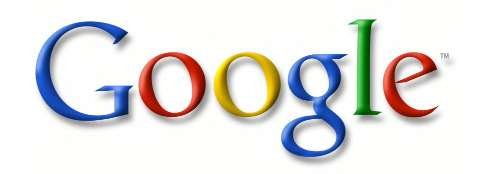


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



Digitized by Google


Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

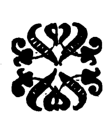
HISTOIRE
DES ROIS
DES DEUX SICILES
DE LA MAISON
DE FRANCE,

Contenant ce qu'il y a de plus intereſſant dans l'Hiſtoire de Naples, depuis la fondation de la Monarchie juſqu'à préſent.

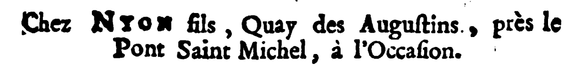
PAR M. D'EGLY.

TOME PREMIER.

LIBERTÉ ET PATRIE




A PARIS,


Chez NYON fils, Quay des Auguſtins, près le Pont Saint Michel, à l'Occaſion.

M. DCC XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

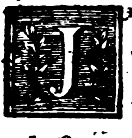
Digitized by Google

Digitized by Google



A SON ALTESSE SERENISSIME MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES.

MONSEIGNEUR,



'AI l'honneur d'offrir à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, *l'Histoire de plusieurs Princes issus du même Sang qu'Elle : Sang Auguste, qui*

à

depuis douze Siecles produit des Saints & des Héros. Vous verrez, MONSEIGNEUR, *le plus grand nombre des Rois qui ont regné à Naples, vraiment dignes du Trône, faire le bonheur de leurs Sujets :* VOTRE ALTESSE SERENISSIME *en verra aussi quelques-uns degenerer à mesure qu'ils se sont éloignés de leur source. Ces tableaux differens sont également utiles : les uns inspirent l'amour de la vertu, les autres donnent de l'aversion pour le vice. Vous êtes assez heureux,* MONSEIGNEUR, *pour n'avoir pas besoin de modeles étrangers, qui vous montrent la route que vous devez suivre : Né de la plus vertueuse & de la plus respectable des meres : sans cesse encouragé par l'exemple d'un Pere qui prefere la gloire de vivre en Chré-*

tien à tout le faste de sa Grandeur : Vous serez le digne heritier de vos Ancêtres. Pour moi j'aurai atteint au but que je me suis proposé, si VOTRE ALTESSE SERENISSIME *trouve quelque amusement à la lecture de cette Histoire, & si Elle veut bien la recevoir comme un témoignage du très-profond respect avec lequel je suis de* VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

MONSEIGNEUR,

Le très-humble & très-obéïssant serviteur,
Demonhenault D'Egly.

Digitized by Google

Digitized by Google



PREFACE.



LES prétentions des plus grandes Maiſons de l'Europe ſur les Royaumes de Naples & de Sicile, leur concurrence, & le droit que la Cour de Rome s'eſt attribué d'en diſpoſer par infeodation, ont donné lieu à tant de revolutions, à tant de guerres, à tant de négociations, & l'on peut ajouter, à tant de Cenſures, que l'Hiſtoire de ces deux Royaumes fait une partie très-intereſſante de l'Hiſtoire d'Itali.

Il faut la conſidérer d'ailleurs comme une dépendance de l'Hiſtoire de France, ou, ſi l'on veut,

Digitized by Google

comme une partie de l'Histoire de la Maison de France, puisque trois Branches qui en sont issues, ont regné, ou ont eu des droits sur les deux Siciles, & que de la seconde, ces droits sont passés à nos Rois.

Charles, Comte d'Anjou, frere de Saint Louis, & Chef de la premiere, appellé à la Couronne en 1265. & Charles II. Robert, Jeanne I. Charles III. Ladislas & Jeanne II. morte en 1435. tous descendans de lui en ligne directe, possederent le Royaume de Naples successivement, pendant 170. années. Louis, Duc d'Anjou, fils puisné du Roi Jean, & Chef de la seconde Branche, adopté en 1380. par Jeanne I. & mis ainsi en concurrence avec la premiere, transmit ses droits sur cette Couronne à ses descendans, Louis II. Louis III. & René, qui en 1474. institua son héritier Charles, Comte du Maine son neveu; & celui-

Digitized by Google

ci en 1481. testa en faveur de Louis XI. Les droits de ce Prince passerent à Charles VIII. son fils & à ses successeurs, Louis XII. & François I. qui par différens Traitez, & en dernier lieu par celui de Cambrai de l'année 1529. ceda le Royaume de Naples à l'Empereur Charles V. déja possesseur de la Sicile. De ce Prince les deux Siciles passerent à la Branche de la Maison d'Autriche regnante en Espagne : Elle les a possedées jusqu'à la mort de Charles II. dernier Roi de cette Branche, qui en 1700. appella à sa succession Philippe V. Chef de la troisiéme Maison d'Anjou. Ainsi depuis l'an 1265. jusqu'à présent, c'est-à-dire pendant près de 500. ans, l'Histoire de ces Royaumes est toujours étroitement liée avec la nôtre : les Rois de France y ayant plusieurs fois porté la guerre, pendant l'intervalle de tems qu'ils ont appartenus aux Princes Autrichiens.

Digitized by Google

On a lieu d'être ſurpris que parmi les grands Hommes qu'a produits le Regne de Louis XIV. ſi favorable aux progrès des Sciences, il ne s'en ſoit trouvé aucun qui ait entrepris d'écrire de ſuite l'Hiſtoire de tous ces Princes. M. Petrineau des Noulis en avoit à la verité formé le projet, à l'avenement de Philippe V. au Trône d'Eſpagne; mais la mort l'a empêché de l'éxecuter en entier. Son Ouvrage qui a pour titre, *Hiſtoire des Rois de Sicile & de Naples*, ne contient que les Regnes de Charles I. & de Charles II. on l'imprima à Paris in-4°. en 1707.

Nous n'avons d'ailleurs ſur ces Princes, comme Rois de Naples, que ce qu'on en trouve dans l'Hiſtoire de Naples & de Sicile de Matthieu Turpin, imprimée à Paris en 1630. in-fol. Elle s'étend depuis l'an 1127. juſques en 1559. mais il y a long-tems qu'on ne la lit plus, & c'eſt en effet

Digitized by Google

un Ouvrage assez mauvais & où l'on ne trouve presque rien : l'Histoire de Jeanne I. & de Jeanne II. imprimée aussi à Paris en 1699. elle est bien écrite, mais fort abregée : l'Auteur qu'on m'a assuré être M. Guyot Desfontaines, Conseiller, Maître en la Cour des Comptes & des Aydes de Rouen, frere de M. l'Abbé Desfontaines, étoit jeune & ne vouloit peut-être donner qu'un essai de ses forces.

J'ai cru qu'au deffaut d'Ecrivains plus habiles, on me sçauroit quelque gré d'avoir entrepris ce morceau d'Histoire en entier. Je voulois d'abord lui donner pour titre, *Mémoires pour servir à l'Histoire* &c. parce que malgré mon attention à n'y rien omettre d'important qui soit venu à ma connoissance, il y a néanmoins plusieurs faits, sur lesquels j'aurois souhaité avoir plus de lumieres : mais je me suis rendu au Conseil qu'on m'a donné de risquer le Ti-

Digitized by Google

tre d'Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France.

Je la commence par une introduction qui donne au moins une idée des revolutions que les deux Siciles éprouverent après la mort de Theodoſe I. & de la maniere dont les Princes Normands s'y établirent & fonderent la Monarchie : j'y parcours leurs Régnes & ne m'arrête qu'à quelques circonſtances importantes pour la ſuite de l'ouvrage : de là je paſſe à ceux des Rois de la Maiſon de Suaube, dont je ne donne de même qu'un abregé, pour conduire le lecteur juſqu'au tems où Charles Comte d'Anjou fut appellé à la Couronne par l'infeodation de Clement IV.

C'eſt proprement à cette époque que commence l'Hiſtoire. On y voit de ſuite avec l'étendue néceſſaire, celle de ce Prince & de ſes ſucceſſeurs juſqu'à la mort de Jeanne II. en qui finit la premiere

Digitized by Google

Branche. Cet intervalle de 170. ans est rempli de grands évenemens, tels que les guerres & les négociations de ces Monarques avec la Maison d'Arragon, pour raison de la Sicile : avec la Branche d'Anjou-Hongrie, issue de Charles I. & avec la seconde Maison d'Anjou, après l'adoption de Louis I : les efforts des Papes, sur-tout pendant le grand Schisme d'Occident, pour soutenir, suivant leurs interêts, tantôt l'une, tantôt l'autre de ces Puissances, & leur politique, toujours etayée de Censures & d'excommunications.

Après la mort de Jeanne II. je continue l'Histoire de René qu'elle avoit institué son héritier, conformément aux dispositions testamentaires de Louis III. Les guerres malheureuses de René & de son fils, Jean Duc de Calabre, contre Alphonse V. Roi d'Arragon, de la Maison de Castille, leurs né-

Digitized by Google

gociations infructueuſes, malgré le ſecours de la France pour les mettre en poſſeſſion du Trône, & les intrigues des Papes, plus favorables à l'Arragonois, fourniſſent une riche matiere.

A l'Hiſtoire de René ſuccede, celle de Charles Comte du Maine, ſon neveu, qui appella à ſa ſucceſſion Louis XI. & les Rois de France ſes ſucceſſeurs : l'expedition de Charles VIII. dans le Royaume de Naples : celle des Généraux de Louis XII : les négociations & les Traités captieux dont Ferdinand le Catholique, Roi d'Arragon, l'amuſa pour ſe rendre maître de ce Royaume : & les entrepriſes de François I. pour s'en mettre en poſſeſſion, juſqu'au Traité de Cambrai.

Depuis ce Traité juſqu'en 1700. les Rois d'Eſpagne ayant poſſedé les deux Siciles ſans interruption, je remplis cet eſpace de 171. ans, par le recit de pluſieurs évene-

Digitized by Google

mens considérables qui tous appartiennent à l'Histoire de Naples : comme l'expedition de François Duc de Guise sur ce Royaume à la tête de l'armée d'Henri II. engagé dans cette guerre par Paul IV. les changemens qu'apporterent au Gouvernement politique la domination des Princes Autrichiens : la fameuse revolte de la Capitale en 1547. au sujet de l'Inquisition : les différens de Philippe II. avec le Pape Pie V. au sujet de la Légation héréditaire en Sicile & de divers autres points de jurisdiction, concernant le droit public Ecclesiastique Napolitain: le soulevement de la Sicile en 1647. suivi de la seconde revolte des Napolitains : la part qu'y prit Henri II. Duc de Guise, & sa seconde expédition à Naples en 1654. par ordre de la Cour de France : le second soulevement de Messine en 1673. favorisée par Louis XIV.

Digitized by Google

les succès des troupes que ce Monarque y envoya, & les évenemens & les négociations qui précéderent la mort de Charles II.

On voit depuis 1700. ce qui s'est passé à l'établissement de Philippe V. sur le Trône d'Espagne & des deux Siciles : la conquête du Royaume de Naples par les Généraux de l'Empereur Charles VI. aujourd'hui Regnant : les Traités d'Utrecht qui lui assurerent cette Couronne, & la Sicile à Victor Amedée Duc de Savoye: le fameux différent de ce Prince avec Clement XI. l'échange de la Sardaigne qui lui fut cedée par l'Empereur à qui la Sicile retourna : les négociations des Cours de l'Europe pour regler la succession des Ducs de Toscane, de Parme & de Plaisance ; la guerre occasionnée par la mort du Roi de Pologne, Frederic Auguste : la conquête des deux Siciles par D. Carlos & les Traités qui lui en

Digitized by Google

aſſurent la poſſeſſion. Je finis par un Tableau du Regne de ce jeune Monarque juſques & compris une partie de l'année 1740.

J'ai cru devoir expoſer ici mon plan avec tout ce détail, pour faire voir la route que j'ai ſuivie en raſſemblant tant de faits éloignés, indépendans les uns des autres, & comme découſus. Je ne m'arrête pas ſimplement aux guerres & aux négociations: les Rois des deux premieres Maiſons d'Anjou, n'ayant Regné que ſur Naples, depuis la revolte de la Sicile ſous Charles I. j'entre beaucoup plus dans ce qui eſt particulier à l'Hiſtoire de ce Royaume: quant à la Sicile, je n'en parle qu'autant que j'y ſuis obligé par les circonſtances, & pour conduire inſenſiblement juſqu'à la troiſiéme Maiſon d'Anjou, qui réunit les deux Siciles ſous un ſeul Monarque. On ſera amplement dédommagé de mon ſilence ſur la Sicile, par l'hiſtoire

Digitized by Google

de cette Isle, à laquelle un sçavant François a mis depuis peu la derniere main.

Par tout je développe autant qu'il est possible, les causes des révolutions frequentes dont j'ai occasion de parler : je peins, non d'imagination, mais d'après les faits même que j'ai rapportés, les Princes, les Ministres, les Généraux qui entrent sur la scène : je fais voir à découvert leurs vertus & leurs défauts : les fautes qu'ils ont faites dans l'usage de leur puissance, dans le gouvernement de leurs peuples, dans la guerre ou dans la paix, & en exposant la verité, je tâche de ne la point présenter sous un aspect désagréable. Je remarque les principaux usages du Royaume de Naples, les Loix les plus considérables émanées de ses Monarques, leurs établissemens, leurs fondations : toujours relativement à cette Couronne, sans m'écarter de mon ob-

Digitized by Google

jet en écrivant leur histoire, comme Comtes de Provence ou d'Anjou.

Pour l'exécution de ce projet, j'ai trouvé peu de secours dans les Historiens de France, qui de même que ceux d'Espagne, d'Allemagne & d'Angleterre, ne touchent que très-legerement les affaires de Naples, & moins encore celles des deux premieres Maisons d'Anjou. Les Historiens Napolitains, eux mêmes, quoiqu'en assez grand nombre, ne m'ont fourni pour ainsi dire, que le Canevas. Les plus anciens ont écrit avec peu détendue, sans aucun usage des regles de la critique: dans l'âge posterieur, Collenuccio, corrigé & augmenté par Costo, Costanzo & Summonte méritent le plus de considération, sur-tout les deux derniers. Costanzo, Gentilhomme Napolitain, commence son Histoire, dès l'Antiquité la plus reculée & la finit sous le Régne de

Digitized by Google

René: il ne s'attache qu'aux faits essentiels, & l'ouvrage entier est un in-4°. d'environ 600. pages. Summonte commence la sienne dès la fondation de Naples & la conduit jusqu'à l'expédition de Charles VIII. Elle est en 4. volumes in-4°. assez épais, parce que l'Auteur y a rassemblé quelques piéces & beaucoup d'inscriptions, d'épitaphes & d'autres monumens. A l'égard des Historiens plus recens, ils n'ont fait que copier leurs prédécesseurs, avec fort peu d'augmentations, & M. Giannone qui a fait imprimer, il y a quelques années une Histoire entiere du Royaume de Naples, les suit aussi pas à pas, pour ce qui est du récit Historique: ce qu'il y a ajouté postérieurement au tems où finit Summonte peut, en quelque sorte, être regardé pour original; mais son objet principal ayant été ce qui appartient à la jurisdiction & au droit public Ecclesiastique Napolitain, il n'est très-

Digitized by Google

eſtimable que ſous ce point de vue, & en cette partie, il m'a été d'un grand ſecours; on peut néanmoins reprocher à ce ſçavant Auteur une application outrée des principes ſur leſquels il s'appuye.

Ce n'eſt donc, pour le fond, que de ces trois guides que je me ſuis ſervi, Coſtanzo, Summonte, & M. Gianonne. Mais j'ai profité de tout ce que j'ai trouvé dans les autres Auteurs Napolitains, tels que Tutini, Caraffa, Roſeo Manbrini & beaucoup d'autres, dont je puis me diſpenſer de faire l'énumération, de même que des Hiſtoriens Italiens, Eſpagnols, Allemands & François, auſquels j'ai été obligé d'avoir recours, parce que j'ai marqué en marge, auſſi exactement qu'il ma été poſſible, toutes les ſources où j'ai puiſé. J'ai tâché d'apuyer toujours l'Hiſtorien Moderne du témoignage d'un Hiſtorien contemporain, & de la preuve tirée des Actes, ſur leſquels je

puis avancer hardiment que mon recit est presque toujours fondé, comme on pourra fort aisément s'en convaincre.

Ces mêmes Actes m'ont souvent servi à corriger les fautes des Historiens, sur-tout pour la Chronologie. Nous avons obligation aux sçavans des deux derniers siécles & de celui-ci, du recouvrement de ces monumens, d'autant plus précieux pour ce qui regarde le Royaume de Naples, que ses dépôts publics ont été plus d'une fois pillés ou brûlés dans les guerres dont il a été le Théâtre, & que les Archives de la Couronne ont été à plusieurs reprises transportés hors du Pays, soit par Louis le Grand, Roi de Hongrie, soit par Alphonse V. & Ferdinand le Catholique, Rois d'Arragon, soit enfin par les Princes Autrichiens. Et c'est sans doute cette rareté de Titres qui a empêché les Sçavans, que Naples a produits, de donner à l'Histoire de ce

Digitized by Google

Royaume toute l'étenduë dont une si riche matiere étoit susceptible.

Les principales Collections où j'ai pris les piéces dont j'ai fait usage, sont les Annales Ecclesiastiques de Baronius, de Sponde, d'Odoric Raynauld, & de Bzovius : le Spicilege de Luc d'Acheri, les Conciles du Pere Labbe, le *Codex Diplomaticus* de Leibnitz, & le *Codex Italiæ Diplomaticus* de Lünig: le grand Recueil des Traités de paix, les *Miscellanea* de M. Baluze & ses vies des Papes résidens à Avignon, le *Thesaurus anecdotorum* de DD. Martenne & Durand, & leur *Collectio veterum monumentorum*; le Recueil des Actes publics d'Angleterre, publié par Rymer, qui m'a fourni, contre toute espérance, les Actes des négociations fameuses du regne de Charles II. dont on n'avoit qu'une connoissance très-imparfaite; les *Acta Comitum Barcinonensium* de M.

Digitized by Google

de Marca, & quelques autres.

Après le dépouillement de tous ces Actes, j'avois encore quelque chose à désirer : il me restoit des vuides considérables à remplir, des faits àéclaircir, des doutes à lever : j'ai eu la satisfaction d'y parvenir, presque entierement, à l'aide d'une trentaine de Recueils d'Actes Manuscrits qui sont une petite partie des richesses accumulées dans la Bibliotheque du Roi. J'y ai trouvé un grand nombre de piéces qui je crois n'ont point été imprimées. Un de ces Manuscrits, connu par M. Baluze, est le Journal Authographe de Jean le Fevre, Evêque de Chartres, Chancelier de Louis I. j'y ai recuelli plusieurs faits importans de l'Histoire de ce Prince & de celle de Louis II. son fils. J'ai indiqué le *Numero* de ces Manuscrits, & la page. A l'égard des évenemens de ce siécle, je m'en suis rapporté aux journaux & autres Mémoires du tems,

Digitized by Google

& sur-tout aux piéces & aux Actes publics qui y sont rassemblés, ou qu'on trouve dans les interêts des Princes, par M. Rousset.

Pour éclaircir ou discuter quelques points Historiques, sans embarasser le récit, j'ai ajouté des Notes aux endroits qui m'ont paru en avoir besoin. Afin de jetter aussi plus de jour sur l'Histoire en donnant connoissance des Pays où se passent les évenemens, on y a joint quatre Cartes, l'une de l'Italie en général, l'autre du Royaume de Naples, & de ses confins, & la troisiéme de l'Isle de Sicile : on doit les placer toutes trois au commencement du premier volume, auquel elles seront plus nécessaires qu'aux autres. La quatriéme qui représente le Golphe de Naples & les environs de cette Ville, sera mise à la tête du second volume. Ces Cartes ont été dessinées par M. Bellin, qui rend compte de son travail dans les remarques qu'on va

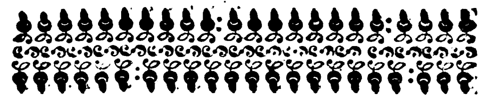
Digitized by Google

voir à la suite de la Préface.

Il ne me reste qu'à marquer publiquement ma reconnoissance à M. l'Abbé Sallier, Garde de la Bibliotheque du Roi, de l'Académie Françoise & de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, qui a bien voulu, avec sa complaisance ordinaire, m'aider de tous les Manuscrits & de tous les Livres imprimés dont j'ai eu besoin : à M. l'Abbé Oliva, Bibliothequaire de M. le Cardinal de Rohan qui m'a communiqué de même, plusieurs Livres de la riche Bibliotheque de Son Eminence, & à D. Matteo Egizzio, aujourd'hui Bibliothequaire du Roi des deux Siciles. Ce Sçavant Napolitain, pendant le séjour qu'il a fait à Paris, en qualité de Sécretaire de l'Ambassade de Naples, avec M. le Prince de la Torella, a lû le Manuscrit des trois prémiers volumes de mon Ouvrage, y a corrigé plusieurs fautes & m'a donné sur différens endroits

des lumieres que je ne pouvois avoir d'ailleurs.

Depuis l'impreſſion, des perſonnes qui tiennent un rang diſtingué dans la litterature, m'ont encore fait appercevoir que je m'étois trompé en quelques endroits, & il eſt échapé des fautes à l'Imprimeur : j'ai tâché de les corriger toutes dans ſes additions & corrections miſes à la fin du dernier Tome.



REMARQUES

De Monsieur Bellin Ingénieur au Depôt des Cartes & Plans de la Marine, sur les Cartes qu'il a dressées pour l'Histoire des Rois des deux Siciles.

UNe connoissance éxacte & une exposition claire,& simple de la situation des Royaumes, Provinces & Villes qui ont été le Théâtre des grands évenemens, répandent toujours une lumiere agréable sur la narration que l'on en fait. C'est une vérité, dont personne ne doute; mais je vais plus loin, & je ne crains point d'avancer que l'Histoire ne peut se passer du secours de la Géographie, qui en est l'œil, si l'on peut s'exprimer ainsi; en effet cette science est un guide aimable & sûr, qui soulage, instruit & amuse le lecteur, en lui dévelopant des choses, qui sans elle échaperoient, ou resteroient tellement obscurcies, que l'on n'en tireroit pas le même fruit, ou qu'on n'y trouveroit pas le même plaisir; ce qui est presque égal, puisque l'Historien cherche toujours autant à plaire qu'à instruire.

Cela posé on ne doit point être surpris de voir le goût que tout le monde marque aujourd'hui pour la Géographie; mais on le doit

être de voir le peu de progrès qu'on y a fait, puisqu'elle semble n'être encore qu'au berceau; malgré tous les Ouvrages qu'elle a produits, je veux parler de ce nombre prodigieux de Cartes de toute espece, tant Géographiques qu'hydrographiques, que diverses Nations de l'Europe se sont efforcées depuis le commencement du siécle dernier de mettre au jour à l'envi l'une de l'autre, & parmi lesquelles à peine peut-on se flatter d'en trouver quelques unes qui soient tant soit peu éxactes.

Il est vrai, que lorsqu'on vient à éxaminer ces Cartes avec quelque attention, on trouve qu'elles ne sont pour la plûpart que des copies les unes des autres, il faut cependant en exsepter celles de Monsieur de Lisle; cet habile Géographe s'étant tiré, par le secours de l'Astronomie, de la route vulgaire & peu sûre, que l'on avoit suivie jusqu'alors, & que malgré son éxemple, quelques uns n'ont point encore abandonnée.

Les parties sur lesquelles j'ai travaillé m'ont convaincu de la vérité de ce que je viens d'avancer, & s'il étoit nécessaire d'en donner la preuve je n'aurois qu'à rappeller quelques-unes des Cartes que j'ai eu occasion de faire paroître & auxquelles j'ai toujours crû devoir joindre des Mémoires, où je rendisse compte des raisons qui m'ont empêché de suivre ceux qui m'avoient précédé dans un pareil travail, où je fisse connoître les remarques & les observations dont je m'étois servi pour les corriger, la maniere dont je les avois employées, & les différences qui en resultoient.

Je crois cette Méthode trop nécessaire à la perfection de la Géographie, pour ne la pas

Digitized by Google

toujours suivre, autant qu'il me sera possible ; & j'ose dire que tous les Géographes devroient faire de même ; on auroit à la vérité moins de morceaux, mais ils seroient meilleurs, ou du moins on connoîtroit leur dégré de mérite, la critique en seroit plus aisée, & par consequent la correction.

C'est dans ces principes que je vais faire un léger examen des morceaux de Géographie que j'ai dressés pour joindre à l'Histoire des Rois des deux Siciles ; ils paroissent peu considérables, & le sont en effet en les regardant sous un certain point de vûë ; mais il faut faire attention à l'objet qu'on s'est proposé en les dressant & ne pas vouloir les étendre au-delà des bornes dans lesquelles je me suis trouvé forcé de les renfermer : ainsi ce ne sont point ces Cartes détaillées qui présentent une description entiere & circonstanciée de toute l'Italie, du Royaume de Naples & celui de Sicile; tout le monde sçait que 5. ou 6. de ces grandes Cartes dont on forme les Atlas y suffiroient à peine ; au lieu qu'il a fallu s'assujetir ici à de petits morceaux tels qu'ils conviennent dans un in-douze : Mais en ont-ils exigé moins de travail & de précision ? non assurément, & je n'ai point honte de dire que ces Cartes m'ont donné beaucoup plus de peine & m'ont emporté plus de tems que je ne croyois d'abord & que mes occupations sembloient ne devoir me permettre d'y donner.

Le moindre défaut des Cartes que l'on trouve à la tête de certains Ouvrages (& c'en est un bien grand) c'est de n'être point faites pour ce quelles doivent accompagner. C'est-à-dire que celui qui en a été chargé, a bien donné par exemple des Cartes de *la Grece* ou

de

Digitized by Google

de l'*Italie*; mais il ne les a pas dressé relativement à *tel Voyage de Grece* ou *telle Histoire Romaine*, ausquels elles devoient être jointes; de sorte qu'un Lecteur attentif & curieux est surpris de reconnoître que le Geographe n'a pas seulement lû l'Ouvrage, bien loin de l'avoir entendu, suivi & éclairci même, s'il en étoit besoin.

Qu'on ne croye pas que ces deux exemples ayent une application particuliere; c'est une Remarque générale que plusieurs personnes ont faite avant moi & qui peut tomber sur presque toutes les Cartes qui sont dans les Livres de Geographie ou d'Histoire.

Connoissant ce defaut il falloit tâcher de l'éviter, & pour cet effet j'ai commencé par lire le Manuscrit en entier, j'en ai extrait tous les noms des Royaumes, Provinces, Villes, Bourgs & Villages, Montagnes, Rivieres &c. dont l'Historien faisoit quelque mention, & j'ai crû que ces noms devoient par préference entrer dans mes Cartes; je l'ai executé ici autant qu'il m'a eté possible, malgré le grand détail que mon Auteur m'a fourni & le peu d'espace que j'avois.

Voici la maniere dont j'ai distribué le tout 1°. Je donne une Carte générale de l'Italie avec quelques Parties des Etats voisins, pour faire voir la situation des Royaumes de Naples & de Sicile par rapport aux diverses Puissances qui partagent l'Italie, & d'ailleurs cette Carte étoit nécessaire pour suivre l'Historien dans plusieurs endroits importants & pour l'intelligence de ce qui s'est passé hors du Royaume de Naples: j'ai eu dessein de tout placer, mais je n'oserois répondre qu'il ne m'est rien echapé.

2°. Le Royaume de Naples étant le théâtre où les évenemens sont les plus fréquens, il a

Digitized by Google

fallu le donner en particulier & en assez grand point, pour y faire entrer toutes les places dont il étoit parlé. J'ai suivi les divisions usitées aujourd'hui pour les Provinces de ce Royaume & leurs limites, j'ai seulement ajouté les quatre anciennes divisions que mon Historien cite frequemment, qui sont la Pouille, la Calabre, la terre de Labour & l'Abruzze : mais je n'en ai point determiné les Limites, qui ne sont plus connües aujourd'hui, les Auteurs n'étant pas d'accord sur l'étendue de Pays qui appartenoit à chacune, ce qui a même varié suivant les différens tems ; tout ce qu'on sçait assez certainement, c'est qu'ensemble elles formoient a peu près ce qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples, & qu'elles étoient situées entre elles comme on le voit dans la Carte, ce qui est suffisant ici.

3°. La Carte de l'Isle & Royaume de Sicile n'étoit pas moins necéssaire, & j'ai tâché de la détailler autant que le besoin de l'Histoire m'a paru l'exiger.

Ces trois Cartes doivent être placées à la tête du premier Volume : & ce que le lecteur ne trouvera pas dans l'une il le trouvera dans l'autre : il lui sera facile en suivant l'Historien qui est fort exat sur la Geographie, de voir dans quelle partie une place est située & où il la doit chercher ; ce qui demande cependant un peu d'attention de la part du Lecteur ; & s'il s'en trouve quelques unes que je n'aye point marqué, c'est qu'elles m'auroient fait trop de confusion & que l'on peut d'ailleurs connoître aisément leur position.

Enfin j'ai donné une Carte du Golphe de Naples, cette partie renfermant des détails essentiels qu'il étoit impossible d'employer dans les autres. J'aurois même souhaité pouvoir

Digitized by Google

donner ce Golphe beaucoup plus en grand & faire voir plus distinctement la Ville de Naples, ses ports & ses differentes Forteresses; cependant dans mon petit espace j'ai conservé assez exactement l'étenduë & la figure de la Ville, aussi bien que la situation des principaux forts & Chateaux qui la deffendent: & quoique je sente qu'on pourra regretter de n'en avoir pas un Plan particulier, j'ai cru ceci suffisant pour l'intelligence des faits, ne voulant pas sans une nécessite absoluë multiplier les êtres ni la dépense.

Ceux qui feront quelqu'attention à ce morceau ne manqueront pas de s'appercevoir que la figure & le Contour de ce Golphe, la situation & le détail des lieux qui bordent ses Côtes, le gissement & l'etenduë des Isles qui le forment, en un mot que tout est different de ce qu'on en a vû jusqu'ici dans le public. J'en dois les connoissances au Dépôt des Cartes Plans & Journaux de la Marine. On sçait que ce Dépôt renferme la plus nombreuse & la plus exacte Collection de Cartes hydrographiques generales & particulieres de toutes les Côtes connues, de même que les Plans des Ports & Rades non seulement de l'Europe, mais aussi des autres parties du monde, & que ce sont presque tous manuscrits: Ouvrage des meilleurs pilotes & des plus habiles Ingenieurs, & le fruit de leurs diverses Campagnes. On sçait encore quon y a rassemblé une quantité prodigieuse de Journaux, d'Instructions & de Memoires pour la Navigation, tresor aussi précieux que les Cartes & qui augmente tous les jours. Ce sont là les sources dans lesquelles j'ai la facilité de puiser, & qui me fournissent des moyens de comparaison & de critique dont je sens de plus en plus les avantages. Reve-

Digitized by Google

nons à nos Cartes d'Italie & de Sicile ; leur Construction particuliere, c'est-à-dire l'étendue & la situation de ces Contrées, tant sur le Globe de la terre, qu'eu égard au Ciel meriteroient bien une discussion particuliere, mais elle seroit un peu trop longue & je n'ai point envie de m'y engager : Cependant comme on trouvera des differences sensibles avec toutes les Cartes qui ont paru, je ne puis me dispenser de faire connoître les raisons qui m'ont déterminé à ces changemens, & sans entrer dans ce nombre prodigieux de points qu'il a fallu discuter & combiner, il suffit d'établir quelques-unes des positions Generales dont la reforme entraîne necessairement celle de toutes les autres.

On sçait que dans divers endroits de l'Italie & de la Sicile plusieurs Astronomes connus ont fait des observations pour en déterminer la Latitude & la Longitude : (avantage dont la Geographie a été long-tems privée.) Ce sont ces observations astronomiques dont le nombre ne laissepas que d'être considérable aujourdhui, surtout pour les Latitudes, qui m'ont servi de base pour assujettir les remarques particulieres que j'ai pû rassembler sur les gissemens & les distances d'un lieu à un autre, de même que ce que j'ai été obligé d'emprunter des Cartes Géographiques, que j'ai cru les meilleures, pour le détail de l'Interieur du Pays. Celles sur lesquelles j'ai travaillé sont d'*Antonio Magini* publiées au commencement du siecle dernier, copiées en France par le Sr. Sanson, en Hollande par Hondius & Jansonius ; quoique chacun les ait données comme son Ouvrage, au moyen de quelques legers changemens ; dont on n'a pas toujours lieu d'être content, comme on le verra dans la suite.

Digitized by Google

Les observations astronomiques dont je me suis servi pour determiner la position de Genes à 6. degrés 15 minutes à l'Orient du Meridien de Paris, & celle de Messine à 13. degrès 40. minutes, m'ont fait connoître 1°. Que dans la Carte d'Italie de Monsieur Sanson, Genes étoit très-mal par 31 degrés de Longitude, qui reviennent à 10. dégrés 9. minutes du Meridien de Paris, au lieu de 6 degrès 15 minutes.

2°. Qu'entre Genes & Messine la difference en Longitude devoit être de 7. dégrés 25. minutes, au lieu que sur cette Carte elle est de 8. dégrés 50. minutes : ce qui donne trop d'étendue à l'Italie ; les Cartes de *Magini* sont plus exactes sur cette distance, puisqu'elles ne la donnent que de 7. dégrés 30. min. conformément à ce qui resulte aujourd'hui des observations astronomique à 5. min. près, qui ne sont rien en Longitude sur une distance de plus de 7 dégrés.

Outre que presque toutes les Longitudes sont defectueuses dans les Cartes de Sanson, beaucoup de Latitudes le sont aussi : ce qui doit nécessairement défigurer tout le Contour des Côtes : par Exemple on y trouve entre Messine & Trapani qui sont deux places aux extrémités Orientale & Occidentale de la Sicile, un dégré entier de difference en Latitude. Monsieur de Chazelles Ingenieur de la Marine & de l'Academie Royale des Sciences a observé la hauteur du Pôle de ces deux places & leur difference en Latitude n'est que de 8. minutes. Quelle erreur! mettre 29 lieues où il n'y a que 3. lieues.

Je pourrois rapporter plusieurs autres points semblables, comme Gayete par 41. degrés 30. minutes, au lieu de 41. degrés 14. minutes. Florence par 43. degrés 20. minutes, au lieu de 43. degrés 47. minutes. Urbin, par 43. degrés 27. minutes, au lieu de 43. degrés

Digitized by Google

48. minutes, &c. sans parler de la longitude de cette derniere place que Sanson a mis 16. degrés 9. minutes à l'Orient du Méridien de Paris, au lieu de 10. degrés 29. minutes, comme l'a fait M. Delisle sur l'Observation Astronomique de M. Bianchini.

Qu'on ne croye pas cependant que ces remarques soient dans un esprit de critique contre les Ouvrages de Messieurs Sanson, qui méritent beaucoup d'ailleurs; mais en Géographie on n'est pas également éclairé sur toutes les parties, & par consequent on n'est exposé que trop souvent à des erreurs semblables. M. Delisle luy-même ne s'en est pas toujours garanti, puisqu'il n'a mis que 6. degrés 39. minutes pour la difference en longitude entre Genes & Messine, & qu'il a placé Genes près d'un degré trop à l'Orient, eu égard au Méridien de Paris. Il s'est trompé sur la latitude de Messine, qu'il donne à 38. degrés 26. ou 27. minutes, au lieu de 38. degrés 11. minutes, observée par M. de Chaselles : erreur d'autant plus considerable qu'elle influë sur la position de la Côte Septentrionale de la Sicile, & sur la partie Méridionale de la Calabre ulterieure, où il a placé Reggio par 38. degrés 22. minutes, au lieu de 38. degrés 5. minutes, & qu'il met plus de 25. minutes de difference en latitude entre Messine & Trapani, lorsqu'il ne doit y avoir que 8. minutes, comme il est aisé de le voir sur sa Carte d'Italie publiée en 1700.

Il y a encore plusieurs autres points qu'il seroit trop long de discuter, comme Civita-Vecchia, par 41 degrés 52 minutes, au lieu de 42 degrés 7 minutes de latitude, observés par le même M. de Chaselles, &c.

Après avoir déterminé le plus de positions

Digitized by Google

qu'il m'étoit possible par le secours de l'Astronomie, il a fallu me servir des Itinéraires & des Cartes, observant de les assujettir toujours à mes points fixes, sans lesquels j'aurois été souvent embarassé pour prendre un parti & suivre un Auteur plûtôt que l'autre, car je ne trouve rien qui varie tant que la description des Pays & la distance des lieux. Je ne parlerai point ici des Auteurs ausquels j'ai été obligé de recourir, ni des incertitudes où je me suis trouvé pour découvrir la situation de quelques endroits. Par exemple, mon Auteur fait mention d'un Château d'Angitola dans la Calabre ultérieure, cette place n'est point marquée sur les Cartes que nous avons aujourd'hui, & il y a lieu de croire qu'elle n'existoit pas dans l'antiquité; du moins je ne sçai pas que d'anciens Auteurs en ayent parlé; je ne pouvois donc en chercher quelques connoissances que dans la Géographie du moyen âge: on sçait que cette partie a été fort négligée par tous les Géographes, & par conséquent l'on n'est que peu ou point guidé par le travail de ceux qui nous ont précédé, ce qui n'est pas dans la Géographie ancienne que Messieurs Sanson ont bien débrouillé, & que M. Delisle a encore éclairci: cependant j'ai trouvé de grands secours sur cette partie dans une Dissertation inserée au dixiéme volume de la collection de M. Muratori, sous ce titre: *De Italia medii ævi Dissertatio Corographica*, &c. Cette Dissertation que l'on connoissoit peu m'a paru sçavante & remplie d'un grand nombre de recherches très-pénibles & très-curieuses, c'est d'elle que j'ai tiré plusieurs éclaircissemens, & pour revenir à la position d'*Angitola*, voici

ce que j'y ai trouvé pages 312. & 313. *Lametus amnis Magini tabula* 58. *Lameto : Post : prope Litus* ANGITULA *oppidum ad amnem cognominem : Bodrando ex Lycophrone* CRISSA. *Modo etiam* LA ROCCA D'ANGITOLA ; effectivement dans le Golphe Sainte-Eufemie autrefois *Hyponiaticus Sinus*, on trouve une Riviere portant aujourd'hui le nom de *Lameto*, & environ 3 lieuës & demi ou 4 lieuës plus au midi en suivant la côte, on trouve une autre petite Riviere appellé *Angitula*, marquée dans les Cartes de Sanson & dans celles de Jansonius sans aucune position : mais dans la Carte d'Antonio Magini, qui a pour titre *Calabria ultra*, *olim magnæ Greciæ pars*, on trouve proche cette Riviere une position nommée la *Rocca*, qui est sans doute la même que la *Rocca d'Angitula*, ou simplement *Angitula*, dont il est parlé ci-dessus.

On peut juger par cet exemple qui s'est presenté le premier, combien la discussion des autres points me jetteroit loin ; ainsi on me permettra d'en rester là ; ce qu'on vient de voir me paroissant suffire pour faire sentir combien une Carte exacte & détaillée de l'Italie exigeroit de recherches, de combinaisons & de critique ; travail auquel il ne m'est pas possible de me livrer présentement. On ne doit donc regarder les petits morceaux que l'on trouve ici, que comme de légeres ébauches que je n'ai pû refuser à un ami qui aime & connoît la Géographie, qui vouloit joindre quelques Cartes à son histoire, & qui n'en trouvoit point qui pussent s'y rapporter, & dans le point où il les falloit. Mais aussi pouvois-je les dresser sans faire les corrections qui m'ont paru les plus importantes, & dont j'avois les preuves sous les yeux.

HISTOIRE

Digitized by Google

N.º 1.

2
3
4
d
45
SAVOY
Chamberri
Grenoble
Valence
DAUPHINÉ
le Rh

Digitized by Google

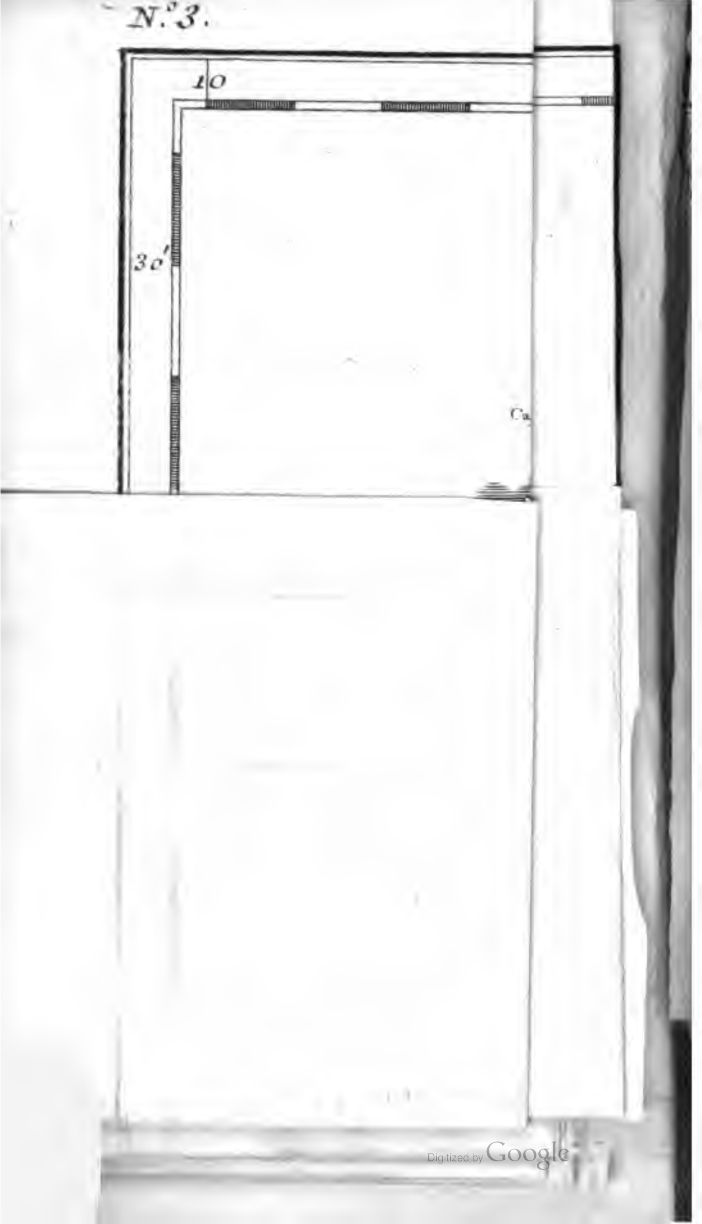
Digitized by Google

N° 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

N.° 3.



Digitized by Google



HISTOIRE DES ROIS DES DEUX SICILES.

Abregé de l'Histoire des Princes Normands, Fondateurs de la Monarchie, & des Rois de la Maison de Suaube, servant de Préliminaire.

Années de J.C.



DE tous les Etats qui se sont formés des débris de l'Empire Romain, aucun n'a éprouvé plus de révolutions que les Royaumes de Sicile & de Naples, c'est-à-dire, l'Isle de Sicile, & les quatre

Digitized by Google

grandes Provinces ; * situées à l'extrémité du continent de l'Italie, la Poüille ; la Calabre, la Terre de Labour, & l'Abruzze.

* Il étoit difficile de marquer quelles étoient les véritables bornes de chacune de ces quatre Provinces, au tems où je commence ces Mémoires : Il suffit qu'on soit assuré, qu'ensemble elles formoient à peu près ce qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples. On les a, par succession de tems, divisées en douze Provinces, telles qu'elles sont indiquées sur les Cartes. 1. La Terre de Labour, où Naples est située. 2. La Principauté citérieure. 3. La Principauté ultérieure. 4. La Basilicate. 5. La Calabre citerieure. 6. La Calabre ultérieure. 7. La Terre d'Otrante. 8. La Terre de Bari. 9. La Capitanate. 10. Le Comtat de Molise. 11. L'Abruzze citérieure. 12. L'Abruzze ultérieure. Cependant comme les anciens Historiens suivent toûjours l'ancienne division, & qu'ils font souvent mention de la Pouille qui n'est plus guéres connuë, parce qu'elle a changé de nom, il est bon de remarquer qu'elle s'étendoit autrefois au-delà de l'Apennin, depuis le Fleuve Fortore, jusqu'au Golphe de Tarente, & se divisoit en deux parties, dont la premiere renfermée entre le Fortore & l'Ofantö, se nommoit *Apulia Daunia* : la seconde, depuis cette derniere Riviere jusqu'à Brindes, & à Tarente, étoit appellée *Apulia Peucetia.* L'ancienne Calabre ne comprenoit que ce qui s'étend en forme de Peninsule, entre la Mer Adriatique, & le Golphe de Tarente, & elle confinoit

Digitized by Google

Après la mort du Grand Theodoze, & la division des deux Empires, les Etats de Naples & de Sicile suivirent le sort du reste de l'Italie, inondée par différens peuples barbares, sortis du Nord, qui mirent fin à l'Empire d'Occident, & sur ses ruines, établirent tour à tour leur domination. Les Grecs s'en rendirent Maîtres ensuite, sous le Regne de Justinien, détruisirent la Monarchie des Gots, qui avoit duré soixante & dix ans, & furent contraints eux-mêmes, quelques années après, d'abandonner une partie de leurs Conquêtes aux Lombards, Fondateurs d'un nouveau Royaume, dont Pavie fut la Capitale, & qui subsista pendant 203 années.

390. *Petavii rationari. temp. parte 1. lib. 8.*

476.

571.

Ce fut pour s'opposer aux progrès d'Astolfe, l'un de ces Rois Lombards, que le Pape Estienne III. vint en France implorer le secours de Pepin. Ce Prince passa les Alpes en 755. vainquit Astolfe, & lui enleva la plus grande partie de ce qu'il avoit conquis sur les Grecs.

Petav. ibid. Anastas. in S. ep. III. Cron. Hermp. anno 755.

755.

à la Terre de Labour, qui, renfermée d'un côté par la Mer, & de l'autre par l'Apennin, avoit pour bornes, la campagne de Rome. L'Abruzze avoit pour limites la terre de Labour, les terres de l'Eglise, le Golphe de Venise, & l'Apennin, jusqu'au Fortore, où commençoit la Pouille.

Digitized by Google

774. Charlemagne acheva en 774. sous le Pontificat d'Adrien I. de détruire la domination des Lombards, en détrônant Didier, fils d'Astolfe; & rapellé à Rome en l'année 800. par le Pape Leon III. que quelques factieux avoient cruellement outragé, fut proclamé Empereur par le Peuple Romain, & couronné par le Pontife. Ainsi se renouvella le Titre d'Empereur d'Occident, éteint depuis 324 années. Irene qui regnoit dans l'Orient agréa ce nouveau Collegue, pour conserver ce que les Grecs possedoient en Italie; & par un Traité conclu entre Nicephore son successeur & Charlemagne, on régla les limites des deux Empires, ausquels les Etats de Venise, & ceux de l'Eglise, devoient servir de barrieres. Par cette convention, la Sicile & l'extrémité de l'Italie rentrerent sous la puissance des Empereurs Grecs, à la réserve de quelques Places, comme Capouë, Salerne, Benevent & Teano, dont les Lombards s'étoient rendus Souverains.

Anast. in Adriano I. Crint. an. 774. Eginh. vit. Car. Magni. Cron. incerti Autor. in edit. Pithoei. anno 800. Petav. loc. cit. supra.

800. *Cron. Herimp. Summonte hist. di Napoli. lib. 1.*

Pendant ces différentes révolutions, les Sarazins d'Afrique, Arabes d'origine, firent diverses tentatives sur la Sicile, & sur les Places maritimes de l'Italie; mais ils ne purent alors s'y établir pour

Digitized by Google

long-tems, & ils furent ſouvent forcés d'abandonner leurs entrepriſes. Plus heureux en 828. ils s'emparerent par ſurpriſe de toute la Sicile, à l'exception des ſeules Villes de Syracuſe & de Tauromine, qui défendirent leur liberté pendant pluſieurs années. Ils s'en rendirent enfin maîtres en 878. chaſſerent entierement les Grecs du reſte de l'Iſle, y établirent leur Religion, & réduiſirent les Chrétiens dans un dur eſclavage.

828.

878.

Les Côtes d'Italie plus expoſées que jamais aux incurſions de ces Barbares, depuis leur établiſſement en Sicile, furent pendant le cours de 122 années le théâtre de leur fureur: ils s'emparérent de Rheggio & de Coſence en Calabre, & ravagerent la Pouille & la Terre de Labour, où ils tenterent à diverſes repriſes de ſe rendre maîtres des meilleures Places. Rien ne paroiſſoit plus capable d'arrèter ce torrent, lorſque vers l'an 1005. quelques Gentilshommes Normands qui revenoient du Pelerinage de la Terre Sainte, ſous la conduite d'un Chef intrépide, nommé Drogon, arrivérent à Salerne, que les Sarazins vinrent aſſiéger quelques jours après. La taille avantageuſe des Normands, leur bonne mine, leur adreſſe à manier

1005. *Cronica Caſſinenſis anno 1000. Glaber, lib. 3. cap. 17. Baronii annal. an. 1002.*

Digitized by Google

Leo Oſtienſis. eod. anno. toutes ſortes d'armes, charmérent les Italiens, qui les regardérent comme un ſeçours que le Ciel leur envoyoit, pour les tirer du danger, dont ils ſe voyoient menacés. En effet, ces Braves Avanturiers ayant fait agréer leurs Services à Gaïmar, Prince de Salerne, à peine leur eut-il fourni des armes, & des chevaux, qu'impatiens de ſe ſignaler, ils firent une vigoureuſe ſortie ſur les Aſſiégeans, & les forcérent à ſe retirer honteuſement. *Ordericus Vitalis, lib. 3.* Gaïmar ne crut pouvoir aſſez récompenſer leur valeur : il les combla de louanges, voulut les charger de préſens, & eſſaya de les engager par les promeſſes les plus flateuſes à ſe fixer dans ſes Etats : mais ils refuſérent ſes offres, dont ils étoient moins touchés, que du plaiſir de revoir leur Patrie. Satisfaits de l'éclat de leur Victoire, ils quittérent Gaïmar pour repaſſer en France. Ce Prince les fit accompagner jusqu'en Normandie par ſes Députés, & y envoya des fruits d'Italie, de riches étoffes, & des harnois magnifiques pour les chevaux, afin d'exciter leurs Compatriotes à venir s'établir dans une Contrée qui produiſoit toutes ces richeſſes.

Glaber lib. 3. cap. 1. Dans le même-tems le hazard voulut qu'en Normandie, deux Gentilshommes

Digitized by Google

nommés Gislebert Batteric, ou, selon d'autres, Osmond Drengot, & Guillaume Ripostel, prirent querelle ensemble, & que Ripostel fut tué à la chasse par son ennemi, en présence de Richard II. Duc de Normandie. L'assassin pour se dérober à la colere du Duc qui menaçoit de tirer vengeance du meurtre de Ripostel, profita des offres faites à toute la Nation par les Envoyez de Salerne, & quittant son pays passa en Italie, avec ses quatre fils, un de ses freres nommé Rainulfe, & 300 autres Normands : Ce furent eux, à ce qu'on prétend, qui fondérent la ville d'Averse.

Guill. Gemmet. hist. Normann. lib. 7. cap. 30. 43.

Cronica di Villano, cap. 60.

Plusieurs Gentilshommes, à leur exemple, quitterent leur patrie, pour chercher au-delà des Alpes des occasions d'acquerir de la Gloire. Un d'entre eux appellé Raoul, alla en 1018. trouver à Rome le Pape Benoist VIII. qui, prévenu d'abord en sa faveur, l'entretint des entreprises que faisoient continuellement les Grecs, pour se rétablir dans l'Occident : des ordres récens que l'Empereur Basile avoit donnés au Catapan, ou Gouverneur des Terres dont il étoit encore maître, pour la levée d'un Tribut qu'il prétendoit lui être dû : des hostilitez du Gouverneur qui, en con-

Glaber loc. cit. supra. Leo Ostiensis. Baron. an. 1018.

1018.

Digitized by Google

séquence de ces ordres, s'étoit emparé d'une partie de la Province de Benevent, annexée au Domaine de l'Eglise depuis l'expulsion des Lombards; il se plaignit enfin amérement de ne trouver aucun Capitaine qu'il pût opposer à ses progrès. Raoul offrit de marcher contre les Grecs, & le Pontife l'ayant envoyé à Benevent, il se mit à la tête des Troupes, & remporta des avantages considérables.

Gaufred. Malaterra, lib. 1. cap. 4. 5. 6. 7. Leo Ostiensis. Summ. ex MSS. Baron. 1038. Au bruit de ces Exploits, plusieurs Normands passerent encore les Alpes: de ce nombre furent trois fils d'un premier lit de Tancrede Seigneur de Hauteville, près de Coutances: Guillaume, surnommé Bras-de-Fer, Drogon, & Humfroy. En 1035. ils arrivérent en Italie, & vinrent offrir leur secours au
1035. Prince de Capoüe qui étoit en guerre avec Gaïmar Prince de Salerne. Peu de tems après voyant leurs services payés d'ingratitude, ils quitterent ce Prince, pour s'attacher à son ennemi, & le rendirent bien-tôt si supérieur, que lui-même commença à prendre ombrage de leur extrême valeur.

Cependant Michel Paphlagonien Empereur d'Orient, dès qu'il fut sur le trône forma le dessein de reconquerir la Sicile

Digitized by Google

ſur les Sarazins qui la poſſedoient depuis 200 ans, & chargea de cette expédition Maniace Gouverneur de la plus grande partie de la Poüille & de la Calabre, qui obéïſſoit encore à l'Empire Grec. Maniace, qui avoit déja quelques intelligences dans l'Iſle, raſſembla des Troupes, & pria Gaïmar de lui envoyer les Normands qu'il tenoit à ſa ſolde, ce que ce Prince lui accorda volontiers, ravi de trouver une occaſion ſi honorable de les éloigner de ſes Etats.

1038. Avec ce renfort, Maniace ſe crut aſſûré de la Victoire. Il paſſa en Sicile à la tête d'une Armée nombreuſe, s'empara de Meſſine, & forçant l'Ennemi à fuir continuellement devant lui, s'avança juſqu'à Syracuſe. Arcadius Gouverneur de cette Ville, la défendit avec opiniâtreté, juſqu'à ce que Guillaume Bras-de-Fer, irrité de ſa réſiſtance, l'eût tué de ſa propre main. Après cet exploit, les Grecs ſe mirent en marche, pour aller chercher les Ennemis raſſemblés près de Troïne, au nombre de 60000 hommes. Guillaume, impatient & avide de gloire, devança le gros de l'Armée, & ſuivi de ſa petite troupe de Normands, attaqua les Ennemis avec tant de furie, qu'il les mit en fuite. Pendant qu'il s'at-

Digitized by Google

tachoit à leur poursuite, les Grecs arrivés sur le champ de Bataille, partagerent entre eux les dépouilles, sans rien réserver aux vainqueurs.

Malaterra, cap. 8. 9. Les Normands, à leur retour, s'offensérent de ce procedé : ils envoyérent un Italien, nommé Ardoüin, s'informer du Général, si c'étoit de dessein prémédité, ou seulement par hazard, qu'on les avoit oubliés dans le partage du butin. Maniace regarda cette démarche, quoique juste, comme un attentat à son Autorité, qui, selon lui, le mettoit en droit de distribuer à son gré les dépouilles, & renvoya le Député, après l'avoir fait battre de verges, d'un bout du Camp à l'autre. Peu s'en fallut que les Normands, outrés de cet affront qui retomboit sur eux, ne fissent aussi-tôt main-basse sur les Grecs : mais Ardoüin, homme habile & rusé, leur conseilla d'étouffer leur ressentiment, & de différer pour quelque tems leur vengeance. Ils résolurent donc de sortir du Camp la nuit, pour repasser en Italie, & le projet fut heureusement executé, sans que Maniace eût conçû le moindre soupçon de leurs desseins.

Dès qu'ils eurent abordé dans la Calabre, ils firent le dégât sur les Terres

qui appartenoient aux Grecs, s'avancérent jusques dans la Pouille qu'ils ravagérent de même, & résolurent de s'assujettir en entier ces deux grandes Provinces. Pour y parvenir plus aisément, ils traitérent avec Rainulfe Comte d'Averse qui entra dans leur ressentiment, & dans leur projet. On convint du partage du butin & des Places, & tous les Normands qui s'étoient peu à peu rassemblés en Italie, formant un petit corps d'Armée, se choisirent des Capitaines, dont les fils de Tancrede furent les Principaux.

Ils se mirent en Campagne en 1041. & trois Victoires qu'ils remportérent sur les Généraux de Michel Calaphate, & de Constantin Monomaque, son successeur, leur assurérent la conquête de toute la Pouille, & de la Calabre, à l'exception de quatre Places maritimes, Otrante, Bari, Brindes, & Tarente, qui restérent encore quelques années sous la puissance des Grecs. Les Places furent partagées entre les Principaux Seigneurs de la Nation, qui d'un consentement unanime reconnurent pour leur Chef & leur Souverain Guillaume Bras-de-Fer, qui prit la qualité de Comte de la Pouille. Après sa mort, Drogon lui

1041.

GUILLAUME BRAS-DE FER, premier

Comte de Pouille. succeda, & celui-ci ayant été tué en trahison, son frere Humfroi s'empara de la Souveraineté. Ainsi se forma une nouvelle Domination dans cette partie de l'Italie, que l'Empire d'Orient perdit sans ressource, par la faute de Maniace.

DROGON. HUMFROI.

Malaterra, lib. 1. cap. 1. Des sept fils que Tancrede avoit de son premier mariage, il y en eut cinq, qui aussi-tôt que l'âge leur permit de porter les armes, vinrent joindre leurs freres en Italie, attirés, autant par la noble ambition de se signaler, comme eux, que par le desir naturel de participer à leur fortune. Robert Guischard, l'aîné des fils de ce second lit, & Roger le plus jeune, se distinguerent par leurs grandes qualités, & par leur bonheur. Robert, après la mort de ses freres aînés, s'empara de la Souveraineté, mais c'étoit trop peu pour satisfaire son ambition. Il forma le projet de conquerir la Sicile sur les Sarazins, qui s'y étoient rafermis depuis leur défaite, & se maintint dans la possession de Benevent, & de quelques autres Terres que Guillaume, Drogon, & Humfroi, avoient conquises successivement sur le Domaine de l'Eglise, d'ailleurs, fort diminué par les différentes usurpations qui s'étoient faites à la faveur des révolutions.

Robert Guischard.

Digitized by Google

Il eut à ce ſujet de fréquens démêlés avec Nicolas II. comme ſes freres en avoient eu avec les Papes précédens. L'ambition qui avoit occaſionné ces démêlés, devint le motif de la réconciliation. Robert, à ce qu'on prétend, tout occupé de vaſtes projets, pour étendre ſes Conquêtes, crut avoir beſoin de l'appui du S. Siége. Il propoſa la Paix à Nicolas, offrit de remettre à ſa diſpoſition toutes les Terres qu'il occupoit, & de ſe rendre ſon vaſſal, & il le fit prier par ſes Députés de venir dans la Pouille, recevoir ſon hommage. Le Pontife conſidérant qu'alors les Normands étoient les plus puiſſans dans cette partie de l'Italie, ſe rendit aux prieres de Robert Guiſchard, dont il pouvoit ſe ſervir utilement pour remettre dans le devoir les Villes qui lui étoient rébelles, & vint tenir un Concile à Melſi.* 1059.
Les Normands ſe préſenterent devant Nicolas II. & lui remirent toutes les Terres qui, originairement, avoient ap-

Cronica Caſſin. lib. 3. cap. 13. 16. Leo Oſtienſis, lib. 3. cap. 15. Baron. an. 1059.

* Pluſieurs Auteurs ont confondu cette Ville avec Amalphi, ſituée entre Naples & Salerne. Melphi qui eſt dans la Pouille obéiſſoit aux Princes Normands, & ce fut-là que ſe tint le Concile, & non pas à Amalphi, qui appartenoit alors aux Princes de Salerne.

Digitized by Google

partenu à l'Eglise. Le Pape de son côté leva les censures qu'ils avoient encouruës. Deux Princes furent compris dans cet accord, Richard & Robert. Le Pontife confirma le premier dans la possession de la Principauté de Capoüe, que celui-ci avoit conquise sur les Lombards, & l'autre dans celle du Duché de Calabre, & de Pouille, y ajoutant une donation de la Sicile, dont ce Prince esperoit faire la conquête. Robert prêta serment de fidélité à Nicolas II. par deux Actes différens, & s'obligea à payer au S. Siege, chaque année, le jour de Pâques, une redevance, à raison de douze deniers, monnoye de Pavie, par chaque paire de boeufs.

Robert Guischard premier Duc de Calabre & de Pouille.

Voici à peu près les termes de ces deux Actes : *Moy Robert, par la grace de Dieu, & de S. Pierre, Duc de la Pouille, & de la Calabre, & par le secours que j'espere de l'un & de l'autre, Duc futur de la Sicile : pour confirmer le Don que vous m'avez fait, & la fidélité que je vous dois, pour toute la Terre que je tiens en propre sous ma domination, & que jusqu'à présent je n'ai jamais cédée à aucun Ultramontain, de maniere qu'il en devînt Propriétaire : Je promets, tant pour moi, que pour mes héritiers, ou successeurs, payer*

Vide acta Ap. Baron. anno 1059.

annuellement, le jour de Pâques à S. Pierre, & à Vous Monseigneur le Pape Nicolas, à tous vos Successeurs, à tous vos Nonces, ou Envoyez, ou aux Leurs, une Rente ou Redevance de douze deniers, monnoye de Pavie, pour chaque joug de bœufs.

Moy Robert, &c. de ce jour & à l'avenir, je serai fidele à la Sainte Eglise Romaine, & à Vous Monseigneur le Pape Nicolas: je ne participerai ni par conseil, ni par action à aucune entreprise qui vous puisse faire perdre, ni la vie, ni les membres, ni la liberté: Je ne révelerai point ce que vous m'aurez confié sous le secret, lorsque je sçaurai vous porter préjudice en le découvrant: J'aiderai de tout mon pouvoir envers & contre tous la sainte Eglise Romaine à étendre les Régales, & les possessions de S. Pierre, & à les conserver: Je vous aiderai aussi à vous maintenir sûrement & avec honneur sur le Siege de Rome, dans le Domaine de S. Pierre, & dans la Souveraineté qui y est attachée..... Si Vous & vos Successeurs mourez avant moi, je favoriserai l'Election du Pape sur l'avis des plus sages d'entre les Cardinaux, les Clercs, & les Laïcs Romains: Je m'acquitterai fidelement de tout ce que dessus envers Vous & vos Successeurs élus légitimement, qui me confirmeront l'Investiture que vous m'avez donnée.

Digitized by Google

On n'a point cette Investiture de Nicolas II. mais il est aisé de juger de ce qu'elle contenoit par celle que le même Robert Guischard reçut de Gregoire VII. en 1080. elle ne renfermoit que ces mots : *Je vous investis, Duc de Calabre, de la Terre que vous ont accordée mes Prédecesseurs de sainte mémoire, Nicolas II. & Alexandre II.*

Vide invest. 1. ap. Baron. an. 1080.

Ces Pieces sont d'autant plus précieuses, qu'elles font connoître, dans son origine, la nature du droit de Souveraineté* que les Papes ont prétendu depuis sur le Royaume des deux Siciles, & dont ils

* Les Adversaires de la Cour de Rome font sur cette féodalité plusieurs réfléxions ; mais je me contenterai d'établir ici quelques principes, qui paroissent certains, à en juger par ces deux Actes. 1. Ni les Duchez de Pouille & de Calabre, ni la Sicile, n'ont jamais appartenu en propre à l'Eglise Romaine : Ainsi l'investiture de Nicolas II. ne peut être regardée comme une aliénation de la proprieté : ce n'étoit donc qu'un Acte de pure formalité, qui ne servoit qu'à caracteriser un droit de Souveraineté qu'on lui déféroit volontairement, à Titre honoraire, ou par dévotion, comme alors il se pratiquoit assez souvent. 2. Les termes mêmes de l'Acte de prestation de Serment prouvent ce fait, puisque Robert Guischard se déclare Propriétaire, en même-tems qu'il devient Vassal. 3. Robert ne s'oblige à rendre hommage qu'aux Papes qui lui confirmeront l'Investiture, d'où il

ils sont encore en possession à l'égard de Naples.

Robert & Roger son frere marchérent ensuite sur les ordres de Nicolas II. contre les Habitans de quelques Villes rébelles qu'ils obligérent à capituler. Après cette expédition, ils songérent sérieusement à la conquête de la Sicile. Ils y entrérent en 1061. & après dix années de guerre, ils en achevérent presque entiérement la conquête, par la réduction de Palerme. Quelques Places maritimes qui restoient encore à se soumettre, servirent de retraite aux Sarazins, réduits à un trop petit nombre pour oser tenir la Campagne. Par le partage que ces deux Princes firent de

Malaterra lib. 2. cap. 4. & seq. Order. Vitalis. lib. 3.

1061.

1071.

semble qu'on puisse conclure naturellement, que le refus de la confirmer devoit faire cesser la vassalité. 4. Par une consequence necessaire, les Domaines que Robert soumettoit au S. Siege, devoient passer par succession à l'infini, & sans interruption, à tous les héritiers de ce Prince, & dans le droit les Souverains Pontifes ne pouvoient, en qualité de Seigneurs suzerains, en disposer à leur gré. 5. Si dans quelque cas ils eussent pû être de droit reversibles au S. Siege, pour crime de felonie, ou autrement, Gregoire VII. d'ailleurs si jaloux d'étendre sa puissance temporelle, n'eût pas manqué de les expliquer avec précaution dans son Investiture, comme ont fait ses Successeurs.

Digitized by Google

leurs conquêtes, Robert se réserva Palerme, la Vallée de Demona, la moitié de la Ville de Messine, & la Souveraineté sur le reste de l'Isle, dont il ne céda que la proprieté à Roger, avec le Titre de Comte de Sicile.

Roger premier Comte de Sicile.

Malater. lib. 3. cap. 13. Ord. Vital. lib. 7. Curopal. pag. 845.

Plus Robert devenoit puissant, plus son ambition augmentoit. Une révolution arrivée à Constantinople, lui fit former le vaste projet d'ajouter l'Empire d'Orient à ses nouveaux Etats. Il avoit marié Helene l'une de ses filles, à Constantin Porphyrogenete, fils de l'Empereur Michel Parapinace, à qui Constantin devoit naturellement succeder : mais Nicephore Botoniate ayant
1078. en 1078. détrôné Michel & son fils, qu'il fit enfermer dans un Convent, fut ensuite dépossedé lui-même par Alexis Comnene.

Deux ans après parut en Italie un
1080. homme qui se disoit être Michel Parapinace. Il implora le secours des Princes Normands, & au récit de ses malheurs ajouta, que le jeune Constantin avoit été fait Eunuque par l'ordre de Nicephore. Soit que ce fût Michel lui-même, soit que quelque imposteur le représentât, Robert Guischard le crut le véritable Empereur détrôné, ou feignit de

le croire, pour avoir un prétexte de faire la guerre à Alexis. Il s'y prépara dès ce moment, persuadé que Michel restant sans espoir de postérité, il lui seroit plus aisé de faire réüssir ses projets.

Le Pape Gregoire VII. avoit alors un cruel ennemi dans la personne d'Henry IV. Roi d'Allemagne, qui l'avoit fait déposer, & élire à sa place l'Antipape Clement III. Gregoire toujours occupé des desseins de ce Prince, qu'il craignoit de voir arriver en Italie à la tête d'une Armée, se réconcilia avec les Normands qu'il avoit excommuniés, pour quelques usurpations des Terres de l'Eglise. Il eut une conférence avec Robert, Jourdain Prince de Capoüe, & d'autres Seigneurs. Dans cette entrevûë, Robert fit le Serment de fidélité au Pape Gregoire, promit de le défendre contre tous, & de procurer l'Election canonique des Papes ses Successeurs. Il s'engagea aussi par un Acte particulier, au payement annuel de l'ancien Cens de douze deniers pour chaque paire de boeufs de son Domaine.

Guill. Gemmetensis lib. 7. cap. 43. Ord. Vital. loc. cit. Summ. lib. 1.

Le Pape lui accorda l'Investiture des Terres qui lui avoient été données par Nicolas II. mais comme il avoit besoin des Normands, il ne décida rien

Invest. Greg. VII. in Baron. loc. cit. sup.

Digitized by Google

sur les biens usurpés qui faisoient le sujet de leurs démêlés, & s'en remit à la prudence de Robert.

Sur ces entrefaites, le Pontife informé qu'Henry étoit occupé dans ses propres Etats, où il venoit d'être battu par les Saxons, consentit au projet que Robert formoit contre Alexis Comnene, & écrivit aux Evêques de la Poüille, & de la Calabre, pour les exhorter à encourager les Troupes destinées à cette expédition.

Epist. 7. Greg. lib. 8.

1081. Robert passa l'année suivante en Grece, dont il s'ouvrit le chemin par deux Victoires sur l'Armée des Venitiens, qui, allarmés déja de la grandeur des Normands, avoient pris la défense d'Alexis. Il se rendit maître de Durazzo en Albanie, & avec 15000 hommes, battit l'Armée d'Alexis, forte de 170000. Ces premiers succès furent suivis de plusieurs autres Conquêtes, qu'il fit dans la Grece; mais en 1084. il fut obligé d'en interrompre le cours, pour revenir en Italie au secours du Pape Gregoire, qu'Henry IV. tenoit assiégé dans le Château S. Ange, & de laisser à son fils Boëmond le soin de continuer la guerre. A son arrivée à Rome, il n'y trouva plus Henry, qui au bruit de sa marche leva le Siége du Château S. Ange, & se retira en

Malater. lib. 3. cap. 26. 27. 28. 33. 37. 39. Baron. ex Bertholdo anno 1084. Ord. Vit. loc. cit. sup. Cronic. Cassin. lib. 3.

1084.

Digitized by Google

Lombardie. Alors Robert fit rentrer ſous l'obéiſſance du S. Siege, les rébelles qui s'en étoient ſouſtraits : tandis que Boëmond recueilloit les fruits d'une ſeconde Victoire, qu'il avoit remportée ſur Alexis.

Gregoire VII. ne ſurvêcut qu'un an à ſa délivrance, & Robert lui-même, lorſqu'il s'en retournoit joindre Boëmond, mourut dans l'Iſle de Cephalonie, ou, ſelon d'autres, dans une Ville d'Albanie, le 17 de Juillet 1085. âgé de plus de 60 ans, après 25 années de regne, à compter du tems qu'il prit la qualité de Duc. Son corps fut transféré à Venoſa, Ville de la Poüille, & enſeveli dans l'Egliſe de la Trinité.

Guillel. Tyr. l. 2. Chron. Caſſin. lib. 3. cap. 57. 58. Malat. lib. 3. cap. 41. 42. Baron. 1085. Summ. lib. 1.

1085.

Il laiſſa deux fils; Boëmond, de ſa premiere femme, & Roger, ſurnommé Burſa, de ſon ſecond mariage avec Sigelgaire fille de Gaïmar Prince de Salerne. Ces deux freres eurent conteſtation ſur le partage de la ſucceſſion de leur pere; mais le jeune Roger par l'autorité du Comte de Sicile ſon oncle, ſucceda au Duché de Calabre, & de la Poüille. Boëmond réduit à la ſeule Principauté de Salerne, dont Robert avoit dépoſſedé dès l'année 1074. Giſulphe fils de Gaïmar ſon Beau-pere,

Roger I. ſurnommé Burſa Duc de Calabre & de Pouille.

1097. ſe croiſa en 1097. & paſſa en Aſie, où il fut élû Prince d'Antioche. Son fils auſſi nommé Boëmond lui ſucceda, & mourut ſans enfans mâles. Roger Burſa après 19 ans de regne, eut pour héritier

Guillaume II. Guillaume ſon fils unique, qui déceda ſans enfans en l'année 1127. En lui finit

1127. la poſtérité maſculine de Robert Guiſchard.

Roger Comte de Sicile eut des deſcendans qui perpétuerent plus long-tems le ſouvenir de ſa gloire & de ſes grandes

Malater. lib. 4. cap. 7. Fleury Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 64.

actions. Dès qu'il ſe vit paiſible poſſeſſeur de la Sicile, où quelques Sarazins qui y reſtoient encore s'étoient ſoumis à vivre au nombre de ſes Sujets, ſon premier ſoin fut de témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance, en rendant exactement la juſtice, en ſoulageant les affligés, les veuves, & les orphelins, & en remédiant, autant par ſon exemple, que par ſes Loix, aux maux que les Infideles avoient cauſés à la Religion, aux moeurs, & à la police. Il fit réparer les Egliſes, qui la plûpart ſe trouvoient converties en moſquées, augmenta leurs revenus, & en fonda de nouvelles. Il s'appliqua particulierement à rétablir dans la Sicile les Evêchés, pour les rendre à l'Egliſe Romaine, dont ils relevoient dans les

Digitized by Google

premiers siécles, mais à qui l'Eglise Grecque les avoit enlevés : car, depuis le schisme, les Patriarches de Constantinople établirent peu à peu leur Jurisdiction sur les Eglises de la Sicile, devenuë Province de l'Empire Grec, & pendant plus de 200 ans que cette Isle gémit sous la domination des Sarazins, le peu d'Evêques qui y restérent, & tous les Chrétiens, reconnurent l'Evêque de Constantinople pour leur Patriarche, jusqu'à la conquête des Normands.

Le rétablissement des Evêchés se fit en 1093. Urbain II. qui occupoit alors le S.Siége, connoissant le zéle du Comte de Sicile pour tout ce qui concernoit la Religion, lui permit de transférer l'Evêché de Troïne à Messine, & de l'ériger en Archevêché, de même que Montreal : de mettre en possession de l'Eglise de Palerme, Nicodeme, & les Grecs qui en avoient le Titre : d'attribuer à chaque Diocèse un district, & d'en fixer les limites : de nommer de nouveaux Evêques dans les Siéges vacans : Et tout ce que régla ce Prince pour les érections, divisions, & dispositions des Evêchés, fut executé de l'aveu & de l'agrément du Pape, qui l'avoit revêtu à cet égard 1093.

Digitized by Google

de son autorité, par une Commission particuliére & verbale.

Malater. cap. 39. & ultimo & Bull. Urb. II. ibid. Concil. Labb. to. X. Fazell. hist. Sicula. Baron. Edit. Romæ 1098.

Ce même Pape Urbain II. ayant quelque tems après nommé l'Evêque de Troïne son Légat en Sicile, Roger s'en offensa, & refusa de consentir que ce Légat exerçât ses pouvoirs: il s'en plaignit même au Pontife, avec qui il eut une conférence à Salerne en 1098. Urbain persuadé du zéle de Roger pour les affaires Ecclésiastiques, eut égard à ses représentations: il révoqua la Commission de son Légat, & donna au
1098. Comte lui-même la Légation héréditaire, par une Bulle qui semble avoir toute la force d'un Traité, ou qui du moins doit être regardée plutôt comme une confirmation, que comme une concession du droit, puisque Roger en jouissoit en vertu d'une Commission verbale du Pontife, & que ce ne fut que sur les plaintes de ce Prince qu'il consentit à le cimenter par un diplome.

Urbain dans cette Bulle datée du même lieu de Salerne le 5. des Nones de Juillet, indiction VII. l'an XI. de son Pontificat, c'est-à-dire, en 1098. s'explique ainsi, en s'adressant au Comte Roger.

Parce qu'il a plû à Dieu de récompenser votre sagesse par plusieurs triomphes,

Digitized by Google

phes, & par les honneurs : que votre zéle a étendu la Religion sur les Terres des Sarasins, & s'est toujours & en différentes manieres dévoüé au S. Siége Apostolique : Nous vous avons reconnu pour le très-cher Fils de la même Eglise universélle, & pleins de confiance en la sincérité de votre zéle, Nous vous assurons par l'autorité de notre présente Bulle, comme Nous vous l'avons promis de vive voix, que pendant tout le tems de votre vie, celle de votre fils Simon, ou de tel autre qui sera votre légitime successeur, Nous n'établirons aucun Légat sur les Terres de votre Domination, contre votre volonté, ou votre consentement ; au contraire, Nous voulons que ce que nous ferions par un Légat, vous le faisiez à sa place, suivant votre prudence, quand bien même Nous vous envoyerions quelqu'un d'auprès de Nous pour le bien des Eglises qui sont sous votre puissance, & pour l'honneur de S. Pierre & du S. Siége Apostolique, auquel jusqu'à présent vous avez obéi avec zéle, & que vous avez généreusement & fidelement secouruë dans ses besoins. Si l'on assemble un Concile, & que je vous demande des Evêques & des Abbés de vos Etats, vous m'envoyerez ceux que vous voudrez, & en tel nombre que vous jugerez à propos, réservant les

Digitized by Google

autres pour le Service & la conservation des Eglises.

Ce droit de Légation dont nous venons de voir que Roger jouissoit dans la Sicile avant la Bulle d'Urbain II. & dont la confirmation étoit bien dûë aux grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise, est le plus grand privilege qui ait jamais été accordé à aucun Souverain. Les Rois de Sicile le font exercer par un Tribunal appellé la Monarchie de Sicile. Quelques Papes ont essayé dans la suite d'anéantir ce droit, & les Partisans de la Cour de Rome l'ont attaqué dans leurs écrits. Je parlerai en son lieu des contestations que le Tribunal de la Monarchie a occasionnés entre les Souverains Pontifes & les Rois de Sicile ; il suffit de remarquer ici que les Monarques, toujours en possession, le regardent encore aujourd'hui comme un droit inaliénable de leur Couronne.

Vide Baron. loc. cit. sup. Spond. in ejusd. Epit. Acosta, (Simon.) *Hist. des Reven. Eccles. p. 133. &c.*

1101. Roger Comte de Sicile mourut plein de gloire en 1101. à Milet en Calabre, & fut enseveli dans la grande Eglise de cette Ville qu'il avoit fait bâtir ; il étoit âgé de 70 ans, dont il en avoit regné 16, depuis la mort de Robert Guischard. Il laissa de sa femme Adelaïde deux fils, Simon qui lui succéda & ne lui survêcut qu'un an, & Roger II.

Cron. Cassin. eod. ann. Falco Benevent. in Cronica. an. 1127. Summ. lib. 1. cap. 13.

SIMON.

Lorſque la poſtérité maſculine de Robert Guiſchard s'éteignit par la mort de Guillaume fils de Roger Burſa, Roger II. recueillit la ſucceſſion de Guillaume qui l'avoit inſtitué ſon héritier. Il fut reconnu pour Souverain, & ſacré par Alfane Archevêque de Salerne : enſuite il ſe tranſporta à Reggio, prit poſſeſſion du Duché de la Pouille, marcha avec quelques Troupes vers Benevent dont il tenta, mais inutilement, de s'emparer, & retourna en Sicile où il prit la qualité de Duc qu'il ſubſtitua dès-lors à celle de Comte. 1127. ROGER II.

Il envoya en même-tems ſes Ambaſſadeurs avec des préſens à Honorius II. pour le prier de l'inveſtir du Titre de Duc par la tradition de l'Etendart, ſuivant l'uſage du tems, & lui promit, comme une récompenſe de cette faveur, la Ville de Troia, & celle de Montefoſco. Le Pape mécontent de ſon entrepriſe ſur Benevent, & de ſon retour en Sicile, ſans lui avoir prêté le ſerment de fidélité, refuſa ſes offres, fit prendre les armes à Robert Prince de Capouë, dont les Ancêtres s'étoient rendus hommes-liges de Roger Burſa, & qui par le refus de rendre hommage venoit de ſe brouiller avec le Duc de

Falco Benev. loc. cit. ſup. Baron. 1127. Alex. Abbas Teleſinus in vita Rogerii, lib. 1. à cap. 5. ad 15. incluſ.

Digitized by Google

Sicile. Au bruit des ravages que Robert, aidé par quelques Seigneurs vassaux de l'Eglise, faisoit sur le Territoire de Benevent, le nouveau Duc de Sicile étant repassé dans la Pouille, le Pape marcha en personne à sa rencontre avec le Prince de Capoüë, suivi d'une grosse Armée : mais Roger pour ne point commettre à une action décisive le sort de cette guerre, se retira dans les montagnes, où il resta 40 jours comme investi, jugeant en habile Capitaine que les forces ennemies se dissiperoient d'elles-mêmes. En effet, les vivres manquérent dans l'Armée du Pape, & le
Juillet. Prince de Capoüë fatigué des chaleurs excessives, retourna dans sa Principauté, avec les Troupes qui l'accompagnoient. Le Pontife ainsi abandonné, envoya Haimeri Chancelier de l'Eglise Romaine, pour traiter de la paix avec le Duc Roger, & lui proposer une enrtevûë à Benevent, sous promesse de lui accorder le Titre de Duc. Roger aussitôt vint camper près de cette Ville, où par défiance il ne voulut point entrer.
22. d'Aoust. Honorius alla donc le trouver, lui donna l'Investiture, & reçut le serment de fidélité. Roger s'engagea avec serment envers le Pontife, & ses successeurs, à

Digitized by Google

ne faire aucune entreprise sur Benevent.

Ce Prince ambitionnoit le Titre de Roi : il y parvint deux ans après, à l'occasion du schisme qui suivit la mort d'Honorius II. Pour éviter le tumulte qu'on craignoit dans Rome, les plus anciens & les plus sages des Cardinaux crurent devoir proceder à l'Election d'un Successeur, avant que sa mort fût publiée, & leur choix tomba sur Gregoire Cardinal de S. Ange, qui se fit appeller Innocent II. Les autres Cardinaux à la nouvelle de la mort d'Honorius, s'assemblérent de leur côté, & élurent Pierre de Leon qui prit le nom d'Anaclet II.

Abb. Telesin. in vita, lib. 2. cap. 1. & 3. Baron. 1130.

1130.

L'Antipape maître dans Rome obligea Innocent à se réfugier en France, & vint ensuite à Benevent, de-là à Avellino, où se trouvoit le Duc Roger qui l'avoit reconnu pour le seul Pape légitime. Ils traitérent ensemble, Anaclet lui donna sa soeur en mariage, lui accorda le Titre de Roi, avec la permission de se faire couronner par les Archevêques du Païs, assistés des autres Evêques; il l'investit aussi de la Principauté de Capouë, & de la Seigneurie de Naples, à charge de lui faire hommage, & de lui payer tous les ans 600

Abb. Telesf. & Baron. loc. cit. Falco Benevent. & Cron. Cassin. Ord. Vitalis, lib. 13. p. 898. Summ. lib. 1.

Du Cange Gl ss. au mot Sciphati. schifates, espece de monnoye d'or qui portoit la figure d'une gondole. Anaclet de retour à Benevent en fit expédier la Bulle le 27 de Septembre 1130. & la même année envoya en Sicile le Cardinal Conti, qui, le jour de Noël, couronna le nouveau Roi à Palerme, reconnuë depuis pour la Capitale de ses Etats. Telle fut l'origine du Royaume de Sicile.

Rois Normands.

Ab. Teles. cap. 13. & seq. Falco. Benev. an. 1131. & seq. LE Roi Roger, quoique le seul Prince au-delà des Monts qui reconnût l'Antipape Anaclet, lui demeura constamment attaché, malgré les hostilités de l'Empereur Lothaire, qui,

1131. après que le Concile de Visbourg eut confirmé l'élection d'Innocent II. se déclara son Protecteur, & l'accompagna

1133. en 1133. jusqu'à Rome, où il le mit en possession de l'Eglise de Latran. En

1134. 1134. il revint en Italie avec une Armée considérable. Après avoir assiégé & pris Salerne, il enleva à Roger le Duché de la Pouille, & de concert avec le Pape le donna à Rainulse Comte d'Averse, qui en fut investi par l'Etendard, que tenoient le Pontife & l'Empereur : seul expédient qu'on trouva

Digitized by Google

pour conserver le Droit que l'un & l'autre prétendoient avoir de donner cette investiture.

Ce fut à quoi se bornérent les exploits de Lothaire. Après son départ Roger se vengea sans obstacle : il mit tout à feu & à sang dans la Pouille, reprit les Villes qu'occupoit le Comte Rainulfe, & Benevent même qu'il força à reconnoître l'Antipape. Non content de ces succès, il se préparoit à donner Bataille, lorsque le Pape chargea saint Bernard, qu'il avoit appellé en Italie, de négocier la Paix entre Roger & le nouveau Duc de la Pouille. Saint Bernard prédit au Roi que s'il livroit combat, il seroit vaincu ; mais ce Prince supérieur en forces, attaqua, au mépris de la prédiction, le Duc qui le battit, & l'obligea à fuir devant lui. Le Roi feignit alors d'écouter les propositions de Paix, & consentit à se faire instruire de ce qui s'étoit passé à l'élection des deux Papes, pour se déterminer ensuite du côté de celui qui lui paroîtroit le plus légitimement élû. Innocent envoya pour cet effet à Salerne deux Cardinaux, avec saint Bernard, & l'Antipape de son côté en députa trois des siens. L'affaire fut examinée par le Roi avec

1137.

Aut. sup. cit. & vita S. Bernardi, lib. 2.

Digitized by Google

beaucoup de patience, & discutée vivement entre saint Bernard, & Pierre de Pise Cardinal du Parti d'Anaclet : cependant on ne décida rien, parce que le Roi qui avoit usurpé plusieurs Terres sur l'Eglise Romaine, persistoit dans la résolution de les conserver.

1138. *Cron. Cassin. eod. anno.* Anaclet mourut au commencement de l'année suivante, & le Roi permit aux Cardinaux de son Obédience de lui donner un Successeur. Ils élurent Gregoire Prêtre Cardinal, qui se nomma Victor, mais qui après avoir porté le vain Titre de Pape pendant deux mois ou environ, y renonça entre les mains de S. Bernard, le 29 de Mars, & termina le schisme.

La paix ne pût néanmoins se rétablir, entre le S. Siége & le Roi, qui continua de proteger le reste des Schismatiques. Il fut à cette occasion excommunié publiquement avec tous ses adhérans dans le Concile Géneral de Latran, que le Pape dès qu'il se vit maître de Rome, y avoit indiqué, pour achever la réunion de l'Eglise. A peine le Concile étoit fini, que le Roi apprit la mort de Rainulphe. Plus irrité, qu'effrayé des foudres Ecclésiastiques, il repassa dans la Pouïlle, pour achever la

Ibid. 1139. Baron. eod. anno. Summ. lib. 2. p. 4.

Digitized by Google

conquête de cette Province qu'il réduisit presque entierement, & s'avança jusques dans la Terre de Labour. Innocent à cette nouvelle rassembla des Troupes, vint à San-Germano au pied du Mont-Cassin attaquer à l'improviste l'Armée du Roi, qu'il mit en déroute & le força de s'enfermer dans le Château, où il l'investit. Guillaume Duc de Calabre, fils de Roger, accourut à son secours à la tête de mille chevaux, surprit à son tour les Ennemis, les battit, & fit le Pontife prisonnier avec ses Cardinaux, qu'il conduisit en triomphe au Roi son pere.

Ce Prince loin de s'enorgueillir après un si brillant succès, demanda la paix dans les termes les plus soumis, & le Pape destitué de tout appui ne put se refuser à ses prieres. On convint aisément des conditions du Traité, dont les principales furent; qu'Innocent accordoit à Roger le Royaume de Sicile, à un de ses fils le Duché de la Poüille, & à l'autre la Principauté de Capoüe. Roger & les Princes ses fils se jetterent aux pieds du Pontife, demanderent pardon, & lui jurerent fidelité. Le Pape donna au Roi l'Investiture par l'Etendard, & en fit ex-

Falco. Benev. Baron. loc. cit. sup. Cron. Nangii. 1141. Cron. Triveti eod. anno. 26. Juillet.

pedier la Bulle, où sans rappeller la concession d'Anaclet, il s'étendit seulement sur les services rendus à l'Eglise par les Ancêtres de ce Prince & par lui-même, & lui confirma & à ses successeurs le Royaume de Sicile, le Duché de la Poüille & la Principauté de Capoüe, à charge de l'hommage-lige, & sous la redevance annuelle de 600. schifates. Ainsi Innocent II. ajoûta par cette seconde concession ce qui paroissoit manquer à la premiere.

Pellegrinus in Falcone Benev. anno 1140. n. 59.

Jusqu'alors la Ville de Naples gouvernée en forme de Republique par des Ducs ou Doges, s'étoit maintenue dans sa liberté, depuis qu'elle n'obeissoit plus aux Empereurs d'Orient, & la concession d'Anaclet n'avoit donné au Roi de Sicile qu'un titre d'honneur, sans souveraineté. Les Napolitains après la mort de Sergius VII. le dernier de leurs Ducs députerent à Benevent vers le Roi Roger, se soumirent volontairement à ce Prince, dont ils avoient éprouvé la valeur, & de son consentement élurent l'un de ses fils pour les gouverner.

Roger ne voulut rien changer à la forme du Gouvernement interieur & de la Police de cette Ville: il lui con-

Digitized by Google

ſerva ſes Magiſtrats & ſes Loix, la confirma dans les Privileges & Prérogatives dont elle avoit toûjours joüi, ſe reſervant néanmoins ſur elle, comme ſur ſes autres Etats, l'autorité ſouveraine, & l'exercice de la Juſtice. Après qu'il eut achevé d'abattre tout ce qui lui faiſoit reſiſtance, il forma de tous ſes Etats un ſeul corps de Monarchie, dont Palerme étoit la capitale, & les ſoumit à un gouvernement uniforme. Il inſtitua pour cet effet les ſept grands Officiers de la Couronne, dont le titre ſuprimé pour la Sicile depuis les Vêpres Siciliennes, ſubſiſte encore aujourd'hui à Naples : c'eſt-à-dire ceux de Connétable, de Chancelier, de Juſticier, d'Amiral, de Camerier, de Protonotaire, & de Senéchal qui reſidoient à Palerme auprès de ſa perſonne. Pour regir les Provinces, tant dans l'Iſle, qu'en deça du Fare, il les diviſa en differens départemens, dans chacun deſquels il envoya des Juſticiers, des Cameriers, des Connétables & des Chanceliers particuliers, ſubalternes & dépendans de ceux qui réſidoient à Palerme; ceux-ci prirent dans la ſuite le nom de grand Connétable, de grand Chancelier, & ainſi du reſte.

Vid. Giann. Hiſt. di Nap. lib. 11. cap. 4. Juveges Hiſt. di Palerma. Ughell. in Ital. ſacra. Summ. &c.

Digitized by Google

C'est pour cette raison que les Siciliens ont pretendu que les Provinces en deça du Fare étoient dès l'origine dépendantes & comme membres du Royaume de Sicile, sans faire une Monarchie separée, ce qui a beaucoup de vraisemblance, & se trouve appuyé sur des raisons assez fortes; mais les Napolitains leur en opposent qui n'ont pas moins de poids, & par des titres plus anciens que la Monarchie, ils démontrent que les Normands n'étant encore que Ducs prenoient dans les actes publics, ou dans leurs diplomes la qualité de Rois d'Italie, ou de Rois de la Poüille; ensorte que les Nations Etrangeres chez qui l'on publioit les exploits de ces Princes, s'imaginerent que la Poüille renfermoit toute l'Italie au delà du Tibre.

Vid. Tutini & Vincenti sopra li sette Uffc. del regn. di Napol. Giann. Hist. di Nap. lib. 2.

Voici quelles étoient les fonctions des grands Officiers de la Couronne de Sicile, dont il est necessaire de donner une notion generale. Elles étoient à peu de chose près, pareilles à celles des grands Officiers du Royaume de France, d'où Roger tiroit son origine, & leur pouvoir s'étendit dans toute la Monarchie, tantque la Sicile, & le Royaume de Poüille, se trouverent sous la domination d'un seul Prince.

Digitized by Google

Le Grand Connétable, qui tenoit le premier rang entre les grands Officiers, étoit gardien de l'Epée du Roi, qui en la lui remettant toute nuë entre les mains, l'investissoit pour ainsi dire de sa dignité. Il avoit le Commandement general des Armées lorsquelles étoient en Campagne, & dans ce cas, les autres Officiers, même les Princes du sang Royal, lui demeuroient subordonnez: son pouvoir cessoit dans l'enclos des Villes, les Gouverneurs des Provinces ne reconnoissant point son autorité. Indépendamment de ces Prérogatives, le Connétable restoit ordinairement attaché à la personne du Roi qu'il accompagnoit toûjours lorsque la necessité ne l'obligeoit pas à s'en éloigner, il faisoit partie du Conseil Royal, & prenoit part aux affaires de l'Etat. Cette dignité s'est soutenue dans son lustre sous les Princes Normands, Angevins & Arragonois, qui residoient en personne dans leurs Etats. Sous la maison d'Autriche, toute l'autorité du grand Connétable a passé aux Vice-Rois, avec la plus grande partie de ses prérogatives: ce n'est aujourd'hui qu'un titre d'honneur, qui donne la preséance dans les cerémonies publiques.

Du Grand Conné-table.

Digitized by Google

Du Grand Amiral.

Les fonctions de Grand Amiral avoient beaucoup d'étendue dès leur origine : il commandoit sur Mer en tems de Guerre ou dans la paix : il étoit chargé du soin de faire construire les Vaisseaux, de les reparer & de les mettre en état de maintenir la seureté du Commerce : de veiller à la défense des Ports & des Côtes du Royaume. Les Amiraux particuliers, les Ouvriers employez à la construction des Navires, & tout ce qui ressortit de la Marine, étoient de sa dépendance. Depuis, les Rois de Sicile lui ont attribué une entiere Jurisdiction au Civil, & au Criminel, sur tous ceux qui lui sont subordonnez : il l'exerce par des Officiers qu'il nomme, & dont les Jugemens sont fondez, comme en France, sur des Loix particulieres.

Du Grand Chancelier.

Le Roi Roger attribua aux Grands Chanceliers une autorité fort vaste. Outre leurs fonctions, pareilles en beaucoup de choses à celles du Chancelier en France, il les chargea souvent des affaires les plus importantes de l'Etat, & quelquefois des expeditions Militaires. Sous les regnes de l'Empereur Frederic II. second Roi de Sicile de la maison de Suaube, & de Charles

Digitized by Google

Comte d'Anjou, premier des Rois Angevins, leur pouvoir souffrit beaucoup de diminution. Il reçut la derniere atteinte sous Ferdinand le Catholique, & sous l'Empereur Charles V. qui réunirent la Chancelerie à la personne du Roi, & érigerent le Tribunal des Regens de la Chancellerie pour en exercer les fonctions. Le titre de l'Office a cependant toûjours subsisté : mais le ministere du Chancelier est restraint maintenant à conferer au nom du Roi le dégré de Docteurs aux Candidats, instruits dans les Colleges de Droit, de Theologie, de Philosophie, & de Medecine, & à la surintendance de ces Colleges : le droit d'accorder les dégrés dans le Royaume de Naples, appartenant au Prince, & non à l'Université des Etudes.

Du Grand Justicier.

Le pouvoir du Grand Justicier n'a pas resîdé long-tems dans sa personne seule, à cause de l'érection du Tribunal de la *Gran-Corte* faite sous Guillaume I. fils & successeur de Roger. Dans la suite, l'Empereur Frederic II. ordonna que le Grand Justicier en seroit le chef, & il lui laissa la superiorité sur tous les autres Justiciers des Provinces, ce qui maintint toûjours

ce Grand Officier dans un haut rang ; parce que la *Gran-Corte*, suivant son Institution, devint le Tribunal suprême du Royaume. On y jugeoit, non-seulement les affaires civiles & criminelles, mais encore les matieres féodales, & toutes les causes d'appel des Jugemens rendus par les Justiciers des Provinces, & même par les Juges délegués par le Roi. Les Ducs, les Princes & tous les autres Barons étoient soumis à sa Jurisdiction, & il connoissoit encore des crimes de Leze-Majesté. Les Rois de la maison d'Anjou soutinrent l'éclat de ce Tribunal : sous ceux des Maisons d'Arragon, & d'Autriche, il perdit beaucoup de son lustre par l'établissement de differens autres Tribunaux.

Du Grand Camerier.

Un changement pareil est arrivé à l'Office de Grand Camerier ou Grand Chambellan. Ses fonctions dès leur origine furent d'avoir la garde de la personne du Roy dans l'interieur du Palais, de faire poser les Sentinelles, & de commander aux Huissiers ; il avoit le soin de la Garde-Robe, & des Joyaux ; mais son Emploi principal étoit de recevoir les revenus du Roi : ce qui lui en donnoit la sur-intendance

Digitized by Google

tendance, & le droit d'arrêter les comptes des Tréſoriers particuliers, & de tous ceux qui ſous leurs ordres ſe trouvoient chargés de quelque recouvrement.

Dans la ſuite on érigea un Tribunal Genéral & ſuprême des Finances, pour exercer ces dernieres fonctions. Le Grand Camerier en fut declaré le chef, & conſerva l'autorité ſur tous les Officiers commis à la recette des droits fiſcaux, Impoſitions, Rentes & Gabelles du Royaume. Sous l'Empereur Frederic II. & ſous les Rois de la Maiſon d'Anjou, cette Juriſdiction s'exerça par les maîtres Rationaux dans la Cour de la Monnoye Royale. Ils eurent de grandes Prérogatives ſous Jeanne I. & ſous Louis d'Anjou I. du nom. Alphonſe I. unit à ce Tribunal, le Tribunal, appellé *della-Summaria*, & lui attribua les cauſes Féodales qu'il ôta à la *Gran-Corte.* Il donna en même-tems au Grand Camerier un Lieutenant pour préſider en ſon abſence, ce qui releva ſon Office & ſa Juriſdiction. Par ſucceſſion de tems, ſa dignité s'avilit, ſans néanmoins que le Tribunal en ait ſouffert, parce que toute l'autorité paſſa en la perſonne de ſon Lieutenant, à l'exception de la nomination aux char-

ges, que le Roy se réserva.

Du Grand Protonotaire.

Sous les Rois Normands, & sous ceux des Maisons de Suaube & d'Anjou, le Grand Protonotaire recevoit les Requêtes, donnoit Audience aux personnes que leurs affaires amenoient à la Cour, & en faisoit son raport au Prince. Il expedioit les Lettres Patentes ou Diplomes, rédigeoit les Edits, les Ordonnances ou Décrets émanez du Roi ou de son Conseil, & par là prenoit connoissance des affaires les plus importantes de l'Etat. Cet Office déchut sous Alphonse, qui érigea le Conseil de *Sainte Claire*, & attacha au Chef ou Président de ce Tribunal, l'autorité & les fonctions du Protonotaire, à qui il ne laissa que le droit de présider par lui ou par son Vice-Protonotaire, conjointement avec le Chef de ce Conseil: mais peu à peu il en demeura entierement exclus. Il est même arrivé que le peu d'autorité qui lui resta après son exclusion passa au Vice-Protonotaire, dont la dignité à la nomination du Roi subsiste toûjours, & dont les attributions se bornent aujourd'hui à la création des Notaires publics, à l'examen de leurs Privileges, à la visite de leurs Registres ou Protocoles.

Digitized by Google

Le Grand Senéchal, appellé aussi Grand Maître de Sicile, ou Major-Dome Major de la Maison du Roi, se trouva d'abord chargé du soin de faire fournir les vivres necessaires pour la table du Roi, & pour celles des Officiers de sa Maison, & de l'entretien de l'Ecurie. Il avoit pareillement la surintendance des Forets & des Chasses reservées aux plaisirs du Prince, avec une autorité & une Jurisdiction entiere sur les differens ordres d'Officiers ou Domestiques du Palais : à la reserve des Chambellans, attachés â la Chambre & à la personne du Roi, & à l'exception aussi de ses Collateraux, c'est-à-dire de ceux qui étoient toûjours avec le Prince, & qui entroient dans sa plus intime confidence. Sous le regne des Rois de la premiere branche d'Anjou, les fonctions de cet Office furent encore augmentées, parce que ces Princes faisant leur séjour à Naples, ils multiplierent considerablement le nombre des Officiers du Palais, & en creérent de nouveaux, comme Major-Dome de la Maisondu Roi, Maître ou Intendant des chevaux, & de la Panneterie, Maître des Palfreniers & de l'Ecurie, Maître d'Hô- Du Grand Senéchal.

Digitized by Google

tel, & des Haras, Massiers ou Huissiers & Senéchaux de l'Hôtel. Ils soumirent encore à la Jurisdiction du Grand Senéchal, les chefs de la Cuisine & de la Bouteillerie, le Juge de l'Hôtel Royal, les Chambellans qui d'abord ne relevoient point de lui, les Valets de la Nappe du Roi, les Veneurs, le Garde des Oiseaux, les Fauconiers & differentes sortes d'autres bas Officiers. Ces grandes prérogatives furent conservées par les Princes Arragonois, qui tenoient leur Cour à Naples. Lorsque le Royaume passa dans la Maison d'Autriche, & que Naples cessa d'être le séjour ordinaire de la Cour, le Grand Senéchal perdit en même-tems toute sa Jurisdiction, par la suppression de la plûpart des Officiers subalternes, & parce que ceux qui furent maintenus dans leurs emplois resterent indépendans. Aujourd'hui les sept grands Offices, dont quelques-uns sont devenus heréditaires, comme celui de Grand Connétable dans la Maison Colonne, ne sont plus que des titres honoraires, sans fonctions, dont tout le privilege se réduit à la preséance aux jours de cerémonies publiques.

Ce n'étoit point assez au Roi Ro-

Digitized by Google

ger, fondateur d'une Monarchie nouvelle, d'avoir ainsi pourvû à la splendeur de sa Cour, & à l'administration de la Justice dans les differentes Provinces de ses Etats; il falloit des loix pour servir de regle aux Officiers à qui il venoit de confier une partie de son autorité; il vouloit accoûtumer au gouvernement Monarchique une Noblesse brave & ambitieuse, qui à la faveur des révolutions frequentes & des Guerres presque continuelles, dont cette partie de l'Italie se vit travaillée, avoit goûté les douceurs de l'indépendance: & ramener enfin à l'équité & à la subordination des peuples corrompus par la licence, qui ne sçavoient plus obéir, parce qu'ils avoient trop souvent changé de maîtres.

Les Etats qui formoient cette nouvelle Monarchie, avoient été regis autrefois suivant les anciennes loix Romaines: mais elles y étoient presque oubliées: on n'en retenoit par tradition que de legeres teintures, qui n'avoient pas force de Loix écrites. Il est vrai que le droit Romain commençoit à revivre: on donnoit dans quelques Academies des leçons sur les Livres des Pandectes de Justinien, trouvées parmi *Giann. lib. x.*

Digitized by Google

les ruines d'Amalphi, lorſque l'Empereur Lothaire vint ravager la Poüille : mais Roger leur prefera les Loix des Lombards, plus conformes aux moeurs de ce tems-là, & en ordonna l'exécution à ſes Sujets, ce qui n'étoit que les confirmer dans les Provinces en deça du Fare où elles avoient lieu depuis le regne des Lombards, à la difference de la Sicile, dont ils ne s'étoient jamais rendus maîtres. Dans la ſuite, le droit Romain prévalut, & il eſt aujourd'hui le fondement de la Juriſprudence.

Ce Prince laiſſa d'ailleurs ſubſiſter, entr'autres uſages introduits par les Lombards, l'ordre & la Police des Fiefs, dont l'admirable œconomie faiſoit alors preſque dans toute l'Europe le fondement du gouvernement politique. Il conſerva les aſſemblées des Parlemens ou Etats genéraux, où tout le corps de la Nation étoit repréſenté par les Députés & Syndics des Provinces, & des Villes. Ces Parlemens ſous la nouvelle domination de Roger ne partageoient point l'autorité ſouveraine, parce que les Princes Normands ſes Ancêtres s'étant établis à la pointe de l'épée, il ſe forma de leurs conquêtes un Royaume purement patrimo-

Digitized by Google

nial ; mais on y regloit du consentement unanime du Prince & des Peuples les operations de la guerre & de la paix ; on y promulguoit les Loix, on y déterminoit le contingent des Troupes que devoient fournir les Feudataires de la Couronne, ou ce qu'ils seroient par proportion tenus de payer en argent, tant pour l'entretien des Milices, que pour les autres dépenses ; ce Subside s'appelloit donatif, & en a retenu le nom jusqu'à present, quoiqu'il y ait long-tems qu'on n'assemble plus les Etats Generaux. *

Ce fut dans le premier de ces Parlemens convoqué à Ariano en 1140. que Roger en presence de la Noblesse Ecclesiastique & Seculiere du Duché de Poüille, publia des Loix particulieres, sous le nom de Constitutions, qui

1140. *Constit. Reg. Rogerii in Const. regni Sicil. lib. 3. tit. 13.*

* Sous les Princes Angevins, les peuples payoient des Tailles suivant le bon plaisir du Roi, & on assembloit rarement les Etats, dont les Rois de la Maison d'Arragon rétablirent l'usage. Alphonse le Magnanime le premier de ces Rois abolit les Tailles, & se contenta de 10 Carlins pour chaque cheminée. Cette imposition fut portée à 15 Carlins sous Ferdinand son fils, & augmentée depuis à proportion des besoins de l'Etat. Le Carlin ne valoit gueres qu'un sol Tournois.

Digitized by Google

ſupléant au droit Civil, acheverent de preſcrire les regles de la Police & de la diſcipline. Les plus conſiderables furent celles qui regardent la Juriſprudence des Fiefs. Il défendit pour toûjours aux Princes, c'eſt-à-dire, à ſes fils, car ils étoient ſeuls alors dans le Royaume qui portaſſent ce titre, aux Comtes, Barons, Archevêques, Evêques, Abbés ou autres proprietaires de Fiefs ou de droits Seigneuriaux, de les vendre ou aliener, en totalité ou en partie, & d'aſſigner pour le Doüaire des femmes, les Châteaux ou chefs-lieux qui donnoient le nom aux Fiefs: il permit ſeulement d'hypotequer les fonds pour la ſûreté de leur dot.

L'objet de cette Conſtitution étoit de ſoutenir la dignité des Fiefs, & d'en aſſurer à perpetuité le ſervice, parce que le Droit Féodal Lombard permettant la diviſion des Fiefs par égales portions entre les Freres, il étoit aiſé de prévoir que ſi l'on laiſſoit aux Feudataires la liberté de les aliener ou de les morceler, ils ſeroient bien-tôt hors d'état d'acquitter ce ſervice.

Mais ce Prince voulant donner aux François compagnons de ſes victoires un témoignage ſingulier de ſa reconnoiſſance,

Digitized by Google

noissance, leur permit de regir suivant le Droit François les Fiefs qu'ils tenoient de sa genérosité à titre de recompense, afin que ces Fiefs fussent transmis à leur posterité sans partage, & avec plus de distinction; ainsi le Droit François s'introduisit dans les Etats de Roger, & y devint, comme il l'est encore aujourd'hui la Loi particuliere en matiere Féodale, à la difference du Droit Lombard, regardé comme droit commun.

Quoique le Roi Roger par son accord avec Innocent II. en 1139. eût remis au Saint Siége la Cité, & le Territoire de Benevent, il essaya souvent de les usurper de nouveau: ces entreprises le broüillerent avec ce Pontife, & avec Celestin II. son succeseur immediat. Lucius II. qui succeda à Celestin en l'année 1144. inquieté comme ses prédecesseurs par le soulevement des Romains qui s'efforçoient de retablir leur liberté & leur ancien gouvernement, ménagea dans la même année une conference avec Roger pour pacifier leurs differends particuliers. Après bien des difficultez on parvint enfin à conclure un Traité, par lequel Roger lui restitua ce qu'il possedoit à

Cron. Cassin. a. n. 1143. Lucii Epist. 1. Ott. Friseng. lib. 8. 1144.

Digitized by Google

titre d'usurpation. Pour s'attacher ce Prince & s'en faire un protecteur contre les Romains, le Pontife de son côté lui permit de porter la Verge, l'Anneau, la Dalmatique, la Mitre & les Sandales, qui sont les marques de la dignité & du pouvoir Ecclesiastique: ce que je n'aurois pas crû necessaire de remarquer, si on ne regardoit cette grace comme une confirmation du droit de Legation accordé par Urbain II.

Le reste du regne de Roger se passa en expeditions militaires, qui n'entrent point dans le plan que je me suis formé. Ce Prince tranquille dans ses Etats, porta vers l'année 1141. la Guerre en Affrique, où il se rendit maître de plusieurs Villes. En 1148. ou 1149. il y envoya une Flotte considerable, qui se soumit Tripoli de Barbarie, Tunis & un assez grand nombre d'autres Places. Les Anciens Historiens n'apprennent, ni les causes ni le détail de cette guerre; on sçait seulement que dans l'une de ces expeditions le Roi de Tunis * fait prisonnier,

Cron. Cassin. 1146. Triveti & Sigeberti Gemblacensis anno 1141. Hugo Falcandus Hist. Siciliæ in initio.

* Par le mot de Roi il faut entendre ici le Viceroi ou Gouverneur de Tunis pour les Almoades souverains de l'Afrique occidentale ou pays de Mogreb. Le Miramolin qui regnoit

Digitized by Google

fut contraint pour obtenir sa liberté, de se rendre Tributaire de Roger. Ce Prince eut aussi de frequens démêlez avec Manuel Empereur d'Orient, qu'il alla attaquer jusques dans Constantinople dont il ruina les Fauxbourgs. Une Flotte Silicienne ayant abordé en 1153. à l'Isle de Corfou, & ne pouvant emporter de force la Citadelle, la prit par stratagême. Ensuite l'armée débarqua en Epire, penétra dans la Grece, s'empara de Corinthe, de Thebes & d'Athenes, & emmena prisonniers en Sicile un grand nombre d'Ouvriers en étoffes de Soye, que Roger établit à Palerme Capitale de ses Etats, afin qu'ils apprissent leur metier aux Siciliens. Ce fut ainsi, dit Othon de Freisengen, que cet art commença à devenir plus commun par l'industrie des Grecs.

Otto Frisengensis de Gestis Frider. I. lib. 1. cap. 33. Cron. Sigeb. Gemb. loc. cit. Joannis Cinnami Hist. de Gest. Comnen. lib. 3.

Pendant que les armes de Roger prosperoient en Asie, ce Prince favorisoit les sciences en protegeant les Sçavans refugiés dans ses Etats. Le Sche-

alors étoit, selon les apparences, Abdalmoumen premier de la Dynastie des Almoades, puisqu'on la fait commencer l'an 714. de l'Hegire 1140. de J. C. & que les Auteurs Arabes donnent à Abdalmoumen 34. années de regne.

Digitized by Google

Bib. Orient. d'Herbelot aux mots Edrissi. Giagrafiah. Scherif Aledrissi.

rif Mohammed Ben Mohammed, Prince de la Dynastie des Edrissites, ayant été chassé avec toute sa famille par Mahadi le Fatimite, qui s'étoit rendu maître de toute l'Affrique Littorale, en deça du Fleuve Niger, trouva un azile assuré auprès du Roi de Sicile. Ce Scherif fort Sçavant, fabriqua aux dépens de Roger, un Globe Terrestre d'Argent pesant huit cens Marcs, sur lequel il fit graver en Arabe tout ce qu'il avoit pû sçavoir des païs, qui pour lors étoient connus : & en 1153. composa un livre de Geographie fort ample, contenant la description de ce Globe, & distribué selon les sept Climats marquez par Ptolomée. L'abregé de ce livre, aussi appellé le livre de Roger, fut publié en Arabe & en Latin en 1619. Il est plus connu sous le nom, quoiqu'impropre, de Geographie Nubienne.

Chron. Cassin. & Nangii anno 1154. Baronius 1186. Cron. Riccardi à San-Germano. Inveges Hist. di Palerma. lib. 3. Fazell.

Roger mourut à Palerme le 27. de Fevrier 1154. âgé de 58. ans dont il en avoit regné vingt-deux. Il merita par sa valeur & par sa justice, le surnom glorieux de Fondateur, & de Legislateur d'une des plus Nobles Monarchies du monde. Guillaume qui lui restoit seul de plusieurs fils qu'il

Digitized by Google

avoit eus de ses deux premiers Mariages, succeda à la Couronne. La Reine Beatrix sa quatriéme femme restoit enceinte d'une fille, qui fut nommée Constance; Roger laissa aussi un fils naturel appellé Tancrede, Comte de Leccio.

Guillaume fut traversé dans le commencement de son regne. Le Pape Adrien IV. gagné par les Ennemis de ce Prince, lui refusa l'Investiture, l'excommunia, souleva contre lui les Barons Siciliens, & ligué avec l'Empereur Frideric Barberousse, & Manuel Empereur d'Orient, lui suscita une guerre cruelle & opiniâtre qui sembloit devoir le renverser du Trône. Guillaume en sortit cependant avec gloire : il chassa les Grecs qui s'étoient emparés de Brindes, & obligea le Pontife à faire la paix. Ce Prince parut plus grand au milieu de ces troubles, que dans le calme; dès qu'il se vit paisible possesseur, il se renferma dans son Palais où il ne pensa plus qu'à dépouiller ses Sujets pour augmenter son Trésor : il se livra entierement aux pernicieux conseils de Majon, homme de la lie du peuple, qu'il avoit élevé à la dignité de Grand-Amiral, & dont il fit son

& Mazell. in Hist. Sicil. Riccius de Reg. Sicil. lib. 1. Summ. lib. 2. Cala Hist. di Suevi parte 1ª. lib. 1.

GUILLAUME I. surnommé LE MAUVAIS.

Vid. Hist. Sicil. Hug. Falcandi.

Digitized by Google

confident. Ce favori se déclara l'ennemi irreconciliable de tous ceux qui pouvoient s'opposer aux progrès de son crédit. On ne vit plus en Sicile que proscriptions, massacres, emprisonnemens. Le traître osa même conspirer contre la vie du Roi, pour s'emparer de la Couronne, & peut-être eût-il exécuté ce projet déteſtable, si la Faction contraire ne l'eût fait assassiner par le Comte Bonelli. Sa mort causa une joye universelle, mais elle occasionna de nouveaux troubles. Le Roi resolu de se venger du Meurtrier, se vit assiegé dans son Palais par les Partisans de Bonelli, tomba entre leurs mains, & demeura leur prisonnier. Le Peuple indigné de la captivité de son Souverain, vint à son tour assieger le Palais pour forcer les Mutins à lui rendre la liberté. Dans cette émeute Roger son fils aîné, qu'ils se proposoient de mettre sur le Trône est tué d'un coup de Flêche tiré au hazard, ce qui donne lieu d'accuser le Roi de l'avoir fait perir: contraints enfin de ceder à la force, ils remettent ce Prince en liberté, & se reconcilient avec lui. Ces scenes tragiques qui se passoient en Sicile, influoient sur le repos des

Digitized by Google

Etats situez en deça du Phare, où les Revoltez mettoient tout à feu & à sang. Guillaume fut obligé d'aller lui-même à la tête d'une Armée appaiser le desordre. On peut sur ce récit succint se former une idée du regne de Guillaume, qui merita par son avarice, & par ses cruautez le surnom de Mauvais. Il ne s'apperçut que dans ses dernieres années des défauts de son gouvernement : il commençoit à soulager ses Peuples en diminuant les impositions, & formoit le plan d'une conduite plus équitable, lorsqu'il fut attaqué d'une dissenterie dont il mourut en 1165. après douze années de regne, & la quarante-cinquiéme de son âge. Son corps fut porté d'abord dans la Chapelle Royale de Palerme : la Reine Marguerite sa Veuve le fit transferer ensuite dans la grande Eglise de Montreal. Par son Testament il nomma son successeur, Guillaume son fils aîné âgé de 14. ans, sous la Regence de la Reine Margueritte, qu'il étoit prêt de laisser veuve, & apanagea de la Principauté de Capoüe Henri son second fils.

1165.

GUILLAUME II. surnommé LE BON.

Guillaume II. à qui des moeurs toutes differentes de celles de son pe-

re, acquirent le surnom de Bon, fut aussi-tôt proclamé Roi. La Regente signala les premiers jours du nouveau regne, par des graces & par des bienfaits. Elle ouvrit les prisons, accorda aux Villes de grands Privileges, abolit les mauvaises coûtumes, rendit aux Barons les biens dont ils avoient été dépouillés par le feu Roi, en éleva d'autres à la dignité de Comtes pour se les attacher, & fit venir de France Etienne fils du Comte du Perche qu'elle nomma Grand-Chancelier, afin que ce Seigneur son parent, dont elle connoissoit le merite, l'aidât de ses conseils dans le gouvernement de l'Etat; mais ce fut un sujet de jalousie pour les Barons Siciliens, & un prétexte à leurs cabales continuelles, jusqu'à ce que le Chancelier eût abandonné la Sicile pour se refugier en Syrie. L'Histoire s'étend plus sur ces intrigues de Cour, que sur les actions particulieres de Guillaume; mais Richard de San-Germano en fait en peu de mots un magnifique portrait. Ce Prince étoit, dit-il, la sureté de ses Alliés, la terreur de ses Ennemis, le soutien de ses Peuples, le refuge des pauvres & des miserables. Sous son re-

In initio Cron. Sup. cit.

Digitized by Google

gne, les Loix & la Justice étoient en vigueur: chacun vivoit content de son sort: par tout regnoient la paix & la tranquilité. On voyageoit par terre sans crainte des Voleurs, & les Pirates ne troubloient point le commerce maritime. Guillaume mourut sans laisser d'enfans, au mois de Novembre 1189. âgé d'environ trente-huit ans, 1089.
dont il en avoit regné vingt-quatre, moins quelques mois; on l'ensevelit à Montreal auprès du Roi son pere. En lui finit la posterité masculine, en legitime mariage, de Tancrede Comte de Hauteville.

Au défaut d'Heritiers mâles, la Couronne de Sicile appartenoit à Constance fille posthume de Roger, qui du vivant de Guillaume II. & de son consentement, avoit épousé Henri VI. Roi des Romains, fils de l'Empereur Frideric Barberousse. Constance étoit âgée d'environ trente-un ans, & Henri de vingt seulement. * Leur mariage

* Je cite en marge de cet article l'Histoire de la Maison de Suaube par Cala. Je tiens d'un sçavant Napolitain, que cet Auteur qui se nommoit Ferrand *le Stocco*, né à Cosence en Calabre, s'est fort décrié par cet ouvrage, dont l'unique objet étoit de flatter la Maison de Cala, en

Digitized by Google

s'étoit conclu en 1186. à la persuasion de Gauthier, Archevêque de Palerme, & contre l'avis de Matthieu Grand-

lui donnant un Saint Jean Cala de son invention, & de faire sa cour à la Noblesse Cosentine, en faisant entrer dans son livre plusieurs diplomes qu'il avoit lui-même forgés. Cet imposteur étoit le premier à se mocquer de son Saint imaginaire : il avoit fait croire que quelques os de la carcasse d'un Ane étoient ceux du bienheureux Cala, & il leur appliquoit assez heureusement ce Vers d'un Ancien ;

Felices Asini quantum meruistis honores!

Ces prétendues Reliques furent brûlées par ordre de l'Inquisition de Rome, son livre fut défendu, & la Maison de Cala s'efforça même de le supprimer, ce qui fait qu'il est devenu fort rare. Mais tout cela n'empêche pas que cet Auteur ne soit très-exact sur la genealogie des Princes Normands, & particulierement sur l'âge de Constance, à qui il ne donne que 32. ans lors de son mariage avec Henri VI. en quoi il se trouve conforme aux meilleurs Historiens. Il est visible que ceux qui prétendent qu'elle avoit 52 ans, se trompent, puisqu'elle nâquit après la mort de Roger II. son pere en 1154. & qu'elle se maria en 1186. On est aussi revenu de l'opinion de ceux qui croyent qu'elle fut Religieuse, & même Abbesse à Palerme. La Tradition fait encore regarder ce fait comme incontestable en Sicile, & on se fonde sur l'Epitaphe de cette Princesse. Mais cet Epitaphe peut être fort posterieur à la mort de Constance : on ne doit pas toujours compter sur ces sortes de Pieces comme sur des monumens

Digitized by Google

Chancelier du Royaume. Les Barons de Sicile s'engagerent par serment à reconnoître Henri pour leur Roi, si Guillaume mouroit sans enfans, & ce serment fut la condition principale de l'alliance. Le Pape Urbain III. qui venoit d'être élû après la mort de Lucius III. n'approuva point ce mariage, qui donnoit au Roi des Romains une esperance presque certaine sur la Couronne de Sicile : il suspendit même de leurs fonctions les Evêques presens à la ceremonie des nôces, qui s'étoient faites avec pompe à Milan, où le Roi Henri fut couronné avec Constance, en presence de l'Empereur Frideric.

Cron. à San-Germano. Cron. Viterb. in fine. Ital. Sacra Ughel. to. 3. p. 955.

Malgré les précautions de Guillaume II. pour assurer sa succession à Constance, dès qu'il fut mort les affections se partagerent à la Cour. Les uns reconnoissoient le Roi des Romains pour leur Souverain legitime, les autres cherchoient à l'exclure. Le Grand-Chancelier à la tête de ce dernier parti le rendit superieur par son credit, & il couronna à Palerme Tancrede Comte de Leccio, du consen-

Aut. sup. cit. & Cron. Cassinensis anno 1190.

fort autentiques. Il est certain d'ailleurs que les Auteurs contemporains ne disent point qu'elle ait été Religieuse.

Digitized by Google

tement de Clement III. qui lui accorda l'Investiture.

1191. L'Empereur Frideric étant mort au commencement de l'année suivante, Heni VI. Roi des Romains passa en Italie, pour recevoir la Couronne Imperiale, & faire valoir par les armes le droit de Constance son Epouse au Royaume de Sicile. Avant son arrivée à Rome Clement III. mourut. Celestin III. son successeur à la priere des Romains, que le voisinage de l'armée d'Henri intimidoit, couronna ce Prince Empereur & Constance sa femme Imperatrice. Henri se transporta ensuite en Poüille, malgré la défense du Pape, qui soutenoit le Roi Tancrede. Il y fit d'abord quelques progrès; mais les maladies ayant détruit une partie de son armée, il repassa sur la fin de l'année en Lombardie, laissant l'Imperatrice Constance à Salerne, dont il s'étoit rendu maître. Tancrede rentra aussi-tôt dans les Places qu'on lui avoit enlevées: les Habitans de Salerne lui livrerent Constance, qu'il fit conduire en Sicile, d'où il la renvoya l'année suivante en Allemagne à la priere du Pape.

Cronic. Cassin. eod. anno & Riccard à San-Germano. Cron. Arnoldi lib. 4. Rog. Hoveden pag. 689.

Tancrede se maintint sur le Trône

Digitized by Google

jusqu'au mois de Mai 1194. ou 1195. 1094.
qui fut le tems de sa mort. Il laissa 1095.
pour successeur son fils Guillaume, GUIL-
encore enfant, que de son vivant il LAUME
avoit fait couronner. L'Empereur III.
Henri revint alors en Poüille, & s'y fit reconnoître pour Souverain : de là passa en Sicile, où abusant de la foi d'un Traité conclu avec Guillaume, il s'assura du jeune Monarque, de sa mere Sibile, veuve de Tancrede, & de plusieurs Seigneurs, tant Ecclesiastiques que Seculiers, qu'il accusoit de trahison : il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & envoya le reste en Allemagne, où il conduisit Sibile & son fils. Il les retint en une prison perpetuelle, après avoir fait créver les yeux au jeune Prince qu'il mit d'ailleurs hors d'état de laisser des heritiers. Henri se fit couronner à Palerme le 23. d'Octobre. Ainsi le Royaume de Sicile passa des Princes Normands, à la Maison de Suaube, cent ans après la conquête du Comte Roger, & trente-quatre ans depuis que Roger II. eut pris le titre de Roi.

Cron. Ricc. à San-German. anno 1193. 1094. Cron. Nangii. 1194. Radevic. Dicet. pag. 678.

Digitized by Google

Rois de la Maison de Suaube.

L'Empereur HENRI. VI. HENRI s'affermit sur le Trône de Sicile par des cruautez qui le rendirent odieux, même à l'Imperatrice Constance sa femme; & lorsqu'il fut mort à Messine le 8. de Septembre 1197. on la soupçonna de l'avoir fait empoisonner. Il regna environ deux ans après la mort de Tancrede, & laissa un fils nommé Frideric, âgé seulement de deux ans & quelques mois. Henri avoit été excommunié par le Pape Celestin III. qui défendit de donner la sepulture à ce Prince. Constance envoya à Rome l'Archevêque de Messine, prier le Pontife de lever les défenses, & d'accorder l'Investiture au jeune Frideric, avec la permission de le couronner Roi de Sicile. Celestin fit quelques difficultez, qui ne purent être aplanies que par 10000. marcs d'Argent qu'on lui compta, & autant aux Cardinaux : encore obligea-t-on l'Imperatrice d'affirmer avec serment, que Frideric étoit né d'elle & d'Henri VI. parce qu'on le prétendoit supposé.

Rog. Hoveden. p. 773. 774. Baron. 1198.

1197.

Houed. loc. cit.

Constance après avoir reçû le consentement de Celestin III. fit couronner Frideric; mais ce Pape étant mort au

Digitized by Google

commencement de l'année ſuivante, 1198.
il fallut envoyer de nouveaux députés à Rome ſolliciter l'Inveſtiture d'Innocent III. ſon ſucceſſeur. La negociation eut ſes difficultez, parce que le nouveau Pape crut devoir profiter des circonſtances pour retablir dans la Sicile les droits du Saint Siege, auſquels il ſe plaignoit qu'on avoit donné atteinte ſous ſes prédeceſſeurs : ce qui regardoit principalement la legation accordée par Urbain II. à Roger I. en 1098. confirmée à Roger II. en 1144. par Lucius II. à Guillaume I. par Adrien IV. dans un Traité conclu à Benevent en l'année 1156. & par Clement III. en faveur de Tancrede.

Geſta Innoc. III. nº. 21.

Otto. Friſing. lib. 7. Guill. Tyr. lib. 18. cap. 18. Baron. 1156.

Innocent manda donc imperieuſement à Conſtance, qu'elle eût à ſe déſiſter de trois articles, dans leſquels il ſe trouvoit lezé : les élections, les appellations, & les legations, parce qu'il ne vouloit en aucune façon les accorder. Conſtance eſſaya de lui faire changer de reſolution par les preſens dont elle l'accabla : mais déſeſperant d'y réuſſir elle députa à Rome Anſelme, Archevêque de Naples avec d'autres Ambaſſadeurs, qui ne purent obtenir l'Inveſtiture pour l'Imperatrice & pour

Digitized by Google

son fils, après une longue negociation, qu'à la charge de renoncer aux trois articles prescrits. Le Traité étant signé, le Pape envoya le Cardinal Octavien ou Othon Evêque d'Ostie en Sicile pour recevoir le serment accoûtumé. Il fut chargé de differentes Bulles, dont l'une portoit concession du Royaume de Sicile & de ses dépendances, à condition que l'Imperatrice jureroit entre les mains du Legat, de faire hommage en personne, aussi-tôt qu'il lui seroit possible : Que le jeune Roi le feroit de même lorsqu'il seroit en âge, & à charge de payer tous les ans au Saint Siege un cens de mille Schifates. Deux autres Bulles, la premiere adressée à l'Imperatrice & à son fils, & la seconde aux Evéques, & au Clergé Sicilien, regloient la maniere de proceder à l'avenir aux élections des Evêques & des Abbés, retablissoient la liberté d'appeller au Saint Siege, & ordonnoient de déferer aux ordres des Legats que le Pape envoyeroit en Sicile, sans qu'on pût opposer à leurs pouvoirs aucun privilege ou rescrit du Saint Siege. C'est par ces Bulles qu'on prétend que fut revoqué l'ancien droit de legation.

Bulla ap. Bzov. ann. 1168. Gesta n°. 21.

Le

Le Legat Octavien à son arrivée ne trouva plus l'Imperatrice en vie: elle étoit morte le 2. de Novembre, & par son Testament avoit nommé le Pape Regent ou Bail du Royaume. Il fut aisé à Innocent III. à la faveur de la regence, de se maintenir dans tous les droits où il venoit de se rétablir, & pendant son Pontificat il n'eut aucun démêlé avec le jeune Frideric, qui devenu majeur ratifia, au sentiment de Baronius, les conditions imposées à l'Imperatrice sa mere, par la Bulle d'Innocent III. A la verité la reconnoissance devoit lui attacher ce Prince, qui lui fut redevable de la conservation de son Royaume. Innocent le défendit avec adresse contre l'ambition de Gauthier Comte de Brienne qui pretendoit à la Couronne du chef de sa femme Albinie l'aînée des filles de Tancrede. Il employa la force, & les censures pour le garantir contre les entreprises de l'Empereur Othon IV. & le soutint enfin sur le Trône au milieu des guerres, & des troubles interieurs qui lui donnerent les plus violentes secousses. Il poussa plus loin son affection pour Frideric, & oublia ses propres interêts, jusqu'à le faire élire Em-

Baron. Edit Romæ. ad annum 1097. p. 691. C.

Cron. à San-German. Math. Paris. Abb. Usperg. Cron. Fossæ novæ Od. Rayn & Bzov. ann. Ecclés.

pereur, à la place d'Othon qu'il déposa.

1216. Mais à la mort d'Innocent, les choses changerent de face. Le Pape Honorius III. s'apperçut de la faute qu'avoit fait son predecesseur, en joignant la Sicile à la Couronne Imperiale, & il eut bien-tôt des démêlez avec Frideric. En effet cette réunion n'étoit propre qu'à entretenir la mesintelligence entre deux Puissances, qui, indépendamment de leurs prétentions reciproques sur differens Etats d'Italie, s'attribuoient l'un & l'autre un pouvoir excessif.

Les Papes prétendoient alors devoir étendre les censures jusques sur les matieres purement temporelles, excommunier les Rois, les déposer, délier leurs Sujets du serment de fidelité. Ils se persuadoient qu'en qualité de souverains Pontifes, c'étoit à eux à distribuer les Couronnes, qu'ils avoient l'autorité de juger tous les Souverains en general, qu'en particulier les Princes Chrétiens étoient Vassaux de l'Eglise Romaine, & devoient lui rendre hommage & lui payer tribut : Maximes nouvelles, fondées la plûpart sur les fausses décrétales & adoptées par

Digitized by Google

Gregoire VII. qui les avoit mises en pratique sur la fin du onziéme siécle. A l'apui de ses prétentions chimeriques, ce Pontife croyoit avoir droit de donner l'Empire d'Occident, que la Saxe, la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, la Hongrie, la Dalmatie & la Russie, étoient autant de portions de son domaine. D'ailleurs il se disoit haut Souverain de la Sicile, de la Poüille, & des autres Etats dont les Princes Normands venoient de faire au Saint Siege un hommage volontaire, & de pure dévotion. La donation de Constantin qui passoit pour une piéce autentique, & celle que la Comtesse Mathilde fit à l'Eglise Romaine de la Toscane, & d'une partie de la Lombardie, sous le Pontificat du même Gregoire VII. ajoûtoient encore de nouveaux pretextes à des prétentions, que ses successeurs ne voulurent point abandonner.

Les Empereurs de leur côté, étendoient trop loin leur puissance,&les bornes de l'Empire: non contens de s'attribuer le droit de donner l'Investiure des Evêchez, & des Abbayes,ils entreprirent souvent sur l'autorité Ecclesiastique au préjudice des Elections. Depuis le ré-

Digitized by Google

tabliſſement de l'Empire d'Occident ſous Charlemagne, ils ſe prétendirent ſouverains de Rome & de toute l'Italie, à l'exception de la Sicile, que quelques-uns voulurent bien reconnoître pour une Province de l'Empire d'Orient, du moins quant au ſpirituel, juſqu'à la conquête des Normands. Mais, comme nous l'avons vû, cette exception devoit s'étendre également ſur toute l'Italie Tranſtiberine, cedée aux Empereurs Grecs par le Traité de partage des deux Empires entre Irene & Charlemagne. D'autres Empereurs, comme Frideric II. loin de borner leur ambition à ſi peu de terrain, embraſſoient dans leurs vaſtes idées, tout ce que renfermoient les limites de l'ancien Empire Romain. Ainſi ſe trouvant toûjours en concurrence avec les Papes pour les mêmes droits, & les mêmes prérogatives : ſur l'exercice de puiſſance ſpirituelle ou temporelle; à peine le Sacerdoce & l'Empire étoient-ils d'accord ſur un article, qu'il ſe preſentoit un nouveau ſujet de diviſion. De-là tant de ſchiſmes dans l'Egliſe, tant de cenſures fulminées, & tant de guerres, dont on ne peut lire l'Hiſtoire ſans étonnement, & ſans ſcandale.

Digitized by Google

Honorius III. ſuivit les traces de ſes predeceſſeurs, & Frideric II. devenu Empereur, prit occaſion de ſes differens avec le Saint Siege pour rentrer dans les droits qu'il croyoit appartenir au Royaume de Sicile ou à l'Empire. Il ſe remit en poſſeſſion des fonctions de Légat dans la Sicile, & remplit les Evêchez & les Abbayes vacantes dans ſes Etats, en deça du Phare, prétendant qu'en majorité, il n'étoit point aſſujetti au Traité conclu entre Innocent III. & l'Imperatrice Conſtance ſa mere, que la foibleſſe de ſon ſexe avoit peut-être rendue trop facile, & qui n'avoit pû s'engager au préjudice de ſon fils mineur. Il entra en armes dans la Lombardie, attribuant auſſi à ſuggeſtion, la donation de la Comteſſe Mathilde en faveur de Gregoire VII.

Vid. annal. Bzov. & Od. Rayn. à San-Germ. Matt. Par. & al.

Pour éloigner de l'Italie un Prince ſi puiſſant, & ſi jaloux de ſes droits, Honorius dès le commencement de ſon Pontificat, l'avoit exhorté, comme les autres Princes de l'Europe, à marcher en perſonne au ſecours de la Terre Sainte. Frideric promit de déferer aux prieres du Pontife; mais comme ſur differens pretextes, quelquefois légiti-

Aut. ſup. cit. Ricord Maleſp. Gio. Villani lib. 6. cap. 40.

Digitized by Google

mes, & souvent controuvés, il éludoit toûjours l'execution de ses promesses, Honorius en vint aux censures. Gregoire IX. son successeur réitera les sommations & les anathêmes ; enfin ce Prince partit en 1229. & à peine arrivé à Jerusalem, fut obligé de revenir sur ses pas, après avoir fait précipitamment la paix avec le Sultan d'Egypte, parce que le même Gregoire IX. profitoit de son absence pour lui faire la guerre en Italie. Au retour de Frideric, le Pontife lança de nouvelles censures, & telle fut la source de leurs grands differens, qui se perpetuerent encore après eux, & entraînerent l'entiere ruine de la Maison de Suaube. Frideric mourut à Florenzuola dans la
1250. Poüille le 13. de Decembre 1250. excommunié sur les mêmes motifs par Honorius III. par Gregoire IX. & en 1245. par Innocent IV. dans le Concile de Lyon, mais non de l'autorité du Concile. Il étoit âgé de 57. ans dont il en avoit regné 51. sur la Sicile. Le jour même de sa mort, il fit un Testament, par lequel il laissa à son fils Conrad élû Roi des Romains, les Royaumes de Jerusalem & de Sicile, & ses Etats d'Allemagne, à la reserve des

Annali di Matt. Giovenazzo mss. in Bib. Reg. no. 10182.

Testam. Frid. II. cap. 24. Cronic. aut. ano-

Duchez d'Autriche & de Stirie, qu'il legua à Frideric de Suaube son Neveu. Il substitua à Conrad, s'il mouroit sans enfans, Henri son autre fils à qui il donna pour partage le Royaume d'Arles, ou celui de Jerusalem au choix de Conrad. Au défaut d'Henri sans posterité, il appelloit à la succession Mainfroy son fils Batard *, qu'il nomma Bail du Royaume, avec une entiere autorité pendant l'absence de Conrad. Il legua de plus à Mainfroy, la Principauté de Tarente, avec les Comtez de Monte-Scagliosо, de Tricarico, de Gravine, & du Mont-Saint-Ange, à condition de les tenir à foy & hommage de la Couronne. Il ordonna à ses Heritiers de restituer à l'Eglise tout ce qui lui appartenoit legitimement, de retablir le Clergé de son Royaume dans ses immunitez, & les Peuples dans l'exemption de Tributs dont ils jouissoient sous Guillaume II. Ordres favorables que les Souverains ne donnent souvent que dans leurs derniers momens, & qui sont presque toûjours negligez par leurs successeurs.

nymDapt. DD. Martenne & Durand. in Th. Novo anecd. to. 3.

* Quelques Auteurs ont cru qu'il étoit né en legitime mariage ; mais le Testament de Frideric II. est une preuve du contraire.

Digitized by Google

Frideric eut de grandes qualitez. Sa prudence & sa valeur firent le bonheur de ses armes dans la plûpart de ses expeditions Militaires : il sçut être aussi moderé dans la prosperité, que ferme & inébranlable dans les disgraces. Mais son gouvernement fut dur à ses Sujets, qu'il chargea d'impositions inouies jusqu'alors *, sans en exempter le Clergé, que ses differens avec les Papes lui donnerent occasion de persecuter. Il fit rediger en ordre par Pierre des Vignes, les Constitutions du Royaume de Sicile, & en ajouta de très-sages à celles des Princes Normands. Il sçavoit plusieurs langues, & avoit une connoissance assez étenduë des Sciences. Naples lui fut redevable d'une partie de sa grandeur. Son goût pour les belles Lettres l'engagea à fonder dans cette Ville une celebre Academie, où il rassembla tous les Etudians de ses Etats. Il rendit fameuse l'Ecole de Salerne pour l'étude de la Medecine, & com-

* Matthieu Spinelli de Giovenazzo Auteur du tems, rapporte dans ses Annales que Frideric peu avant sa mort imposa une nouvelle taille d'un tarin par tête, qui étoit la plus forte qu'on eût jamais payée. Le Tarin valoit deux Carlins, c'est-à-dire environ deux sols tournois.

posa

posa lui-même quelques ouvrages, comme un Livre sur la Nature, & la maniere de gouverner les Animaux; un Traité de la Fauconnerie, quelques chansons & autres piéces de Poësie en langue Toscane, qui se lisent encore parmi celles de Pierre de Vignes. Il fit aussi traduire plusieurs Ouvrages de Grec en Latin.

Ce Prince fut le premier des Rois de Sicile, qui joignit à ses titres celui de Roi de Jerusalem. Ayant épousé en 1226. en secondes nôces, Yoland, ou Isabelle fille de Jean de Brienne Roi de Jerusalem, il le força malgré les conventions qui précederent le mariage, à lui abandonner ce Royaume. La cession faite, il ne temoigna plus aucune affection au Roi son beau-pere, & se fit rendre hommage par les Seigneurs de Syrie. Le Roi Jean en fut si outré, que dans la suite il devint chef de l'armée que Gregoire IX. fit entrer dans la Sicile. C'est l'origine du titre de Rois de Jerusalem qu'ont porté depuis les Rois de Sicile.

Dès que Frideric fut mort, Mainfroy alors âgé de dix-huit ans en donna avis à Conrad qui étoit en Allemagne, lui manda les principales dispositions

CONRAD.

Ep ist. Manfredi in Miss.

cell. Paluz. 19.1. du Testament de l'Empereur, l'exhortant à venir au plutôt remplir l'attente de ses Sujets d'Italie, & marcha lui-même vers Naples. Il apprit à son passage à *Monte-Fuscolo* que le Pape Innocent IV. qui se trouvoit alors à Lyon, venoit d'écrire aux Habitans de Naples & des autres Villes du Royaume, pour leur défendre de reconnoître d'autre Souverain que le Saint Siege, parce que le Royaume lui étoit dévolu.

Ann. di Spinelli di Giovenazzo. Bzov. ann. 1251.

1251. Mainfroy envoya le Comte de Caserte & Etienne d'Evoli à Naples, & à Capoüe sonder les Habitans de ces deux Villes, qui entrant dans les idées d'Innocent, répondirent que fatigués des excommunications, & des interdits continuels, ils étoient déterminés à ne prêter obéissance qu'à un Prince muni de l'Investiture.

Epist. apud Od. Rayn. an. 1251. no. 7. 11, Bzov. eod. an. no, 2.

Le Pape ne s'en tint point à ces premieres précautions: il écrivit encore aux Prélats, aux Barons, & à tout le Peuple du Royaume, pour les exhorter à se soumettre à son autorité, chargea de ses Lettres Marin Filangeri, Archevêque de Bari, & donna ordre à ses Emissaires en Allemagne, de travailler à détourner la Noblesse de l'obéissance de Conrad. Un Frere Prêcheur, nom-

Digitized by Google

mé Guillaume Elka, eut pouvoir en même-tems de publier une Croisade contre ce Prince, de promettre aux Fideles qui se destineroient à cette expedition, les graces spirituelles accordées pour les Croisades de la Terre Sainte : ceux qui assistoient à ces prédications devoient joüir en outre de quarante jours d'Indulgence.

Cependant Mainfroy prenoit l'administration des affaires, & gouvernoit avec tant de prudence & d'adresse, qu'on ne s'appercevoit point du changement de Souverain. Après avoir fait proclamer Conrad, il commit à Henry frere de ce Prince, quoique fort jeune, le soin de veiller à la sureté de la Sicile & de la Calabre, & resta dans la Poüille, pour maintenir les Peuples dans la fidelité, jusqu'à l'arrivée de Conrad, qui se mit bien-tôt en marche à la tête d'une Armée.

Anonym. in vit. Conradi ap. Ughel. to. 9.

Ce Prince n'osant traverser l'Italie, où le parti du Pape étoit puissant, s'embarqua dans un port du Frioul, sur des Vaisseaux que lui prêterent les Venitiens, & vint prendre terre à Barlette. Mainfroy l'y reçut escorté de la Principale Noblesse, & ils marcherent ensemble contre les Villes rebel-

Anonym. in Vit. Conradi. Bzov. an. 1252. Gio. Vill. lib. 2. cap. 44. Cron. di Villa-

Digitized by Google

no. cap. 72. les qu'ils ramenerent à l'obéissance. Naples fut assiegée au commencement *Vie de S. Louis Mss. dans la Bibl. du Roi, No. 9648-3. 3. p. 33.* de Décembre, & défendu avec valeur, sur l'esperance des secours dont le Pape depuis son retour à Rome la flattoit de jour en jour. Réduite enfin à une famine extrême, & ne voyant point arriver les troupes de l'Eglise, elle offrit de *Annal. di Gioven* capituler. Conrad rejetta la proposition, & la resserrant de plus près la prit 1252. sur la fin du mois de Septembre 1252. la livra au pillage, détruisit ses anciennes Murailles, & la punit par toutes les marques de sa colere, du peu de reconnoissance qu'elle avoit conservée pour la memoire de Frideric son bienfaiteur.

Anonym. Sup. cit. Barth. de Neocastro, Hist. Sicul. cap. 1. Od. Rayn. 1254, Mais s'il se rendoit formidable, il devenoit odieux. Mainfroy par une voye toute opposée, gagnoit l'affection des Napolitains, & leur épargnoit, autant qu'il pouvoit, de nouveaux malheurs. Conrad naturellement soupçonneux & cruel en conçut de la jalousie, & craignit que Mainfroy ne tendît à quelque chose de plus qu'à la Regence. Il le priva d'une partie des biens que Frideric lui avoit laissez, & le réduisit à la Principauté de Tarente. Ses amis, ses confidens furent éloignés,

Digitized by Google

& chassés du Royaume. Le jeune Henry parti de Sicile pour venir feliciter le Roi son frere sur le succès de ses armes, mourut peu de jours après qu'il fut auprès de lui, & l'on crut alors que Conrad sur quelque sujet de défiance, l'avoit fait empoisonner.

Mainfroy dissimula son ressentiment, & suivit Conrad qui se mit en campagne, resolu de soumettre le reste de la Poüille, peut-être dans le dessein d'aller ensuite à Rome, où le Pape l'avoit fait citer pour rendre compte de sa foi, & de ses mœurs. Mais le 21. de May 1254. la mort le surprit au milieu de ses 1254. progrès dans la Poüille, après trois ans & demi de regne sur la Sicile. Il étoit âgé d'environ vingt-six ans, & laissa un fils nommé Conradin âgé seulement de deux ans, & qui étoit en Allemagne avec la Reine Elizabeth de Baviere sa mere. Conrad par son Testament, *Anonym in Vita.* confia la tutelle de son fils à Bertold Marquis d'Hónebruc, Seigneur Allemand, qui l'accompagnoit en Italie, & par un retour inesperé, recommanda à Bertold de mettre le jeune Prince sous la protection du Saint Siége. Bertold envoya aussi-tôt des Ambassadeurs au Pape, qui promit de défen- *Epist. Innoc. IV. ap. Od. Rayn.*

dre le Pupile, mais à condition que dès-lors l'Eglise Romaine entreroit en possession du Royaume de Sicile, pour le garder, jusqu'à ce que Conradin fût en âge de gouverner. Il permettoit seulement à tous les sujets de ce jeune Prince qui prêteroient serment de fidelité au Pontife, d'ajoûter la cause, sauf le droit de Conradin.

Pour veiller de plus près aux affaires du Royaume, Innocent IV. se rendit à Anagni, & à son arrivée fit publier solemnellement le jour de l'Assomption quinze d'Août une Monition au Marquis d'Honebruc, à Mainfroy, & à leurs partisans d'en laisser l'Administration à l'Eglise Romaine, leur donnant pour tout délai jusqu'au 8. de Septembre suivant, sous peine d'excommunication en cas de refus. Le terme expiré sans exécution de leur part, il déclara qu'ils avoient encouru les censures, & envoya pour Legat dans le Royaume le Cardinal Guillaume de Fiesque son neveu avec une armée, & des pouvoirs très-amples : comme d'emprunter au nom du Saint Siége toutes les sommes qu'il jugeroit necessaires, de prendre les revenus des Eglises vacantes, même de celles qui ne le

Alia Epist. & Bulla ibid. ann. 1254. no. 52.

seroient pas, lorsque les Evêques refuseroient leur secours à l'Eglise Romaine, d'imposer des Tributs, de faire battre de nouvelles monnoyes, de priver de leurs biens les partisans de Frideric II. & de ses enfans, & de faire rentrer au Domaine de la Couronne tous les biens alienez, à quelque titre que ce fût.

Une grande partie de la Noblesse & du Peuple se declara pour le Pape; mais plusieurs Gentilshommes demeurerent attachés au jeune Conradin, & à Mainfroy. S'étant même apperçû que le Marquis d'Honebruc agissoit secretement en faveur de la Cour de Rome, ils le priverent de l'administration du Royaume, qu'ils confererent à Mainfroy. Ce Prince sur un bruit qui couroit de la mort de Conradin, assembla ses partisans, & leur fit promettre avec serment de lui conserver la Regence si le Roi vivoit; mais si la nouvelle de son décès devenoit certaine, de le reconnoître pour leur Souverain.

Anonym. in Vit. Conradi.

Comme il n'étoit pas encore en état de s'opposer ouvertement à Innocent IV. il crut devoir user d'adresse. Il lui fit donc sçavoir qu'il étoit prêt de le recevoir dans le Royaume. Le Pontife trompé par ces temoignages exte-

Digitized by Google

rieurs de deference, leva les censures encourues par Mainfroy, le confirma dans la Principauté de Tarente, & lui donna des Fiefs en échange de ceux dont le Legat avoit déja disposé à son préjudice. Il le nomma même son Lieutenant dans une grande partie du Royaume, & se mit en chemin pour y entrer. Mainfroy vint au-devant de lui à Ceperano, l'accompagna & tint la bride de son cheval jusques au Pont du Gariglian. Le Pape passa à Capouë, y séjourna quelques jours, & de là à Naples, où il arriva au commencement de Novembre.

Barth. di Neocastro Hist. Sicul. cap. 2.
Epist. Manfredi ap. Petr. de Vineis lib. 2. cap. 5.
Bulla Innoc. IV. in act. Pub. Angliæ, to. 1. p. 542.

Mainfroy ne s'y rendit point avec lui, parce qu'un Seigneur de la Cour du Pape, nommé Burel d'Agnone, qui vouloit se mettre en possession d'un Fief appartenant à Mainfroy, fut tué par les gens de ce Prince, quoique sans son ordre, à ce qu'il pretendoit. Mais le Pontife pensa differemment, & Mainfroy averti en secret qu'on vouloit le faire arrêter, quitta brusquement Innocent IV. à Teano, s'enfuit par des chemins écartez, se jetta dans Lucera, ou les Sarazins dont cette Ville étoit peuplée * le reçurent avec joye, & se fer-

* L'Empereur Frideric II. avoit transplanté

vit des grands trésors qu'il y trouva pour lever un armée nombreuse. Comme celle du Pape commandée par son Legat occupoit Troia & Foggia, Villes de la Capitanate, à peu de distance de Lucera, les troupes des deux partis en vinrent aux mains. Mainfroy victorieux se rendit maître de Foggia, le 2. de Decembre, ensuite de Troia, que le Legat effrayé abandonna pour se retirer à Naples, où il apprit qu'Innocent IV. venoit de mourir le 7. du même mois. 1255.

Anonym. in Vit. Conradi. Od. Rayn. ann. 1255. no. 3. & seq.

Les premiers soins d'Alexandre IV. son successeur, furent de s'opposer aux progrès du Vainqueur. Le Cardinal de Fiesque étant mort, il le remplaca par le Cardinal Octavien Ubaldini, confirma au Marquis d'Honebruc la dignité de grand Senechal, dont Innocent IV. l'avoit revêtu, se l'attacha par d'autres bienfaits, & envoya citer Mainfroy pour venir à Naples répondre en personne sur le meurtre de Burel d'Agnone, & sur l'affront qu'il venoit de faire au Saint Siege en forçant son Legat & son armée de sortir de la Poüille. Main-

dans cette Ville plusieurs Sarazins habituez en Sicile, où il appréhendoit quelque trahison de leur part : c'est pour cette raison qu'elle fut appellée *Lucera de Pagani*.

Digitized by Google

Anonym. sup. Matt. Par. Od. Rayn. n°. 7. 8. Diplom. & Bulla in act. pub. Angl. to. 1. p. 475. & seq.

froy répondit par Lettres à cette citation, qu'il n'avoit pas prétendu insulter au Saint Siege, en soutenant les interêts de Conradin son neveu. Cependant il se laissa persuader après differentes sollicitations de députer au Pape deux de ses Secretaires, pour parler d'accommodement. Il continua neanmoins de faire la guerre, & le Legat Octavien trop inferieur en forces, fut contraint lui-même de demander la paix. Par le traité, on abandonnoit à Mainfroy & à Conradin son neveu, le Royaume de Sicile, excepté la Terre de Labour, que l'Eglise Romaine se reservoit en pleine proprieté. Le Pape refusa de le ratifier, & tenant toûjours le Trône pour vacant, le fit offrir à Edmond second fils d'Henry III. Roi d'Angleterre. Innocent IV. avoit entamé cette negociation avec Richard Comte de Cornouaille frere d'Henry, ensuite avec Edmond, à qui il donna l'Investiture : mais la négociation negligée de part & d'autre, étoit demeurée sans effet.

Alexandre IV. la renoüa, il chargea de cette seconde Commission, Jacques Buoncambio, Evêque de Boulogne, qui étant arrivé à la Cour, fit goûter

Digitized by Google

ses propositions, & en presence d'un grand nombre de Seigneurs que le Roi avoit assemblez, investit de nouveau le jeune Prince Edmond, en lui remettant un anneau de la part du Pape. Le Roi Henry s'obligea sous peine de censures, à passer lui-même avec une armée dans le Royaume de Sicile à la Saint Michel de l'année suivante 1256. ou d'y envoyer un Capitaine experimenté, au défaut d'Edmond trop jeune encore pour entreprendre cette conquête. Le Pontife ordonna en même tems de prêcher en 1256. Angleterre une Croisade contre Mainfroy, avec l'indulgence de la Terre-Sainte, & permit la levée d'une decime pour les frais de la Guerre.

Mainfroy toûjours actif à poursuivre ses conquêtes, soumit par force ou par adresse, Naples, Capoüe, le reste de la Terre de Labour & de la Pouille, & presque toute la Calabre. Il passa de là dans la Sicile, qu'il réduisit à son obéissance avec le même succès, tandis que le Pape retiré à Viterbe attendoit inutilement que l'armée d'Angleterre vînt à son secours. Henry III. le premier terme expiré avoit obtenu un nouveau délai, & il demandoit encore une prorogation. Le Prince Edmond propo-

Digitized by Google

Epist. Edmundi ap. Od. Rayn. 1257. n. 37. soit d'ailleurs des changemens dans ses conditions de l'Investiture qu'il trouvoit trop dures. Le Pape accorda terme jusqu'au premier Juin de l'année suivante 1258. & envoya à la Cour d'Angleterre l'Archevêque de Messine en qualité de Legat, avec d'autres Députés chargez chacun de differens pouvoirs. A leur arrivée, le Roi ayant convoqué le Parlement, pour déliberer sur l'expedition projettée, les Seigneurs désavoüerent l'entreprise, comme temeraire, & refuserent au Roi le secours d'argent qu'il demandoit. Ainsi ce Prince se trouvant les mains liées, ne put faire aucune démarche en faveur de son fils.

Anonym. Vit. Conradi Matt. Par. Epist. Alex. IV. ap. Od. Rayn. 1257. n°. 40. Act. pub. Angl. pag. 587. & seq.

1258. Mainfroy étoit revenu dans la Poüille, pour y abattre le reste des partisans du Pape. La tranquillité bien établie, il repassa en Sicile, & se fit couronner Roi solemnellement à Palerme le 11. d'Août 1258. à la faveur du bruit qui se repandit encore de la mort de Conradin, ou par un effet du hazard, ou plus vraisemblablement, par le manége de Mainfroy. Ce nouveau titre augmenta ses forces, & son autorité : tout plia, & le parti contraire se trouva presque entierement ruiné.

Digitized by Google

Dès que le Pape apprit le couronnement de Mainfroy, il réitera ses censures, & mit le Royaume en interdit. Le nouveau Roi ne s'en étonna point, la Maison de Suaube étoit trop accoûtumée aux anathemes. Les representations qu'Elizabeth de Baviere lui fit faire par ses Ambassadeurs, sur les interêts du jeune Conradin qu'il dépouilloit de la Couronne, n'eurent pas plus de succès; il repondit qu'ayant arraché le Royaume des mains de deux Papes, il le possedoit à titre de conquête, & qu'il prétendoit en joüir jusqu'à sa mort, pour le laisser ensuite à Conradin. Alexandre IV. conçut un violent chagrin de ses revers. Fatigué des hostilitez de Mainfroy, dont l'armée ravageoit les Terres de l'Eglise, sans ressource du côté du Roi d'Angleterre, qui trop occupé des troubles de son Royaume paroissoit renoncer entierement à l'expedition de Sicile, il eût souhaité de faire la paix sans blesser l'honneur du saint Siege. Mais étant mort à Viterbe le 25. de Mai 1261. Urbain IV. qui lui succeda le 4. de Septembre suivant n'herita pas de ses dispositions pacifiques.

Annali di Spinelli di Giovenazzo.

Od. Rayn. an. 1258. & 1259.

1261.

Mainfroy qui n'avoit point d'enfans mâles en legitime mariage, cherchoit

à s'appuyer par une alliance puissante. Il traita du mariage de sa fille Constance avec Pierre fils aîné de Jacques I. Roi d'Arragon, surnommé le Conquérant, & pria ce Prince de le reconcilier avec l'Eglise Romaine, bien persuadé peut-être qu'il n'y parviendroit pas. Le Roi Jacques consentit d'être médiateur, & députa à cet effet vers le Pape, qui loin d'écouter ses propositions, n'épargna rien pour le détourner de l'alliance qu'on lui proposoit. Cependant l'esperance d'une Couronne eut plus de force que toutes les remontrances du Pontife, le mariage se conclut à Montpellier le 13. de Juin 1262. moyennant 50000. onces d'or qu'on paya pour la dot de la Princesse. Cette somme devant retourner à Mainfroy, ou à ses heritiers en cas de mort de Constance, sans enfans, elle fut hypotequée particulierement sur les Comtez de Roussillon & de Cerdagne. Dans la suite, c'est-à-dire en 1264. le Roy d'Arragon, par le partage qu'il fit à ses enfans, ayant donné à Jacques son fils puîné les Isles de Majorque & de Minorque, & leurs dépendances, avec les Comtez de Roussillon & de Cerdagne, pour tenir le tout en

Mariana lib. 13. cap. 13.

Epist. Urb. IV. ap. Od. Rayn. 1268. n. 4. & seq.

1262.

Tractatus matrim. in cod. MSS. Bib. Reg. n°. 10217-3 pag. 64.

Diploma in eod. pag. 67. 69. & seq.

Digitized by Google

franc-alleu, comme un Royaume separé & indépendant de celui d'Arragon & de Valence qu'il laissoit à Pierre son fils aîné, Pierre ratifia ce partage en renonçant à tout droit de foi & hommage dont son frere & ses successeurs pourroient être tenus, & pour assurer le rembourſement de la dot de Constance en transporta l'hypoteque sur la Ville & le Château de Paniscole, & sur d'autres Terres situées dans le Royaume de Valence: ce qui fut confirmé par le Roi son pere, & par le consentement de Constance. Cette observation servira à l'éclaircissement de plusieurs faits, dont il me sera indispensable de parler.

Urbain IV. voyant Mainfroy affermi sur le Trône par l'union des Arragonnois, reprit la negociation commencée sous ses prédecesseurs à la Cour de France, pour susciter au Roi de Sicile un ennemi redoutable. Dès l'année 1253. pendant le regne de Conrad, Innocent IV. proposa le Royaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou & de Provence: Mais le Roi Saint Louis son frere étant pour lors en Palestine, la proposition n'eut point de suite. Le Pape Urbain renouvella l'affaire, &

Acta Varia ap. Od. Rayn. ann. 1253. 1262. 1263. & Anony. sup. cit.

envoya en France Albert de Parme son Nonce, offrir ce Royaume au Roy pour l'un de ses fils, à son choix, pourvû que ce ne fût pas l'héritier présomptif de la Couronne : Le Nonce eut ordre si le Roi ne l'acceptoit pas, de s'adresser une seconde fois à Charles d'Anjou son frere puîné, mais de ne rien conclure sans avoir donné avis des dispositions de ces deux Princes. Saint Louis, par délicatesse de conscience, rejetta les offres, dans la crainte de préjudicier aux interêts de Conradin ou du Prince Edmond d'Angleterre : Mais Urbain pour lever ses scrupules le fit assurer qu'il avoit murement examiné l'affaire avec ses Cardinaux, & que loin de commettre une injustice en acceptant la Couronne de Sicile, il feroit au contraire une chose très-agréable à Dieu, & il donna ordre au Nonce de suivre la négociation, conformément à ses instructions *. Malgré l'empresse-

* On trouve dans le *Thesaurus novus Anecdotorum* de DD. Martenne & Durand, plusieurs Lettres d'Urbain IV. & de Clement IV. qui ont rapport a l'affaire du Royaume de Sicile. Quelques-unes paroissent entierement opposées aux Actes contenus dans les Annales d'Odoric Raynaud, dans le Spicilege de Luc d'Acheri, & dans les Actes publics d'Angleterre recueillis

ment

Digitized by Google

ment du Pontife, la negociation traîna en longueur, & Mainfroy se fortifioit de plus en plus, par la jonction des Siennois, des Pisans & de la plus grande partie de la Toscane, qu'il sçut attirer dans son parti. Le secours de ses Alliés le mit en état de s'emparer de la Marche d'Ancone, où il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes sur les Terres de l'Eglise, lorsque le Pape crut pouvoir l'arrêter par des procedures. Mainfroy de son côté l'amusa adroitement, en entainant quelques négociations, qui à la fin resterent sans effet, aussi bien que les exhortations & les menaces que fit le Pontife aux Siennois & aux Pisans, pour les détacher de ce Prince.

Urbain aprés avoir mis le Royaume en interdit, assembla les Cardinaux en Consistoire, leur exposa tous les crimes qu'il imputoit à Mainfroy, & de leur

Anonyme sup. cit. *Annali di Spinelli Ep. Urb. IV.*

par Rimers ; ce qui jette dans un assez grand embarras. On doit juger par cette diversité, que nous n'avons pas toutes les Pieces nécessaires, pour une connoissance exacte de ce qui s'est passé dans cette négociation : ce qui nous manque serviroit indubitablement de liaison & de moyens de concilier les contrarietés. Ainsi j'ai été obligé de m'en tenir aux Actes essentiels, & cités comme autentiques par de bons Auteurs.

Digitized by Google

ap. Od. Rayn. 1263. no. 78. in Acti pub. Ang. to. 1. pag. 769.

avis déclara le Comte d'Anjou Roi de Sicile, à condition qu'il viendroit en personne délivrer l'Eglise du Tyran, & le chasser de ses Etats. Ensuite il dépêcha en France Barthelemi Pignatelli Archevêque de Cosence, pour exhorter le Roi Saint Louis, qui avoit consenti que le Comte d'Anjou acceptât la Couronne, à faire partir ce Prince à la tête d'une armée puissante. Il le chargea aussi de passer à la Cour d'Angleterre, pour engager Henry III. & Edmond son fils à ne point disputer au Comte d'Anjou des droits qu'ils n'étoient pas alors en état de soûtenir; car les Princes Anglois se plaignoient hautement, qu'après les dépenses dans lesquelles on venoit de les engager, on voulût les priver de la Couronne de Sicile pour la transferer aux François. Par un Bref, dont l'Archevêque de Cosence fut chargé, il tâchoit de faire entendre à Henry, que ces plaintes étoient mal fondées, puisqu'il n'avoit rempli aucune des conditions de l'Investiture donnée au Prince Edmond, & que d'ailleurs la tyrannie de Mainfroy, parvenue à l'excès ne pouvoit plus se tolerer.

1264. Cette affaire occupoit le Pape uni-

Digitized by Google

quement : au commencement de l'année suivante, il envoya encore en France Simon de Brie Cardinal du titre de Sainte Cecile, en qualité de Legat. L'objet de sa Commiſſion étoit de demander au Clergé une decime pour la Guerre contre Mainfroy. Il étoit auſſi chargé de traiter avec le Comte d'Anjou ſur quelques difficultez qui retardoient la concluſion, & dont Albert de Parme venoit de rendre compte à Sa Sainteté. Par un article du projet de l'Inveſtiture, on fixoit le droit de Cens à 11000. onces d'or. Cette ſomme paroiſſoit au Comte d'Anjou d'autant plus exhorbitante, que l'expedition de la Sicile devoit être d'une forte dépenſe, parce qu'il ſeroit obligé de s'attacher par des liberalitez un grand nombre de Seigneurs qui puſſent l'accompagner, & qu'il croyoit être de la dignité d'un nouveau Souverain de répandre l'or avec profuſion. Le Comte d'Anjou propoſoit encore, qu'on augmentât le nombre des Princes de ſon ſang qui pourroient ſucceder à la Couronne, & que le Pape changeât l'article par lequel il vouloit exiger, que les Rois de Sicile lui prêtaſſent tous les dix ans le ſerment

Epiſt. Urb. IV. in Th. Novo. Anecd. to. 2. p. 77.

Vie de ſaint Louis Mſſ. pag. 50.

Digitized by Google

de fidelité : condition deshonorante pour lui-même, & pour ses successeurs, qu'il sembloit qu'on soupçonnât par avance d'infidelité.

Lorsque le Legat se disposoit à partir, les Romains qui depuis long-tems travailloient à retablir leur liberté, élurent pour leur Senateur le Comte d'Anjou, que sa valeur rendoit celebre dans toute l'Europe. Le Pape parut mécontent que le Peuple eût deferé à un Prince étranger cette dignité, considerable alors par l'autorité qu'elle donnoit dans Rome, où l'on ne reconnoissoit qu'avec peine le pouvoir temporel des souverains Pontifes. Mais comme Mainfroy & Pierre d'Arragon briguoient le Senatoriat, il consentit que le Comte d'Anjou le possédât à leur exclusion, & de l'avis des Cardinaux, regla les conditions suivant lesquelles ce Prince pourroit l'accepter. Les principales étoient, qu'il ne le garderoit que pendant un certain nombre d'années, & qu'à leur expiration il feroit en sorte que le droit de nommer à cette dignité fût rendu au Pape & à l'Eglise Romaine qui auparavant l'avoient exercé. Le Legat reçut à cet égard des instructions particulieres, &

Epist. Urb. IV. & deffinitio ap. Od. Rayn. 1264. no. 3. 4. & seq.

1264.

Urbain IV. le chargea de differens Brefs pour le Roy Saint Louis, & pour le Comte d'Anjou, qu'il exhortoit à se renfermer avec exactitude dans ce que le Cardinal de sainte Cecile leur proposeroit, tant à l'égard du Royaume de Sicile, qu'à l'égard du Senatoriat, & de ne rien negliger pour venir au secours de l'Eglise, que Mainfroy, sur la nouvelle de la négociation, persecutoit plus que jamais. Il écrivit aussi à la Reine de France, la priant de pacifier les differends qu'elle avoit avec le Comte d'Anjou son beau-frere, à cause de leurs droits réciproques sur la Provence: & à Alphonse Comte de Poitiers qui s'étoit croisé pour la Terre Sainte, l'exhortant à commuer son voeu, & à suivre le Comte d'Anjou son frere dans son voyage en Italie. Le Cardinal de Sainte Cecile eut ordre de ne point se rendre trop facile sur les difficultez, afin de rendre meilleures les conditions de la Cour de Rome : mais de donner cependant au Comte d'Anjou quelque satisfaction. Il lui recommanda enfin que chaque article dont on conviendroit réciproquement fût lû au Roi, & lui donna pouvoir, lorsque le traité seroit entierement conclu, de s'enga-

Brevia. ibid. n°. 8. 9. 10. &c.

Digitized by Google

ger au nom du Saint Siege à en procurer l'exécution.

A l'arrivée du Legat le Comte d'Anjou souscrivit sans reserve aux articles qui regardoient le Senatoriat. Il envoya à Rome Charles Gontelin ou Gaucelin avec quelques troupes choisies prendre possession de cette dignité, & s'opposer aux entreprises de Mainfroy, qui instruit de ce qui se passoit en France, mettoit tout en œuvre pour se rendre maître de Rome. Le Comte d'Anjou, par sa condescendance sur l'article du Senatoriat, esperoit s'aplanir le chemin du Trône, qui flattoit son ambition, & celle de Beatrix sa femme, avide de porter comme ses trois sœurs le titre de Reine. Elle étoit quatriéme fille de Raymond Beranger, dernier Comte de Provence, qui n'ayant point d'enfans mâles, l'institua son heritiere aux Comtez de Provence & de Forcalquier. Des trois autres filles de Raymond, Marguerite, Eleonor & Sanche, la premiere avoit épousé le Roi Saint Louis, la seconde Henry III. Roi d'Angleterre, & la troisiéme Richard Comte de Cornouailles, frere d'Henry, & élu Roi des Romains. Quoiqu'elles eussent reçû toutes trois

Bouche hist. de Prov.

Digitized by Google

leur dot en argent, la Provence devint un sujet de longues querelles. C'étoit le motif du different de Marguerite Reine de France, avec le Prince son beau-frere, & les Rois d'Angleterre y prétendirent aussi du chef d'Eleonor & de Sanche.

Le Comte d'Anjou ne fut point trompé dans ses esperances : Il conclut enfin son traité avec le Cardinal de Sainte Cecile, qui promit au nom de l'Eglise Romaine de lui donner l'Investiture du Royaume de Sicile. Le Pape Urbain IV. vit ainsi terminer cette affaire, mais il ne put joüir des avantages qu'il s'en promettoit, étant mort le 2. d'Octobre suivant. Od. Rayn. loc. cit. sup. no. 70.

Les Cardinaux lui donnerent pour successeur, Guy Fulcodi Cardinal Evêque de Sabine. Il avoit été nommé Legat à la Cour d'Angleterre, mais il ne peut y aborder à cause de l'opposition des Barons revoltez contre le Roi. Comme il s'en revenoit à la Cour de Rome, il apprit en chemin son Election : il se déguisa en Frere mendiant, à dessein d'éviter les embuches de Mainfroy, qui s'assuroit déja de tous ses passages, pour fermer l'entrée de son Royaume au Compétiteur qu'on lui Ibid. anno. 1265. n. 1. 2. 1265.

suscitoit. En arrivant à Perouse, il accepta le Pontificat le 6. de Fevrier 1265. & prit le nom de Clement IV. L'affaire de Sicile lui parut la plus importante pour l'Eglise Romaine, & dès le 26. du même mois, il fit expedier deux Bulles, pour imposer silence à la Cour d'Angleterre, & satisfaire aux engagemens du Cardinal de Sainte Cecile. Par l'une, après avoir détaillé les circonstances de la concession du Royaume au Prince Edmond par Alexandre IV. & confirmée par Innocent IV. les diligences du Saint Siége, le défaut d'exécution de toutes les conditions de la part du Roi d'Angleterre & du Prince son fils, il casse & annulle cette concession, & declare que l'Eglise Romaine se trouvoit en pleine liberté de disposer du Royaume, comme vacant. Par l'autre, il donne ce Royaume à Charles Comte d'Anjou & de Provence, sous le titre de Royaume de Sicile, en deça & au-dela du Phare, & aux conditions suivantes qui sont les principales.

Bulla in Spicileg. to. 3. in fol. p. 648. & seq.

» Que la Ville de Benevent, son ter» ritoire & ses dépendances ne seroient » point compris dans cette conces» sion, & demeureroient à l'Eglise Romaine,

» maine, comme un bien qui lui étoit
» propre.

„ Que le reste du Royaume appar-
„ tiendroit au Comte d'Anjou, & passe-
„ roit à ses heritiers legitimes, mâles, ou
„ femelles, en ligne directe, & à son dé-
„ faut à la ligne collaterale, jusqu'au
„ quatriéme degré, les aînés devant en
„ cas de concurrence être préférés aux
» puisnés & les mâles aux filles.

» Que si la Posterité de Charles venoit
» à manquer entierement, le Royaume
» retourneroit à l'Eglise Romaine qui
» en disposeroit.

» Que Charles & ses successeurs paye-
» roient tous les ans au Pape, le jour
» de S. Pierre un Cens de 8000. onces
» d'or, sous peine de Censures, s'il n'é-
» toit acquité a l'échéance.

» Que lui & ses successeurs fourni-
» roient au Pape, lorsqu'il seroit en
» Guerre, 300. hommes d'armes entre-
» tenus pendant trois mois, à leurs dé-
» pens, & renouvelleroient l'homma-
„ ge & le serment de fidelité, à cha-
„ que souverain Pontife, élu legitime-
„ ment. Qu'alors par un serment parti-
„ culier, ils s'engageroient à ne point
„ briguer la Couronne Imperiale, ni
„ celle des Romains, ni aucune souve-

Digitized by Google

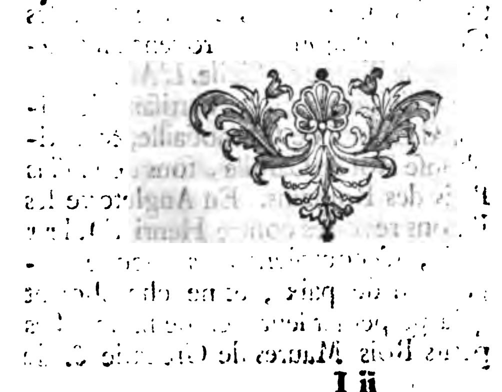
„ raineté sur la Lombardie, & sur la „ Toscane. Que si sans leur participa- „ tion ils étoient appellez à l'une de „ ces dignitez, soit par élection, soit „ par droit successif, ils y renonce- „ roient ou au Royaume de Sicile. Que „ les Princesses héritieres de cette Mo- „ narchie ne pourroient épouser l'Em- „ pereur ni le Roi des Romains; qu'en- „ fin ce Royaume ne seroit jamais uni à „ l'Empire, ni dans sa dépendance, „ déclarant incompatibles dans une „ même personne, la qualité d'Empe- „ reur & celle de Roi de Sicile.

„ Que les Elections des Eglises Ca- „ thedrales ou autres, seroient libres & „ pourroient se faire sans le consente- „ ment du Roi. Que la Jurisdiction Ec- „ clesiastique seroit conservée, de mê- „ me que la liberté de poursuivre les „ appellations en Cour de Rome. Que „ le nouveau Roi révoqueroit toutes les „ loix de Frideric II. de Conrad ou de „ Mainfroy contraires à ces dispositions, „ & n'auroit ainsi que ses successeurs, „ ni regale ni aucun autre droit sur les „ Eglises vacantes. Que les Nobles & „ les autres habitans du Royaume joui- „ roient des mêmes franchises & privi- „ léges que du tems de Guillaume II.

Digitized by Google

„ A l'égard du Senatoriat de Rome,
„ on regla que Charles ne le garderoit
„ que trois ans, s'il ne pouvoit s'en dé-
„ mettre plûtôt; que maître du Royau-
„ me, ou de la plus grande partie, il
„ abandonneroit entierement cette di-
„ gnité qui seroit rendue à l'Eglise Ro-
„ maine, ou qu'on ne pourroit du
„ moins conferer sans son consente-
„ ment.

Ainsi fut conclu le Traité qui appella à la Couronne de Sicile la premiere Maison d'Anjou, & la mit en concurrence avec les Maisons de Suaube & d'Arragon: source des Guerres obstinées, des pénibles négociations, & des révolutions frequentes qui font le sujet de cette histoire.



CHARLES PREMIER DU NOM,

Surnommé LE GRAND *& le Défenseur de l'Eglise.*

Rois de la Maison de Suaube. { CONRADIN. MAINFROY.

CLIM. IV. 1265. *Cron. Mart. Polon. Matt. Par. Mariana. Gio Villani,*

PRESQUE tous les Royaumes de l'Europe, à l'exception de la France, se trouvoient agités par des Guerres étrangeres, ou déchirés par des troubles interieurs, lorsque Charles Comte d'Anjou & de Provence fut élevé sur le Trône de Sicile. L'Allemagne étoit divisée entre les Partisans de Richard Comte de Cornoüaille, & d'Alphonse Roi de Castille, tous deux élus Rois des Romains. En Angleterre les Barons révoltés contre Henri III. leur Roi, n'écoutoient plus aucune proposition de paix, & ne cherchoient qu'à perpétuer leur désobéissance. Les petits Rois Maures de Grenade & de

Digitized by Google

Murcie, pour s'affranchir de la dépendance du Roi de Castille, avoient appellé à leur secours les Maures d'Afrique, qui causoient en Espagne d'affreux ravages. La Hongrie se voyoit en proye aux Tartares, & l'Italie qui alloit devenir le champ de bataille de deux Rois souffroit déja depuis longtems des hostilitez de Mainfroy & des Sarazins entretenus à sa solde. Désolée d'ailleurs par ses divisions intestines, les factions des Guelphes & des Gibelins, si fameuses par leur haine implacable, partageoient les Républiques, les Provinces, les Villes, les familles mêmes, & se faisoient une guerre d'autant plus funeste, que les Papes en protegeant les Guelphes qui leur étoient attachez, & les Empereurs par la faveur qu'ils accordoient aux Gibelins, avoient soin d'entretenir la discorde pour en tirer avantage ou pour se nuire réciproquement.

CLEM. IV. 1265.

Le Pape Clement IV. croyoit pouvoir remedier à tant de maux en faisant publier par tout des Croisades: en Angleterre contre les Barons, en Espagne contre les Maures, en Hongrie contre les Tartares, en France contre Main-

Oder. Rayn. Sanut. myst. Cruc.

Digitized by Google

CLEM. IV. 1265. froy & les Sarazins. Mais l'une de ces Croisades nuisoit à l'autre, & toutes ensemble empêchoient qu'on ne recouvrât la Palestine, prête à succomber sous les efforts de Bendocdar Sultan d'Egypte, parce que les Papes dispensoient du voeu de la Terre-Sainte ceux qui se croisoient pour les expeditions où la Cour de Rome prenoit un interêt particulier.

Spicileg. to. 3. p. 658. Epist. Clem. IV. in thes. Anecd. to. 2. p. 115. 118. 130. 135. 138. Vie de S. Louis, Mss. p. 50. 51. G. Vill. lib. 7. cap. 3. N Cron. angii ann. 1265.

Clement IV. n'avoit accordé que quinze mois au Comte d'Anjou pour se rendre en Sicile à la tête d'une Armée. Ce Prince hâta sa marche : les Indulgences promises pour la Croisade contre Mainfroy, & l'argent de la decime que le Clergé de France accorda, quoiqu'avec peine, aux instances du Légat, le mirent en état de rassembler promptement quelques troupes. Il partit de Paris le 25. d'Avril vers Pâques, laissant à Guy de Montfort quinze cens Chevaux, avec ordre de les conduire à Lyon, lieu du rendés-vous general de l'armée, & d'accompagner la Reine Beatrix à qui il fit prendre la route de terre : il se rendit à Marseille, où il s'embarqua avec mille Chevaliers sur trente Galeres, & d'autres bâtimens,

Digitized by Google

qui composoient une flotte de près de soixante voiles. CLEM. IV. 1265.

Le tems étoit fort orageux lorsqu'elle sortit du port ; on exhortoit le Comte d'Anjou à retarder son départ : mais loin de se rendre à des conseils qui marquoient de la timidité, il fit voile pour Rome. La fortune seconda son courage : le vent même dont on avoit appréhendé la violence, le portant au large, l'aida à éviter la flotte ennemie qui croisoit le long des Costes, & le 20. de Mai, il arriva heureusement à la vûe d'Ostie, dont il fit aussitôt nettoyer le port, encombré par Mainfroy. Il remonta le Tybre, & entra le Jeudi vingt-trois, veille de la Pentecôte à Rome, où il fut reçu aux cris de joye de la multitude, & avec de grands honneurs par tous les Ordres de la Ville, qui s'étonnoient que ce Prince eût osé entreprendre une Navigation si perilleuse. *Duchesne to. 5. p. 831.*

Le Pape trouva mauvais qu'il eût logé une partie de sa suite au Palais de Latran : il lui en fit des reproches assés vifs, dans une lettre où il traitoit cette démarche d'entreprise inoüie jusqu'alors, & lui recommandoit de placer ses gens ailleurs, parce que jaloux de *Epist. Clem. IV. ap. Odor. Rayn. 1265. n. 12. Anonym. in Vit. Manfred. G. Vill.*

CLEM. IV. 1265.

l'honneur de l'Eglise Romaine, il ne souffriroit pas que le Senateur, de quelque rang qu'il fût, dispofât en maître d'un de ses palais.

loc. cit. Cronica Zuntfliet. in Th. anecd. to. 2. Odor. Rayn. n. 13. Epist. Clem. in Thes. anecd. p. 151. Epist. ap. Odor. Rayn. n. 21. Alia in Thes. anecd. p. 260.

Le Comte d'Anjou acquiesça: & le 29. de Mai quatre Cardinaux par ordre du Pape, qui tenoit sa Cour à Perouse, lui donnerent dans la Basilique de Latran, l'investiture du Royaume de Sicile par l'Etendard. Charles prit alors le nom de Roi: le Pontife lui en confirma le titre dans des lettres pleines d'affection, où il lui donnoit pouvoir de marcher contre Mainfroy, & de faire la Conquête du Royaume: il fixa le jour de son couronnement à la fête de l'Epiphanie de l'année suivante, dans l'esperance qu'après cette ceremonie, les Siciliens abandonneroient plus volontiers Mainfroy, pour se ranger sous l'obéissance de leur nouveau Souverain.

Charles que son armée n'avoit point encore joint, manquoit d'argent & de chevaux & se trouvoit hors d'état de rien entreprendre. Mainfroy profitant des circonstances vouloit pour le prévenir l'attaquer jusques dans Rome, à la faveur des places dont il s'étoit saisi, & s'avança jusqu'aux environs de Tivoli: mais son projet avorta. Le nouveau Roi

Digitized by Google

à ses approches se mit sur la défensive : il eut même peine à retenir son courage. Le Pape se crut obligé de lui écrire pour l'empecher d'aller chercher l'Ennemi. Il recommanda en particulier aux Cardinaux qui étoient à Rome de moderer l'ardeur de ce Prince, en lui representant qu'il seroit dangereux de s'engager temerairement, & qu'il falloit attendre les secours de France, afin d'agir avec succès : à ces précautions Clement ajouta des lettres réiterées à Saint Louis pour le conjurer de presser le départ des troupes.

CLEM. IV. 1265. *Epist. ap. Odor. Rayn. n. 23. 24. 25. Bzov. eod. ann. n. 4. Alia Epist. in Thes. anecd. p. 163. 165.*

Le Roi réduit à la necessité de temporiser sollicitoit sans cesse la Cour de Rome de pourvoir à ses besoins : & le Pontife dans l'impossibilité lui-même de subvenir à la dépense excessive de ce Prince qui montoit par jour à mille livres tournois, engagea les revenus des Eglises de Rome jusqu'à la concurrence de cent mille livres, pour sureté des sommes que Charles emprunteroit. Ce secours ne suffisant point encore, il fut obligé de vendre une partie de l'argenterie de ces mêmes Eglises. Charles employa le reste du sejour qu'il fit à Rome, à se fortifier par des Alliances ; il avoit deja traité avec le Duc de

Epist. Clem. in Thes. pag. 176. 178. 186. 260. G. Vill. lib. 7. cap. 4. Corio. hist. di Mel. Cron. Monachi Pad. an. 1265. Guich. hist. de Sav. Merul. antiq. vicecom. lib. V.

CLEM. IV. 1265. Bourgogne, Boniface Comte de Savoye, & Boniface Marquis de Mont-Ferrat beau-frere du Comte; il attira encore dans son parti les Milanois ennemis declarés de la maison de Suaube; & les Guelphes vinrent en foule s'attacher à sa fortune. Ce commencement de prosperité le rendit redoutable, & les secours de France étant enfin arrivés, il se mit en état d'ouvrir la campagne au printems.

G. Vill. lib. 7. cap. 4. Duchesne pag. 856. L'armée étoit partie de France dans le mois de Juin, sous le commandement de Bouchard Comte de Vendosme, & de Philippe & Guy de Montfort; elle avoit pris sa route par la Bourgogne & la Savoie. A l'aide du Marquis de Mont-Ferrat, elle franchit les Alpes, dont le Marquis Hubert Palavicin general de Mainfroy pensoit à disputer le passage. Les Milanois la joignirent ensuite: avec ce renfort elle traversa une partie de la Lombardie, sans que Palavicin qui en gardoit les avenües soutenu de toutes les forces du Cremonois & des villes de la Lombardie, attachés à la faction des Gibelins, osât l'attaquer dans sa marche; les François en furent redevables à l'arrivée du Legat Geoffroi de Beaumont, qui par ordre du Pape fut à leur rencon-

Digitized by Google

tre, avec 3000 chevaux, & fit craindre CLEM.
à Palavicin d'etre enveloppé. IV.
1265.

L'armée marcha du côté de Mantoue, d'où prenant le chemin de Parme, elle s'accrut par la jonction des Guelphes bannis de Florence, & des autres Villes de la Toscane, au nombre de plus de quatre cens chevaux en belle ordonnance, commandés par le Comte Guido Guerra,

Le Comte de Vendosme évitant prudemment la Toscane, où les Gibelins dominoient, gagna Boulogne, traversa la Romagne, la marche d'Ancône, le Duché de Spolete, & sur la fin du mois de Decembre arriva heureusement à Rome. Charles n'avoit plus à desirer que de se voir la Couronne sur la tête: le Pape donna commission à Raoul de Chevrieres Cardinal Evêque d'Albane & à quatre autres Cardinaux, d'en faire la ceremonie, ce qui fut executé avec pompe le jour de l'Epiphanie 6. de Jan- 1266.
vier. Après avoir recu au nom du Pontife l'hommage lige de Charles, ils sacrerent ce Prince, le couronnerent avec la Reine Beatrix sa femme, dans l'Eglise de Saint Pierre, & les Romains en firent des Réjoüissances publiques.

Clement envoya aussi-tôt Raoul de *G. Vill.*

Digitized by Google

CLEM. IV. 1266. cap. 5. Bart. de Neocast. Hist. Sic. c. 7. Vie de S. Louis, mss. pag. 51. 52. Epist. Clem. in Th. anec. p. 264. Odor. Rayn. 1266. n. 1. 2. 6. G. Vill. cap. 4. Du Cange, obs. sur Joinville p. 367. Duchesne p. 834. Sainte Mart. Hist. Geneal. liv. 18. Summ. lib. 2. Petrin. des Nouv. lis Hist. de Charles I.

Chevrieres en Sicile pour exciter les peuples à prendre la Croix, & pressa vivement le Roi lui-même de hâter sa marche, parce que quelques Officiers François ayant fait insulte à des vassaux de l'Église, il craignoit la recidive, & commençoit à s'ennuyer de leur voisinage.

Ces instances & le manque de fonds déterminerent Charles à faire vivre au plûtôt son armée aux dépens de l'Ennemi. Peu après son Couronnement, il s'avança par la Campagne de Rome du côté de la terre de Labour, accompagné de plusieurs Seigneurs François, Croisés à l'occasion de cette guerre. Voici les noms des plus qualifiés. Robert III. dit de Bethune, le plus illustre de tous, gendre, & neveu du Roi, & fils de Gui de Dampierre Comte de Flandres. Il menoit avec lui un grand nombre de Flamands, mais à cause de sa grande jeunesse, Saint Louis son oncle le mit sous la conduite de Gilles de Trasegnies, dit le Brun, Connetable de France. Bouchard Comte de Vendosme, & Jean son Frere : Jean fils aîné du Comte de Soissons: Guy de Montmorency Comte de Laval, fils de Mathieu Connétable de France: le Maréchal de Mirepoix ;

Digitized by Google

Henri de Sully : Pierre de Nemours grand Chambellan de France: Hugues, & Bertrand de Baux : Guillaume, & Pierre de Beaumont: Philippe, Simon, & Guy de Montfort, fils de Simon Comte de Leicestre: Pierre le Voyer Seigneur de Paulmy : Guy de Melot Evêque d'Auxerre, qui fut des premiers à prendre la Croix: Jean de Joinville, qu'on a cru fils de l'historien: Guillaume l'Etendard, & beaucoup d'autres Gentilshommes de marque, dont la plûpart s'établirent, & firent souche dans le Royaume de Naples où ils ont possedé les plus grandes charges de l'Etat.

CLEM. IV. 1266.

Mainfroy peu tranquille à l'aproche d'un Ennemi dont la valeur faisoit bruit dans toute l'Europe, écrivit au Pape des lettres pleines de menaces à dessein de l'intimider, & de dissiper s'il étoit possible l'orage qui se formoit: mais l'artifice reussit mal. Dans l'agitation où se trouvoit ce Prince, il ne sçut point se faire un plan de défense, ni se fixer sur les moyens de retarder la marche de son Competiteur. Il passa d'abord le Garilian, & se mit entre les François & lui pour arrêter leurs progrès: & courant de Capoüe, à Ceperano, de là à Benevent, il revenoit sur ses pas toujours

Anonym. in Vit. Manfred. G. Vill. cap. 5. 6. Duchesne p. 837.

CLEM. IV. 1266. incertain laquelle de ces Villes il devoit défendre en personne. Comme il arrive d'ordinaire, quand on se trouble à l'approche du danger, il prit le mauvais parti, en confiant à ses generaux la garde des postes les plus importans, & se jetta dans Capoüe, après avoir logé la plus grande partie de ses troupes dans San-Germano.

Charles sans trouver d'obstacles parvint jusqu'au bord du Gariglian près de Ceperano, défendu par le Comte de Caserte. Ce General que la Riviere couvroit, pouvoit aisément arrêter les François; mais à leur aproche, il abandonna le poste sous quelques mauvais prétextes, & leur laissa la liberté de passer sur le Pont de Ceperano; ce qui fut suivi de la reddition volontaire de la Ville d'Aquin, & de la prise de la Roche ou Château d'Arci.

Mainfroy à cette nouvelle craignant de trouver aussi peu de fidelité dans ses autres generaux que dans le Comte de Caserte, envoya un Heraut à Charles lui proposer la paix, ou une treve; mais ce Prince fier de ses premiers succès, ne répondit que par des menaces, & marcha du coté de San-Germano.

c. VIII. Mainfroy alors ne pensa plus qu'à se dé-

Digitized by Google

fendre : il mettoit toute sa confiance dans la forte garnison dont il avoit muni cette Place, & il esperoit que si les François en formoient le Siege, comme ils sembloient devoir le faire pour ne point laisser derriere eux un poste de cette importance, les attaques en seroient longues & meurtrieres, que la rigueur de la Saison, la nature marécageuse du païs, détruiroient leurs forces peu à peu, & que cependant le renfort de Sarazins qu'il attendoit d'Afrique auroit le tems d'arriver. Il se flatta vainement: San-Germano quoique défendu avec fermeté, fut emporté en peu de jours, & Charles marcha aussitôt vers Capoüe. Mainfroy dans la crainte d'y être enfermé se retira avec tout ce qu'il avoit de troupes du coté de Benevent, qui mettoit la Poüille à couvert. Charles le suivit, & le jour de Saint Mathias 25. de Fevrier campa dans une Forêt à 15. milles de cette Ville. Le Lendemain 26. après une marche très penible, il parut à neufheures du matin sur une hauteur, d'où l'on découvroit la Vallée de Benevent fort etendüe, & bordée du côté de la Ville par la riviere de Sabato; il descendit dans la plaine, en presence de l'armée Ennemie déja rangée en bataille,

CLEM. IV. 1266. cap. 7. Vie de S. Louis mss. p. 52. Duchesne ibid.

Fevrier.

G. Vill. cap. 8. Duchesne p. 842. 843. 844 846. Vie de S. Louis Mss. p. 53. Cron. Mon. Pad. ann. 1266. Cron. S. Berth. cap. 49. part. 9.

Digitized by Google

CLEM. IV. & fit alte environ à un mille de distance.
1266. Mainfroy avoit resolu de combattre, encouragé par un secours de 800. chevaux Allemands qui venoient de le joindre. Quoique ses generaux instruits de l'état de l'Armée Françoise, fussent d'un avis different, le sien prévalut, contre toutes les regles de la prudence militaire : En effet s'il eût differé, les François qui depuis plusieurs jours manquoient de vivres, de fourrage, & d'argent, pouvoient etre vaincus sans tirer l'Epée, & en gagnant du tems, les secours qu'on amenoit de toutes parts à Mainfroy, seroient peut-être arrivés à tems pour lui assurer la Victoire. Charles, quoiqu'à peu près egal en forces, delibera de son coté, si avec des troupes harassées de leur marche, il risqueroit le jour même une affaire qui paroissoit devoir être décisive. Les Conseils hardis de Gilles le Brun, & d'un autre de ses generaux nommé Buson de Bordeaux, le déterminerent à s'abandonner entierement à sa fortune, le combat fut donc resolu. Conseils sages à l'égard du Comte d'Anjou qui marchoit àla conquête d'un Royaume, & dont les partisans pouvoient se décourager s'il eût fait un pas en arriere.

Mainfroy

Digitized by Google

Mainfroy au contraire, qui risquoit sa Couronne, ne devoit s'étudier qu'à fatiguer son Competiteur, qu'a miner ses forces, pour donner aux Napolitains le tems de revenir de leur premiere frayeur.

CLEM. IV. 1266.

Mainfroy divisa en trois corps son Armée forte d'environ cinq mille chevaux, & 10000 hommes d'Infanterie, presque tous Sarazins armés d'arcs & de fleches. Il mit à la tête du premier corps composé d'Allemands & de soldats de differentes nations, Jourdain Comte de Manupello son parent. Le second aussi formé d'Allemands, de Sarazins, & de troupes levées dans la Poüille, étoit conduit par Galvan surnommé la Lance & par Barthelemy Comte d'Agnane, tous deux oncles de Mainfroy. Ce Prince commandoit en personne le troisiéme, beaucoup plus considerable que les deux autres, par le nombre des combattans, & la capacité des chefs, presque tous gens de marque; aussi y mit-il principalement sa confiance.

Charles rangeant ses troupes en bataille, crioit aux soldats en parcourant les rangs : *Compagnons, voici le jour que vous avez tant desiré*; il divisa son armée en cinq corps, dont il en étendit trois sur un même front pour les oppo-

Digitized by Google

CLEM. IV. 1266. ser aux trois corps de Mainfroy. Le premier composé des Provençaux sous le commandement du Maréchal de Mirepoix, & de Philippe de Monfort, qu'accompagnoient Jean de Vraiselve Maréchal de Sicile, Guillaume de Prunelé, Jean des Mareüils, & Gervais de Maugdun Ecuyer. Charles se mit à la tête des François qui formoient le second; autour de lui marchoient l'Evêque d'Auxerre, Henri de Sully, Hugues son Frere dit l'Archevêque, Pierre de Nemours, & les Seigneurs de la maison de Beaumont. Guillaume l'Etendard portoit la banniere du Roi. Le troisiéme où étoient les Picards, & les Rhemois avoit pour chef Robert Comte de Flandres, sous la conduite du Connétable Gilles le Brun, & de Jean fils aîné du Comte de Soissons. Le quatriéme où devoient combatre les Perigordins, & le cinquiéme où se trouvoient mêlés ensemble les Nobles & les soldats ou Cavaliers Romains, Campanois, Lombards, & Toscans servoient comme de corps de reserve, destiné, en cas de besoin, à porter du secours à ses gens, ou à achever de rompre l'ennemi que les premieres attaques auroient entamé.

Sur le midi les deux armées s'ébran-

lerent; l'actionfut engagée par le Maréchal de Mirepoix & par Philippe de Monfort qui chargerent avec impetuosité le corps d'Allemands du Comte Jourdain. Presque dans le même moment Charles avec les François donna sur celui que commandoient Galvan la Lance & le Comte d'Agnane; les troupes se mêlerent avec toute l'ardeur que peut inspirer le desir de vaincre, & la passion de regner. Le choc fut terrible, mais les Allemands se virent bientôt forcés de plier: Ils ne frappoient que de taille avec leurs longues epées, leurs haches, & leurs masses d'armes, sans pouvoir approcher d'assés près l'ennemi. Les François au contraire, plus alertes, armés plus à l'avantage, & animés par la voix du Roy qui leur crioit, *à l'estoc, soldats, à l'estoc*, les joignoient aisément & leur portoient des coups sûrs au défaut de leurs armes. Après une grande heure de combat, les deux premiers corps de l'armée de Mainfroy furent enfoncés. Ce Prince s'étant avancé pour les soutenir, le Comte de Flandre marcha à sa rencontre. Les ennemis déja ébranlés par le désordre d'une partie de leurs gens, s'éclaircirent peu à peu, rompirent leurs rangs, & la déroute devint

CLEM. IV. 1266.

Digitized by Google

CLEM. IV. 1266. générale. Le carnage continua cependant jusqu'à la nuit : car le soldat acharné à la poursuite des fuiards, en massacra une grande partie : le reste se noya au passage de la riviere de Sabato. Il périt dans cette journée environ trois mille hommes des troupes de Mainfroy, & plusieurs resterent prisonniers de guerre, entr'autres les Comtes Jourdain & Barthelemi. Il n'y eut qu'un seul Chevalier tué * dans l'armée de Charles. Les vainqueurs en poursuivant les ennemis, entrerent pêle-mêle avec eux dans Benevent, mirent la ville à sac, quoiqu'elle apartînt à l'Eglise Romaine, firent main-basse sur les habitans sans distinction d'âge ni de sexe, & y exercerent toutes les inhumanités & tous les crimes qu'on doit attendre du soldat insolent dans la victoire. Le Roi entra lui-même dans la Ville & sur le champ écrivit à Clement IV. pour lui faire part de ce glorieux succés. Il lui manda qu'il igno-

Epist. Car. ap. Duchesne p. 846. & in Th. anecd. to. 2. p. 283. to. 3. p. 18.

* Ce fait quelque étonnant qu'il soit, n'est pas sans exemples, si l'on en croit l'histoire. Je l'ai tiré comme presque tout le récit de cette bataille, d'une lettre que Hugues de Baux l'un des Generaux de Charles & témoin oculaire écrivit à ses amis du Maine & d'Anjou pour leur en apprendre le détail. Cette lettre est rapportée par Duchesne au lieu que j'ai cité.

Digitized by Google

roit encore si Mainfroy avoit été tué, ou s'il s'étoit dérobé par la fuite, qu'on lui avoit seulement amené un cheval qu'on assûroit être celui que montoit ce Prince, ce qui faisoit présumer qu'il avoit péri dans le combat. En effet deux jours après on le trouva parmi les morts, couvert de sang, & de poussiere. Les Officiers François demanderent au Roi la permission de lui donner la sépulture, mais cet honneur lui fut refusé, parce qu'il étoit mort excommunié. On le jetta dans un fossé le long du grand chemin, où les soldats le couvrirent d'un monceau de pierres, qui lui servit de monument. Depuis, le Pape le fit transporter hors du territoire de Benevent, & on l'enterra sur les confins du Royaume de Naples au bord du fleuve de Verde. Telle fut la fin & la sépulture de Mainfroy, digne d'un meilleur sort, si l'ambition de regner ne l'eût aveuglé sur ce qu'il devoit au Prince son neveu. Il fut magnanime, libéral, équitable, très-versé dans les affaires du Gouvernement, sçavant & protecteur des gens de Lettres : quelques historiens ont cru qu'il méritoit d'être mis en parallele avec Tite fils de l'Empereur Vespasien, qu'on nommoit les délices du genre

CLEM. IV. 1266.

G. Vill. cap. 9. Anonym. Collenuccio.

Digitized by Google

CLEM. IV. 1266. humain. Ses différends avec les Papes ont pû nuire à sa réputation: d'autres auteurs l'ont accusé de crimes & de cruautés atroces: ils lui imputent la mort de Frideric II. son pere, celle d'Henri, & de Conrad ses propres freres, & prétendent qu'il fut soupçonné d'avoir attenté par le poison à la vie de Conradin son neveu.

Epist. ap. Duchesne p. 847. *Epist. Clem. in Th. anec. pag. 306.* Charles informa le Pape de la mort de Mainfroy, & des funérailles qu'il lui avoit fait faire. Le Pontife par sa réponse le félicita de ses succès & se plaignit ensuite amérement du Sac de Benevent; mais la joie que lui causoit la victoire de ce Prince, & la mort de son Concurrent aidoit à calmer son ressentiment. Il en manda la nouvelle de tous cotés comme d'un évenement intéressant pour l'Eglise & dont il falloit rendre à Dieu de solemnelles actions de grace.

Epist. Clem. ap. Odor. Rain. n. 15. *Alia in Th. anecd. p. 286. 287 290. 301. Duchesne p. 846.* Si l'Eglise n'en tira point d'avantages, la Cour de Rome au moins eut pour quelque tems sujet de s'en réjoüir; la haute idée qu'on conçut de la fortune, & de la valeur du Roi de Sicile, obligea les Villes rébelles au S. Siege à demander la paix; elles rentrerent dans le devoir, & la faction des Gibelins en parut abbatue.

Digitized by Google

La défaite & la mort de Mainfroy CLIII. IV.
assûrerent bientôt à Charles la conquête 1266.
entiere du Royaume. Ce Prince après G. Vill.
avoir séjourné huit jours à Benevent c. 10.
marcha du coté de Naples; en che- Summ. lib. 3.
min il trouva des députés, qui de la part des habitans de cette Ville lui en apportoient les clefs. Il y entra avec la Reine Beatrix, comme en triomphe, accompagné de toute la noblesse qui le proclama Roi. Ses premiers soins furent d'aller dans l'Eglise de Sainte Restitute, alors le Siege de la Métropole * remercier Dieu de la victoire qu'il lui avoit accordée, & ensuite il se logea au Château Capoüan que l'Empereur Frideric II. avoit fait bâtir; il y trouva le trésor de Mainfroy presque tout en especes d'or monnoyées. C'étoit alors l'usage de partager le butin; il le fit étendre à terre sur des tapis, demanda des balances, & donna ordre à Bertrand de Baux d'en faire trois parts égales. Sire, à quoi bon ces balances? lui répliqua Bertrand d'un air de franchise, & sur le champ séparant à vûe d'oeil le monceau d'especes en

* Ce n'est plus aujourd'hui qu'une Chapelle de l'Eglise Métropolitaine que Charles I. fit bâtir.

Digitized by Google

CLEM. IV. 1266. trois lots, voilà, ajouta-t-il, votre part, voilà celle de la Reine, & voici celle de vos Chevaliers. Le Roi charmé de sa générosité approuva le partage.

Anonym. Collenuc. Costo. Summ. & Ammir. in hist. Neap. Pendant les premiers jours qui suivirent l'entrée de Charles à Naples, il fit ouvrir les prisons à tous ceux que Mainfroy y avoit fait mettre, sur des soupçons d'infidélité, & les remit en possession de leurs biens; mais sans aucun égard pour les Barons du parti de ce Prince, il confisqua leurs terres, comme si leur fidélité au seul Souverain qu'ils reconnoissoient alors eût dû passer pour crime, & les donna en Fiefs aux Seigneurs de sa suite. Il nomma Guillaume l'Etendard grand Connétable du Royaume à la place de Jourdain la Lance, & destituant de même les autres grands Officiers, il les remplaça par des François.

A l'exemple de Naples, toutes les Villes de la Poüille, de la Calabre, & de la terre de Labour, se rendirent au vainqueur. Dans l'Isle de Sicile, Messine, & plusieurs autres places se soumirent de même: ainsi par une seule victoire Charles se trouva maître des deux Siciles, à la satisfaction des peuples qui se flattoient de vivre heureux sous

sous le nouveau Gouvernement. Il ne restoit que quelques partis qui furent bientôt dissipés. Galvan avec les débris de l'armée de Mainfroy s'étant cantonné dans l'Abruzze, ensuite dans la Calabre, le Maréchal de Mirepoix marcha contre lui, le força dans une Place où il s'étoit retiré, & ne lui accorda la liberté qu'à condition de sortir du Royaume, avec Frideric son frere, & Galeot son fils.

CLEM. IV. 1266.

D'un autre coté Conrad Prince d'Antioche fils d'un batard de l'Empereur Frideric II. avoit un parti dans la Sicile. Gui de Montfort & Guillaume l'Etendard le réduisirent à imimplorer la clemence du vainqueur : il se reconnut vassal du Roi pour les terres que Mainfroy lui avoit données ; mais ni Galvan, ni le Prince d'Antioche ne demeurerent long-tems tranquilles. La Ville de Lucera & les Sarrasins qui l'habitoient donnerent plus d'occupation. Sibille veuve de Mainfroy avec son fils de même nom, & sa fille tous deux en bas âge s'y étoient refugiés. Le Roi chargea Philippe de Montfort d'assieger cette forte Place avec une partie de son armée, mais les Sarrasins se défendirent si vailla-

Digitized by Google

CLEM. IV. 1266. ment qu'il fallut convertir le Siege en un blocus de longue durée.

Charles se croyant alors affermi sur le trône, renvoya en France dès le mois d'Avril l'armée des Croisés, démarche précipitée qui marquoit trop de confiance : renfermé dans l'intérieur de son Palais, il ne s'occupa plus que du soin d'augmenter ses Finances, pour fournir à ses dépenses excessives. Il voulut qu'on lui rendît un compte exact de la nature des impositions qui se levoient dans le Royaume : il se fit representer les registres des taxes extraordinaires dont les peuples avoient été surchargés sous les Regnes précédens, en rétablit l'usage, & supprima les charges des anciens Officiers, pour en créer d'autres, qu'il multiplia à l'infini. Les nouveaux pourvûs fatiguerent ses sujets par leur dureté, & leur avarice, on regretta bientôt Mainfroy, & l'on se reprocha de l'avoir regardé comme un Tyran. Ce qui rendoit le mal sans remede, c'est que Charles n'écoutoit que ceux qui le portoient à ces changemens, toujours dangereux dans un Etat nouvellement conquis. Environné de ces gens vendus à la flatterie, & inaccessible à tout le reste du monde, les

Epist. Clem. IV. in Th. anecd. tc. 4. p. 443. 444.

Anonim. S. c. l.

Digitized by Google

plaintes des misérables ne pouvoient pénétrer jusqu'à lui, ou s'il les écoutoit quelquefois, ce n'étoit que pour les rebuter par ses menaces. Cette espece de Courtisans prit même dans son Palais un empire absolu : chacun excedoit les fonctions de sa charge au préjudice de l'autre, d'où il naissoit une confusion étrange, & un retardement considérable dans l'expédition des affaires.

CLEMENT IV. 1266.

Clement IV. lui reprocha souvent de vive voix une conduite si dure ; par lettres, il lui donnoit d'excellents conseils pour le Gouvernement de son Royaume, & lui disoit, entr'autres choses remarquables, si vous vous cachez à vos sujets, en leur fermant tout « accès auprès de vous, si vous ne les « recevez avec cette affabilité si propre à « gagner les cœurs, & que cependant « vous prétendiez leur commander, il « faudra donc vous résoudre à ne jamais « quitter l'épée ni la cuirasse, à tenir vo- « tre armée à vos cotés : Qu'un Sou- « verain mene une triste vie, lorsqu'il « est toujours suspect à ses peuples, & « toujours en garde contre eux ! «

Epist. Clem. ap. Oder. Rayn. n. 17. & seq. & in Th. anecd. to. 2. p. 406.

Ces sages remontrances n'eurent point d'effet, le mal continua, & les

CLEM. IV. 1266. esprits se disposerent peu-à-peu à grossir le parti qui se formoit sourdement en faveur du jeune Conradin. Ce Prince, alors âgé d'environ seize ans, vivoit à la Cour d'Othon Duc de Baviere son oncle maternel, où il subsistoit avec assez de peine par les secours d'Elizabeth de Baviere sa mere, qui avoit épousé en troisiémes noces le Comte de Tirol. Quelques-uns des partisans de Mainfroy, bannis du Royaume de Sicile, passerent en Allemagne & firent entendre à ce Prince que loin de renoncer à la Couronne, il étoit tems qu'il pensât à se relever des disgraces que lui avoient causées son bas âge, & les malheurs de sa maison. Les Villes Impériales d'Italie, & les Gibelins députerent aussi vers lui pour l'encourager à tenter par le sort des armes de remonter sur le trône, & lui offrirent des secours de troupes & d'argent; les principales Villes de la Marche d'Ancone, celles de Pise, de Sienne, de Verone, de Pavie, & Rome même, furent les premieres à signaler leur zele pour ce rejetton de la maison de Suaube.

Anonym. Barth. de Neocastro cap. 8.

Leurs propositions parurent avantageuses aux parens du jeune Conradin,

Digitized by Google

qui d'un consentement unanime s'engagerent dans cette entreprise ; Elizabeth de Baviere s'y opposa seule par un pressentiment secret des malheurs qui menacoient son fils : mais le sort étoit jetté, Conradin prit la qualité de Roi, & se prépara à l'expédition. La nouvelle en parvint bientôt jusqu'à Viterbe où séjournoit le Pape : il défendit à Conradin de passer outre, & sa bulle fut publiée en présence du peuple dans la grande Eglise de Viterbe, le 18. de Decembre 1266. avec défense à qui que ce fût de le reconnoître pour Roi de Sicile, ni de favoriser ses desseins, à peine d'excommunication contre les personnes, & d'interdit sur les Villes. Conradin au mépris de ses défenses, exerça le pouvoir souverain, établit ses Vicaires ou Lieutenants dans la Toscane, nomma ses Officiers dans le Royaume de Sicile, & accorda des priviléges & des graces pour se faire un plus grand nombre de partisans.

CLEM. IV. 1266.

Anonym. Odor. Rayn. 1268. *n.* 4.

1267.

Les Guelphes, depuis la victoire de Charles qui les protégeoit, avoient pris le dessus dans la plus grande partie de l'Italie. Ceux de Florence chasserent de la Ville Guido Novello leur Podestat avec les autres Gibelins, &

G. Vill. cap. 15. 21. *Chron. Mon. Pad. an.* 1258. *Odor. Rayn.*

Digitized by Google

CLEM. à sa place élurent Charles pour dix ans.
IV. A l'exemple de Florence plusieurs Vil-
1267. les d'Italie se soumirent à lui, entre au-
1267. tres Luques & Pistoye. Ce Prince en-
n. 5. 6. & seq. voya à Florence pour son Vicaire Gui
Epist. de Montfort avec huit cent chevaux:
in Th. anecd. alors les Gibelins bannis se trouvant
p. 466. sans biens, & sans ressource embrasse-
512. 543. rent le parti de Conradin, qui devint si puissant que Clement IV. en conçut beaucoup d'inquiétude. Pour contrebalancer son crédit, il nomma le Roi Charles Paciaire, ou Pacificateur de la Toscane. Cette dignité que les Papes prétendoient avoir droit de conferer dans la vacance de l'Empire, ou lorsque deux concurrens y aspiroient, donnoit l'autorité de Vicaire Général de l'Empire. Charles prenant en personne la route de la Toscane, s'arrêta à Viterbe & souscrivit par sa Bulle d'or du quatre de Juin aux conditions qui lui furent imposées par le Pontife; la principale étoit de se demettre dans trois ans de cette dignité, ou même plûtôt, si l'on élisoit un Empereur, ou un Roi des Romains, du consentement du S. Siege. Il entra peu de tems après en Toscane, où les intrigues de Clement IV. & les troupes de Gui de

Digitized by Google

Montfort avoient déja tout ſoumis, à la réſerve de Sienne, de Piſe, & de Poggibonzi ; après quelque ſéjour à Florence, où il prit poſſeſſion des dignités de Podeſtat, & de Paciaire, il marcha avec toute ſa Cavalerie vers Poggibonzi, Ville ſituée ſur le chemin de Sienne à Florence, & dont Montfort formoit le ſiege.

CLEM. IV. 1267.

Pendant qu'il s'obſtinoit à la priſe de cette Place, tout ſe ſouleva contre lui dans ſon Royaume. Conradin étoit déja en Italie, accompagné du Duc de Baviere ſon oncle, du Comte de Tirol ſon beau-pere, & du jeune Frideric ſon couſin, qui, quoique Fils d'Herman III. Marquis de Bade prenoit la qualité de Duc d'Autriche, à cauſe de ſes prétentions ſur la Baſſe-Autriche, du chef de Gertrude ſa mere héritiere de l'ancienne Maiſon d'Autriche qui venoit de s'éteindre. Clement à la nouvelle de ſon départ d'Allemagne avoit réïteré le jour du Jeudi Saint quatorze d'Avril, les défenſes & les menaces contre ce Prince, & ſes fauteurs : il l'avoit cité pour répondre en perſonne, ou par Procureur au jour de la Saint Pierre ſur ſes démarches qu'il traitoit d'excès, & pour ſe ſoumettre à

Carrion Cron. lib. 5. Heiſſ. Hiſt. de l'Emp. liv. 6. Ep. in Th. a. c. p. 545.

CLEM. IV. 1267. ce que le S. Siege décideroit. Ces procedures ne l'empêchant point de continuer sa route, le 26. de Mai jour de l'Ascension il lui défendit expressément d'entrer en Italie, si ce n'étoit pour satisfaire à la citation : mais Conradin s'avança toujours & vint à Verone, où il demeura long-tems, occupé à ramasser des troupes & à grossir son parti par des intelligences.

Odor. Rayn. n. 4.

G. Vill. cap. 8. Anonym.

Les Sarazins de Lucera que l'absence du Roi encourageoit, furent les premiers à arborer la banniere de Conradin dans la Poüille, & leur exemple fit soulever les plus fortes places de la terre de Labour, de l'Abruzze, & de la Calabre. Le péril étoit encore plus grand dans la Sicile & à Rome, où Charles se vit un nouvel ennemi en la personne d'Henri de Castille qu'il avoit crû jusqu'alors du nombre de ses Partisans.

Anonym. Epist. Clem. in Th. anec. p. 510. 525. 529 539. Vie de S. Louis, Mss. pag. 54. 55.

Henri étoit Fils de S. Ferdinand & frere d'Alphonse X. Roi de Castille surnommé le Sage, ou l'Astrologue. Né brave & remuant, il prit part à la rébellion des grands de Castille qui se révolterent contre Alphonse dans les premieres années de son regne. Lorsqu'en 1259. ils rentrerent dans le devoir,

Digitized by Google

Henri ne trouvant plus occasion de remuer, sortit d'Espagne accompagné d'un de ses freres nommé Frideric, & se retira auprès du Roi de Tunis qu'il servit dans ses guerres pendant quatre ans avec un corps de troupes Castillanes, & il y amassa beaucoup d'argent. Ce long séjour en Afrique affoiblit considérablement sa Religion: il y contracta les moeurs des Musulmans, & les impressions qu'il en reçut, acheverent de corrompre son caractere naturellement mauvais. Comme il étoit parent du Roi Charles, dès qu'il eut appris son établissement sur le Trône par la mort de Mainfroy, il laissa Frideric son frere en Afrique, & en 1266. parut à la Cour de Naples avec huit cens chevaux Castillans, dans l'esperance de faire une fortune plus brillante par la faveur du nouveau Roi. Charles le reçut avec joie, lui donna toute sa confiance, l'engagea même à lui prêter soixante mille ducats d'or dont il avoit besoin, & peu de tems après l'envoya à Rome, pour appaiser une émotion populaire. Henri s'y gouverna avec tant d'adresse, qu'il se fit élire Sénateur par une partie des séditieux, & sçut ensuite faire approuver son élec-

CLEM. IV.

1267.

Odor. Rayn. 1266. n. 24. 1267. n. 17.

Mariana lib. 13. cap. 11.

CLEM. IV. 1267.

tion par le Pape, qui le combla de graces, jusqu'à lui promettre le Royaume de Sardaigne dont les Pisans s'étoient emparés, mais que le S. Siege regardoit comme son patrimoine. Cette promesse mit Henri en concurrence avec Charles qui demandoit ce Royaume pour lui-même, & n'étoit pas content qu'il lui eût enlevé le Sénatoriat. Henri se plaignit de son côté de ce que Charles ne lui rendoit pas les soixante mille ducats qu'il lui avoit prêtés: ces sujets de division les aigrirent l'un contre l'autre: ils devinrent enfin ennemis irréconciliables, malgré les soins & les attentions du Pape à prévenir les suites de leurs differens.

Anonym. G. Vill. cap. 23. Summ. Cron. Carr. lib. 5.

Dans ces dispositions, Henri prêta volontiers l'oreille aux conseils des Partisans de Conradin: il se lia avec ce Prince, souleva les Romains en sa faveur, & de concert avec Conrad d'Antioche, forma le projet de s'emparer de la Sicile, pour la livrer à son nouvel allié, ou se la conserver à lui-même, si les circonstances devenoient favorables. En execution de ce complot, Conrad passa en Afrique, découvrit ses desseins à Frideric de Castille frere d'Henri, & entraîna aisément

Digitized by Google

dans ses vûës le Roi de Tunis, qui ne cherchoit qu'une occasion de s'affranchir du tribut que Roger II. lui avoit imposé. Frideric & Conrad aborderent en Sicile au mois de Septembre avec deux Vaisseaux chargés de Soldats la plûpart Sarazins, & s'étant joints aux mécontens, ils battirent Puy-Richard Lieutenant de Charles. A l'instant toutes les Villes ouvrirent leurs portes, à l'exception de Palerme, de Syracuse, & de Messine. La petite flotte de Conrad mit en fuite & dispersa quelques Vaiss aux du Roi, fit soulever l'Isle d'Ischia, & s'avança jusques dans le Golphe de Naples, à dessein d'ébranler les habitans de cette Ville; mais cette tentative n'eut aucune suite. Philippe d'Eglis *, François, Frere Hospitalier de S. Jean de Jerusalem & Grand Prieur de Capoüe passa en Sicile avec des troupes, par ordre du Pape & du Roi, & vengea severement sur les rébelles la défaite de Puy-Richard.

CLEM. IV. 1267.

Barth. de Neocastro, cap. 8.

* Ce Chevalier nommé *De Eglis* par Barthelemy de Neocastro Auteur Contemporain, & résident alors en Sicile, est appellé dans quelques Actes, *De Ægris, de Euglis, de Æglis* & *de Eugris.*

Digitized by Google

CLEM. IV. 1267. Cependant les Partisans de Conradin s'encourageoient par leurs premiers succès. Au mois d'Octobre Galvan-la-Lance entra dans Rome à la tête de quelques troupes, les enseignes de ce Prince déployées; il y fut reçu en pompe par les Romains qui le conduisirent au Palais de Latran, & l'admirent avec tous les honneurs à leurs jeux publics.

Odor. Rayn. 1268. n. 21. Epist. Clem. in Th. anec. p. 540.

G. Vill. cap. 22. 23. Conradin qui ne sortoit point de Verone, paroissoit moins heureux que ceux qui se déclaroient pour lui. Ses troupes se débanderent faute de paye; le Duc de Baviere, & le Comte de Tirol l'abandonnerent, & se retirerent dans leurs Etats, ne lui laissant pour support & pour conseil que Frideric d'Autriche aussi jeune, & aussi peu expérimenté que lui. Ces premiers revers, capables de faire échouer ses projets & sa réputation, si les Gibelins par de nouveaux fonds ne l'eussent aidé à remettre une armée sur pied, rassuroient le Roi Charles, qui regardant ce Prince comme un ennemi peu redoutable, restoit opiniâtrement en Toscane, quoique le Pape le pressât vivement de retourner dans son Royaume, pour s'opposer aux progrès des

Digitized by Google

révoltés. Il continua le siege de Poggibonzi qui l'arrêta jusqu'au mois de Decembre, marcha ensuite du côté de Pise, guidé plûtôt par sa colere que par l'utilité de cette expédition, détruisit le Port de la Ville, en ruina les fortifications, & de là, à la priere des Luquois, alla au mois de Fevrier mettre le siege devant le Château de Monterone, place extrêmement forte, qui l'eût retenu un tems considerable, s'il n'eût joint les stratagêmes à la force pour obliger la garnison à capituler.

CLEM. IV. 1267. 1268.

Tandis qu'il employoit ainsi des momens précieux à des exploits inutiles, Conradin relevoit ses esperances. Il quitta Verone dont le séjour lui avoit été peu favorable, & traversant le Cremonois, se rendit à Pavie, suivi seulement de trois mille cinq cens Cavaliers Allemands qui lui restoient. De là faisant partir cette Cavalerie, commandée par Frideric d'Autriche, pour passer en Toscane par la route de Pontremoli, il vint à Savone, s'y embarqua sur des Galeres Genoises, qui le conduisirent à Pise, où il fut reçu avec de grands honneurs. Il y rassembla ses forces, qui devinrent bien-tôt considerables par la jonction des troupes que

Epist. Clem. IV. in Th. anecd. p. 576. 577.

Digitized by Google

CLEM. IV. les Gibelins lui amenerent de tous côtez, & par l'arrivée de sa Cavalerie que
1268. Frideric conduisit heureusement, après une longue marche en pays ennemi.

Epist. Clem. IV. in Thes. anecd. p. 574. 584. Alia ap. Od. Rayn. 1268. n. 2. G. Vill. cap. 23. Anonym. Cron. Mon. Pad. Summ.

La sortie de Conradin hors de Verone, & son séjour à Pavie, firent naître à Charles l'envie de l'aller assieger dans cette derniere place, entreprise décisive & facile, si le manque de fonds n'en eût arrêté l'execution. Obstiné plus que jamais à ne point quitter la Toscane, où il craignoit que le Duc de Baviere & le Comte de Tirol, revenant d'Allemagne avec de nouvelles forces, ne favorisassent les progrès de Conradin, il céda à regret aux conseils du Pape, qui las de l'exhorter inutilement à repasser dans ses Etats, ne venoit de réïterer ses instances qu'à la sollicitation des Cardinaux. Ce Prince reprit donc le chemin de la Poüille, laissant en Toscane Guillaume de Boiselve son Lieutenant Général, avec Guillaume l'Etendard, & environ huit cens chevaux, pour contenir les Peuples dans l'obéissance, & s'opposer à Conradin, s'il marchoit de ce côté-là.

Charles s'arrêta quelques jours à Viterbe, où le Pape continuant ses procedures contre Conradin, fulmina de

Digitized by Google

nouveau par sa Bulle du Jeudi Saint CLEM. IV.
cinq d'Avril l'excommunication déja
prononcée contre lui, le déclara dé- 1268.
chu du Royaume de Jerusalem, & in- *Od.*
capable de posseder aucun Fief appar- *Rayn. loc. cit.*
tenant à l'Eglise, dégagea ses Vassaux du serment de fidélité, & mit ses terres en interdit. Par une autre Bulle du même jour, il excommunia Henri de Castille Sénateur de Rome, Gui de Montefeltro son Vicaire, & tous ceux qui avoient eu part à la réception de Galvan-la-Lance & des autres Envoyés de Conradin: avec cette reserve à l'égard d'Henri de Castille, qu'il lui accordoit un mois à compter du jour de Pâques, pour se soumettre au S. Siege.

Le Pontife en même-tems disposa *Od.*
du Senatoriat, en le conférant à Char- *Rayn.*
les pour dix années, au cas qu'Henri *n. 4. & seq.*
de Castille ne profitât pas de ce délai, *Anonym.*
& le Roi ayant pris la Croix, marcha contre les Sarazins de Lucera que ses Lieutenans assiegeoient. Il laissa à Viterbe quelques troupes pour défendre la Toscane & la Lombardie, & avant que de prendre congé du Pape, dépêcha en France Geoffroy de Beaumont pour demander du secours à son frere le Roi S. Louis.

Digitized by Google

CLEM. IV. Les derniers Anathêmes, comme les premiers, ne causerent aucune frayeur

1268. à Henri de Castille qui n'en devint que plus furieux. Il mit Rome au pillage,

Anonym. G. Vill. cap. 23. 24. s'empara des trésors des Eglises, & les dépoüilla de ce qu'elles possédoient de plus précieux. Conradin de son côté s'embarrassa peu des remontrances d'un Légat qui vint à Pise lui dénoncer les censures, & lui défendre de passer outre, ni de troubler Charles dans la possession du Royaume de Sicile: il se mit en campagne, fit le dégât dans le territoire de Luques, entra dans Poggibonzi dont les Habitans chasserent la Garnison Napolitaine, & de là se rendit à Sienne. Boiselve au bruit de sa marche sortit de Florence pour aller à lui, mais avec si peu de précaution, que devançant mal à propos un gros de Soldats Florentins qui l'accompagnoient, & se séparant de Guillaume l'Etendard Commandant d'une partie de ses troupes, il donna avec cinq cens chevaux seulement dans une embuscade que l'ennemi lui dressa au pont de Larne près de Laterina. Il y fut battu le vingt-cinq de Juin, ses gens taillés en piéces, & dispersés, & lui-même fait prisonnier avec grand nombre d'Officiers

Digitized by Google

ficiers François. Guillaume l'Etendard qui accouroit à son secours, eut à soutenir tout l'effort du combat, & se dégageant avec peine, ne sauva de sa déroute qu'environ quatre cens hommes qu'il conduisit à Viterbe où le Pape se mit aussi-tôt en défense, dans la crainte que Conradin ne tentât d'emporter cette Place.

CLEM. IV. 1268.

Ce jeune Prince encouragé par sa victoire, partit de Sienne à la tête de son armée, & passant sous les murs de Viterbe sans rien entreprendre sur cette Ville, tira droit à Rome où son entrée eut tout l'air d'un triomphe. Pendant le peu de tems qu'il y séjourna, il s'efforça de gagner le Peuple Romain par ses manieres caressantes, il le déclara son héritier, s'il succomboit par les hazards de la guerre, & sortant de cette Ville le dix d'Août, se hâta de pénétrer dans les Etats de Charles, toujours occupé au siege de Lucera.

Henri de Castille voulut l'accompagner avec huit cens chevaux Castillans: Plusieurs Gibelins bannis le joignirent aussi, & augmenterent considérablement ses forces. Conradin sur les avis que Charles plus habile que Mainfroy, avoit mis Ceperano en état de défense,

G.Vill. cap. 25. 26.

Digitized by Google

CLEM. IV. laissa la route de la Campagne de Rome, & prenant sur la gauche par la Sa-
1268. bine, il s'avança vers l'Abruzze, & y entra près de l'endroit où la riviere de Turano sort de cette Province pour couler dans l'Ombrie.

Charles instruit de la marche de l'ennemi, leva le siege de Lucera, se rendit en diligence à Aquila, Capitale de l'Abruzze, pour s'assurer de la fidélité de cette Ville, & donna ordre à son armée de le suivre à grandes journées. Dès qu'elle l'eut joint, il passa les montagnes, & arriva assés-tôt en présence de l'ennemi pour l'empêcher de passer la riviere de Giovenco. Les deux armées la cotoyerent pendant trois jours, jusques dans la plaine de Palene, ou de Tagliacozzo, environnée en partie dans sa longueur par les Monts-Marsiens, & bordée d'un côté par le Lac de Celano, de l'autre par un côteau, dont la pente s'étend jusqu'à la Ville d'Albi. Charles campa sur cette colline, Conradin dans la plaine, la riviere entre-deux, & ils se disposerent l'un & l'autre à décider le jour suivant leur querelle par un combat. Au milieu de la nuit quelques sujets révoltés contre Charles, à dessein d'intimider ce Prin-

Digitized by Google

ce, introduisirent dans le camp de Conradin des gens qui se dirent Députés par les Habitans d'Aquila, pour lui remettre les clefs de leur ville. Sur cette nouvelle qu'on crut véritable, la joie se répandit dans le camp des Allemands. Charles au moyen de ses Espions en apprenant le sujet, monte sur le champ à cheval, suivi de peu de monde, va se présenter aux portes d'Aquila *, & demande le qui vive? A la réponse de la sentinelle, il reconnoît la fausseté du bruit, & le Gouverneur ayant achevé de l'en convaincre, il regagne son camp en diligence.

CLEM. IV. 1268.

Au point du jour Conradin encore persuadé de la reddition d'Aquila, rangea en bataille son armée forte de près de trente mille hommes, & la divisa en trois corps: le premier de Siciliens & d'Espagnols commandés par Henri de Castille & par Frideric d'Autriche: il se réserva le second corps composé d'Allemands: Galvan-la-Lance fut mis

Vie de S. Louis MS. p. 56.57.58 Nang. Vit. S. Ludov. G. Vill. cap. 26. & seq Ricord. Malesp.

* Il paroît par les Cartes qu'Albi est éloignée d'Aquila de 15 milles ou environ, c'est-à-dire de plus de six lieues, ce qui donne lieu de douter que Charles en ait pû faire deux fois le chemin en une nuit: je m'en rapporte à Jean Villani.

Digitized by Google

CLEM. IV. 1268. à la tête du troisiéme, formé aussi d'Allemands, & de quelques Italiens. Charles plus foible des deux tiers, n'avoit guéres que dix mille combattans, & dans cette inégalité, il eut besoin de toute l'habileté d'Erard de Valery que le hazard lui amena fort à propos. C'étoit un Chevalier François, que sa bravoure & son expérience avoient rendu célébre dans les guerres de la Terre Sainte. Comme son grand âge ne lui permettoit plus de soutenir les fatigues de la guerre, il étoit parti de la Palestine dans le dessein de retourner en France. Abordant à Naples, & n'y trouvant pas le Roi, il vint le joindre à Capoüe, lorsque ce Prince alloit marcher à la rencontre de Conradin. Charles ravi de son arrivée, l'invita de le suivre dans son expédition, & de l'aider de ses conseils. Le Chevalier s'excusa d'abord sur son âge, mais il ne put long-tems se refuser aux instances du Roi: il l'accompagna dans l'Abruzze. Charles l'écoutoit avec tant de confiance qu'à la veille d'en venir aux mains, il le chargea de toute la conduite de l'affaire.

Barth. de Neoc. Stero. an. 1268. Cron. Zantfliet, eod. ann. Cron. S. Berth. cap. 51. part. 3. Cron. Mon. Pad. Ptol. Luc.

Le Roi par son conseil, partagea comme Conradin son armée en trois

Digitized by Google

corps. Il donna le commandement du premier où étoient les Provençaux, les Lombards, & les Toſcans, à Henri de Coſence Maréchal de France, à qui, pour tromper l'ennemi, il fit prendre ſes armes, & les autres marques extérieures de la Royauté : confia le ſecond tout compoſé de François à Guillaume l'Etendard, & à Jean de Clery, & ſe reſerva le troiſiéme qui ne montoit qu'à huit cens chevaux, mais l'élite de ſa Nobleſſe. Le Maréchal de Coſence eut la garde du Pont conſtruit ſur le Giovenco entre les deux armées. Charles plaça les François enſuite pour le ſoutenir, & à la tête du troiſiéme corps ſe retira avec le brave Erard de Valery derriere la colline, qui commençoit à la Ville d'Albi, & le couvroit de maniere que de la plaine il ne pouvoit être apperçû.

CLEM. IV. 1268.

Henri & Frideric engagerent l'action par l'attaque du Pont que les Provençaux défendoient. Ils trouverent d'abord une vigoureuſe réſiſtance, mais une partie des Eſpagnols paſſa la riviere à gué au-deſſus du Pont, prit les ennemis en queuë & les rompit au premier choc. Le Maréchal de Coſence, qu'on prit pour le Roi, fut environné

Digitized by Google

CLEM. IV. 1268. de toutes parts, & tué sur la place, avec plusieurs Gentilshommes de marque; le reste dépourvû de Chef se débanda. Conradin qui s'étoit avançé suivi de ses Allemands pour achever la défaite des Provençaux, attaqua aussitôt le second corps qui s'ébranloit déja à dessein de rétablir l'ordre du combat. Il fut reçû avec fermeté, & les François intrépides disputerent longtems la victoire. Accablés enfin par le nombre des ennemis, ils prirent la fuite dans un désordre affreux. Conradin se crut alors sans rival, & sans ennemis, & les Allemands maîtres du champ de bataille coururent au pillage, comme Valery l'avoit prévû.

Il eut peine à retenir le bouillant courage de Charles à la vue d'une double victoire remportée sur ses troupes: ce ne fut que par l'espérance de le dédommager bientôt qu'il parvint à calmer son impatience. En effet lorsqu'il vit les Allemands dispersés, il dit au Roi d'un ton d'assûrance, *Partez, Sire, il est tems.* Charles à l'instant sort de son embuscade, fond sur l'ennemi & renouvelle le combat. Une partie des fuyards se range sous sa banniere, & le nombre s'en aug-

Digitized by Google

mentant à mesure que l'action se rétablissoit, les Allemands effraiés d'une attaque si imprévue, prirent la fuite à leur tour. Conradin, Frideric d'Autriche, & Galvan ne firent que d'impuissants efforts pour les rallier, & se virent contraints de se sauver eux mêmes. Valery toujours prudent engagea le Roi à tenir ses troupes en bataille, & ce conseil sage rendit la victoire complette: car Henri de Castille étant de retour de la poursuite des Provençaux, & cherchant à joindre Conradin dont il ignoroit la défaite, il fallut recommencer le combat. Les Espagnols qu'il commandoit se trouvoient encore supérieurs en nombre: Valery les voyant venir en ordre de bataille, & leurs rangs très-serrés, eut recours à un second stratagême pour les vaincre plus aisément. Il part suivi seulement de trente ou quarante Chevaliers des plus braves de l'armée, attaque l'ennemi, & après les premiers coups de main, tourne bride & se retire comme en désordre. Les Espagnols trompés par cette manœuvre qui leur parut une fuite véritable, s'abandonnerent à sa poursuite avec si peu de précaution, qu'ils éclaircirent

Digitized by Google

CLEM. IV. 1268. leurs rangs, & donnerent occasion à Charles de les prendre à son avantage. L'action devint cependant très-vive, & dura long-tems : il s'y fit de part & d'autre des exploits, tels qu'on en devoit attendre des deux plus braves Nations du monde. La victoire balançoit à se déclarer, & les Espagnols fermes & bien armés ne pouvoient être blessés ni rompus. Enfin les François impatiens les saisissant au corps comme dans un Tournois, en démonterent un si grand nombre dont ils vinrent ensuite aisément à bout, que le reste se débanda & prit la fuite, avec Henri lui-même qui ne put les rallier. Ainsi les vainqueurs perdirent tout le fruit de la victoire : Henri de Castille en s'acharnant mal à propos à poursuivre les fuyards, & en donnant à son retour dans le piége que lui tendit l'ennemi : Conradin en permettant trop tôt le pillage à ses Allemands. Si les finesses de Valery eurent tant de succès, c'est que l'habile Général connoissoit le génie, le caractere, & le genre de bravoure des Chefs qu'il avoit en tête, ce qui doit faire la principale étude d'un grand Capitaine..

Cette affaire décisive se passa le vingt-trois

Digitized by Google

vingt-trois d'Août, & le même jour le Roi vainqueur en envoya la relation au Pape, ne sçachant encore ce qu'étoient devenu Conradin & Henry. En actions de grace de ce glorieux évenement, il fonda dans la plaine de Tagliacozzo un Monastere de l'Ordre de Citeaux, sous le nom de Sainte Marie de la Victoire, qui fut ruiné quelques années après par un tremblement de terre.

CLEM. IV. 1268.

Epist. Car. I. ap. Od. Rayn. n. 32. & in Th. anecd. to. 2. p. 624. to. 3. p. 24.

Charles qui souhaitoit avec passion que Conradin & Henry fussent en son pouvoir, afin de n'avoir plus de tels ennemis à craindre, fit faire une exacte recherche de la route qu'ils tenoient. Henry tomba le premier entre ses mains : il s'étoit sauvé tout d'une traitte jusqu'à l'Abbaye du Mont-Cassin, où il essaya de faire croire que Conradin étoit victorieux : mais son air en désordre démentant ses discours, l'Abbé Seigneur du lieu, le fit arrêter & le livra au Roi, sous promesse de lui conserver la vie. Conradin & Frideric prirent un autre chemin : ils errerent long-tems dans les montagnes, avec Galvan, Galeot son fils, & plusieurs Gentilshommes Allemands, ou Italiens ; & déguisés en paysans,

Epist. Car. I. in Act. publ. Angl. to. 1. p. 851. Epist. Clem IV. in Th. anecd. to. 2. p. 627. G. Vill. cap. 29. Bart. de Neoc. cap. 9. Ricord. Malesp. Mon. Pat. Duchesne.

CLEM. IV. 1268. ils gagnerent avec peine Astura, petit Bourg sur la côte de la Campagne de Rome. Là, ils fréterent une barque, pour passer en Sicile, où Conradin Prince d'Antioche & Frideric de Castille avoient un parti puissant. Ils étoient déja embarqués, lorsque Jacques Frangipani Seigneur Romain à qui appartenoit le Château d'Astura, instruit de la victoire de Charles, reconnut qu'une partie de ces étrangers étoient Allemands, & sur la physionomie noble de quelques-uns d'eux, soupçonna que ce pouvoit être Conradin & les Seigneurs de sa suite. Dans l'espérance de s'enrichir par cette capture, il mit en mer un brigantin qui les atteignit bientôt, & il les mena lui-même au Roi, qui pour récompense, lui donna le Château de la Pelosa, avec plusieurs autres terres dans la vallée de Benevent, & voulut qu'il s'établît à Naples, où il fut chef d'une branche de la maison de Frangipani.

Charles envoya ses prisonniers dans les Châteaux de Naples, & au mois de Septembre vint à Rome, ou la disposition des esprits étoit changée avec sa fortune. Il y fut élû Senateur une seconde fois, & après y avoir établi un Lieutenant pour commander à sa pla-

Digitized by Google

ce, il s'en retourna dans la Pouille, ne respirant que la vengeance contre les rebelles. A son passage, il ruina la Ville d'Averse presque jusques aux fondemens, pour punir la révolte de la famille Noble de Ribursa qu'il éteignit entiérement. Tous les Seigneurs Partisans de la Maison de Suaube, qui eurent le malheur de tomber entre les mains du Roi, furent les victimes de sa colere, & périrent sur l'échafaut. Cette étrange politique, loin de ramener à l'obéissance le reste de la Noblesse, ne fit que la confirmer dans sa révolte, car on ne peut se raprocher avec confiance d'un Souverain qui ne sçait point pardonner. Les Barons du Royaume se fortifierent dans leurs Châteaux, il fallut les assieger l'un après l'autre, & les Officiers chargés de ces expéditions exercerent par tout d'affreux ravages. Les habitans de la Ville de Potenza, croiant mériter leur grace par une trahison, massacrerent la Noblesse à qui ils reprochoient d'être la source de leurs malheurs. Ceux du Château de Corneto en Pouille, plus perfides encore, appellerent dans l'enclos de leurs murailles, comme dans un azile, un grand nombre de Seigneurs du parti de Con-

CLEM. IV.

1269.

Mon. Pat. Summ.

Digitized by Google

CLEM. IV. radin, & suivant leur complot, les livrerent ensuite aux troupes de Char-
1269. les. Il y en eut cent six qui par ses ordres furent, les uns pendus, les autres conduits à Melphi, & précipités dans la mer du haut des Rochers. Ces deux Places cependant ne s'épargnerent point les malheurs qu'elles se flattoient d'éviter: on les démantela, on les livra au pillage; chatiment bien juste à leur égard, si la noirceur de la trahison des Habitans en eût été l'objet, & non la vengeance immodérée du Prince.

En même tems Lucera assiégée de nouveau, fut contrainte, faute de vivres de se rendre à composition, le 27 de Juillet. Par la Capitulation, les Sarazins eurent la vie sauve, & pour toute punition, on les dispersa de côté & d'autre: plus heureux dans leur sort que les Naturels du pays, & que Sibile veuve de Mainfroy, qui par la prise de la place tombant au pouvoir du Roi, fut enfermée avec ses deux enfans, Mainfroy & Béatrix, dans le Château de l'Oeuf. Sibile & son fils y périrent de faim & de misere: Béatrix ne recouvra la liberté que longtems après, à la faveur d'une révolution.

Digitized by Google

Si la Sicile n'éprouvoit pas les mêmes désolations que les Etats du continent, elle n'étoit gueres plus tranquille. Le Roi résolu d'y dompter les rébelles, y envoya Gui, & Philippe de Montfort, Guillaume de Beaumont, & Guillaume l'Etendard, avec une flotte, & une armée considérable, composée de François & de Provençaux. Conrad Prince d'Antioche, depuis la prison de Conradin, prétendoit à la Couronne par droit successif, comme descendant de l'Empereur Frideric II. & les efforts qu'il faisoit pour se conserver la Sicile, étoient d'autant plus grands que l'intérêt en étoit devenu le motif. Il se trouvoit maître de toutes les places, à la réserve des Villes de Palerme, de Messine, & de Siracuse, jusqu'alors inébranlables dans leur fidélité, & fondoit ses espérances pour s'y maintenir tant sur l'appui de Frideric de Castille, que sur le grand nombre de rébelles & de Gibelins qui venoient en foule se ranger auprès d'eux. Mais dès que la flotte parut, tout changea de face: Frideric de Castille s'embarqua sur quelques galeres Pisanes qui mirent au large, de crainte d'être surprises,

CLEM. IV.
1269.
G. Vill. cap. 30.
Summ.

Digitized by Google

VACANCE DU S.SIEGE. 1269. & l'armée ayant pris terre à Messine, les Villes retournerent à l'obéissance du Roi.

Ibid. Carrion. Cron. lib. 5. Conrad étonné de cet abandon général, s'enferma dans le Château de Centoripe fort par son assiette: il y fut assiegé par Gui de Montfort qui emporta la place en fort peu de jours, & la rasa. Conrad après diverses propositions inutiles pour être reçue à capituler, dèmeura prisonnier: on le pendit avec plusieurs de ses partisans par ordre de Montfort, qui leur fit auparavant crever les yeux: le reste des rébelles privés de Chef se rendit volontairement & vint prêter serment de fidélité au Roi entre les mains du vainqueur. Cette soumission devoit, ce semble, assûrer le repos des Siciliens, qui n'étoient coupables que par trop d'attachement à leurs anciens Maîtres: mais Charles malheureusement persuadé de ce faux principe, que la force est le seul moyen de contenir de nouveaux sujets, bannit les uns, & condamna les autres à de fortes contributions. On remplit les Villes, & les Châteaux de grosses Garnisons, & on chargea le peuple d'impositions nouvelles, qui s'éxigerent avec

Digitized by Google

tant d'avarice, de dureté, & de hau- reur, qu'on dépouilloit les particu- liers de leurs biens, & qu'on leur enle- voit jusqu'à leurs femmes & leurs enfans.

VACANCE DU S. SIEGE. 1269.

Charles qui punissoit les rébelles avec tant de sévérité, récompensoit largement ceux qui l'avoient servi dans cette guerre, prodiguant à ses Chevaliers à titre de Fiefs reversibles à la Couronne au défaut de leur postérité, un grand nombre de terres confisquées sur les Barons du parti contraire. Il passa les bornes de la générosité, comme il avoit excédé celles de la justice, & cette démarche acheva d'aliéner les esprits de la Noblesse, qui dépouillée de ses biens, & n'ayant plus rien à perdre, n'eut aussi plus rien à espérer qu'à la faveur du trouble, & ne chercha qu'à soulever le Royaume. Charles n'oublia point dans le nombre de ceux qu'il vouloit combler de bienfaits, Erard de Valery à qui il étoit redevable du gain de la Bataille de Tragliacozzo. Il lui offrit les Comtés d'Amalphi, & de Sorrento : mais le généreux Chevalier les refusa, & s'en retourna en France, plus content d'avoir mérité ces dons, qu'ambi-

Collenut.

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIEGE. 1269.

tieux d'en accroître sa fortune.

Tout paroissoit soumis, & Charles n'avoit plus d'inquiétude que du côté de Conradin. Quoique ce Prince malheureux fût entre ses mains, & étroitement resserré, il appréhendoit que son nom ne rallumât quelque jour le feu qu'il venoit d'éteindre, & que tant qu'il resteroit un rejetton de la maison de Suaube, ses partisans en Italie, n'eussent une occasion plausible de renouveller les troubles. D'ailleurs il formoit le projet de passer en Grece, pour rétablir sur le trône de Constantinople, Baudouin II. de la Maison de France par la branche de Courtenay, que Michel Paleologue en avoit dépossédé : c'étoit même une des conditions du mariage arrêté en 1267. entre Béatrix seconde fille de Charles ; & Philippe fils & héritier présomptif de Baudoüin, qui cherchant par tout du secours, contracta cette alliance par l'entremise du Pape Clement IV. Charles crut donc qu'il étoit de la bonne politique de faire périr Conradin, pour assûrer pendant son absence le repos de ses Etats.

Du Tillet, Ste Marthe, liv. 22.

Afin d'observer quelque ombre de justice dans une affaire de cette im-

G. Vill. cap. 29.

portance, le Roi manda les Syndics des Principales Villes, & assembla à Naples un grand conseil, où furent appellés les premiers Barons du pays, & les Seigneurs François de sa Cour. Les sentimens se trouverent partagés: Robert Comte de Flandre, gendre & neveu du Roi, & les plus grands Seigneurs François qui ne cherchoient point des établissemens dans le Royaume par le motif d'un vil intérêt, suivirent les mouvemens de leur générosité naturelle, & conseillerent au Roi de s'attacher Conradin & Frideric d'Autriche par les noeuds de l'amitié & par des alliances, ou de les retenir prisonniers, jusqu'à ce que son autorité fût entierement affermie. Les autres François que Charles avoit comblé de biens, & qui désiroient s'en assûrer la possession, conclurent à la mort des deux Princes, comme au plus sûr moyen de s'y maintenir. Ce cruel avis entraîna le reste des suffrages, parce qu'il flattoit la passion du Souverain, & les sages remontrances du Comte de Flandre ne purent prévaloir.

VACANCE DU S. SIEGE. 1269. *Barth. de Neócast. cap. 29. Collen. Summ. Mariana lib. 14. cap. 16.*

Le Roi ordonna qu'on instruisît dans les formes le procès des prisonniers,

Digitized by Google

VACANCE DU S.SIEGE. 1269.

& chargea de cette commission Robert de Bari grand Protonotaire, qui par sa sentence les condamna à perdre la tête, comme perturbateurs du repos public, rébelles au S. Siege, usurpateurs de la Couronne de Sicile sous un faux titre, & coupables d'attentats à la vie du Roi légitime. Henry de Castille seul éxempt de la peine capitale, à cause des promesses faites à l'Abbé du Mont-Cassin, fut condamné à une prison perpetuelle, dont il sortit cependant vingt-cinq ans après, à la priere de Sanche Roi de Castille.

G. Vill. cap. 29. Barth. de Neoc. c. 9. 10. Croniq. des Rois de France Mss. de la Bib. du Coll. de Boissi. Duchesne Pius II. in Europ. Costanzo. Summ. Maurol. hist. Sic.

De lugubres préparatifs qui sembloient n'être inventés que pour prolonger le supplice de l'infortuné Conradin suivirent ce jugement inique. Après que l'Arrêt eut été prononcé aux Princes, on les mena dans une Chapelle tendue de noir où ils entendirent la messe pour le repos de leurs ames, & on leur donna le tems de se confesser. De là, on les conduisit sur la place du marché de Naples, choisi pour le lieu de l'éxécution; elle se fit le 26. d'Octobre 1269. sur un échafaut couvert de velours cramoisi, & le Roi voulut en être témoin. Robert de Bari

Digitized by Google

leur réitéra la lecture de sa sentence *, sur quoi Conradin protesta hautement & en présence du peuple qui assistoit à cet odieux spectacle, qu'il n'avoit point eu dessein d'offenser le S. Siege, ni d'usurper la Couronne de Sicile, mais de la recouvrer comme un bien qui lui appartenoit par droit héréditaire: qu'il esperoit que les Princes de la maison de Baviere parens de sa mere & toute l'Allemagne le vangeroient un jour de la cruauté qu'on éxerçoit sur lui: il déclara publiquement pour son héritier Pierre Roi d'Arragon qui avoit épousé Constance de Suaube fille de Mainfroy, & en même tems jetta son gand sur la place en signe d'investiture, & comme un gage de bataille. On prétend qu'un Chevalier le ramassa, & le porta en Espagne au Prince Arragonois. Frideric eut le premier la tête tranchée, aux yeux de Conradin, qui après s'être attendri assés long-tems à la vûe de son

VACANCE DU S.S.EGE. 1269.

* Jean Villani & quelques autres après lui rapportent que le Comte de Flandres indigné contre Robert de Bari, l'assassina d'un coup de poignard dès qu'il lui eut entendu prononcer la sentence; si le fait est véritable, ce grand Officier ne mourut point de sa blessure, car on trouve plusieurs Actes fort posterieurs signez de lui en qualité de grand Protonotaire.

Digitized by Google

VACAN-CE DU S. SIEGE. 1269. cadavre, se mit à genoux, & reçut de la main de l'Exécuteur le coup fatal qui termina ses jours à l'âge de 17. ans.

Conradin fut le dernier Prince de la maison des Stouffen Ducs de Suaube, qui après avoir gouverné l'Empire pendant cent quinze ans, & possédé le Royaume de Sicile pendant soixante & seize, eut une fin tragique, comme celle qu'elle avoit procurée à la maison des Princes Normands.

Ricord. Malesp. Il ne restoit du sang de Suaube que Constance, & Beatrix filles légitimes de Mainfroy, qui par la mort de Conradin devenoient seules héritiéres du Royaume de Sicile, comme issues de Frideric II. Constance l'aînée porta ses droits à Pierre d'Arragon son époux, & c'est le titre primordial de la maison d'Arragon.

Galvan la Lance, ses deux fils, & Gerard Comte de Pise, Chef des Toscans qui suivirent Conradin, les Comtes Jourdain, & Barthelemy, prisonniers depuis la bataille de Benevent, & deux fils de Barthelemy, eurent la tête tranchée : neuf Barons du Royaume furent pendus, & ces sanglantes éxécutions durerent plusieurs jours. Elisabeth de Baviere mere de

Digitized by Google

Conradin, arriva à Naples dans ces tristes circonstances. Partie d'Allemagne avec une somme d'argent considérable destinée à la rançon de son fils, elle apprit en chemin sa mort funeste : on la vit entrer dans le port avec un appareil lugubre, sur un Vaisseau dont, à ce qu'on dit, les voiles, & les cordages tous noirs annonçoient sa douleur & son deüil. Par l'entremise de l'Archevêque de Naples, elle sollicita à la Cour, comme la seule consolation qui lui restoit, la liberté d'ériger à son fils un sépulchre de marbre, au lieu même de son supplice. Le Roi lui refusa cette grace, sous prétexte que ce monument, tant qu'il subsisteroit, pourroit animer les Allemands à la vengeance : mais il lui permit de faire transporter son corps, de la place du Marché où on l'avoit enterré * comme excommunié, dans l'Eglise des Carmes de Naples.

VACANCE DU S.SIEGE. 1269.

G. Vill. cap. 30. Summ.

* Dans le grand Marché de Naples, on voit encore une Chapelle quarrée, assez près de l'Eglise des Carmes. C'est une tradition constante que cette Chapelle fut bâtie dans le lieu même où Conradin eut la tête tranchée, & on tient pour certain qu'il y a été inhumé. On prétend que la terre imbibée de son sang en conserve les traces, & qu'on y remarque un endroit humide qui est comme une tache qu'on ne voit

Digitized by Google

VACANCE DU S SIEGE. 1269.

Charles n'avoit plus pour héritier mâle du Trône où il venoit de s'affermir, qu'un seul fils nommé Charles comme lui. Beatrix de Provence sa femme étoit morte en 1267. * n'ayant porté qu'environ deux ans la Couronne qu'elle avoit ambitionnée avec tant d'ardeur. Ce Prince pensa à un second mariage, & entre différens partis qui lui furent proposés, préfera l'alliance d'Eude IV. Duc de Bourgogne, qui lui avoit été d'un grand secours pour la conquête de son Royaume, & qui étoit même venu le trouver en personne après la journée de Tagliacozzo, pour concourir aux derniers exploits

point ailleurs. L'Executeur de Justice conserve dans la même Chapelle les instrumens de son métier.

* Il est bon de remarquer pour la suite de cette histoire, que Beatrix fit le Mercredi veille de S. Pierre & de S. Paul 1266. un testament par lequel elle institua Charles d'Anjou son fils aîné son héritier universel au Comté de Provence & de Forcalquier, laissant pour récompense à chacune de ses filles, Blanche, Beatrix, & Isabelle, une somme d'argent une fois payée, au moyen de laquelle elles ne devoient rien prétendre à ces Comtés. Je ne sçai si ce testament est imprimé, mais on peut le voir dans un recueil mss. de la Bibliotheque du Roy, N°. 9800.

Digitized by Google

de cette guerre. Il épousa donc Marguerite de Bourgogne, Comtesse de Tonnere, seconde fille d'Eude Comte de Nevers, fils puîné du Duc de Bourgogne, & se prépara ensuite à l'expédition de la Croisade. S. Louis son frere la pressoit avec beaucoup de zele, & depuis long-tems le sollicitoit de passer en Palestine avec une armée. Lorsque Charles se vit paisible possesseur de son nouveau Royaume; il se prêta volontiers à de si vives exhortations, dans l'esperance que le succès de l'armée des Croisés faciliteroit la conquête de l'Empire de Constantinople, & lui donneroit aussi un moyen plus prompt de forcer le Roi de Tunis à lui payer tribut comme à ses prédécesseurs.

VACANCE DU S.SIEGE. 1269.

Du Cange, hist. de Const. liv. 5. Joinville, Vie de S. Louis. Duchesne

Saint Louis partit du Port dAiguemortes avec l'armée de France le premier de Juillet 1270. & parut le huit à la vûë de Cagliari en Sardaigne, lieu du rendés-vous général. La flotte rassemblée, on tint conseil sur les opérations de cette guerre. Le plus grand nombre proposoit d'aller droit en Egypte contre le Soudan Bendocdar, mais le Roi s'étant déclaré pour le siege de Tunis, cette entreprise fut résolue,

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIECE. soit qu'on la trouvât propre à faciliter le recouvrement de la Terre-Sainte, soit qu'on voulût interesser plus parti-
1270. culierement le Roi de Sicile qui devoit joindre les Croisés de jour en jour. La flotte prit donc la route de Tunis, & moüilla sans obstacle, dans le Port près de l'ancienne Carthage où elle débarqua les troupes de terre. Les premiers jours se passerent en legeres escarmouches, parce qu'on ne vouloit rien entreprendre sans le Roi de Sicile. Pendant plus d'un mois qui s'écoula à l'attendre, les maladies se mirent dans l'armée, & la réduisirent en un état pitoyable. Le Roi S. Louis lui-même attaqué d'une dissenterie, & d'une fiévre continue, y mourut le 25. d'Août.

A peine fut-il expiré, que Charles entra dans le Port avec la flotte Sicilienne, & releva le courage de l'armée abattue par ses maux & par la perte qu'elle venoit de faire. Alors on commença le siege, & les Croisés auroient pû emporter la Place, si différens motifs qui concoururent avec la nécessité où se trouvoit Philippe le Hardi fils aîné & successeur de S. Louis de retourner en France, ne les eussent déterminés à conclure une Tréve de dix ans.

Digitized by Google

ans. Un des principaux articles portoit, que le Roi de Tunis à l'exemple de ses prédécesseurs, payeroit au Roi de Sicile le tribut annuel de vingt mille doubles d'or. Ce fut là tout le fruit de cette expédition : Charles n'en rapporta qu'un Ordre de Chevalerie appellé du Navire, ou du double Croissant, institué par S. Louis à l'occasion de son dernier voyage d'Outremer, & qui éteint pour la France à la mort du saint Roi, se conserva dans le Royaume de Naples sous Charles, & sous ses successeurs de la premiere branche d'Anjou : On le blâma d'avoir préferé dans cette paix son interêt particulier à celui de la Chrétienté. Edouard fils aîné d'Henri III. Roi d'Angleterre, & un grand nombre de Seigneurs Anglois qui s'étoient croisés, arriverent au camp peu de jours après la signature du traité. Le Prince en parut mécontent, & voulut engager les François à marcher du côté de Jerusalem, mais loin de les entraîner, il se trouva forcé de les suivre en Sicile, où il passa l'Hyver, dans le dessein de continuer au Printems son pelerinage militaire en Palestine.

VACANCE DU S. SIEGE 1270.

Favin, Th. d'Hon. & de Cheval. li. 1. 5. e Giust. d. gli, Ord Milit. c. 44. 45. lib. 6.

Act. public. Angl. to. 1. p. 867. 86.

La flotte vint moüiller à Trapani le 21. de Novembre. Philippes y séjourna,

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIEGE. jusqu'à la fin de Decembre, & se remit en route au commencement de l'année

1271. suivante pour retourner en France, emportant avec soi les corps du Roi son pere, du Comte de Nevers son frere, que la maladie contagieuse emporta dans le camp de Tunis, & celui de la Reine Isabelle sa femme morte d'une fausse couche à Cosence en Calabre.

Charles accompagna le Roi son neveu au-delà des limites de ses Etats: ils allerent ensemble à Rome visiter les tombeaux des Apôtres, & de là à Viterbe à dessein d'engager les Cardinaux à donner au plûtôt un Chef à l'Eglise. Depuis le 29. de Novembre 1268. que Clement IV. étoit mort, ils n'avoient pû s'accorder sur le choix de son successeur, quoique le Podestat de Viterbe, pour les y obliger, les tînt étroitement enfermés dans un Palais. Les pressantes sollicitations des deux Rois n'eurent pas plus de poids, & il s'écoula encore plusieurs mois avant l'élection.

Epist. Phil. Audac. in Spicil. to. 3. in fol. p. 670.

Pendant le séjour des deux Monarques à Viterbe, il y arriva une avanture tragique qui fit voir jusqu'à quel point montoit la licence parmi les Courtisans de Charles, & quel dangereux exemple donnoit ce Prince par la

G. Vill. lib 7. Od. Rayn 1271. n. 3. Ist. Car. in Act.

Digitized by Google

vengeance qu'il prenoit de ses ennemis. Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains y étoit venu après la mort de son pere arrivée le deux d'Avril, solliciter les Cardinaux comme nouveau Prétendant à l'Empire, qu'ils tenoient toujours pour vacant, parce que le Roi de Castille competiteur de Richard n'avoit jamais été du goût de la Cour de Rome. Gui de Montfort Lieutenant de Charles en Toscane, & qui étoit de sa suite à Viterbe, en prit occasion de venger la mort du Comte de Leicestre son pere, tué dans la guerre civile des Barons d'Angleterre; à ce qu'on disoit, par le conseil de Henri. Montfort & son frere Simon épierent les démarches d'Henri, le surprirent dans l'Eglise de S. Laurent où il entendoit la Messe, le tuerent au pied de l'Autel, à coups de couteaux *, espece de long poignard qu'on portoit alors avec l'épée, & se réfugierent en Toscane.

VACANCE DU S. SIEGE. 1271.

Pub. Angl. to. I. p. 870.

On blâma hautement Charles de négligence, ou à prévenir ce meurtre,

* C'est peut-être cette espece d'armes qu'on appelloit alors Coustilles, d'où vint, Coustilliers.

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIEGE. 1271.

Epist. Greg. X. ap. Od. Rayn. loc. cit. sup.

ou à s'assûrer des Assassins. Il ôta néanmoins à Montfort, déja frappé des foudres de l'Excommunication, la Lieutenance de la Toscane, & le remplaça par Henri Comte de Vaudemont, lui enjoignant de poursuivre les coupables, & de les arrêter pour les livrer à toute la rigueur des Loix. Philippe se hâta de retourner en France; mais Charles interessé à presser l'Election d'un Pape, s'arrêta à Viterbe. Les quinze Cardinaux qui composoient le Conclave, lassés, sans doute, de leurs longs débats, firent un compromis entre les mains de six d'entre eux, ausquels ils donnerent plein pouvoir. Ces six élûrent d'une voix unanime le premier de Septembre Thealde ou Thibault, Archidiacre de Liege, qui se trouvoit pour lors à Acre dans la Palestine, dont il avoit entrepris le voyage par dévotion. Il étoit de la famille des Visconti, & prit le nom de Gregoire X. Peu de jours après cette Election, Charles s'en retourna à Naples y recevoir le nouveau Pape à son passage, & lui faire goûter ses projets contre Michel Paleologue. Il se rendit au Port de Brindes où le Pontife débarqua le premier de Janvier 1272. & l'accompa-

Od. Rayn. n. 7. & seq.

GREGOIRE X.

Digitized by Google

gna avec de grands honneurs jusqu'aux Frontieres de la Campagne de Rome. Gregoire X. n'entra point dans les vûës du Roi. D'un côté, prévenu en faveur de Michel Paleologue, qui pour s'attacher la Cour de Rome, & s'en faire un appui contre les entreprises de Charles, amusoit depuis long-tems les Papes de l'esperance de réunir les Grecs à l'Eglise Romaine : de l'autre, occupé du dessein de secourir la Terre-Sainte, dont il venoit de voir par lui-même l'état déplorable, il se donna tout entier à ces deux grandes affaires, qu'il croyoit également possibles. Dès qu'il fut arrivé à Rome, & avant même que d'être sacré, il ne travailla plus qu'à mettre les Puissances de l'Europe en état d'armer puissamment contre les Infidéles, & indiqua pour le premier de May 1274. un Concile général à Lyon, où l'on devoit traiter de l'union des deux Eglises & de la Croisade.

GREGOIRE X. 1272.

Epist. Greg. X. ap. Od. Rayn. 1262. n. 2. Platin. vit. Greg. Costanzo. Od. Rayn. n. 4. & seq.

Concil. Labb. to. XI. p. 9. Pachym. lib. 5.

Charles s'offença des refus de Gregoire : mais il ne perdit point l'esperance de le faire changer de sentimens, & continua de vivre avec lui en bonne intelligence. Le Pape de sa part lui marqua beaucoup d'égards. Edoüard

Digitized by Google

GREGOIRE X. 1272. de retour de la Palestine, vint une seconde fois se rafraichir dans les Etats de Naples, où l'on le combla d'honneurs & de carresses. Le Prince Anglois y apprit la mort d'Henri son pere, arrivée le 16. de Novembre, & se mit d'abord en chemin pour aller prendre possession de la Couronne d'Angleterre. Charles l'accompagna jusqu'à Orviette où le Pape tenoit sa Cour : il y resta quelques mois après le départ d'Edoüard, & lorsque le Pontife prit le chemin de Lyon, il le suivit avec Baudoüin, Empereur Titulaire de Constantinople, résolus d'assister l'un & l'autre au Concile, & le 18. de Juin ils arriverent tous ensemble à Florence.

Cron. Trivet. 1273. Od. Rayn. eod. an. n. 22.

1273.

G. Vill. cap. 42. Ricord. Malesp. Mach. hist. Flor. lib. 2.

Gregoire trouva la situation de cette Ville si agréable, qu'il y voulut passer l'été. Pendant son séjour, il s'entremit pour reconcilier les Guelphes & les Gibelins, dont les factions la déchiroient. Quoique les premiers y fussent entierement les maîtres, la paix se conclut le 4. de Juillet par les soins paternels du Pontife. L'on imposa à ceux qui la romproient une espece d'amende de vingt mille marcs de sterlins payables, moitié au Pape, &

Digitized by Google

l'autre au Roi de Sicile. Mais les députés des Gibelins bannis de Florence s'étant présentés pour la ratification du Traité, on chercha à les intimider, en leur faisant entendre que le Lieutenant de Charles en Toscane les feroit tailler en pieces s'ils ne se retiroient promptement. Ce fut, sans doute, une ruse de quelques Guelphes, qui devenus puissans par la dépoüille des bannis, étoient interessés à perpetuer l'inimitié des deux factions. L'artifice réussit : les Députés effrayés prirent la fuite, & les dissentions continuerent. GREGOIRE X. 1273.

Le Pape irrité mit la Ville en interdit, en sortit quatre jours après la rupture, & depuis parut réfroidi à l'égard de Charles. Il lui écrivit toutefois à plusieurs reprises, pour l'engager à faire executer la paix de Florence ; mais ce Prince, qui de sa part ne comptoit plus sur son appui, eut peu d'égard à ses recommandations. *Od. Rayn. n. 9. & seq.*

Le Concile s'ouvrit à Lyon au jour indiqué premier de May : la Croisade y fut résoluë, & le Clergé accorda une décime pour les frais de la guerre. Dans la quattiéme Session, tenuë le six de Juillet, les Ambassadeurs de l'Em- *Concil. to. XI.* 1274.

Digitized by Google

GREGOIRE X. 1274. pereur Paleologue firent en son nom; & au nom des Prélats de l'Eglise Greque, abjuration du Schisme : ils adopterent la Profession de foi de l'Eglise Romaine, & avoüerent la Primauté du Pape. Gregoire charmé d'avoir terminé ces deux affaires importantes, reconnût Michel Paleologue, Empereur de Constantinople, & confirma sur le Trône d'Allemagne Rodolphe, Comte de Habsbourg, que les Electeurs ennuyés d'un interregence de quinze années, avoient élû tous d'une voix le dernier de Septembre 1273. Ce Prince fut le premier Empereur de la Maison d'Autriche, aujourd'hui regnante, qui s'agrandit considérablement sous son Regne : il lui restoit encore un Compétiteur à l'Empire en la personne d'Alfonse, Roi de Castille; mais le Pape qui jettoit les yeux sur Rodolphe pour en faire le Chef de sa Croisade, obligea l'année suivante Alfonse à renoncer entierement à ses prétentions,

G. Vill. cap. 43. Od. Rayn. 1274. n. 45. & seq. 1275. n. 14. 15. Heiss. liv. 2. ch. 6.

Après le Concile de Lyon, Charles n'esperant plus rien de Gregoire X. remit à un tems plus favorable l'expédition de Constantinople, pour goûter dans son Royaume les douceurs

teurs de la paix, & perfectionner ses Ouvrages pour l'embelissement de la Ville de Naples. Depuis son avenement à la Couronne, il y faisoit sa principale résidence, cette Ville étant plus à portée de la Cour de Rome, de la Toscane & de ses Etats de Provence, que Palerme, séjour ordinaire des Rois de Sicile.

GREGOIRE X. 1274.

Collenuc. Costanzo. Summonte. Costo. Carrafa. Stef. descritt. di Luog. sac. di Nap. Celano notit. di Nap. Sarnelli Guid. di Forest.

Ce fut Frideric II. qui engagé autant par l'admirable situation de Naples, que par la necessité de ses affaires, y fixa le premier sa demeure, & jetta les fondemens de la grandeur & de la magnificence où elle est parvenuë. Le Pape Innocent IV. & Alexandre IV. son successeur, qui y tinrent leur Cour assés long-tems, lui donnerent encore un nouveau lustre: mais il étoit réservé aux Princes de la Maison d'Anjou de la rendre l'une des plus belles & des plus célébres Villes du monde.

Tout y contribua sous le Regne de Charles I. Il fixa à Naples par une distinction particuliere l'assemblée des Etats ou Parlemens Généraux, qui se tenoient indifferemment en tel lieu qu'il plaisoit au Prince de les convoquer, & cette prérogative est devenuë

Digitized by Google

GREG. X. 1274. comme un droit acquis, dont cette Ville s'est souvent remis en possession lorsqu'on a voulu l'en priver. Il l'embellit par de somptueux Edifices, qui servirent à sa décoration & à sa défense, comme le Châteauneuf & la Tour Saint-Vincent ; il releva les murailles rasées jusqu'aux fondemens par Conrad, fit paver les ruës, & construisit dans l'interieur de la Ville, * un nouveau Marché plus commode que l'ancien, placé hors de son enceinte. Il bâtit grand nombre d'Eglises magnifiques, de Monasteres & d'Hôpitaux, qu'il dota richement, & à son exemple les Officiers de sa Maison se signalerent par des Monumens de leur pieté.

Naples reçut un accroissement considérable dans le nombre de ses Habitans par le rétablissement des Etudes. Frideric II. y avoit fondé une Université ; mais sous les derniers Rois de la Maison de Suabe, les Guerres qui agiterent le Royaume nuisirent au progrès des Sciences. Charles dès qu'il se vit maître de Naples se dé-

Capitul. à Car. I. in Const. Reg. Neap.

* Il ne reste plus aucun vestige de ce Marché.

Digitized by Google

clara leur Protecteur. Il combla l'Université de Graces, de Privileges & de Prérogatives, lui donna un Justicier particulier, qui en fut comme le Conservateur, appella de toutes parts des Professeurs habiles, à l'appas des grosses pensions qu'il leur assigna, & pourvut à tout ce qui étoit nécessaire, pour rendre aux Etudians le séjour de Naples, agréable & de peu de dépense. On y accourut en foule de tous côtés, & de cette Ecole sortirent des Théologiens & des Jurisconsultes fameux, qui après le cours de leurs Etudes, allerent répandre dans l'Europe leur doctrine, & la réputation de l'Academie où ils l'avoient puisée. Plusieurs s'établirent à Naples, devenuë leur Patrie, & consacrerent au service de l'Etat les talens qu'ils s'y étoient acquis. Mais rien ne rendit Naples si brillante que la multiplication des Nobles, & les marques d'honneurs dont Charles les combla avec profusion. C'étoit de sa part un coup de politique qui ne tendoit qu'à rendre son autorité plus despotique: il est nécessaire d'en développer les motifs.

GREG.X. 1274.

La Ville de Naples, comme nous

Digitized by Google

GREG. X. 1274. *Vid. supra pag. 34.*

Tatini dell. orig. de Seggi discors. polit. d'Imper. sop. le Piazze. M. Gianne, hist. Civil. di Napol. lib. 20.

l'avons vû, étoit autrefois gouvernée en forme de République, & lorsqu'après la mort de son dernier Duc, elle se soumit à Roger II. premier des Rois Normands, ce Prince lui conserva ses Loix & sa Police interieure. Elle en jouissoit encore au tems que Charles devint maître du Royaume. Les Nobles représentés par le Sénat, & les simples Citoyens, quoique de toute ancienneté distingués les uns des autres par leur état, vivoient dans une parfaite intelligence, & s'il s'agissoit de déliberer sur les affaires communes, ils s'assembloient dans un ancien Palais destiné de tout tems à cet usage. Les deux Ordres, au moyen de leur union, ayant traversé souvent les desseins du Roi dans les commencemens de son Regne, il résolut de les diviser. Pour y parvenir insensiblement, il commença par ruiner leur Palais, pour élever à la place l'Eglise de saint Laurent, sous prétexte d'acquitter un voeu qu'il avoit fait à la veille de livrer bataille à Mainfroy, & leur donna pour tenir leurs assemblées un lieu si étroit & si incommode, que les Nobles & le Peuple s'en dégoutant bientôt, prirent le parti de

Digitized by Google

s'assembler chacun séparément. GREG. X.

Il y avoit à Naples d'anciens Porti- 1274.
ques ou Théatres, comme dans la plûpart des autres Villes du Royaume, d'origine Greque. On les appelle aujourd'hui *Siéges*, à cause des Siéges sur lesquels on se reposoit dans ces Portiques, ou *Places*, parce que la plûpart ont pris leur nom des lieux où ils étoient situés. Ce n'étoit autre chose que des endroits particuliers près des Portes de la Ville, ou les Nobles du quartier voisin se réunissoient pour parler familierement ensemble, & s'entretenir ou des affaires communes, ou de celles qui les regardoient en particulier. Outre les Nobles d'extraction, on y admettoit quelquefois par faveur les Citoyens, qui possedoient assés de bien pour vivre noblement, dans une honnête oisiveté : ceux qui faisoient profession des Armes : qui exerçoient quelques Charges considérables dans la République, ou qui tenoient par alliance à quelque Maison Noble. Cet usage introduisit une distinction marquée entre la Noblesse & le Peuple, qui occupé journellement de l'étude des Lettres, du Commerce, de l'Agriculture & des autres Arts Mécani-

Digitized by Google

GREG. X. ques qui lui sont réservés, n'avoit pas
1274. le loisir de s'assembler dans ces Portiques avec les Nobles, pour traiter des affaires publiques.

Du tems de Charles, on comptoit à Naples vingt-neuf de ces Siéges. Les six principaux étoient ceux *di Capuana*, *di Montagna*, *di Nido*, *di Porto*, & *di Porta-Nova*, qui chacun dans leurs Quartiers ou Régions, en avoient de moindres, au nombre de vingt-trois en tout. Ce fut dans ces Siéges que les Nobles s'assemblerent lorsqu'ils se virent privés de leur Hôtel commun, & de-là, ils envoyoient leurs délibérations au Conseil du Peuple assemblé d'un autre côté. Cette communication suffisant encore pour entretenir l'union, le Roi crut devoir mettre entre les deux Ordres plus de distance, qu'il n'y en avoit eu jusqu'alors, & se former un parti puissant dans l'un, pour affoiblir leur autorité commune.

Pour cet effet, il augmenta considérablement le nombre des Nobles Napolitains, en introduisant dans les Siéges plusieurs Gentils-Hommes François ou Provençaux, déja réputés Regnicoles, au moyen des Terres qu'il leur avoit données en fief; annoblit

Digitized by Google

& fit admettre de droit dans ces Siéges plusieurs Citoyens qui vivoient dans la profession des Armes, dans la Magistrature, ou qui possedoient les Charges de l'Etat : & pour relever encore l'éclat des Nobles, soit d'ancienne extraction, soit nouveaux, voulut qu'ils fussent tous armés Chevaliers, suivant les cérémonies * alors usitées dans les Cours des Princes de l'Europe. Greg. X 1274.

* Summonte a entendu par cette cérémonie militaire un Ordre particulier de Chevalerie qu'avoit institué Charles I. sous le nom de l'Ordre de l'Eperon d'Or ; mais vraisemblablement ce qui la trompé, c'est que lorsqu'on armoit un Chevalier, on lui chaussoit un Eperon doré ; d'où il prenoit la qualité de *Miles calcaribus aureis*, pour se distinguer des Ecuiers qui ne portoient que des Eperons blancs, c'est-à-dire, de fer poli. M. Petrineau des Noulis s'est égaré sur les pas de Summonte dans l'histoire qu'il nous a donnée de Charles I. la formule de serment qu'il rapporte fort au long comme le seul monument qui reste de cet Ordre prétendu n'est autre chose que celle qu'étoient obligez de prononcer tous les Nobles qu'on armoit Chevaliers, & les Auteurs qu'il cite en font foi. Il est certain qu'on ne connoît point d'autre Ordre de l'Eperon, que celui institué en 1559. par le Pape Pie IV. il est même plus connu sous le nom de l'Ordre des Participans.

Digitized by Google

Greg. X. 1274. Les Rois Normands nés François les introduisirent à Naples, & elles furent pratiquées de même par ceux de la Maison de Suaube : mais toujours avec plus de réserve que Charles, qui à toutes les occasions de réjouissances publiques ou particulieres à sa Cour, à l'ouverture d'un Tournois, aux grandes Fêtes, principalement à celle de la Pentecôte, donnoit les Armes pour ainsi dire à tous ceux qui se présentoient : ce qui se faisoit avec un appareil superbe qui relevoit l'éclat de cette cérémonie Militaire. Il joignit à ces honneurs des prérogatives, en ordonnant que la Noblesse payeroit les Impositions séparément du Peuple, car Naples n'étoit point encore une Ville franche ; ensorte que les Nobles en firent eux-mêmes le recouvrement sur leurs égaux, & les *Populaires* * sur le Peuple. Il confirma aussi les Privileges que Mainfroy leur avoit

* Je risque ici le mot de Populaires, dans un sens different de celui qui lui est naturel. Comme je n'en sçache point d'autre qui soit équivalent, je me suis conformé à l'exemple du Baron de Modene qui dans ses Révolutions de Naples l'employe toujours pour distinguer les Citoyens Napolitains, de la Noblesse.

Digitized by Google

accordés, de diviser entre eux la soixantiéme partie du droit de Doüane sur les Marchandises qui entroient dans la Ville par Terre ou par Mer, & ces graces acheverent de mettre une distinction plus grande entre les deux Ordres. GREG. X 1274.

Si d'un côté la multiplicité des Nobles & des Chevaliers sembloit en avilir la dignité : de l'autre Charles esperoit en tirer des avantages qui suffisoient à ses desseins. Il plaçoit dans les Siéges nombre de créatures, qui pouvoient l'instruire du résultat des déliberations aussi tôt qu'elles étoient formées, ou les diriger conformément à ses vûës : il faisoit même de cette Noblesse un corps puissant, qui assez nombreux pour se soutenir seul, avoit moins d'interêt de demeurer uni aux Populaires, & pouvoit sans ménagement les sacrifier à la Cour pour mériter des graces. Enfin, il donnoit de l'émulation à la Noblesse, & rendoit Naples Guerriere, en même-tems qu'elle devenoit Sçavante. C'étoit une Pépiniere de Braves, qu'un serment solemnel engageoit à ne jamais démentir leur valeur naturelle, & qu'il s'attachoit par toutes les loix de la

Digitized by Google

Greg.X. Chevalerie. Aussi ce Prince & ses suc-
1274. cesseurs en reçurent-ils de grands secours dans leur guerre contre la maison d'Arragon. La Ville d'ailleurs en devint par succession de tems plus considerable, & plus magnifique : les Gentilshommes se piquant d'encherir les uns sur les autres par la riche structure des palais qu'ils bâtirent pour leurs logemens dans les quartiers dépendans des Sieges, où ils étoient nouvellement admis.

Voilà l'origine des Sieges de Naples, & telle étoit leur situation du tems de Charles I. Ils ont essuyé quelques changemens sous les Regnes suivans : mais leur police est presque toujours la même, à la réserve des reglemens pour l'admission des Nobles, qui sont extrêmement rigoureux. On ne compte aujourd'hui que cinq Sieges en tout, au moyen de la réunion faite sous la fin du Regne de Robert de celui de *Forcella* à celui de *Montagna* & des moindres Sieges aux principaux en différens tems, par l'extinction ou la diminution des familles Nobles qui les composoient. Cependant les vingt-neuf Sieges anciens sont encore représentés par vingt-neuf Capitaines des

Digitized by Google

Nobles qu'on nomme les *Cinq*, & les Six, parce que chaque Siege en fait six, à l'exception de celui de *Nido* qui n'en fait que cinq. Ces Capitaines ont droit de convoquer la Noblesse pour délibe-rer sur les affaires publiques qui sont à résoudre, & de recueillir les voix. Ils ont une grande autorité dans les assemblées, & sont créés tous les ans par les Nobles mêmes. Les cinq Places ou Sieges sont égaux entre eux, & l'un n'a sur l'autre aucune prééminence, du moins dans le fait. Ils ont plusieurs prérogatives, entre autres, celle de créer un Syndic, qui dans les Parlemens Généraux * représentoit non-seulement la Ville de Naples, mais aussi tout le Royaume ; d'accorder des Lettres de Bourgeoisie, & de nommer les Elus qui gouvernent cette Ville, conjointement avec l'Elu du Peuple, car le Peuple a pareillement sa Place, ou son Siege, & des quartiers en dépendans qu'on nomme *Ottines*. On ne distingue à Naples que ces deux Ordres, les Nobles, & le Peu-

GREG. X. 1274.

* L'usage des Parlemens ne subsiste plus dans le Royaume de Naples & les Vicerois, sans les supprimer expressément, ont cessé de les convoquer depuis l'an 1642. sous le Regne de Philippe IV.

Digitized by Google

GREG. X. 1274. ple : l'Etat Ecclésiastique n'y fait point un corps à part ainsi qu'en France, mais il est confondu dans les deux de même que la Magistrature. Il faut observer qu'il y a aussi à Naples, & dans quelques autres Villes, un grand nombre de Nobles, séparés de ceux des Sieges : ils jouissent comme eux de tous les privileges de la Noblesse : la seule différence qui s'y remarque, c'est que ces derniers ne participent point au Gouvernement de la Ville.

1275. *Od. Rayn. 1275. n. 42.* Tandis que Charles s'occupoit ainsi à des ouvrages de paix, le Pape Gregoire X. travailloit à réconcilier les Princes de l'Europe, à faire prêcher la Croisade de la Terre-Sainte, & à lever des décimes destinées aux dépenses de cette expédition. L'Empereur Rodolphe, Philippe le Hardi Roi de France, Jacques I. Roi d'Arragon, Edouard I. Roi d'Angleterre, les Rois de Chypre, & d'Armenie faisoient de grands préparatifs pour mettre des armées sur pied : & Charles même, quoiqu'indisposé contre le Pontife, qui se préparoit à faire en personne le voyage d'Outremer, promit de se croiser avec Charles Prince de Salerne son fils unique, moins, peut-être, par zele pour les

Digitized by Google

Chrétiens de la Palestine, que par une GREG. X.
forte passion de se frayer le chemin de Constantinople. Mais Gregoire étant mort à Arezzo le dix de Janvier de l'année suivante 1276. ces grands pro- 1276.
jets s'évanouirent, & quoique ses successeurs en ayent poursuivi l'éxécution avec autant d'ardeur, il ne s'est point fait depuis d'expédition générale pour le recouvrement de la Terre-Sainte.

Le S. Siege ne vaqua que dix jours: Pierre de Tarentaise élevé sur la Chaire Pontificale le 21. de Janvier sous le nom d'Innocent V. passa d'abord à Rome, où il fut couronné. Le Roi Charles alla l'y trouver peu de tems après, reprit le Sénatoriat, & devint bien-tôt maître absolu dans Rome. Le nouveau Pontife se laissa dépoüiller sans murmure de son autorité, & favorisa toujours les desseins de ce Prince. Lors même qu'il eut appris que l'Empereur Rodolphe projettoit de passer en Italie, pour recevoir la Couronne Imperiale, & faire rentrer sous l'obéissance les Villes rébelles au S. Siege, comme il s'y étoit engagé avec Gregoire X. il lui défendit de mettre le pied en Italie, qu'il ne fût d'accord avec Charles sur le sujet de leurs con-

Od. Rayn. 1276. n. 24. 25. Papeb. Con. INNOC. V.

ADR. V. 1276. teſtations. Il n'occupa le Siege que cinq mois, & mourut le 22. de Juin : le Roi aſſiſta à ſes funerailles.

Adrien V. ſon ſucceſſeur, pendant un Regne plus court encore, puiſqu'il ne dura qu'un mois, & neuf jours, ne put faire connoître quelles étoient ſes véritables diſpoſitions. On ne les crut pas ſi favorables, & l'on prétend que jaloux de l'autorité du Roi, il invita Rodolphe au voyage d'Italie. Mais après lui les Cardinaux ayant fait choix de Pierre Julien Cardinal Evêque de Tuſculum, homme incapable de ſoutenir le poids des affaires : Charles ſe maintint dans ſon crédit, & l'étendit même ſous ſon Pontificat. Le 7. d'Octobre ce Prince rendit en perſonne hommage au nouveau Pape, à Viterbe où il fut élu & reconnu ſous le nom de Jean XXI. & par ſa Bulle d'or s'engagea à toutes les conditions, que lui avoit impoſé l'inféodation de Clement IV.

Mach. hiſt. de Flor. Platin. in Adr. V.

JEAN XXI.

Bull. aurea Car. ap. Od. Rayn. n. 38.

La puiſſance de Charles devint formidable au moyen de ſon union avec le S. Siege. Déja poſſeſſeur d'une ample Monarchie, à laquelle Tunis payoit tribut : des Comtez de Provence, du Maine, & d'Anjou : de l'Iſle de Cor-

Digitized by Google

fou, dont on prétend qu'il s'étoit emparé, & de celle de Malthe, il pouvoit encore compter ſur le ſecours du Roi de France ſon neveu, & avoit à ſa diſpoſition toutes les Villes Guelphes d'Italie. Il tenoit ſur pied un nombre conſiderable de troupes commandées par d'excellens Capitaines, & ſes Ports ſe trouvoient remplis de Vaiſſeaux qui lui aſſuroient l'empire de la mer. Toutes ces forces étoient deſtinées pour le projet qu'il méditoit toujours contre l'Empereur Michel Paleologue. Sa réputation lui acquit alors des droits ſur le Royaume de Jeruſalem, par la ceſſion que lui en fit Marie Princeſſe d'Antioche. *

JEAN XXI. 1276. *Tutini negl. Amirag.*

* On croit que Charles avant cette ceſſion joignoit déja la qualité de Roi de Jeruſalem à celle de Roi de Sicile, & quelques Auteurs prétendent que Clement IV. le fit couronner ſous ce titre. Je n'ai vû aucun Acte qui puiſſe autoriſer ce ſentiment, & j'en trouve qui prouvent le contraire, entr'autres une Conſtitution de ce Prince contre les faux Monnoyeurs datée de Brindes au mois de Janvier 1281. la quatriéme année de ſon Regne de Jeruſalem, dix-ſeptiéme de celui de Sicile. La date de ſes Capitulaires pour la réformation du Gouvernement s'y rapporte auſſi : ils ſont du dix de Juin 1282. la ſixiéme année de ſon Regne de Jeruſalem : d'où il réſulte que

Digitized by Google

JEAN XXI. 1276. Il est presque impossible de démêler quels étoient sur ce Royaume les differens droits successifs de Marie & de Hugues de Lusignan troisiéme du nom Roi de Chypre qui se le disputoient. Les Auteurs qui croyent les avoir éclaircis, laissent encore à résoudre des difficultés qui demanderoient une dissertation particuliere que je n'entreprendrai point. Il paroît seulement certain que Marie étoit tante de Hugues & qu'ils se prétendoient l'un & l'autre héritiers de Conradin, Roi titulaire de Jerusalem, à cause d'Yoland, ou d'Isabelle son ayeule, fille de Jean de Brienne seconde femme de l'Empereur Frideric II. & que ce ne fut qu'après la mort de Conradin qu'ils entrerent en concurrence. Il paroît aussi constant que Marie étoit plus prochaine héritiere de deux degrés. Quoiqu'il en soit, Conradin mort, Hugues III. passa en

Charles I. n'a pas porté le titre de Roi de Jerusalem avant que d'avoir acquis les droits de Marie d'Antioche, & que la cession qu'elle lui en fit doit être du mois de Janvier de l'an 1277. en sorte que Charles dans le cours du mois de Janvier 1281. pouvoit dater de la quatriéme & de la cinquiéme année de son Regne de Jerusalem, & par consequent de la sixiéme au mois de Juin 1282.

Palestine,

Digitized by Google

Palestine, & se fit couronner à Tyr Roi de Jerusalem en l'année 1269. malgré les oppositions de Marie. Elle se rendit à Rome pour discuter ses droits devant Gregoire X. ensuite au Concile de Lyon, d'où on la renvoya devant les Barons du Royaume: Enfin elle vint de nouveau demander justice à Jean XXI. peu après son élection. Le Pape occupé d'autres soins ne l'ayant pas écouté assés favorablement, elle ceda & transporta par le conseil des Cardinaux toutes ses prétentions sur le Royaume de Jerusalem au Roi Charles, moyennant une pension de 4000. livres Tournois qu'il lui assigna sa vie durant sur le Comté d'Anjou. C'est en vertu de cette cession, que les Rois de Sicile des deux branches d'Anjou, & les Rois de France héritiers de leurs droits ont prétendu, & pris la qualité de Rois de Jerusalem. Les Rois de la Maison d'Arragon l'ont aussi jointe à leurs titres, comme héritiers de Conradin. A l'égard des Princes de la Maison de Lorraine & des Ducs de Savoye, qui en prennent aujourd'hui le nom & les Armes: les premiers se prétendent aux droits de la seconde Maison d'Anjou, fondue dans celle de Lor-

JEAN XXI. 1276.

Lignage d'Outre-mer pag. 360. Mar. Sanut. myst. fidel. Cruc. lib. 3. part. 12. cap. 15. Cron. Nang. 1278. Cron. S. Berth. cap. 54. part. 2. Giblet, hist. de Rè di Cip. lib. 3. Bosio, hist. de Malt. lib. 4. Sainte Marthe, hist. Geneal. liv. 18.

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIEGE. raine, & les derniers aux droits des Rois de Chypre.

1277. Charles envoya aussi-tôt en Palestine Roger Comte de saint-Severin Baron Napolitain, avec qualité de Viceroi prendre possession du Royaume de Jerusalem. Le Comte y fut reçu à l'aide des Templiers, & après s'être fait prêter le serment de fidélité par les Barons du Pays, il y établit des Officiers pour le gouvernement du Royaume, réduit alors à un très-petit territoire: mais Hugues III. y conserva un parti considerable qui le maintint en possession.

Od. Rayn. 1277. n. 16. & seq. n. 53. 54. 1278. n. 15 64. Cependant le Pape Jean XXI. qui se promettoit une longue vie, mourut le 16. de Mai de cette année 1277. ayant été blessé six jours auparavant par la chûte d'un bâtiment neuf qu'il faisoit faire à Viterbe. Ce fut comme le terme des prosperités du Roi de Sicile; elles étoient parvenues à leur dernier période & suivant le cours ordinaire des choses humaines, le reste de sa vie ne devoit être qu'un tissu de revers, & d'adversités. Malgré ses brigues, & celles du Roi Philippe le Hardi pour faire élire un Pape François, le choix tomba après six mois de vacance sur Jean

Digitized by Google

Gaëtan, Romain, de la famille des Ur- Nic. III.
sins, qui fut élu le vingt-cinq de No- 1277.
vembre, & qui prit le nom de Nicolas III. Le nouveau Pape ne parut conserver aucun ressentiment des oppositions formées à son Election; il la notifia avec beaucoup d'affection à Charles, en lui marquant la part qu'il prenoit à une indisposition legere, dont ce Prince étoit alors attaqué. Après son Couronnement il écrivit aussi à l'Empereur Rodolphe, qu'on disoit toujours prêt de passer en Italie, pour le porter à un accommodement avec le Roi de Sicile. Les causes de leurs différens étoient la dignité de Vicaire de l'Empire en Toscane, que Charles gardoit toujours, quoiqu'il n'en eût plus de motifs légitimes depuis l'avenement de Rodolphe, & les Comtés de Provence & de Forcalquier, que l'Empereur prétendoit dévolus à l'Empire par la mort de Raymond Beranger, Beau-pere de Charles, sans enfans mâles.

Cette paix à laquelle on travailloit 1278.
depuis long-tems, & sans succès, à la *G. Vill. lib. 7. cap. 53.*
Cour de Rome, fut tentée de nouveau; l'Empereur s'y prêta, nomma *Ricord. Malesp. cap. 204.*
des Commissaires, qu'il chargea de

Digitized by Google

Nic. III. ses pouvoirs, & laissa Nicolas III.
1278. maître de regler les conditions du Traité. Le Pape ayant proposé à Charles d'entrer en conférence sur les frontiéres de son Royaume, ce Prince par un excès de franchise le vint trouver jusqu'à Rome, où il lui prêta serment de fidélité le 24. de May. Le Pontife afin d'accelerer le Traité, lui ordonna de renoncer dans certains délais au Vicariat de l'Empire en Toscane, & au Sénatoriat de Rome. On prétend que dans cette façon nouvelle de négocier, il n'écoutoit que son ressentiment contre le Roi, qui, ajoûte-t-on, refusa avec hauteur de donner en mariage à Bertold des Ursins neveu de Nicolas, une des filles du Prince de Salerne, ajoûtant que, quoique le Pontife *eût les pieds rouges*, il ne pouvoit prétendre de s'allier à la Maison de France.

Sansov. hist. della Casa Orf. lib. 2. Platina in Nic. III. Mem. de la Houss. to. 1. p. 169.

Charles plia: rappella de la Toscane Raymond de Poncelles son Lieutenant, & sans murmurer, se démit du Sénatoriat. Un Cardinal étant même allé le trouver de la part du Pape, pour sonder ses sentimens, il le reçut avec tant d'honneur, & lui répondit avec tant de circonspection, que Ni-

Jord. mss. Vatic. ap. Od. Rayn. 1278.

Digitized by Google

colas ne put s'empêcher de dire, que le Roi tenoit son bonheur de la Maison de France, la subtilité de son génie du Royaume d'Espagne, dont il étoit originaire par Blanche de Castille sa mere, & la modestie de ses discours de sa frequentation à la Cour de Rome. La paix ainsi entamée avec Rodolphe, le Pape fit un Decret, qui portoit, qu'à perpetuité l'Empereur, ni aucun Roi, Prince, ou autre personne de Dignité éminente, ne pourroit être reçûë, ni Sénateur, ni Patrice de Rome.

Nic. III. 1278.

Decret. ap. Od. Rayn. n. 71.

Pachym. lib. 5.

Il entroit beaucoup de politique dans la modération que Charles affectoit, en se laissant dépoüiller : il espéroit que pour récompenser sa docilité, le Pape lui accorderoit la permission d'aller attaquer Michel Paleologue dans Constantinople : il ne cessoit de l'en conjurer même à genoux, en lui remontrant le droit de Philippe son gendre, & en lui faisant considerer ses grandes dépenses pour équiper une Flotte, & mettre sur pied une Armée considérable, prête à sortir du Port de Brindes : mais le Pontife demeura inflexible. Charles parut outré de ses refus, il lui échappa souvent de mordre de fureur le Sceptre qu'il portoit, sui-

Digitized by Google

Nic. III. vant l'usage des Princes d'Italie, & 1278. cela en présence des Ambassadeurs de Paleologue, envoyés à Rome pour traiter de l'affaire de l'union.

1279. Nicolas III. poursuivit sans relâche la conclusion de la paix avec Rodolphe, à qui il proposa de la cimenter par des alliances. On fit à cette occasion les premieres ouvertures de Mariage entre Charles, depuis surnommé Martel, petit-fils du Roi, & Clemence fille de l'Empereur. Ils étoient alors fort jeunes, & les Noces ne furent célébrées qu'en l'année 1291. Enfin la paix fut signée au mois d'Avril 1280. Rodolphe consentit que Charles possedât les Comtés de Provence & de Forcalquier à titre de Fief, tant pour lui que pour ses heritiers, sous la redevance, & à charge des services ordinaires. Charles par sa Bulle d'or promit de ne rien entreprendre sur les droits de l'Empire, & de ne point aider ses ennemis, l'Eglise Romaine, & le Roi de France exceptés, si l'Empereur leur déclaroit la guerre.

Od. Rayn. 1279. n. 10.

Sainte Marthe, liv. 18.

Dipl. Rodol. & Bulla aurea Car. I. ap. Od. Rayn. 1280. n. 2. 3. Cod. Dipl. Leibn. to. 1. p. 20.

Le Pontife plein d'idées magnifiques pour l'agrandissement de sa famille & l'affermissement de l'autorité Papale, méditoit à la fois differens projets. De concert avec Rodol-

Digitized by Google

phe, il forma le plan de partager l'Empire en quatre Royaumes : l'un en Allemagne, qui passeroit à la postérité de ce Prince ; le second en Dauphiné, qui serviroit de dot à Clemence, en faveur de son Mariage avec Charles, petit-fils du Roi ; le troisiéme en Lombardie ; le quatriéme en Toscane, & ces deux derniers devoient être le partage de deux Seigneurs de la Maison des Ursins. Ainsi l'Empereur & le Roi de Naples étoient les dupes de cette bonne volonté apparente du Pape, qui par l'érection des Royaumes de Lombardie & de Toscane, travailloit à borner la puissance de ces Princes en Italie, en resserrant l'un du côté des Alpes, l'autre dans les limites de son Royaume, qu'il lui eût peut-être enlevé tout entier, s'il eût été maître des évenemens : car son mécontentement le faisoit entrer dans une conjuration qui se tramoit contre Charles, & qui pensa le renverser du Trône.

Nic. III. 1280. *Ptol. Luc. Bernard. Guid. Jord. mss. ap. Od. Ray. n. 28. Platina in Nicol. III.*

Riccrd. Malesp. & Cron. Zantf. 1280.

Jean de Procide en fut l'Auteur : il étoit ainsi nommé de la petite Isle de Procide, près de Naples, dont il possedoit la Seigneurie. Frideric II. & Mainfroy lui connoissant un mérite rare, l'avoient honoré de leur confiance, & il

Ricord. cap. 206. G. Vill. lib. 7. cap. 56.

Digitized by Google

Nic. III. leur fut fidelement attaché. Soit que
1280. depuis la conquête de Charles, il eût été compris dans les disgraces communes aux Partisans de la Maison de Suaube : soit, comme d'autres le prétendent, qu'un François eût attenté à l'honneur de sa femme, il résolut par un motif de vengeance, non-seulement de traverser les desseins du Roi sur l'Empire de Constantinople, mais de lui enlever encore une partie de ses propres Etats. Ce projet, quoique vaste, n'étoit point au-dessus des forces de Procide, qui réünissoit en sa personne tous les talens necessaires pour ménager une intrigue. Beaucoup d'habilité pour en dresser le plan & beaucoup de patience pour en préparer l'execution : actif, secret, plein d'expédiens dans les occasions pressantes, & d'une éloquence artificieuse, d'autant plus persuasive, qu'elle partoit d'un grand fond de prudence, & d'une expérience consommée.

Il passa secretement à Constantinople en 1279. fit concevoir à l'Empereur, que les grands préparatifs de guerre que faisoit le Roi de Sicile, le mettoient dans un péril extrême : que le dessein de ce Prince ambitieux étoit de

Digitized by Google

de rétablir sur le Trône Philippe son gendre, heritier par la mort de Baudoüin du titre d'Empereur de Constantinople, & de tourner ensuite du côté de la Terre-Sainte, pour s'assûrer la possession du Royaume de Jerusalem. Il lui fit sentir la puissance formidable de Charles, soutenuë par le Roi de France son Neveu, par les Vénitiens devenus ses Alliés, & par le Pape: Il lui conseilla de penser sérieusement à détruire ses projets, & lui offrit de faire révolter la Sicile par le moyen des Barons du Pays mécontens du Gouvernement, & de ménager en sa faveur les secours du Roi d'Arragon. Nic. III. 1280.

C'étoit alors Pierre III. du nom, fils & successeur de Jacques le Conquerant, mort en 1276; & Pierre, comme nous l'avons dit, prétendoit à la Couronne de Sicile du chef de Constance sa femme, fille de Mainfroy. *Gesta Comit. Barcin. cap. 27.*

Quoique ces promesses parussent d'abord chimériques à Paleologue: effrayé toutefois de la puissance de Charles, il suivit le conseil de Procide, le chargea des Lettres qu'il lui demanda, & le fit accompagner en *Ricord. Malesp. & G. Vil. loc. cit.*

Digitized by Google

Nic. III. 1280. Sicile par ses Ambassadeurs, pour sonder les dispositions des Peuples.

Special. de reb. Siculis, lib. 1. cap. 1. Barth. de Neoc.

Elles se trouverent telles que Paleologue pouvoit le desirer, aussi Procide en étoit-il bien informé. Les Siciliens depuis long-tems portoient avec impatience le poids des Impôts, d'autant plus intolerables, qu'on les exigeoit avec une dureté extrême. Tout se faisoit avec violence sans égards pour la Noblesse. Les Officiers du Roi, presque tous François, devenus insolens par les longues prospérités de leur Prince, ou executoient ses ordres avec hauteur, ou en supposoient pour satisfaire leurs vûës particulieres. Les Mariages n'étoient plus la suite d'un consentement réciproque: abusant d'une Loi du Royaume, qui défendoit aux Nobles de se marier sans le consentement du Roi, ce qui ne tendoit qu'à la conservation des Fiefs, ils faisoient contracter des alliances par force, pour avantager ceux qui sçavoient acheter leur faveur, & ceux qui résistoient à des ordres si injustes se voyoient punis par l'exil ou par la prison. La liberté des François auprès des Dames Siciliennes achevoit d'aigrir les esprits: ce qu'ils traitoient

Digitized by Google

entre eux de simple galanterie, paroissoit avec raison aux yeux de cette Nation naturellement jalouse, un attentat insupportable à l'honneur & au repos des familles. Nic. III. 1280.

Les Siciliens accablés de tant de maux, résolurent de porter leurs plaintes au Roi. Ils ne purent d'abord s'ouvrir le chemin jusqu'aux pieds du Trône, & Charles prévenu par ceux qui l'entouroient, ne consentit à les écouter que pour les renvoyer avec menaces. Il ne leur restoit d'autre ressource que d'implorer l'assistance du Pape, ils députerent vers lui en 1279. l'Evêque de Patti & Jean de Marin de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Le Prélat admis à l'Audience en présence de Charles, & s'adressant au Pontife, lui dit d'un ton ferme, en se servant des paroles de l'Evangile, *Fils de David ayez pitié de moi, ma fille est miserablement tourmentée par le Démon*; & après un détail circonstancié des oppressions qu'essuyoient les Siciliens, il le conjura d'empêcher le Roi d'exercer à l'avenir de pareilles injustices. Les gens de Charles chargerent les Députés au sortir de l'Audience : on arrêta le Frere Marin, qu'on jetta dans une prison

Special. cap. 3. 13. Barth. de Neoc. cap. 12. 13.

Digitized by Google

Nic. III. 1280. obscure, & le Prélat qui s'échappa heureusement, au moyen de quelque argent qu'il sçut distribuer à propos, alla débiter publiquement en Sicile les nouvelles de sa négociation. Peu de tems après les Siciliens apprirent par leurs Compatriotes qui revenoient de Naples, que le Roi indigné menaçoit de venir ravager la Sicile : tels furent les succès & les fruits de cette Ambassade.

Ricord. Malesp. cap. 206. G. Vill. cap. 56. 57. Procide à son retour de Grece trouva les choses en cet état. Il s'ouvrit à quelques-uns des plus grands Seigneurs de Sicile, qui goûtant sans peine ses propositions, le munirent de Lettres adressées au Roi d'Arragon, qu'ils supplioient de les tirer d'esclavage, sous promesse de le reconnoître pour leur Seigneur & leur Maître.

Procide se transporta à Rome déguisé en Frere Mineur, communiqua au Pape les sentimens des Barons de Sicile, & son Traité avec Michel Paleologue : l'on assûre même, qu'il remit au Pontife une grosse somme de la part de ce Prince. Nicolas gagné par les présens de l'Empereur, ou n'écoutant que sa haine secrete contre Charles, remit à Procide des Lettres,

Digitized by Google

par lesquelles il promettoit au Roi d'Arragon le Royaume de Sicile, s'il en faisoit la conquête. Procide alla donc en Catalogne à la Cour de ce Prince, qui le voyant muni des pleins pouvoirs de Nicolas, de Paleologue & des Barons Siciliens, accepta les offres, & promit de tenter l'entreprise.

Nic. III. 1280.

La mort du Pape arrivée le 22. d'Août, pensa faire échoüer le projet. Charles apprit avec plaisir la vacance du Saint Siege, quoiqu'il ignorât dans quel complot le Pontife venoit d'entrer. Sa joye n'eut d'autre cause que l'espoir de lui faire donner un Successeur plus favorable à ses vûës sur Constantinople : il courut à Viterbe travailler auprés des Cardinaux à faire élire un Pape à sa dévotion. Deux factions partageoient le Conclave; celle des Ursins, parens de Nicolas III. & celle de Charles, dont étoit chef Richard Annibaldi, d'une des plus puissantes Familles de Rome. Celui-ci avoit ôté le Gouvernement de Viterbe à Urso des Ursins, & les Cardinaux Matthieu Rosso & Jourdain, qui étoient de la même Maison, empêchoient l'Election, jusqu'à

G. Vill. loc. cit. Platin. in Nic. Od. Rayn 1281. n. 1. 2.

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIEGE. ce qu'il fût rétabli. Richard soutenu par le Roi, souleva le Peuple, on
1280. prit les Armes pour courir au Palais Episcopal, où les Cardinaux étoient assemblés, & on en tira de force Matthieu & Jourdain, qu'on enferma dans une chambre du même Palais. Les autres après six mois de vacance firent tomber leurs suffrages le 22. de Fe-
1281. vrier 1281. sur Simon, Cardinal du Titre de sainte Cecile, François de Nation, qui prit le nom de Martin
MARTIN IV. IV. C'étoit lui, qui Légat en France, sous le Pontificat d'Urbain IV. avoit terminé la négociation qui mit le Roi Charles sur le Trône de Sicile.

Ricord. Malesp. cap. 208. G. Vill. cap. 58. Sa Promotion causa à ce Prince une extrême joye, & jetta le Roi d'Arragon dans l'irrésolution. Jean de Procide de retour d'un second voyage à Constantinople, vint à propos le retrouver en Catalogne, accompagné des Ambassadeurs de Paleologue, qui de sa part lui compterent trente mille onces d'or pour équiper une Flotte, & lui donnerent de nouvelles assurances des Barons de Sicile. Ils lui remirent devant les yeux tout ce qui pouvoit reveiller son courage & son am-

bition. Les offenſes que ſa Maiſon avoit reçûës de celle de France, la mort de ſon Ayeul tué par les François à la Bataille de Muret, celle de Mainfroy & de Conradin, les droits de la Reine Conſtance, & par-là le déterminerent à ſuivre l'entrepriſe. Il s'y engagea par ſerment, raſſembla des Troupes, équipa ſa Flotte, & fit courir le bruit qu'il alloit faire la guerre aux Sarazins. MARTIN IV. 1281.

On fut bien-tôt informé de ſon Armement, & du deſſein qu'il publioit. Le Roi de France Philippe le Hardy, qui en premieres noces avoit épouſé ſa ſœur, lui envoya demander dans quel Pays des Sarazins il ſe propoſoit de porter la guerre, & lui offrit un ſecours de Troupes & d'Argent. L'Arragonnois, ſans ſe laiſſer pénétrer, accepta les offres d'argent, & demanda quarante mille livres Tournois que Philippe lui fit toucher auſſi-tôt. Mais le Monarque François, après quelques réflexions, le connoiſſant pour un Prince hardi & diſſimulé, prit ombrage de ce grand ſecret, & donna avis au Roi ſon oncle de ſe tenir ſur ſes gardes. Charles alla ſur le champ en informer le Pape, qui députa au Roi *Ricord. ibid. G. Vill. cap. 59.*

Digitized by Google

MARTIN IV. 1281. d'Arragon un Frere Prêcheur, pour sçavoir de ce Prince le plan de son expédition, parce que l'Eglise interessée à toutes les entreprises qui tendoient à la ruine des Sarazins, desiroit l'aider de ses conseils ; & lui ménager des secours ; mais il lui fit faire en même-tems des défenses expresses d'attaquer aucun Prince Chrétien. Pierre chargea le Député du Pontife de le remercier de ses offres, lui répondit qu'il ne rendoit jamais compte de ses desseins, & ajouta que si une de ses mains les découvroit à l'autre, il la couperoit aussi-tôt. C'étoit en dire trop, aussi cette réponse déplut fort au Pape ; mais Charles trop sûr de son courage & de sa puissance ne s'en inquiéta point, & parlant du Roi d'Arragon d'un ton méprisant, il s'écria, » Ne vous ai-je » pas bien dit, Saint Pere, que ce » Pierre d'Arragon étoit un méchant » & un fourbe ?

En effet, Charles qui n'avoit pas encore éprouvé combien le bonheur des hommes est peu solide, ne se crut pas en danger. Uniquement occupé de ses desseins sur Constantinople, il voulut s'en frayer le chemin, déterminé par les dispositions de la Cour de Rome,

Digitized by Google

qui lui paroissoient d'autant plus favorables, que Paleologue venoit d'être excommunié, comme suspect de mauvaise foi dans l'affaire de l'union. Il envoya donc en Epire un corps de trois mille hommes commandé par un Seigneur François nommé Rousseau de Sully. Elles débarquerent à Canine, qui appartenoit à Charles, & allerent assieger Bellegarde, Ville de la même Province. Paleologue fit marcher au secours de la Place, Andronique Tarchaniote grand domestique, qui obligea Sully de lever le Siege; ce qui causa une grande joye dans Constantinople.

MARTIN IV. 1281.

Pachym. lib. 6. cap. 32. 33. Du Cange, hist. de Const. p. 198.

Cependant Jean de Procide caché dans la Sicile sous son habit de Moine, disposoit tout au soulevement general. La conspiration éclata tout à coup, lorsque le Pape venoit d'accorder à Charles en faveur du voyage de la Terre-Sainte, pour lequel il s'étoit croisé, une décime pendant six ans sur le Royaume de Sardaigne. Les Barons & les autres Chefs du complot se rassemblerent à Palerme pour célébrer la Fête de Pâques, qui cette année tomboit au 29. de Mars. Le Lundi les Palermitains, hommes & femmes, al-

1282.

G. Vill. cap. 60. Jacch. Malesp. cap. 209. Special. lib. 1. cap. 4. Barth. de Neoc. cap. 14. Cron. Sicil. in Th. anecd. to. 3. c. 38. Odor. Rayn. 1282. n. 5.

Digitized by Google

MAR-TIN IV. 1282. loient à pied ou à cheval de leur Ville à Montreal, qui n'en est éloigné que de trois milles, à l'occasion d'une fête qui s'y faisoit. Les François & le Commandant de la Place pour le Roi, s'y rendirent aussi à dessein de se réjouir avec eux. Il arriva fortuitement qu'un François voulut faire violence à une femme. A ses cris le peuple émû, & depuis long-tems porté à la révolte par les domestiques des Barons, accourut au secours de la femme : les François soutinrent leur Compatriote ; on en vint aux mains, & de part & d'autre il y en eut beaucoup de tués. La populace se retire aussi-tôt du côté de Palerme, court aux armes, en criant, meurent les François. * Alors commença ce fameux massacre si connu dans l'Histoire sous le nom de Vespres Siciliennes,

* On trouvera sans doute de la difference entre la maniere dont je raconte cet évenement, & celle dont on le rapporte ordinairement ; mais on ne pourra nier, je croi, que je n'aye la vraisemblance de mon côté. Au reste c'est ainsi qu'on le trouve détaillé par Malespini, Specialis, Barthelemi de Neocastro tous trois contemporains, par Villani qui écrivoit environ 60. ans après eux, & dans une ancienne Cronique de Sicile.

Digitized by Google

parce que quelques-uns ont cru que les conjurés prirent pour signal le premier coup de Vêpres. Dans toute l'Isle on fit main-basse sur les François & les Provençaux, jusqu'à éventrer les femmes pour faire périr leur fruit. La vertu sçut pourtant se faire respecter par les furieux qui éxécutoient cette sanglante tragedie : ils épargnerent Guillaume de Porcelet, Provençal, Gouverneur de Calafatimi, en faveur de sa probité généralement reconnue, & le renvoyerent avec éloge dans sa patrie. Mais ce fut le seul qu'on trouva digne de cette distinction, dans le nombre d'environ huit mille hommes qui périrent par ce massacre.

MARTIN IV. 1282.

Barth. de Neoc. cap. 15. Bouche hist. de Prov.

Les Habitans de Palerme se repentirent bien-tôt de leur crime, & députerent vers Martin IV. pour lui demander pardon, & le conjurer de faire leur paix avec le Roi : mais à peine furent-ils écoutés, le Pape les renvoya avec une dureté qu'ils n'attendoient pas du pere commun des fidéles.

cap. 18.

Charles apprit à Naples des Députés de l'Archevêque de Montreal, la nouvelle de cette horrible boucherie. Il entra dans une furieuse colere, qui se produisit moins au dehors par des pa-

cap. 31. G. Vill. cap. 60. Special. cap. 5.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1282. roles, que par des mouvemens violens dont il n'étoit pas maître : il dit seulement qu'il ne differeroit que pour peu de tems la désolation de la Sicile, & donna ordre à l'instant qu'on équipât cette flotte nombreuse qu'il destinoit depuis si long-tems contre l'Empereur d'Orient. Il en détacha quarante Galeres, & mille Soldats, qu'il envoya avec les Comtes Hugues de Brienne, & de Catanzaro essayer de réduire Messine, réservant le reste pour y passer bien-tôt en personne. Il manda en même-tems au Prince de Salerne qui étoit en Provence, d'aller à la Cour de France solliciter du secours, & courut à Viterbe demander conseil au Pape & aux Cardinaux, qui l'exhorterent à tenter de ramener la Sicile, ou par la douceur ou par la force, & lui promirent toute l'assistance qu'il pouvoit esperer d'eux, comme fils & Champion de l'Eglise. Au défaut de troupes, le Pontife l'aida par des censures. Il publia le sept de Mai une monition qui défendoit à toutes personnes de troubler l'Eglise, ni le Roi Charles, dans la possession du Royaume de Sicile, à tous Seigneurs, ou Communautés de Villes, de donner aucun secours à ceux

Jacch. Malesp. cap. 110. G. Vill. cap. 61.

Od. Rayn. 1282. n. 13.

qui voudroient s'en emparer, & les déclaroit excommuniés, & les Villes interdites, en cas de désobéissance. Il avertissoit les Evêques, les Abbés, qu'il les priveroit de leurs Dignités Ecclesiastiques, les Laïques des Fiefs qu'ils tenoient de l'Eglise, menaçant d'absoudre leurs Vassaux du serment de fidélité, & de les livrer eux-mêmes à qui voudroit les attaquer. Enfin il ordonnoit aux Habitans de Palerme de retourner à l'obéissance de Charles, & nomma son Légat en Sicile Gerard Bianchi Cardinal Evêque de Sabine, qu'il chargea du soin de faire, s'il étoit possible, rentrer les Peuples dans le devoir.

Charles de retour à Naples, ouvrant les yeux sur les défauts de son gouvernement, reconnut qu'ils étoient la cause de la révolte. Il crut devoir avant que de passer au siege de Messine, s'appliquer sérieusement à la réformation des abus: ressources qu'on n'employe d'ordinaire que lorsqu'il n'en est plus tems. Jusqu'alors ce Prince, insensible aux plaintes des Peuples, n'avoit promulgué quelques loix sous le nom de Capitulaires, que pour ramener le calme & la police dans les Provinces de

Digitized by Google

MARTIN IV. 1282. son Royaume, ou les guerres de Mainfroy, & de Conradin, avoient multiplié les désordres. Il publia de nouveaux Capitulaires, qui par des réglemens fort sages, tendoient à rétablir l'équité dans l'administration de la justice, à réprimer l'avarice, les exactions injustes, & les rapines de ses Officiers, & en ordonna la publication dans ses Etats en deça du Phare, qui formerent depuis un Royaume séparé, & ne furent réunis à la Sicile que longtems après, sous le regne des Princes de la seconde maison d'Arragon.

Capitul. Car. I. in Constit. Sicil. p. 303. & seq.

Il partit ensuite accompagné du Légat, dans la résolution d'assieger Messine, & s'embarqua à Brindes sur une flotte forte de cent trente voiles, avec cinq mille chevaux, & une nombreuse Infanterie. Les Comtes de Brienne & de Catanzaro avoient déja fait quelques progrès sur les Révoltés, qui n'attribuant leurs pertes qu'au peu d'expérience de leur Chef, lui substituerent Alain de Lentino, dont la valeur & la capacité sembloient les rassûrer contre tous les événemens. Cependant lorsqu'ils virent Charles en mer, leur courage mollit, & dès qu'il eut pris terre, ils lui envoyerent demander pardon.

Jacch. Malesp. cap. 211. Special. cap. 5. G. Vill. cap. 65. 66. Od. Rayn. n. 20.

Digitized by Google

Le Roi qui les crut trop foibles pour lui résister, les rebuta, & suivant le stile du tems, les défia à mort. Ils firent prier le Légat par une nouvelle députation de venir à Messine travailler à leur réconciliation. Il s'y transporta, & par son entremise les Messinois offrirent de se rendre, si le Roi vouloit leur accorder amnistie du passé, se contenter des tributs que leurs ancêtres payoient au Roi Guillaume II. & leur donner à l'avenir pour Gouverneurs, des Italiens & non des François, ou des Provençaux. Charles choqué que des sujets rébelles osassent composer avec lui, répondit avec hauteur: » Puisque le Légat demande que je » leur pardonne, j'y consens : mais à » condition qu'ils me livreront huit » cens ôtages à mon choix, pour en » disposer à ma volonté : qu'ils n'au- » ront que les Gouverneurs qu'il me » plaira, & qu'ils me payeront ce qu'ils » ont accoutumé. » C'étoit ôter aux Messinois toute esperance de pardon, ils ne purent se résoudre à l'acheter à si haut prix : réduits au désespoir, ils protesterent qu'ils aimeroient mieux manger leurs enfans, que de subir des loix si dures, & se préparerent à une vigoureuse résistance.

MARTIN IV.
1282.

Digitized by Google

MAR-TIN IV. 1282. Le Légat irrité de leur résolution ; les déclara excommuniés, mit leur Ville en interdit, & leur ordonna d'envoyer dans quarante jours un Député au Pape, pour recevoir ses ordres. L'accueil peu favorable qu'avoit fait le Pontife aux Envoyés de Palerme, leur fit juger que cette seconde démarche seroit aussi infructueuse que la premiere, ils ne songerent donc qu'à leur défense.

G. Vill. cap. 62. & aut. sup. cit.

Le Roi maître de la campagne par la prise de Milazzo, assiegea Messine de trois côtés. La Place mal fortifiée eût pû être emportée dès le premier assaut par les Florentins qu'il tenoit à sa solde, s'ils avoient été soutenus. Mais Charles, soit jalousie, & qu'il ne voulût pas devoir sa conquête à la bravoure de ces troupes Etrangeres, soit compassion à contre-tems, fit sonner la retraite : » Il ne faut pas, disoit-il, » ruiner une Ville dont je puis tirer un » gros revenu, ni confondre l'inno- » cent avec le coupable, je l'aurai par » famine. » Toutefois, variable dans ses résolutions, & curieux de fonder ses Capitaines, il tient conseil de guerre, & demande les avis, pour se déterminer ou à presser le siege, ou à laisser

G. Vill. cap. 67.

Special. cap. 6.

Digitized by Google

laiſſer aux Habitans quelques jours de répit, afin que la vûë de leurs miſeres, & la néceſſité d'y remedier les portaſſent à capituler. L'affaire fut long-tems débattue : les plus violens lui repréſenterent que le ſang des François & des Provençaux répandu par une vile populace crioit vengeance, qu'il y alloit de ſa gloire de laver dans celui des coupables l'affront qu'en recevoit ſa patrie, que c'étoit là l'unique objet de ſon armement, de ſes dépenſes, & le motif qui avoit engagé tant de braves à le ſuivre : qu'il falloit mettre à profit la terreur qu'imprimoit aux Meſſinois la vûë de ſon armée, que ſi l'on differoit, ils ſe raſſûroient peu à peu, & qu'ils auroient le tems de pourvoir à leur défenſe. Les autres plus moderés lui remontroient au contraire, qu'un Général véritablement grand ménageoit la vie de ſes Soldats, & n'enſanglantoit jamais ſes victoires que par pure néceſſité : qu'il ne ſe trouvoit dans Meſſine aucun citoyen, qui n'aimât mieux périr les armes à la main, que de s'expoſer à voir à la priſe de la Ville, ſa femme, & ſes enfans égorgés & nageans dans leur ſang, qu'ainſi d'employer la force contre des furieux qui ne voyoient

MARTIN IV.
1282.
Barth. de Neoc. cap. 33.

Digitized by Google

MAR-TIN IV. 1282. de salut que dans leur désespoir, étoit une entreprise hazardeuse, & téméraire. » Si nous entrons, ajoutoient-ils, » de vive force dans Messine, qu'y » gagnerons-nous? Une Ville réduite » en solitude, des monceaux de cada» vres, un peu de butin, acheté par la » mort des plus vaillans, & devenu le » partage de quelques misérables pil» lards. Si d'un autre côté la fortune » favorise les mutins, & que nous ve» nions à échoüer, nous aurons en » même-tems à pleurer nos pertes, & » à rougir de notre honte & de notre » imprudence: » Ils conclurent à convertir le siege en blocus.

Ce dernier sentiment prévalut, & méritoit la préférence sur le premier que la fureur seule avoit dicté: mais il étoit hors de saison. Un juste milieu entre deux avis si opposés, sauvoit les Siciliens, & rétablissoit avec éclat l'autorité Royale. Il falloit persuader au Roi de forcer Messine, & d'en traiter les citoyens moins comme des rébelles vaincus, que comme des sujets, dont la vie doit toujours être précieuse au Souverain: peut-être n'osoit-on donner à ce Prince des conseils si moderés, & né vindicatif, il ne sçavoit pas les

Digitized by Google

prendre de lui-même. Le Blocus résolu, on ne s'attacha qu'à garder exactement les passages, pour couper les Convois. Cette seconde faute lui fit encore manquer l'occasion de dompter les mutins; ils eurent le loisir de se fortifier, & d'attendre les secours & l'arrivée de Pierre d'Arragon.

MARTIN IV. 1282.

Ce Prince instruit de tout ce qui se passoit en Sicile, s'étoit embarqué dans le mois de May sur sa Flotte, commandée par Roger de Lauria, le plus grand homme de Mer de son siécle, & qui né Sujet de Charles, étoit entré dans la révolte. Pour sauver toujours les apparences, le Roi d'Arragon en partant de Catalogne, fit voile vers les Côtes d'Afrique, & alla mettre le siége devant un petit Fort aux environs de Tunis. A peine en avoit-il commencé l'attaque, qu'il reçut une Ambassade des Siciliens, qui le prioient de venir au plûtôt prendre possession de leur Isle, & secourir Messine. Pierre, par une Lettre qu'il écrivit sur le champ au Roi d'Angleterre Edouard I. lui demanda avis sur ce qu'il devoit faire, & cependant en délibera dans son Conseil, affectant de paroître indéterminé. Les uns pour le

Epist. Petr. Arrag. in Act. pub. Ang. Edit. 1727. to. 2. p. 208.

MAR-TIN IV. 1282. G. Vill. cap. 68. Jacch. Malesp. cap. 211 Special. cap 11. l. 13. Bart. d Neocast. cap. Cron. Sicil. cap. 40.

détourner lui firent envisager les risques de l'entreprise, le danger où il exposoit son propre Royaume, & la necessité de consulter les Etats d'Arragon dans une affaire de cette importance. Les autres qui ne cherchoient qu'à piquer son ambition & son courage, l'exhorterent fortement à ne point négliger une occasion si favorable de faire valoir ses droits sur la Sicile, & de tirer vengeance de la Maison de France. Pierre déclara qu'il remettoit à la Providence le choix de ces différens avis, & qu'il prendroit pour signe de sa volonté, le premier vent qui souffleroit, soit qu'il le jettât vers la Catalogne, ou vers la Sicile. On appareilla; le vent se trouvant heureusement tel qu'il le desiroit, lui épargna la peine de recourir à quelque autre ruse, & le porta à Trapani le dixiéme d'Août. De-là il se rendit par terre à Palerme, dont les Habitans le reçurent comme leur Libérateur. Il fut reconnu Roi, & couronné par l'Evêque de Cefalu, parce que l'Archevêque de Montreal, à qui ce droit appartenoit, étoit alors à la Cour du Pape.

Epist. Pierre écrivit à Charles pour lui fai-

Digitized by Google

re part de son arrivée en Sicile, qu'il déclaroit lui être adjugée par l'autorité de la sainte Eglise, du Pape & des Cardinaux, & lui commanda fierement d'en sortir à l'inspection de sa Lettre, avec menaces, en cas de refus, de l'y contraindre de force. Par une réponse du même stile, Charles lui manda qu'il étoit surpris qu'il eût osé entrer dans un Royaume qui lui appartenoit, en vertu de la concession du Saint Siege, lui ordonna d'en sortir, comme traître à Dieu & à l'Eglise Romaine, & le menaça de marcher contre lui avec toutes ses forces, s'il s'opiniâtroit à un plus long séjour.

MARTIN IV. 1282. Petr. Arrag. in Act. publ. A. g. to. 2. p. 225. Cron. Sicil. loc. cit. G. Vill. lib. 7. cap. 70. Epist. Car. I. ibid. G. Vill. cap. 72.

Comme Charles avoit recommencé de presser avec vigueur Messine, que la conjoncture présente ne permettoit plus de réduire par famine, le nouveau Roi de Sicile donna ses premiers soins au secours de cette Place, qui commençoit à manquer de vivres, & proposa d'aller forcer les Assiegeans dans leurs Lignes. Procide lui représenta le danger d'une pareille entreprise contre un ennemi infiniment supérieur par le nombre de ses Troupes, & lui conseilla d'envoyer plûtôt dans le Phare une partie de sa Flotte, pour

Cap. 69. Summ.

Digitized by Google

Martin IV. 1282. enlever les Vaiſſeaux Napolitains, dont la plûpart n'étoient que des Bâtimens de charge, employés à transporter des vivres dans le Camp : Ce qui mettroit l'ennemi dans la neceſſité de lever le Siége, ou en riſque de périr de faim. Le projet fut goûté, & Lauria chargé de ſon execution. Cependant on détacha pour Meſſine cinq cens Arbaleſtriers, qui par différens détours, & avec de bons guides, arriverent à une porte de la Ville mal gardée, par où ils entrerent à la faveur de la nuit, tandis que Charles, tranquille, n'attendoit que le point du jour pour donner un aſſaut général.

Spetial. cap. 14. 15. 16. 17. Les Meſſinois encouragés, firent une ſortie, ſurprirent les Aſſiegeans appeſantis de ſommeil, & les mirent en déſordre. Du quartier qu'ils attaquerent, l'allarme paſſa dans les autres, & y porta la terreur. Le Soldat effrayé prit la fuite du côté de la Mer, & les Officiers ne pouvant les rallier, conſeilloient à Charles de ſe ſauver avec eux. Mais ce Prince, grand Capitaine, comprit que ce n'étoit qu'une allarme : il raſſura ſes Troupes, remit l'ordre, & au point du jour fit donner l'Aſſaut. L'attaque dura juſ-

Digitized by Google

qu'au ſoir, avec un acharnement ſans exemple : les femmes mêmes partagerent les fatigues de cette ſanglante journée, & la nuit ſeule ſépara les Combattans, ſans que les Aſſiegeans euſſent gagné un pouce de terrain.

MARTIN IV. 1282.

Charles, ſur l'avis que Lauria s'avançoit vers le Phare, tenta de ſurprendre Meſſine par ſtratagême ; mais n'ayant pû réuſſir, il leva le Siége au commencement de Septembre, & repaſſa précipitament en Calabre avec ſon Armée, qu'il campa à Reggio. Lauria abordant le lendemain aux Côtes de cette Province, prit vingt-neuf Galeres ennemies, dont quelques-unes appartenoient aux Piſans ; & rangeant enſuite Catane & Reggio, en brûla trente autres dans la rade, preſque à la vûë du Roi, qui ſenſiblement touché de ces revers, commençoit à reconnoître qu'il s'étoit abuſé par trop de confiance en ſa proſperité.

G. Vill. cap. 74. Cron. Sicil. cap. 41.

Dans les premiers mouvemens de colere, il écrivit au Roi d'Arragon une Lettre pleine d'injures, d'un ſtile peu uſité parmi les Princes, & qu'on auroit peine à croire, ſi elle n'avoit paſſé juſqu'à nous. Il le qualifioit de

Epiſt. Carol. I. ap. Petr. de Vineis lib. 1. Epiſt. 3?. & in Cron. Sic. cap. 40.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1282.

voleur & d'usurpateur, lui reprochoit en l'appellant le plus méchant des hommes, de ne point connoître la force insurmontable de l'Eglise, qui commande à toutes les Nations, que la Terre, la Mer & le Ciel adorent, & à qui tous les hommes doivent payer le tribut : ne distinguant point, par un équivoque assez d'usage dans ces tems-là, l'Eglise, de ce qu'on appelle proprement la Cour de Rome. Enfin, après avoir relevé avec ostentation ses victoires sur Mainfroy & sur Conradin, il lui ordonnoit d'abandonner la Sicile, sinon menaçoit de l'exterminer, lui, les siens & tous les traîtres Siciliens. La réponse de Pierre datée de Palerme, ne fut pas plus moderée. Il lui reprocha la mort de Mainfroy, & plus encore celle de Conradin, qu'il traitoit de crime détestable & inoüi jusqu'alors, étant sans exemple, qu'un Prince Chrétien eût fait mourir un autre Prince son prisonnier de guerre. Il lui rappelloit l'oppression des Siciliens, ses exactions injustes & violentes, les calomnies employées contre les innocens, pour avoir un prétexte de les dépoüiller, les femmes deshonorées, le refus de rendre justice.

Epist. Pet. Arrag.

Digitized by Google

ftice. Il relevoit le droit de la Reine Constance sur la Sicile, & finissoit par des invectives peu dignes d'un Souverain.

MARTIN IV. 1282.

Les menaces de Charles n'épouvanterent pas le Roi d'Arragon, Prince ambitieux, ferme dans ses résolutions, actif & vigilant, d'un sang froid admirable dans les succès comme dans les revers, dissimulé, habile à concerter ses projets, mais peu scrupuleux sur le choix des moyens de parvenir à ses vûes. Quoique brave & rigide observateur de la discipline Militaire, il dut moins le bonheur de ses armes à ses propres talens qu'à ceux de ses Généraux. Il quitta Palerme & se rendit le dix d'Octobre à Messine, dont le Peuple le reçut avec des larmes de joie. Sans perdre de tems, il donna à Jacques Paris son fils naturel le Commandement de quelques Vaisseaux, avec ordre d'aller seulement aux environs de Catane attaquer cinq cens chevaux qui gardoient la Côte. Jacques les défit; mais emporté par son ardeur, il s'aventura du côté de Reggio, où Charles campoit, & perdit dix hommes dans une embuscade. A son retour le Roi d'Arragon son pere fut prêt de le punir,

Speciat. cap. 18.

MARTIN IV. 1282. quoique vainqueur, pour avoir passé ses ordres; il se laissa fléchir neanmoins aux prieres qu'on lui fit en sa faveur; mais le jeune Prince n'osa plus se présenter devant lui.

Tout sembloit se réunir à la fois pour accabler le malheureux Charles. Dans le même-tems qu'il cédoit à la fortune de son Rival, les Seigneurs de sa Cour dont l'appui lui devenoit plus nécessaire que jamais, l'abandonnoient pour embrasser le parti de l'Arragonois. Ce fut alors qu'Henri de Clermont, Gentilhomme François, issu d'une des plus anciennes Maisons du Dauphiné & qui sorti de France sur quelques sujets de mecontentement, s'étoit attaché à la fortune de Charles, prit l'occasion de se venger d'une injure qu'on pretend qu'il avoit reçue de ce Prince. Clermont quitta son service & se refugia avec sa femme & son fils en Sicile; où sa posterité devint si puissante, que peu s'en est fallu qu'elle n'ait usurpé la Souveraineté.

Les malheurs de Charles influerent sur le repos de l'Italie. Les Villes rebelles à l'Eglise Romaine, jusques-là retenuës par la crainte, se souleverent de nouveau contre le Pape, qui dans

Digitized by Google

l'esperance de ramener le calme, continua ses procedures contre le Roi d'Arragon. Une longue Bulle qu'il publia le dix-huit de Novembre, le déclara excommunié, s'il ne repassoit dans ses Etats au premier de Fevrier de l'année suivante: il lui défendit de prendre la qualité de Roi de Sicile, se réservant de disposer du Royaume d'Arragon en cas de désobéissance, après les délais prescrits. Les anathêmes s'étendirent aussi sur ses Partisans & sur les Siciliens.

MARTIN IV. 1282. Process. in Spicil. to c. p. 681.

Charles reçut des secours plus puissans que ces Censures. L'Armée de France que lui envoyoit Philippe le Hardi, sous le Commandement de son frere Pierre d'Alençon, arriva en Calabre, une partie par Mer, l'autre par Terre. Le Comte d'Alençon étoit accompagné de Robert Comte d'Artois, deuxieme du nom, surnommé le Bon, ou le Noble, & neveu de Charles, du Duc de Bourgogne, des Comtes de Boulogne & de Dammartin, & de plusieurs autres grands Seigneurs. Le Prince de Salerne peu de mois auparavant, avoit aussi conduit au secours du Roi son pere un renfort de Troupes que fournirent les Villes de la Toscane & de la Lombardie; & si Charles eût sçu profiter

Digitized by Google

MAR-TIN IV. de ses avantages, il triomphoit & reprenoit sans peine la Sicile.

1282. L'Arragonnois à l'approche de ces Troupes abandonna la Calabre, où il s'étoit déja cantonné en quelques endroits, & craignant de ne pouvoir se maintenir contre tant de forces réunies, fit proposer à Charles de vuider leurs différends par un combat singulier corps à corps, ou de cent Chevaliers de part & d'autre, les deux Rois compris. Charles plus courageux que prudent, crut que son honneur en souffriroit s'il refusoit la proposition, & par une franchise à contre-tems, accepta le défi, qui n'étoit qu'un piege que lui tendoit son Rival, pour l'éloigner de l'Italie, tandis que lui-même se fortifieroit dans sa nouvelle conquête. Les deux Rois convinrent du combat de cent contre cent, & nommerent chacun six Chevaliers, chargés de fixer le lieu & le jour, & de regler les conditions. On choisit la Ville de Bourdeaux, neutre à leur égard, parce qu'elle appartenoit au Roi d'Angleterre, dont ils étoient tous les deux parens: le rendez-vous fut indiqué au premier de Juin de l'année suivante 1283. Le Roi d'Angleterre ou quel-

Gesta Comit. Barcin. p. 563. Acta Pugnæ Burdig. post Marc Hisp. Acta in Thes. anecd. to. 3. p. 101 Cron. Zantfl. Hocsemius lib. 1. c. 14. ap. Chapeavil. to. 2.

qu'un de sa part, devoit être le juge du combat, & assûrer le champ de bataille. Les deux Princes ratifierent par leurs Lettres Patentes datées de Reggio, & de Messine, ce que les Commissaires venoient de regler: s'engagerent par un serment solemnel à se trouver à Bordeaux au jour marqué, en état de combattre, sous peine de passer pour traîtres, infâmes, & indignes de porter le nom de Roi. Ils donnerent pour garants de leurs promesses, chacun quarante Cavaliers, & cependant convinrent d'une suspension d'armes.

MARTIN IV. 1283.

Charles fit part de ces articles au Roi d'Angleterre, & le pria de se trouver en personne à Bordeaux, ou de nommer des Commissaires. Edouard en réponse essaya de rompre ce combat, si peu convenable à des Princes Chrétiens, & loin d'accepter la commission, déclara qu'il ne se rendroit, ni témoin, ni complice du duel, dût-il par sa complaisance acquerir les Royaumes de Sicile & d'Arragon: au contraire, comme parent commun, qu'il employeroit tous ses soins à mettre la paix entre les deux Champions. Il écrivit dans les mêmes termes au Prin-

Epist. Eduard. in Act. pub. Angl. to. 2. p. 239. 240.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1283. ce de Salerne, & députa à Naples Geoffroy de Grenville, & Guillaume Bek qui eurent ordre de ménager l'accommodement. Ces Ambassadeurs furent d'ailleurs chargés d'instructions particulieres pour les Rois de France & d'Arragon, & pour Jean de Greilli grand Sénéchal de Guienne, qui toutes selon les apparences tendoient au même but de pacifier le différend, & d'empêcher le combat. Le Pape en ignoroit encore les préparatifs, lorsqu'il manda le 13. de Janvier au Cardinal Gerard son Légat à Naples de publier la Croisade contre le Roi d'Arragon, avec l'indulgence de la Terre-Sainte en faveur de ceux qui mourroient dans cette guerre : mais sur la nouvelle qu'il en reçut de Charles, il le conjura de la maniere la plus forte par ses dépêches du six de Fevrier de renoncer à ses engagemens : lui représenta que ce n'étoit qu'un jeu du Roi d'Arragon, qu'il alloit s'exposer au danger de perdre le reste de ses Etats, s'il s'en éloignoit pour se trouver au lieu du combat : que sa promesse étoit nulle & illégitime, puisqu'elle avoit pour objet un duel défendu par les loix de l'Eglise : qu'en cas de besoin il le

Epist. Mart. IV ap. Od. Rayn. 1283. n. 2.

Epist. ejusd. ib. n. 8.

relevoit de ſon ſerment, & le menaça de l'excommunication s'il ne déferoit à ſes remontrances paternelles. Il envoya le Cardinal Benoît Gaëtan pour lui faire de vive voix les mêmes remontrances, & à l'expiration du délai preſcrit au Roi d'Arragon, il réïtera ſes cenſures par une nouvelle Bulle du 21. de Mars, le priva de ſes Royaumes, de ſes autres Seigneuries, & de la Dignité Royale : déclara ſes Etats vacans & à la diſpoſition de l'Egliſe Romaine, ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité, & leur défendit de lui prêter ſecours ni de le reconnoître pour Souverain.

MARTIN IV. 1283.

Proc. depoſ. in Spicileg. to. 3. p. 639.

L'Arragonois peu ſenſible aux foudres de Rome, ne ſongea qu'à s'affermir dans ſon nouveau Royaume, en recherchant l'Alliance des Vénitiens, & du Roi d'Angleterre, & afin de faire goûter aux Siciliens la douceur de ſa domination, les déchargea d'une partie des tributs. Lorſqu'il fut tems de s'approcher de Bordeaux, il laiſſa la Régence de Sicile à la Reine Conſtance qui l'étoit venu joindre, fit déclarer Jacques d'Arragon ſon fils aîné Infant & héritier préſomptif de la Couronne, chargea Lauria du comman-

Geſta Comit. Barcin. p. 563. Special. cap. 25.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1283. dement de sa flotte, accorda à Procida la Dignité de grand Chancelier ; & prit ensuite le chemin de ses Etats héréditaires.

Dans les mêmes vûës, nonobstant les défenses du Pape, Charles se disposant à partir, remit le Gouvernement du Royaume au Prince de Salerne qu'il nomma son Vicaire ou Lieutenant avec une entiere autorité, & lui forma un conseil des plus grands Seigneurs & des plus sages Ministres de sa Cour. Il laissa les Comtes d'Alençon & d'Artois à la tête de son armée, & vint s'embarquer dans un Port de la République de Luques, pour passer en France auprès du Roi son neveu.

Od. Rayn. n. 12.

Martin IV. qui continuoit toujours de traverser le combat, exhorta par ses Lettres les Rois Philippe, & Edouard à s'y opposer puissamment, & au passage de Charles en Italie, il le fit accompagner par le Cardinal Cholet qu'il envoyoit Légat en Angleterre, & en France, avec pouvoir de publier des censures contre les deux Rois rivaux s'ils en venoient aux mains. On ne voit pas que le Prélat ait fait usage de son autorité à cet égard : l'objet principal de sa légation, étoit d'offrir

Bulla in Act. pub. Angl. to. 1. p. 242.

Digitized by Google

au Roi de France de la part du Pontife le Royaume d'Arragon pour un de ses fils à son choix, excepté l'héritier présomptif de la Couronne, & il fut muni des instructions nécessaires, & de pouvoirs très-amples, afin que rien n'arrêtât cette négociation. MARTIN IV. 1283.

Les Capitulaires que Charles venoit de publier n'allant point à la racine du mal, ne faisoient pas cesser le mécontentement des Peuples, dont les griefs étoient les impositions multipliées à l'infini, quoique le Royaume n'eût été donné à ce Prince qu'aux conditions de remettre ses sujets dans toutes les franchises dont ils jouissoient sous le Regne de Guillaume II. & de révoquer les loix de Frideric, de Conrad, & de Mainfroy, contraires aux libertés Ecclésiastiques. Charles à son départ pour la France remit au Pape par ses Lettres Patentes, la direction de son Royaume, & le droit d'y réformer, de concert avec le Prince de Salerne, les abus dont les Eglises, les Communautés, les Villes, & les Particuliers se plaignoient. Le Prince de Salerne pour premier acte d'autorité en qualité de Vicaire, fit assembler dans la plaine de S. Martin, où l'armée campoit, un

Epist. Mart. IV ap. Od. Rayn. 1283. n. 3.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1283. Parlement général, & y publia le trente de Mars ses Capitulaires en faveur des libertés Ecclésiastiques, & des Privileges de la Noblesse. Il pourvut aussi au soulagement du Peuple, & manda aux Villes encore fidelles au Roi son pere, d'envoyer leurs Députés au Pape, pour travailler avec lui au rétablissement des coutumes qui subsistoient sous Guillaume II. promettant de s'en rapporter à ce qu'il ordonneroit. Martin IV. écouta les Députés, mais ne voulut rien décider sans être suffisamment informé. Il chargea le Légat Gerard de Parme résident auprès du Prince de prendre une connoissance exacte des subventions qui se payoient du tems de Guillaume II, & apprit plusieurs mois après par l'Enquête du Légat, qu'avant le Regne de Frideric, on n'exigeoit des Peuples aucun tribut que dans le cas d'une dépense extraordinaire: pour la levée & l'entretien d'une armée en tems de guerre, pour les frais du couronnement du Roi, pour ceux de la Cérémonie dans laquelle on armoit Chevaliers les Princes ses fils, ou enfin pour la dot d'une Princesse du sang Royal. Le Pape ne se trouva point encore

Capit. Car. II. in Const. Regn. Sicil. p. 332.

Epist. Mart ap. Od. Rayn 1283. n. 46.

Digitized by Google

assés instruit, & manda au Légat de faire à ce sujet de plus amples informations, avec tout le soin & toute la diligence possible, cependant l'affaire ne put être terminée sous son Pontificat.

MARTIN IV. 1283.

La Renommée avoit publié par toute l'Europe le combat prochain des Rois de Sicile & d'Arragon. On accourut de toutes parts à Bordeaux, de France, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, & de la Grece même: les uns attirés par la seule curiosité, les autres par attachement aux interêts de ces deux illustres Champions. Comme le tems approchoit, Charles partit de Paris accompagné du Roi son neveu, qui menoit à sa suite une grande quantité de Noblesse: ils ne se séparerent qu'à une journée de Bordeaux. Au premier de Juin, jour marqué, Charles avec ses cent Chevaliers armés suivant les conventions, entra dans le champ de bataille, & y resta jusqu'au soleil couché: mais le Roi d'Arragon n'ayant point paru, Charles se présenta devant Jean de Greilli, lui demanda acte de sa comparution, & se retira. Les Historiens qui veulent favoriser l'Arragonois racontent, sans s'accorder sur les circonstances, que

G. Vill. cap. 86. Cron. Nang. 1283. Id. in vit. Phil. Aud. Acta pug. Burd. p. 591. 594 Duchesne p. 541. 542. Bellef. Mez.

Cron. Sicil. cap. 44. Cron.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1283. ce Prince informé que le Roi de France lui dressoit des embûches à dessein de le surprendre lorsqu'il s'approcheroit de Bordeaux, se présenta aussi, mais déguisé, devant le grand Sénéchal pour ne point fausser son serment, qu'il lui déclara que ne trouvant aucune sureté, il ne pouvoit paroître en champ clos, & qu'ensuite il regagna précipitamment ses Etats d'Arragon.

S. Berth. cap. 53. part. 3. & al. Gesta Comit. p. 563. Special. cap. 25. Barth. de Neoc. c. 68. Hocsem. loc. cit. sup. Paris de Puteo. de Duell. lib. 3. cap. 2. Marian. lib. 14. cap. 6.

Quoiqu'il en soit, les Manifestes des deux Rois se répandirent aussi-tôt : l'Arragonois dans les siens accusa le Roi de France de perfidie, & par ceux de Charles fut taxé lui-même de lâcheté & de mauvaise foi. Philippe le Hardi offensé des reproches qu'on osoit lui faire au préjudice de son honneur, résolut de porter la guerre dans le Royaume d'Arragon, tandis que Charles qui reprenoit le chemin de la Provence pour se mettre en état de recommencer les hostilités, iroit attaquer la Sicile.

Barth. de Neoc. cap. 69. Special. cap. 26.

Ces grands préparatifs arrêterent Pierre en Arragon, où la fidélité des Peuples demeura ferme & inébranlable, nonobstant les censures de la Cour de Rome. Il s'occupa à terminer de petites guerres qu'il avoit avec quel-

Digitized by Google

ques-uns de ses Vassaux, & afin de garantir la Sicile par une diversion, ordonna d'assieger Malthe. Charles fit à l'instant partir de Marseille Guillaume de Corneille avec dix-neuf Galeres chargées de munitions, & de vivres, pour ravitailler la Place, ce que cet Amiral éxécuta heureusement en devançant vingt-une Galeres que la Reine Constance envoyoit à sa rencontre. Lauria qui les commandoit arriva de nuit à la vûë du Port, où les Provençaux n'attendoient que le vent pour se remettre en mer, & à la pointe du jour leur présenta le combat. Corneille trop brave pour le refuser, reçut l'ennemi avec une fermeté digne d'un adversaire tel que Lauria: mais au milieu de l'action, continuée & soutenue jusqu'à midi, il se vit abandonné d'une partie de ses Galeres, qui reprirent à force de rames la route de Provence, & après des prodiges de valeur, se fit tuer sur le bord de Lauria, & de sa main. Le reste de la flotte mise en déroute par la perte du Chef, les Siciliens s'emparerent de Malthe sans résistance.

MARTIN IV. 1283.

Le Prince de Salerne se préparoit de son côté à tenter quelque entrepri-

Od. Rayn. 1283. n.

MARTIN IV. 1283. 40. 41. 1284. n. 13. se. Il obtint du Pape à diverses fois des remises d'argent qui servirent aux frais de son armement : on y employa même une partie des fonds provenants de la décime destinée par le Concile de Lyon à secourir la Palestine, & Jean Epa qui commandoit quelques troupes de l'Eglise, les conduisit au Prince, pour renforcer son armée. Il n'eut pas le tems d'éxécuter ses projets : car Charles informé de la perte de Malthe, sortit en diligence du Port de Marseille avec tout ce qui s'y trouva de Vaisseaux équipés, & dans la crainte que le Prince son fils, emporté par l'ardeur d'une jeunesse sans expérience, ne lui attirât quelques nouveaux revers, il dépêcha un brigantin pour lui défendre de s'engager dans aucune affaire avant sa jonction. Malheureusement le brigantin donna dans la flotte Sicilienne, qui depuis peu de jours jettoit l'allarme sur les Côtes de Naples : Lauria, en habile homme, sçut tirer avantage d'une prise par elle-même de peu de conséquence, il fit le dégât aux environs, & vint insulter les Napolitains jusqu'au pied de leurs murailles, à dessein d'irriter le courage du Prince de Salerne, & de l'engager au combat.

Special. cap. 27. G. Vill. cap. 91. Gesta Com. p. 564. Barth. de Neoc. cap. 77. Cron. Sicil. cap. 48. Cron. S. Berth. cap. 53. part. 4. Collen. Costo.

1284.

Digitized by Google

Ce ſtratagême lui réuſſit : le jeune Charles long-tems retenu par les conſeils du Légat, perdit enfin patience, 1284.
& ſe mit en mer avec trente-cinq Galeres, réſolu de punir l'ennemi de ſes bravades. Lauria feignit de craindre, & prit le large juſqu'à ce que la flotte Napolitaine qui le pourſuivoit à pleines voiles, fût trop éloignée de Naples pour en être ſecourue, enſuite revira de bord, préſenta le combat, & donna ordre de s'attacher uniquement à la Capitane. Après quelques déſavantages, il reprit la ſupériorité, vint à l'abordage, & accrocha la Galere du Prince. Les plus braves Officiers de la flotte s'y étoient jettés : auſſi fut-elle défendue avec tant de vigueur, que Lauria déſeſperant de s'en rendre maître, fit deſcendre en mer des plongeurs qui la percerent de toutes parts. Le Prince de Salerne, prêt à couler à fond, fut obligé de ſe rendre au Général ennemi, qui le reçut ſur ſon bord, & obtint de lui à la premiere demande la délivrance de Beatrix ſœur de la Reine Conſtance, captive à Naples depuis la priſe de Lucera.

Quelques Galeres de Sorrento qui prirent la fuite des premieres, porterent

Martin IV. 1284. la nouvelle de cette défaite dans leur Ville, dont les Habitans envoyerent aussi-tôt complimenter le vainqueur. Les Députés qui ne connoissoient pas le Prince de Salerne, le prirent pour Lauria, & dans cette erreur le prierent d'accepter pour présent de la part de leur Ville quatre paniers de figues, & deux cens Médailles ou pieces d'or. » Plût à Dieu, ajouterent-ils, Mon- » sieur l'Amiral, que vous eussiez pris » le pere comme vous avez pris le fils. Le jeune Charles au milieu de ses malheurs, ne put s'empêcher de sourire, en disant: » Certes, voilà des gens bien » fidéles à leur Roi. Lauria conduisit à Messine l'héritier présomptif de la Couronne, le Comte d'Acerra, Guillaume l'Etendard, Jacques d'Aubusson, les Comtes de Brienne, & de Manupello, & plusieurs autres prisonniers de marque, dont neuf au choix du Prince, furent enfermés avec lui dans le Château de Mattagriffon, & les autres dispersés en différentes prisons.

G. Vill. cap. 93. Quelques jours après le combat, vers le milieu du mois de Juin, Charles entra avec cinquante Galeres dans le Port de Gayette, où il apprit tout à la fois

fois que son fils étoit vaincu & captif, & que Naples paroissoit prête à se révolter. Outré de colere, & toujours le même malgré ses disgraces, il se remit en mer, déterminé à réduire cette Ville en cendres, pour en châtier les Habitans.

MARTIN IV. 1284.

Selon quelques Auteurs, la rébellion des Napolitains & la défaite de sa flotte, plûtôt que la captivité de son fils aigrissoient sa douleur : Ils ajoutent avec aussi peu de vraisemblance, que lorsqu'il sçut la prise de ce jeune Prince il dit à ceux qui l'entouroient : Réjouissez-vous comme moi de cette avanture, car ce Prêtre-là nous empêchoit de pousser la guerre avec vigueur.

Ptol. Luc. lib. 14. cap. 11. Jord. Mss. Vatic. ap. Od. Rayn. n. 14.

A l'arrivée de Charles à Naples, le Légat accompagné des plus notables citoyens alla au-devant de lui, & tous implorerent sa clemence, rejettant la faute sur quelques brouillons ennemis de la paix. Le Roi leur pardonna sur les instances du Légat, mais il en couta la vie à cent cinquante des plus mutins qui furent pendus par ses ordres.

Tous ses soins parurent tendre ensuite à la délivrance de son fils. Il rassembla dans le Port de Gotrone une

Special. cap. 28. Barth. de Neoc.

MARTIN IV. flotte de plus de cent cinquante voiles, pour la mener devant Messine: mais

1284. il entroit à peine dans le Phare que la

cap. 79. Summ. Reine Constance lui envoya dénoncer que s'il touchoit à la Côte de Sicile, elle feroit trancher la tête au Prince de Salerne. Charles étourdi de la menace rentra dans le Port, & occupa son armée au siege de Reggio, dont les ennemis étoient maîtres. Cette expédition le retint long-tems, & ne fut pas plus heureuse que les autres: les vivres manquerent dans son armée, & la saison devenant peu favorable pour réduire cette Place vigoureusement défendue par Deponti Officier Catalan qui en étoit Gouverneur, il leva le siege, après avoir perdu beaucoup de monde, & attendit le retour du Printems pour se remettre en campagne.

Collen. Summ. Fazell. hist. Sic. Decad post. lib. 9 Quoique Charles se fût éloigné de la Sicile sur les menaces de la Reine Constance, la vie du Prince de Salerne n'en couroit pas moins de risque. Les Députés des Villes de la Sicile demanderent sa tête en représailles de la mort de Conradin. Constance permit que les Etats s'assemblassent pour en déliberer, & tous les Syndics y conclurent au supplice du jeune Prince.

Digitized by Google

Le lendemain qui se trouvoit un Vendredi, la Reine Régente fit annoncer au Prince son prisonnier qu'il se disposât à la mort, parce qu'il venoit d'y être condamné. Le Prince entendit prononcer son Arrêt sans émotion, & déclara qu'il étoit content de mourir le jour que le Sauveur des hommes avoit choisi pour son sacrifice. Constance, ou touchée de cette réponse, ou déja déterminée à borner sa vengeance à ces premieres frayeurs, le fit assurer qu'en considération de sa résignation vraiement chrétienne, & par respect pour ce jour même consacré par les souffrances de JESUS-CHRIST, elle vouloit lui conserver la vie. En effet, elle représenta adroitement aux Etats qu'elle ne pouvoit prendre sur elle en l'absence du Roi son époux, l'éxécution d'un Arrêt si important, & par ce moyen déroba le Prince à leur ressentiment. Cette générosité fut une belle leçon pour le Roi Charles, & fait honneur à la mémoire de Constance, que l'Histoire nous représente d'ailleurs comme une Princesse vertueuse & magnanime : mais peut-être que la politique y eut beaucoup de part. Les circonstances étoient bien différentes,

MARTIN IV. 1284.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1284. entre Conradin & le Prince de Salerne : l'un se trouvoit le dernier de sa race, & l'autre avoit un pere & des fils qui pouvoient le venger, éterniser la haine des deux maisons, & ôter pour long-tems à celle d'Arragon l'espérance de s'affermir sur le Trône de Sicile.

Pendant que Constance, quels que fussent ses motifs, usoit de ménagement envers son prisonnier, Martin IV. n'en gardoit point avec le Roi d'Arragon. Le Pontife irrité du mépris que ce Monarque & ses sujets faisoient des censures, s'acharnoit à lui susciter des ennemis. Le Cardinal Cholet avoit terminé dès la fin de l'année précédente 1283. la négociation qui étoit le but de sa légation en France. Philippe le Hardi dans un Parlement assemblé aux Fêtes de Noël, accepta le Royaume d'Arragon, & le Comté de Barcelone pour Charles Comte de Valois son second fils : ensuite celui de Valence par acte du 21. Fevrier suivant. Le Légat eut aussi commission de prêcher la Croisade contre Pierre, que le Pape n'appelloit plus depuis long-tems que Pierre jadis Roi d'Arragon, & qui lui-même par raillerie se faisoit nommer le Chevalier d'Arragon.

Od. Rayn. 1284. n. 2. 5. Duchesne to. 5. p. 542.

Philippe se croisa avec plusieurs Seigneurs de sa Cour, & mit sur pied une armée formidable, pour entrer au Printems en Catalogne. Une autre Croisade se publioit dans la Poüille, & la Calabre, par le Légat Gerard de Parme: mais tant d'anathêmes, tant de forces prêtes à se réunir à celles de Charles, & à combattre en sa faveur, ne diminuoient point son chagrin. Consumé de fatigues & de douleur, il alloit de Naples à Brindes presser l'armement qui s'y faisoit par ses ordres, lorsqu'une fievre violente l'arrêta à Foggia dans la Poüille les derniers jours du mois de Decembre. Se sentant près de sa fin, il remit par ses lettres du 6. de Janvier 1285. au Roi de France son neveu l'administration des Comtés de Provence, d'Anjou & du Maine, pendant la captivité de son fils unique, & mourut le lendemain sept de Janvier * dans

MARTIN IV. 1285.

Litt. Cat. I. in Coll. Reg. ol. Brienne, n. 14. pag. 1.

* Quelques Auteurs placent la mort de Charles I. en 1284. & M. Petrineau des Noulis est de ce nombre, quoiqu'il date toujours suivant notre usage actuel de commencer l'année au premier de Janvier. Il se trompe visiblement; il n'est pas possible en suivant cette date, de ranger dans leur ordre les premiers évenemens du Regne de Charles II. Aussi M. Des Noulis y a-t-il jetté beaucoup de confusion.

Digitized by Google

MARTIN IV. 1285. de grands sentimens de pieté, & de repentir, priant Dieu de lui pardonner ses péchés, puisqu'il avoit entrepris la conquête de la Sicile, plus pour servir la sainte Eglise, que pour son profit particulier. Il étoit âgé d'environ soixante-cinq ans, dont il en regna dix-neuf. Son corps fut enseveli dans la Cathédrale de Naples en présence du Légat, & son cœur apporté à Paris dans l'Eglise des grands Jacobins.

G. Vill. cap. 90. Barth. de Neoc. cap. 90. Special. cap. 19. Cron. Nang. 1284. Cron. Sueff. eod. ann. Cron. S. Berth. part. 4. cap. 53. Ptol. Luc. lib. 24. Collenuc. Costanzo. Costo. Riccius. Summ. Du Tillet. Sainte Marthe.

De quatre fils qu'il eut de son premier mariage avec Beatrix de Provence, il ne lui restoit que Charles Prince de Salerne, alors prisonnier. Il en eut aussi plusieurs filles, dont les seules qui soient connuës distinctement dans l'Histoire, furent Beatrix épouse de Philippe de Courtenay, Empereur Titulaire de Constantinople, Blanche mariée à Robert III. Comte de Flandres, & Isabelle nommée dans le Testament de la Reine Beatrix.

Sa seconde femme Marguerite de Bourgogne ne lui donna point d'enfans, & peu après son veuvage se retira à Tonnerre, où elle mourut saintement le 24. de Septembre 1308. dans un Hôpital qu'elle y avoit fon-

Thes. anecd. to. 1. p. 1262.

Digitized by Google

Charles eut des vertus & des vices : il fut continent, ſobre, actif & courageux, liberal, ſplendide, franc, quoique diſcret, grave dans ſon maintien & dans ſes diſcours, amateur & protecteur des Lettres : toutes qualités bien deſirables dans un Prince, & qui lui euſſent mérité à juſte titre le ſurnom de Grand que l'Hiſtoire lui donne, ſi elles n'avoient été obſcurcies par l'ambition d'acquerir & de dominer, par la colere, par un penchant inſurmontable à la vengeance, & par une ſévérité exceſſive, qui dégenera en cruauté.

MARTIN IV. 1285.

Plus habile dans la Guerre que dans la Paix, il ſçut conquerir & ne ſçut point regner. Pour s'attacher ſes Généraux & ſes Soldats, il leur accorda tout, les bienfaits, la licence, l'impunité, & ne fit rien pour gagner le coeur de ſes Peuples. Trop perſuadé de ſa puiſſance, & enyvré de ſa proſpérité, il ſe crut invincible juſqu'après ſes défaites, & à l'abri des retours de la fortune au milieu même de ſes diſgraces. Incapable de ſe déterminer dans les circonſtances difficiles, & ſuſceptible des bons comme des mauvais conſeils, il dut toujours à ſa docilité

Digitized by Google

MARTIN IV. 1285. ses succès & ses revers. Souple à la volonté des Papes, lorsqu'il esperoit tirer quelques avantages de sa condescendance, il fit peu de cas de leurs avis, quand il les trouva contraires à son penchant & à ses vuës.

Ce Prince ignoroit l'usage de cette Politique si necessaire au Gouvernement des Etats, qui sçait par des voyes douces & insinuantes assûrer à un Souverain l'amour & l'obéissance de ses Peuples, pénétrer les desseins de ses Ennemis & les déconcerter, tirer parti du mérite & des talens de ses Sujets, pour s'en faire un appui dans les prospérités ou dans les malheurs de l'état : sous son regne presque tout se fit par violence & à la pointe de l'épée, le reste fut l'ouvrage du caprice. Livré sans réserve aux François qui l'entouroient, il en fit ses Généraux & ses Ministres, la plûpart gens incapables de remplir les postes qu'il leur confioit, tandis qu'il négligeoit le mérite dans ses nouveaux Sujets : tels, par exemple, que Procide & Lauria, les deux plus grands hommes de leur tems, qui devinrent ses Ennemis, & employerent à sa perte des talens qu'ils pouvoient consacrer à

Digitized by Google

à sa gloire. Rien ne nuisit tant à sa réputation que la mort du jeune Conradin : elle a terni l'éclat de ses victoires, elle a soulevé son Siécle, & a si fort deshonoré son nom chez la Postérité, que personne n'ignore la honte de son action, tandis que peu de gens connoissent les beaux traits de sa vie. MARTIN IV. 1285.



Digitized by Google

CHARLES SECOND, DIT LE BOITEUX.

Surnommé LE SAGE.

Rois de Sicile de la Maison d'Arragon. { PIERRE I. JACQUES I. FRIDERIC II.

MARTIN IV. 1285. CHARLES I. avoit peu de jours avant sa mort autorisé par de secondes Lettres Patentes le Pape Martin IV. à achever la réformation du Gouvernement ; & sous le bon plaisir du Pontife, il nomma par son Testament le Comte d'Artois son neveu, Regent du Royaume. Le Pape par *Bulla ap. Od. Rayn. 1285. n. 3. 6. Special. lib. 1. cap. 29.* une Bulle du seize de Fevrier confirma la Régence au Comte d'Artois, lui donna pour Adjoint le Légat Gérard de Parme, avec cette clause, qu'ils agiroient en commun & de concert, que l'un ne feroit rien sans le consentement de l'autre, & qu'on pourroit appeller d'eux au Saint Siege.

Collenuc. Costanzo. Sans ces sages précautions du feu Roi, le Royaume eût été exposé à un danger extrême. La Reine Marie de Hongrie épouse de Charles II. restoit seule à Naples, sans autre appui que

Charles son fils aîné, depuis surnommé Martel, alors âgé d'environ douze ans : l'Abruzze, la Poüille & la Calabre, mal assurées dans leur fidelité, menaçoient d'un soulévement prochain : & la Flotte qui s'équipoit à Brindes, dispersée au moment de la mort du Roi, ne pouvoit plus arrêter les progrès de Roger de Lauria, déja maître de Cotrone & de Catanzaro. Le Pape mourut le vingt-huit de Mars occupé de mille soins, pour secourir la Reine Marie, & garantir les Etats de l'Eglise exposés à l'usurpation, & laissa l'execution de ses projets à Honorius IV. son successeur, qui, quoique né Romain, épousa avec le même zéle les interêts de la Maison d'Anjou.

MARTIN IV. 1285.

Oder. Rayn. n. 12.

HONORIUS IV.

L'Angleterre & la France travaillerent aussi par des voyes différentes en faveur de Charles. Edoüard I. sensible au malheur de ce Prince, envoya exprès deux Freres Prêcheurs en Sicile le visiter & le consoler dans sa prison ; il députa en même-tems Othon de Grandson, en qualité de son Ambassadeur à Rome, dans la vûe d'engager le nouveau Pape à favoriser ses desseins pour parvenir à une pacifica-

Act. pub. Angl. to. 2 p. 264. 296. 298

Digitized by Google

HON. IV. 1285. tion générale. Les esprits n'y étoient pas encore disposés. Philippe le Hardi résolu de mettre sur le Trône d'Arragon le Comte de Valois son fils, parut le 20. de Juin avec une Armée puissante sur les frontieres de Catalogne, pendant que sa Flotte en allarmoit les Côtes. Il étoit accompagné de son fils aîné Philippe Roi de Navarre, du Comte de Valois, qui prenoit déja la qualité de Roi, du Légat Jean Cholet, & conduit par Jacques I. Roi de Majorque, ennemi déclaré de Pierre, Roi d'Arragon, son frere. Il faut expliquer la cause de leur haine, parce qu'il se présentera plus d'une occasion d'en parler, & qu'elle interessa dans la suite la seconde Maison d'Anjou.

Gesta Comit. *Duchesne Th. Anecd. to. 1. pag. 1272. 1278.*

Jacques I. Roi d'Arragon surnommé le Conquerant, pere de ces deux Princes, régla, comme nous l'avons vû, sa succession en l'année 1264. & donna à Jacques son second fils le Royaume de Majorque & de Minorque, avec les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, pour les posseder lui & sa postérité, en pleine souveraineté, & sans relever de la Couronne d'Arragon; ce qui fut confirmé par

Pierre son fils aîné, désigné son successeur dans ses autres Etats. Hon.IV. 1285.

Jacques le Conquerant par son Testament du 7. de Septembre 1272. ratifia ce partage, avec la clause expresse de reversion à l'un ou à l'autre de ses fils, au cas que l'un des deux vînt à déceder sans enfans mâles nés en légitime mariage; excluant leurs filles de l'hérédité paternelle, & ne les appanageant que d'une certaine somme d'argent. Au défaut de la postérité masculine des deux freres, Pierre & Jacques, le Testateur par un Fideicommis graduel, le droit lineal & de primogeniture gardé, appelloit à sa succession les fils de ses filles, Yoland l'aînée Reine de Castille, Constance la seconde, & Elisabeth la troisiéme, premiere femme de Philippe le Hardi.

Testam. Jacob. I. in cod. mss. Bib. Reg. n. 10317. pag. 27.

Nonobstant ces dispositions précises, à peine Pierre se vit-il sur le Trône d'Arragon, par la mort de son pere, qu'il exigea de son frere la foi & hommage. Jacques trop foible pour résister y consentit, & il en fut dressé un Acte en forme de Transaction le 20. de Fevrier 1277. Malgré cette condescendance, Pierre le dépoüilla de

Dipl. ibid. pag. 88.

HON. IV. ses Etats, & les garda jusqu'à sa mort.
1285. C'étoit le sujet de querelle qui divisoit les deux freres.

Gesta Comit. cap. 28. Specul. lib. 2. cap. 2. 3. 4. Duchesne p. 544. Mariana lib. 14. cap. 9.

L'Armée de Terre du Roi de France composée de Croisés, se décria plus dans son expédition en Catalogne par ses brigandages & ses impietés, qu'elle ne se signala par ses exploits. Elle prit seulement en Roussillon Perpignan & Elna, & alla ensuite assieger Gironne, à la faveur de la prise de Roses, dont la Flotte s'empara sans résistance. Pendant le Siege qui dura jusqu'au sept de Septembre, & qui devint très-meurtrier, les piqueures venimeuses d'une espece de mouches firent périr un grand nombre de Chevaux : le Camp en fut infecté ; & cette mauvaise odeur, jointe à celle des Cadavres, causa des maladies qui emporterent plusieurs Seigneurs, & la meilleure partie des Troupes ; ce que les Catalans regarderent comme une punition divine. Pour surcroît de disgrace, Roger de Lauria, cet habile Amiral, prit ou brûla dans le Port de Roses la plûpart des Vaisseaux François, dont il ne se sauva qu'une très-petite partie.

Philippe depuis cette perte ne pen-

Digitized by Google

ſa plus qu'à retourner en France, avec HON.IV.
les débris d'une Armée languiſſante : 1285.
en chemin il tomba malade, & mourut le 27. de Septembre à Perpignan.

Tout ce que ce Monarque venoit de conquerir rentra auſſi-tôt ſous l'obéïſſance du Roi d'Arragon, qui ne put tirer avantage des diſgraces de ſon Ennemi ; il avoit été bleſſé d'un coup de lance au viſage dans une action qui ſe paſſa entre Roſe & Gironne, & de cette bleſſure négligée il mourut à Villefranche le neuf de Novembre, réconcilié à l'Egliſe par l'Archevêque de Taragonne. Il laiſſa quatre fils, Alfonſe, Jacques, Frideric & Pierre, & deux filles, Eliſabeth & Yoland. Par ſon Teſtament du trois Juin 1282. il inſtitua l'aîné ſon heritier univerſel aux Royaumes d'Arragon & de Valence, & aux Comtés de Barcelone, avec ſubſtitution, dans le cas où elle devoit avoir lieu, en faveur des cadets, ſuivant l'ordre de la naiſſance : il ne fit aucune mention du Royaume de Sicile, déja deſtiné à Jacques ſon puiſné par une diſpoſition particuliere, approuvée vraiſemblablement par Alfonſe, qui le vit ſans ſe plaindre monter ſur le Trône après la mort de ſon pere.

Teſtam. Petr. Arrag. in Cod. mſſ. ſup. cit. pag. 306.

HON.IV. 1285. Barth. de Neoc. cap. 99. 100. Bull. Hon. IV. in Act. publ. Angl. to. 2. p. 358.

Pierre de retour en Arragon avoit mandé à Jacques son fils, chargé de la défense des Siciliens, de faire transferer en Catalogne le nouveau Souverain de Naples *. L'Infant differa l'execution de ces ordres sous différens prétextes, de crainte que l'illustre prisonnier ne lui échapât dans le voyage par quelque avanture imprévûë : enfin forcé de céder aux commandemens réïterés du Roi son pere, il alla voir le Monarque captif, lui fit part de la nécessité où il se trouvoit de l'envoyer en Catalogne, & lui de-

* Le sentiment presque general des Historiens est que Charles II. fut transporté de Sicile en Catalogne du vivant de Pierre III. Roi d'Arragon qui l'y conduisit lui-même, ou à qui on l'envoya peu de tems après qu'il eut quitté la Sicile pour aller défendre ses Etats d'Espagne. Voici cependant des preuves du contraire. Premierement le témoignage de Barthelemi de Neocastro Auteur contemporain résident alors en Sicile, & employé à quelques négociations à la Cour de Rome. 2. Une lettre d'Edouard à Charles II. rapportée par Rymers dans sa Collection des Actes publics d'Angleterre. 3. Le Traité que ce Prince conclut en sa prison avec D. Jacques, inseré presque entier dans une Bulle d'Honorius IV. rapportée par Odoric Raynaud & par Rymers dans la même Collection.

Digitized by Google

manda à quel prix il voudroit racheter sa liberté. HON. IV. 1285.

Ils entrerent en négociation, & comme on obtient toujours des conditions avantageuses de quiconque cherche à rompre ses fers, ils furent bien-tôt d'accord sur un projet de traité, qu'on esperoit faire ratifier par le Roi Pierre, à l'arrivée de Charles auprès de ce Monarque.

»Le Prince de Salerne promit de re»noncer à tous ses droits sur la Sicile, »& sur les Isles adjacentes, de donner »Blanche sa fille aînée en mariage à »Dom Jacques, & Charles son fils aî»né à Yoland d'Arragon sa sœur: »qu'une autre de ses filles épouseroit »Frideric d'Arragon frere de Jacques, »& auroit en dot la Principauté de Ta»rente & le Comté du Mont saint An»ge. Pour sûreté de sa parole, il s'en»gagea à remettre ses fils, & certain »nombre de Seigneurs, avec une som»me d'argent entre les mains du Roi »Pierre, qui les retiendroit comme »ôtages pendant deux années, promet»tant dans cet espace de tems de four»nir les ratifications du Saint Siege & »du Roi de France, sinon de rentrer »en prison. Ces articles dressés, les

Digitized by Google

HON.IV. 1285. deux Princes les signerent, & s'obligerent par serment à leur execution.

D. Jacques remit ensuite le Roi captif entre les mains de Raymond Alamanni, Simon de Laure & Guillaume Desponti Seigneurs Catalans, avec injonction de combattre jusqu'à la derniere extrêmité, s'ils étoient attaqués dans la traversée par des Vaisseaux Ennemis ; mais si leur valeur devenoit inutile, & cédoit à la supériorité du nombre, de faire trancher la tête au Prince, & de jetter le corps à la Mer, afin que ses Sujets ne pussent se vanter de l'avoir enlevé de vive force aux Arragonois : commandement barbare, mais qui n'étoit peut-être qu'un trait de politique de Jacques, persuadé que le bruit de cet ordre cruel répandu sourdement, intimideroit Charles, & empêcheroit les Napolitains de penser à la délivrance de leur Souverain. Ce Prince s'embarqua à Palerme, & arriva sans obstacle à Barcelone, après la mort du Roi Pierre. Alfonse son fils approuva le Traité conclu en Sicile : il n'en fut pas de même à la Cour de Rome. Le Pape l'année suivante le cassa comme injurieux à l'Eglise Romai-

Bull. Honor. in Act. pub. Angl. to.

Digitized by Google

ne. Ainsi il fallut recourir à de nouvelles négociations ; celle-ci fut neanmoins la base de toutes les autres. Hon. IV. 1285. 2. p. 358. & ap. Od. Rayn.

Pendant la guerre de Catalogne, plusieurs des Rebelles dans le Royaume de Naples quitterent le parti du Roi d'Arragon, & retournerent à celui de leur premier Maître. Honorius les fit absoudre des censures par son Légat, & pour ramener entierement les peuples, mit la derniere main au grand ouvrage de la réformation commencée par son Prédécesseur. Il publia à Tivoli le 27. de Septembre une Constitution qui retranchoit les abus introduits dans le Gouvernement sous les Regnes précédens, particulierement sous celui de Charles I. & lui donna tout le poids, & tous les caracteres d'une loi qui devoit être inviolable à l'avenir. La plûpart des articles ne firent que confirmer les derniers Capitulaires du feu Roi, & ceux du Prince de Salerne, en qualité de Vicaire, qui tendoient au même but : par les autres, il pourvut au soulagement des Peuples sur différens sujets de plaintes portées directement au Saint Siege, depuis que Martin IV. eut été chargé de cette affaire : il or-

1287. n. 4.

Dipl. Honor. ap. Od. Rayn. 1285. n. 28.

Constit. ibid.

HON. IV. donna que le Roi n'exigeroit de ses
1285. Sujets aucun tribut que dans quatre circonstances particulieres, pour lesquelles il fixa la somme qui devoit être imposée sur le Royaume entier, c'est-à-dire, sur les deux Siciles : 50000 mille onces d'or, lorsqu'il auroit une longue guerre à soutenir contre quelques Puissances étrangeres, ou contre ses propres Sujets révoltés : pareille somme pour sa rançon, s'il arrivoit qu'il fût prisonnier de ses Ennemis : 12000. livres lorsqu'on armeroit Chevalier le Roi lui-même, ses fils ou quelqu'un de ses proches parens : & 15000. livres pour le mariage des Princesses du sang Royal ; avec cette restriction, qu'en cas de concurrence de ces subsides extraordinaires, on ne pourroit en lever qu'un par chaque année. Afin de mettre le Roi en état de soutenir ses dépenses ordinaires, sans recourir à des Impositions, il déclara que son intention étoit qu'on n'aliénât aucun Domaine de la Couronne, ou du moins qu'à cet égard on agît avec plus de réserve. Ce reglement remettoit les Peuples à peu près dans les mêmes franchises dont ils jouissoient sous Guillaume II. Ils avoient

Digitized by Google

encore de moins à payer les frais du Couronnement du Roi : & la taxe pour sa rançon n'avoit rapport qu'à la circonstance présente. Il rétablit la liberté des Mariages, & recommanda particulierement aux Rois de se rendre accessibles, de faire en sorte que les plaintes des malheureux pussent aisément parvenir jusqu'à eux, & en cas que ce reglement souffrît quelque atteinte, il permit à toutes personnes lésées de se pourvoir au Saint Siege, pour obtenir du soulagement.

HON.IV. 1285.

Le Pape envoya sa Constitution au Comte d'Artois & au Légat, Régens du Royaume, avec ordre de la rendre publique dans toutes les Provinces en deça du Phare, & de tenir la main à son execution : déclarant les Siciliens exclus du Benefice de cette Loi, s'ils ne secouoient au plûtôt le joug des Princes Arragonois, pour rentrer sous l'obéissance de la Maison d'Anjou. Elle fut en effet promulguée & executée par bienséance sous la Régence du Comte d'Artois & du Légat, mais sans jamais avoir eu force de Loi. Charles II. après sa délivrance & ses Successeurs s'en releverent avec plus ou moins de ménagement

Epist. Honor. ap. Od. Rayn. n. 53. 62.

HON. IV. 1285. suivant les circonstances, comme d'une entreprise d'Honorius sur la puissance Souveraine, par un abus marqué de l'autorité précaire que lui confioient les Lettres Patentes de Charles I.

1286. Barth. de Neoc. cap. 102. Les Siciliens s'embarasserent peu de participer aux avantages que Rome cherchoit à leur procurer : ils resterent attachés à Jacques d'Arragon, déclaré héritier légitime du Royaume dès le vivant du Roi son pere. Ce Prince se fit couronner à Palerme le deux de Fevrier 1286. dans l'assemblée générale des Grands du Pays, & des Syndics des principales Villes. Od. Rayn. 1286. n. 6. 8. Honorius l'avoit déja dénoncé excommunié avec la Reine Constance sa mere, comme perpetuant l'un & l'autre la révolte de la Sicile, leur enjoignant d'en sortir avant l'Ascension suivante : il renouvella les Censures le trois de Mai, aux premieres nouvelles de son Couronnement, déclara la cérémonie nulle, & cita devant lui les Evêques de Cefalu en Sicile, & de Nicastro en Calabre, qui l'avoient sacré.

cap. 105. 106. Jacques touché en apparence de ces anathêmes, envoya au Pape Gislebert du Châtelet, & l'Historien Bar-

Digitized by Google

thelemi de Neocastro ses Ambassadeurs, pour lui prêter obéissance, & pour solliciter le pardon des Siciliens; mais l'éloquence de ces Ministres, loin d'adoucir la Cour de Rome, y fut suspecte de peu de sincerité : ils s'en retournerent sans avoir obtenu aucune de leurs demandes.

HON. IV. 1286.

Cependant on travailloit toujours à la paix, & c'étoit le Roi d'Angleterre qui se donnoit tous les mouvemens pour y parvenir. Edouard, indépendamment de son estime particuliere pour Charles II. son parent, fut attendri à la lecture des Lettres touchantes de Louis & de Raymond Berenger fils de Charles, & de celles des plus grands Seigneurs des Comtés de Provence & de Forcalquier, qui de concert le prioient avec instance de procurer la liberté de ce Prince. Il prit occasion d'un voyage en France pour négocier lui-même, & obtint des Rois de France & d'Arragon leurs pleins pouvoirs, à l'effet de conclure une Tréve, ce qui servoit d'acheminement à la Paix des Couronnes de Naples & de Sicile. Edouard fit part de cette heureuse nouvelle aux jeunes Princes Angevins, & aux Barons

Act. pub. Angl. to. 2. p. 315. 317. 318 19. 324. 326.

Digitized by Google

HON. IV. de Provence, les flatta de jouïr bientôt, les uns des embrassades de leur
1286. Pere, les autres de la vûë de leur Souverain, & loua leur amour & leur fidélité.

Act. pub. pag. 332. 334. 335. 340. 341. On arrêta le 8. d'Août les conditions de la Tréve, où l'on comprit le Roi de Majorque. Elle ne devoit durer que jusqu'à la saint Michel de l'année suivante, & dans cet intervale le Roi d'Angleterre disposa la Cour de Rome & les Puissances interessées à la convertir en une Paix solide. Honorius à sa priere lui envoya les Archevêques de Ravenne & de Montreal, pour l'aider de leurs conseils : *Bulla Honor. ap. Od. Rayn. 1286. n. 13.* mais il ne leur donna aucun pouvoir d'entrer dans les négociations, parce qu'il les regardoit comme un ouvrage que les divers interêts des Princes rendoient extrêmement difficile, & qu'il ne vouloit rien précipiter. Il leur re-
n. 14. mit seulement des instructions, suivant lesquelles il leur étoit permis dans certains cas de consentir au Traité, dans d'autres de s'y refuser, sans neanmoins rompre les Conférences.

Cette Paix à la vérité rencontroit de puissans obstacles : presque toutes les Couronnes de l'Europe avoient à

Digitized by Google

y faire décider sur des prétentions si HON. IV.
opposées & si confonduës, qu'il ne 1286.
paroissoit pas possible de les arranger. Il falloit regler des différends particuliers entre la France & la Castille, concilier cette premiere Couronne avec celle d'Arragon, à la satisfaction du Roi de Majorque & du Comte de Valois, dont elle appuyoit les droits; obtenir la liberté du Roi de Naples, terminer son démêlé avec Jacques d'Arragon au sujet de la Sicile, & transiger sur tous ces articles avec assez de précautions, pour ne pas mécontenter la Cour de Rome.

Edouard ne se rebuta point à la 1287.
vuë de ces difficultés presque insurmontables. Dans l'esperance d'abréger les négociations, il fit consentir Alfonse à une entrevuë, & ils se trouverent ensemble à Oleron en Bearn le premier de May 1287. mais ils ne purent parvenir qu'à arrêter quelques Préliminaires à des conditions très-dures pour Charles, que les Actes nomment toujours Prince de Salerne *.

* Il est bon de remarquer ici que les Historiens ne sont mention que de quatre Traitez entre Charles II. & les Princes de la Maison

Digitized by Google

HON. IV. 1287. »Ils portoient qu'avant sa délivran-»ce on prolongeroit d'un an entre la »France & l'Arragon la Tréve, qui de-»voit expirer à la fin du mois de Sep-»tembre, & que le Prince mis en li-»berté profiteroit de cette prorogation »pour en renouer encore une autre de »trois années entre lui Charles, l'Egli-»se Romaine, le Roi de France, le »Comte de Valois & leurs Vassaux »d'une part : & Alfonse, Jacques son »frere, & leurs Sujets de l'autre : que »dans ce dernier espace de tems, il »procureroit une Paix solide, sinon »qu'il se remettroit en prison avant

Tract. in Act. pub. p. 346.

d'Arragon, la plûpart même n'en comptent que trois ; & il paroît qu'ils n'en ont vû aucun, à en juger par la confusion qu'ils en font. Il y en a six très-distincts, le premier passé en 1285. Charles étant encore prisonnier en Sicile, comme je l'ai observé. Le deuxiéme à Oleron en 1287. Le troisiéme à Chamfranc en 1288. Le quatriéme à Brignoles en 1291. On trouve ces trois derniers dans la Collection des Actes publics d'Angleterre. Le cinquiéme à Jonquieres en 1294. inseré dans la Bulle de confirmation de Clement V. rapportée par Odoric Raynaud. Le sixiéme & dernier à Castronovo en Sicile en 1302. Specialis, Jean Villani, & le même Odoric Raynaud en ont donné l'extrait sans aucune difference dans les conditions principales.

Digitized by Google

»l'expiration de la seconde Tréve ,, ou »du moins dans les trois ans de la suivante. HON.IV. 1287.

»Que pour plus de sûreté, ce Prince avant que de recouvrer sa liberté, »donneroit à Alfonse en ôtage ses trois »fils puînés avec les aînés de 30. Barons & principaux Habitans des Villes de Provence, au choix d'Alfonse; »& au défaut de leurs fils, les Barons »eux-mêmes, ou leurs plus proches parens.

»Qu'il promettroit avec serment au »nom des Gouverneurs des Places de »la Provence, que si la paix ne se faisoit pas, & qu'alors au mépris de sa »foi il refusât de retourner en prison, »ces Gouverneurs reconnoîtroient Alfonse pour leur Souverain, & que la »Provence lui demeureroit dévoluë à »perpetuité; à l'effet de quoi les Villes pour les Communautés & les Barons en leurs noms, s'engageroient »par Actes publics à lui prêter obéissance, & que Charles aussi par Acte »public les dispenseroit du serment de »fidélité. Qu'il consigneroit en outre »à Alfonse 50000. marcs d'argent, »30000. comptans, & le reste en assurances de la part du Roi d'Angleterre.

Digitized by Google

HON. IV. 1287. »Que dans dix mois à compter du »jour qu'il feroit en liberté, il livreroit »son fils aîné en échange de son quatriéme fils : faute dequoi Alfonse deviendroit maître de la personne des trois »puînés, sauf la vie & les membres, & »des 50000. marcs d'argent. Que dans »trois mois à compter du même jour, il »remettroit encore en ôtage trente autres aînés des Barons ou principaux Habitans des Villes de Provence, ce dernier article jusqu'à son éxécution restant sous la garantie du Roi d'Angleterre.

»Que Charles dans l'année de sa délivrance feroit ensorte que l'Eglise Romaine ratifiât le traité, ou qu'il obtiendroit d'elle des assurances de ne déclarer la guerre, ni à Alfonse ni à Jacques son frere, & d'autres du Roi de »France & du Comte de Valois de »n'exercer contre eux aucune hostilité : »qu'au défaut de la ratification ou des »assurances, Charles perdroit les 50000. »marcs. Qu'enfin il jureroit l'observation de ces différens articles.

»Alfonse de sa part s'engagea aussi »sous la garantie d'Edouard à rendre les »ôtages, & l'argent en cas d'éxécution »litterale des conventions.

Digitized by Google

La Tréve entre la France & l'Arragon fut prorogée pour un an, & c'étoit ce qui souffroit le moins de difficulté : mais la Sicile en particulier n'ayant point encore été l'objet des négociations, le Comte d'Artois profita le jour même qu'on passa le traité, d'une occasion qu'il crut favorable pour y porter la guerre. Quelques mois auparavant deux Freres Prêcheurs aborderent en Sicile, munis de lettres Apostoliques qui donnoient pouvoir à Guillaume Abbé de Sainte Marie de Maniace d'accorder le pardon, & d'absoudre des censures tous ceux qui retourneroient à l'obéissance du S. Siege, & ils remirent les Bulles à l'Abbé qui se fit bien-tôt dans Randazzo un assés grand nombre de créatures.

HON. IV. 1287. *Act. pub. p. 352. Barth. de Neoc. cap. 98.*

Le Roi Jacques informé de cette nouvelle Mission, s'assura des Freres Prêcheurs cachés à Messine dans un Couvent de Religieuses. La crainte des châtimens les força à reveler le complot, & le Roi par consideration de leur caractere, les ayant fait embarquer pour retourner à Naples, ils jurerent sur leur Robe qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à réconcilier ce Prince avec l'Eglise Romaine. L'Abbé in-

Digitized by Google

HON.IV. timidé s'enfuit à Palerme; il y fut ar-
1287. rêté, & envoyé prisonnier au Château de Malthe. On punit de differentes peines quelques-uns de leurs prosélites.

Cap. 110. Les Freres Prêcheurs arrivés à Naples, & hors de danger oublierent leur serment. Ils allerent trouver le Pape, pour l'entretenir du succès de leur message, lui représenterent que quoiqu'il ne leur eût point été entierement favorable, ils avoient disposé les esprits à retourner à son obéïssance, pour ainsi dire au premier signal : & se firent forts de convertir les vallées de Noto, de Demona, & de Mazara, c'est-à-dire, toute la Sicile, s'il vouloit faire appuyer leurs Prédications de quelques troupes. Le Pontife incrédule & peu touché de leur relation, répondit que les Siciliens s'endurcissoient dans le crime, qu'il n'étoit plus au pouvoir des hommes de leur changer le cœur, & les congedia en les exhortant à prier Dieu pour leur conversion.

Barth. de Neoc. c. 110. Special. c. 10. 11. G. Vill. lib. 7. cap. 116. Ce fut à quoi ces Missionnaires penserent le moins; De retour à Naples, ils s'introduisirent chez les Régens à qui ils tinrent les mêmes discours qu'à Honorius, mais avec plus d'applaudissement. On gouta le projet, & on ré-

Digitized by Google

solut de s'emparer le premier de Mai HON. IV.
d'Agouste, petite Ville Maritime de la 1287.
Vallée de Noto, lorsque le plus grand nombre des Habitans en seroient sortis, pour aller à une foire célébre qui ce jour-là, se tenoit tous les ans à Leontini. Raynaud d'Avelle Chevalier Napolitain, brave, & expérimenté, fut chargé de cette expédition, & pour masquer l'entreprise on arma dans le Port de Brindes les Galeres qu'il devoit commander. Le jour marqué d'Avelle s'empara sans peine d'Agouste dépourvû d'Habitans, de garnison, & de munitions, & il s'y fortifia en diligence, en attendant le reste de l'armée prête à le suivre. Le Roi Jacques qui étoit à Messine, surpris d'une invasion si subite, rassembla des troupes de tous côtés, & donna ordre à Roger de Lauria nouvellement arrivé de Catalogne, de se mettre en mer avec ce qu'il trouveroit de Galeres en état de combattre. Ces ordres éxécutés promptement, le Roi vint par terre assieger Agouste, & Lauria resserra la Ville du côté de la Mer. La Garnison se défendit jusqu'à l'extremité, se flattant toujours que la flotte viendroit à son secours. Lorsque les vivres furent consumés, d'Avelle

Digitized by Google

HON.IV. 1287. ordonna de tuer les chevaux, mais l'eau manquant dans les citernes, la soif fit ce que la faim n'avoit pû faire, & l'obligea de se rendre.

Juillet. L'habile Lauria avoit empêché par une diversion nécessaire que la Place ne reçût du secours. Pendant le siege, il rassembla dans tous les Ports de Sicile plusieurs Galeres, qui rendirent sa flotte assez considerable pour fournir à la fois à deux entreprises. Il en laissa une partie devant Agouste, avec le reste alla ravager les Isles de Procide, & d'Ischia & s'avança dans le Golphe de Naples. Le jeune Charles Martel, le Comte d'Artois, Guy de Montfort, depuis long-tems réconcilié à l'Eglise Romaine, & beaucoup d'autres Chevaliers s'embarquerent pleins de confiance sur soixante-dix Vaisseaux tous prêts à mettre à la voile pour faire lever le siege d'Agouste, & allerent à la rencontre de l'ennemi, dont la flotte composée seulement de quarante bâtimens leur parut méprisable. Le combat se donna à la hauteur de Sorrento, & la victoire long-tems disputée se déclara enfin pour Lauria qu'elle n'avoit point encore abandonné. Il prit quarante Navires, & fit beaucoup de prisonniers:

Digitized by Google

ſonniers. Naples ébranlée par cette HON.IV.
perte eût peut-être ſubi le joug du 1287.
vainqueur, ſi cet Amiral tenté, dit-on, par une groſſe ſomme qu'on lui offrit n'eût accordé à l'ennemi une Tréve juſqu'à la S. Michel de l'année ſuivante, jour auquel devoit expirer celle qu'on venoit de renouveller entre la France & l'Arragon : condeſcendance intereſſée qui fut une tache à la réputation de Lauria. On n'obſerva pas ces deux Tréves avec beaucoup de fidélité : Alfonſe continua ſes hoſtilités *Act pub.*
ſur les terres du Roi de Majorque, & *p. 357.*
le Roi Jacques ne parut pas plus ſcrupuleux. Cependant la détention de Charles continuoit, & tout s'oppoſoit à l'éxécution des articles Préliminaires. Les Cardinaux qui gouvernoient le S. Siege vacant par la mort d'Honorius IV. arrivée le 3. Avril, déſapprouverent *pag. 358.*
le Traité d'Oleron, dont ils n'eurent *365.*
connoiſſance que lorſqu'on leur en demanda la ratification.

Le Cardinal Jerôme d'Aſcoli l'un 1288.
d'entre-eux élu après plus de dix mois de vacance ſous le nom de Nicolas IV. NIC.IV.
commença ſon Pontificat par des reproches à Edouard d'avoir donné les mains à ce Traité. Il lui déclara qu'il ne

Digitized by Google

Nic. IV. 1288. pouvoit consentir à la liberté de Charles aux conditions qu'on exigeoit de lui, toutes trop dures, de pernicieux & d'abominable exemple aux fidéles, & la plûpart impossibles. Il se plaignit qu'il ne les eût point communiquées aux Cardinaux, & l'exhorta à procurer la délivrance de Charles, de maniere que l'honneur du S. Siege, & celui de ce Prince ne se trouvassent point en compromis. Il blâma aussi les Archevêques de Ravenne & de Montreal ses Nonces à la Cour d'Edouard, d'avoir laissé par leur silence le Sacré College trop long-tems dans l'ignorance sur cette affaire, & leur ordonna d'aller trouver Alfonse pour appuyer de vive voix ce qu'il mandoit à ce Prince par une lettre particuliere. Il lui rappelloit en peu de mots tous les griefs de la Cour de Rome contre le Roi son pere, les Siciliens, la Reine Constance, & Dom Jacques d'Arragon, lui reprochoit l'injuste détention de Charles, lui enjoignoit de lui ouvrir les prisons sans délais, avec défenses de donner à Dom Jacques ni aux siens aucun secours ou conseil, & le citoit sous peine de censures à comparoître devant lui six mois après la réception de sa lettre.

Epist. Nic. IV. ibid. & ap. Od. Rayn. 1288. n. 12.

Digitized by Google

L'opposition du S. Siege au Traité n'étoit pas le seul obstacle qui en retardoit l'effet : il s'en rencontroit d'autres qui rouloient sur la remise de Raymond Berenger, quatriéme fils de Charles, sur celle des soixante ôtages, sur le serment qu'Alfonse exigeoit des Syndics & Communautés des Villes de Provence, & sur les 30000. marcs d'argent que Charles n'étoit pas en état de délivrer en totalité avant que de sortir de prison. Dix-sept mois entiers s'écoulerent à chercher des expédiens, & il fallut en venir à une nouvelle entrevûe d'Edouard & d'Alfonse.

Nic. IV. 1288. Act. pub. p. 369.

Les deux Rois s'aboucherent à Champfranc au sommet des Pyrenées, & le 4. d'Octobre y passerent un second traité qui confirma celui d'Oleron sans aucun adoucissement dans les conditions. Tout le ménagement d'Alfonse à l'égard de Charles, fut de consentir qu'Edouard pour avancer la délivrance de ce Prince, remplît lui-même les conditions Préliminaires.

»On arrêta donc que pour faciliter à »Charles l'accomplissement des quatre »articles, & pour en garantir l'éxécu»tion, le Roi d'Angleterre livreroit à »celui d'Arragon trente-six Barons, &

Digitized by Google

Nic. IV. »quarante bons Bourgeois de ses Vas-
1288. »saux ou autres personnes équivalentes.

»Qu'il s'obligeroit à payer les 50000. »marcs d'argent, si Charles encouroit »les peines portées par le traité d'Oleron: qu'en conséquence, sur les 30000. »qui devoient être comptées d'abord, il »en consigneroit seulement 23000. & »que pour les 7000. restans Gaston Vicomte de Bearn engageroit la plus »grande partie de ses terres.

»Que cette somme de 50000. marcs »qui répondoit de la remise du fils aîné »de Charles en ôtage, ne seroit point »rendue, même en éxécutant la clause, »mais qu'elle resteroit entre les mains »d'Alfonse, tant pour assurance de la Tréve de trois ans, que pour sureté de la »ratification par la Cour de Rome.

»Que Charles & Alfonse s'accorderoient mutuellement la Tréve de trois »ans, à compter du jour de la délivrance de Charles.

»Qu'Alfonse s'engageroit par son serment, celui de ses Barons & Conseillers, & par celui des Communautés »d'un certain nombre de Villes, de rendre à Charles les ôtages & l'argent dans »les cas prescrits au traité d'Oleron, »comme aussi de quitter Edouard de

Digitized by Google

»toutes les obligations qu'il auroit con- Nic. IV.
»tractées à titre de caution, lorsqu'elles 1288.
»seroient remplies de la part de Charles
»à la décharge du garant. Que les 7000.
»marcs restans à payer sur les 30000. se-
»roient remis au lieu de sainte Christine
»ou de Jusa, au choix d'Alfonse, de
»même que les ôtages de Provence qui
»devoient être donnés en échange de
»ceux d'Angleterre : que le fils aîné de
»Charles seroit livré à Alfonse ou à ses
»Commissaires, entre le Col de Panisas
»& Jonquieres, ou à sainte Cristine, &
»qu'en l'un de ces deux endroits Charles
»se présenteroit lui-même pour rentrer
»en prison, s'il s'y trouvoit obligé. Que
»si le cas arrivoit par la faute d'Alfonse
»& non par celle de Charles, la preuve
»du fait bien établie, ce dernier n'en-
»courroit point les peines portées par
»les traités, pourvû qu'il se présentât
»dans l'un des deux endroits désignés,
»où l'on pourroit le recevoir en sureté.

»Enfin que les deux Rois feroient ser-
»ment par leur ame, Edouard par Pier-
»re Chauvent son Ecuyer, Alfonse par
»Gilbert de Crudeilles son Sécrétaire,
»d'observer les articles ci-dessus, & que
»Charles trois jours après sa sortie hors
»des terres d'Arragon seroit tenu de fai-

Digitized by Google

Nic. IV. 1288. *Act. pub. p. 380.* »re le même ferment. Dans un article »séparé, on accorda à Charles deux mois au-dessus des dix pour l'accomplissement du traité.

Ibid. à p. 375. ad 387. Edouard remplit sans retard les conditions Préliminaires, livra le même jour 4. d'Octobre les soixante-seize ôtages avec les 23000. marcs d'argent, & remit entre les mains d'Alfonse les Princes Louis, & Robert deuxiéme & troisiéme fils de Charles, qui enfin vers le 3. de Novembre se vit pleinement libre, après plus de quatre années de captivité. Il est aisé de voir que sa délivrance ne fut point comme quelques *Surius in vit. sanctæ Magd.* Auteurs l'ont avancé, l'effet d'un miracle operé par Sainte Magdelaine, dont on croyoit que ce Prince avoit trouvé le corps en Provence sous le Regne de son pere : mais le fruit d'une longue & pénible négociation, qui, peut-être, *Act. pub. p. 389. & à pag. 391. ad 412.* eût échoué entre les mains d'un médiateur moins zelé qu'Edouard. Charles en liberté ratifia le traité, & dès que de sa part, de celle d'Alfonse, & du Roi d'Angleterre, on eut satisfait à tous les articles qui pouvoient s'éxécuter sur le champ, il prit la route de Provence, d'où il passa en France, pour accelerer l'éxécution des autres.

Digitized by Google

Le peu de séjour qu'il fit en Provence, lui donna moyen de satisfaire aux engagemens qui dépendoient uniquement de lui. Les Communautés des Villes prêterent le serment exigé par le le traité d'Oleron, & le 9. de Mars Edouard en retirant ses ôtages livra à Alfonse le Prince Raymond Berenger quatriéme fils de Charles, les soixante ôtages de Provence, & les 7000. marcs d'argent restans à payer. Mais à la Cour de France, il ne put faire agréer au Roi Philippe le Bel la Tréve de trois ans, ni porter le Comte de Valois à renoncer à ses prétentions sur les Roïaumes d'Arragon & de Valence : Deux conditions nécessaires, & même indispensables pour arriver à la paix. Charles repassa donc en Italie, & vint à Rieti trouver Nicolas IV. qui le couronna solemnellement Roi des deux Siciles le jour de la Pentecôte 29. de Mai. Il rendit ensuite l'hommage, & prêta le serment de fidélité, aux mêmes conditions que le Roi son pere. Le Pontife combla le Monarque de bienfaits & de graces : mais loin de se prêter aux moyens de pacifier les affaires de l'Europe, en approuvant le traité de Champfranc, il le cassa, déclara Charles,

NIC. IV. 1288.

1289.

p. 415.

Odor. Rayn. 1289. n. 1. & seq.

Digitized by Google

Nic. IV. Edouard, & les Provençaux quittes de
1289. leurs sermens, comme illicites, & exigés par crainte & contre les bonnes moeurs : accorda au nouveau Roi des décimes pendant trois années pour l'aider au recouvrement de la Sicile, & réïtera les censures contre Alfonse & le Roi Jacques son frere, nonobstant le sdémarches du premier, qui par ses
Id. 1288. n. 11. Ambassadeurs avoit répondu à sa citation dans la vue de se préparer les möyens de rentrer en grace. Ainsi après trois traités, l'affaire de la paix ne se trouva pas plus avancée.

Charles ne perdit point l'espérance; il continua de travailler pour l'entre-
Act. pub. p. 368. 423. 428 441. mise du Roi d'Angleterre, tant à obtenir une prorogation du délai d'un an qui expiroit à la Toussaint suivante, qu'à faire réussir un nouveau projet de pacification que Hugues Evêque de Sarragoce & l'Abbé de Sinaque Ambassadeurs du Roi d'Arragon près de sa personne, se chargerent de porter à leur maître.

Il communiqua le même projet au Pape qui l'approuva, & consentit à députer en Sicile Galterand de Timor Frere Hospitalier, pour déterminer Jacques à le signer.

Digitized by Google

Le Roi de retour à Naples y fut reçu par ses Sujets avec une joie d'autant plus pure, qu'elle partoit de la reconnoissance des peuples pour les graces dont ce Prince les avoit comblés sous le Regne du Roi son pere. A son arrivée, il la mérita de nouveau par de sages Capitulaires qui remedioient aux désordres occasionnés par son absence. Il regla la forme des jugemens criminels, pourvut à tout ce qu'il crut capable d'assurer le repos des Citoyens, & de leur faire rendre une justice plus exacte & plus prompte; & confirmant d'ailleurs ce qu'il avoit autrefois établi pour leur soulagement en qualité de Vicaire du Roi son pere, y mit le sceau comme Souverain. La Religion fut aussi l'objet de ses soins. Il ordonna le payement des dixmes, & condamna à des amendes ceux qui au mépris des censures de l'Eglise, demeureroient pendant plus d'une année dans l'Excommunication. Il favorisa la Noblesse, en étendant le droit de succeder aux Fiefs domaniaux au-delà des degrés prescrits par les inféodations de ses prédecesseurs. Pour prévenir les différends qui naissoient fréquemment entre Seigneurs voisins au sujet des bornes de leurs ter-

Nic. IV. 1289.

Capitul. Car. II. in Const. Regn. Sicil.

Nic. IV. res, il fit faire dans les Archives Roya-
1289. les, une recherche exacte des limites de chaque Seigneurie, & en composa une espece de Terrier, dont une copie resta en dépôt dans le trésor de sa Chambre, & une autre dans un coffre de fer attaché à la muraille d'une des premieres Eglises de la Ville, afin qu'on pût y recourir au besoin.

Sa présence étoit nécessaire à Naples pour rassurer les peuples. Jusqu'alors Dom Jacques d'Arragon paisible possesseur de la Sicile avoit esperé de s'y maintenir par ses propres forces, & peu inquiet que le Roi d'Arragon son frere en guerre avec plusieurs Puissances fît sa paix seul, & avec avantage, il ne recherchoit pas d'être compris dans les traités. Mais il sortit de cette sécurité profonde, à la nouvelle que Charles venoit d'être couronné, & que la Cour de Rome prétendoit l'aider à se remettre en possession de la Sicile. Sans attendre qu'on vînt l'attaquer, il passa sur sa flotte en Calabre à dessein de secourir Catanzaro, que le Comte d'Artois assiegoit. Mais Roger de Lauria voulant tenter la descente fut repoussé, & battu pour la premiere fois de sa vie: ensorte qu'il fallut abandonner l'entreprise.

Summ. Fazell.

Juin.

Digitized by Google

Jacques tourna ses vuës d'un autre Nic. IV.
côté, & fit voile vers Gayette, dont 1289.
il forma le siege par terre & par mer. Charles courut avec toutes ses forces au secours de la Place, qui d'elle-même se défendoit courageusement, & envoya le Comte Hugues de Brienne & Jean Scot Anglois, avertir Jacques & Roger de Lauria des négociations entamées avec Alfonse. Ce fut apparemment dans ces conjonctures que Galterand de Timor Député de Nicolas IV. vint proposer le projet de paix. Jacques étonné d'y voir un article suivant lequel il devoit renoncer entierement à la Sicile, & d'apprendre qu'Alfonse son frere se prêtoit à de pareilles propositions, reçut mal la députation du Pape, & celle de Charles: il déclara qu'il n'accepteroit jamais le traité, quand même l'Arragon & tout le reste du monde prendroient la Croix pour marcher contre lui, & qu'il n'abandonneroit point ses Etats, qu'on ne l'en chassât de force. Cependant par la médiation d'Othon de Grandson Ministre du Roi d'Angleterre, Charles conclut précipitamment une Tréve de deux ans avec Jacques contre l'avis de son conseil & du Comte d'Artois, qui

Aੴ. pub. p. 441.

Digitized by Google

Nic. IV. se trouvant inutile en Italie, reprit le
1289. chemin de France avec l'armée qu'il en avoit amenée sur la fin du Regne de Charles I.

Le Roi prit cette résolution, parce que dans deux mois, c'est-à-dire, au premier de Novembre, le délai d'un an devoit expirer, & qu'il ne recevoit point de nouvelles de la prorogation qu'il avoit chargé l'Evêque de Sarragoce, & l'Abbé de Sinaque de solliciter auprès d'Alfonse; ce qui le mettoit dans la nécessité, en exécution des traités d'Oleron, & de Champfranc, de rentrer en prison. D'ailleurs sur la réponse de Jacques aux premieres ouvertures du nouveau traité qui se négocioit, il le crut désesperé, & ne pensa plus à renouveller ses instances pour obtenir un second délai. Il prit donc la route des Pyrenées, à dessein de se remettre au pouvoir du Roi d'Arragon.

A son arrivée à Aix, il y trouva l'Abbé de Sinaque chargé d'une lettre de ce Prince, qui lui mandoit que son conseil n'étoit pas d'avis qu'il prorogeât le terme: mais qu'il lui promettoit de ne le point réputer sujet aux peines portées par les traités en cas d'inéxécution de ses engagemens au 1. de No-

Digitized by Google

vembre, pourvû qu'il y satisfît avant le mois de Mai suivant. Cette promesse vague, dénuée des formalités ordinaires, ne put rassurer Charles sur le sort de ses fils, & des autres ôtages. Dans la crainte de s'exposer à les perdre, si par une confiance trop aveugle, il s'en rapportoit à la foi d'une simple lettre, il résolut de se trouver au jour marqué en l'un des lieux désignés au traité de Champfranc, & députa vers Alfonse le Sacristain de l'Eglise d'Aix, & Raymond de Carbon Ecuyer pour sommer ce Prince de se disposer à le recevoir dans la plaine entre le Col de Panisas & Jonquieres, & à lui remettre ses ôtages.

Nic. IV. 1289.

Alfonse étoit alors à Montçon, où se tenoient les Etats d'Arragon. Entraîné par l'éloquence séduisante de l'Evêque de Sarragoce, ou par quelque autre motif, il avoit accepté sous le bon plaisir de Dom Jacques le plan de pacification : il travailloit même à en obtenir la ratification des Etats, & se préparoit à envoyer ses Ambassadeurs en Sicile pour obliger son frere à le signer. Ses dispositions favorables ne firent que rendre sa surprise plus grande à la lecture des dépêches de Charles. Il

Act. pub. pag. 368. 428. 450 455.

Digitized by Google

Nic. IV. crut le traité de paix rompu; & n'o-
1289. ſant encore ajouter foi à ce que lui diſoient ſes Députés, il lui écrivit pour le prier de s'expliquer en termes précis, & chargea de ſa lettre Raymond Ecuyer des jeunes Princes de Sicile. Par la même voie, l'Evêque de Sarragoce manda à Charles qu'Alfonſe ſe préparoit à le recevoir une ſeconde fois pour ſon priſonnier & à lui remettre ſes ôtages.

Act. p. 441. Le Roi qui avoit pourſuivi ſa route, reçut ces dépêches à Perpignan le 27. d'Octobre. Comme le tems preſſoit, il en differa la réponſe, & le lendemain, muni des ſaufs-conduits des Rois de France, & de Majorque, pour la ſureté de celui d'Arragon, ou de ſes Commiſſaires, il ſe rendit ſans armes entre Jonquieres & le Col de Paniſas, accompagné de Roſtaing Archevêque d'Arles, de Pierre Evêque d'Agen, de Bertrand Evêque de Nîmes, de Guillaume de Villaret Grand Prieur de S. Gilles, & de plus de ſoixante autres témoins tous déſarmés. Il reſta dans la plaine depuis le matin juſqu'au ſoleil couché, s'y préſenta de même les deux jours ſuivans, & en prit acte. Le 1. de Novembre il informa Alfonſe de ce qui s'étoit paſſé, & lui fit un détail cir-

Digitized by Google

conſtancié de toutes les démarches qu'il avoit faites pour éxécuter litteralement les traités, & du mauvais ſuccès qu'elles avoient eu. Il lui repreſenta la néceſſité où il s'étoit vû de lui demander un nouveau délai : le peu de fonds qu'il avoit dû faire ſur ſa promeſſe équivoque d'une prorogation juſqu'au mois de Mai; les hoſtilités de Jacques d'Arragon, ſa réponſe ſur l'ouverture du projet de paix, le riſque qu'il auroit couru en ne ſe trouvant pas à jour marqué pour rentrer en priſon : & enfin le contenu de la lettre de l'Evêque de Saragoce, qui venoit de lui donner avis qu'on ſe préparoit à le recevoir, & à rendre les ôtages. Il lui témoigna enſuite la ſincerité de ſes intentions, & lui propoſa une entrevuë à Gironne, à deſſein de renoüer les conferences & de terminer les différends avec plus de promptitude & de ſuccès. Il chargea de ſa lettre de créance l'Abbé de Sinaque, & Bernard de Monteil Ecuyer, & pria Alfonſe d'ajouter foi à ce qu'ils y ſuppléroient de vive voix. Nic. IV. 1289.

Charles cependant ne s'arrêta pas long-tems ſur les Frontieres d'Arragon: il laiſſa à Gironne ſes Plenipotentiaires, & reprit une ſeconde fois le chemin de

Digitized by Google

NIC. IV. France, pour tenter de nouveaux
1289. moyens de pacification. Il parvint du moins à lever la principale difficulté qui la retardoit depuis si long-tems, en arrêtant le mariage de sa fille Marguerite avec le Comte de Valois, à qui il ceda en faveur de cette alliance les Comtés d'Anjou & du Maine, à condition que le Comte renonceroit à toutes ses prétentions sur le Royaume d'Arragon & de Valence, & sur le Comté de Barcelone.

Pacta matrim. in Th. anecd. t. 1. p. 1236.

Tandis que Charles prenoit la route de France, Alfonse prit celle de Gironne où il comptoit le trouver encore: mais à la nouvelle de son départ précipité, il retourna sur ses pas, & se contenta d'envoyer à Gironne ses Plenipotentiaires pour s'expliquer avec ceux de ce Prince, dont il interpreta peu favorablement les démarches. Il se plaignit au Roi d'Angleterre que sous les apparences d'un désir sincere de la paix, Charles cachoit des dispositions bien différentes; que toutes ses actions ne tendoient qu'à éluder les traités; que pendant qu'il l'amusoit d'un projet de pacification, il s'étoit fait couronner Roi des deux Siciles: qu'après avoir obtenu une prorogation du

Act. pub. tom. 1. p. 450. 455

du délai accordé par les traités, il s'é- Nic.IV
toit présenté à l'expiration de ce même 1289.
délai pour se remettre en prison, mais dans des circonstances étudiées qui mettoient Alfonse hors d'état de le recevoir. Que le traité de Champfranc lui donnoit à la vérité le choix de la plaine entre le Col de Panisas & Jonquieres, ou de sainte Christine, c'est-à-dire, de l'un des deux, où la réception pourroit se faire sans risque: qu'il avoit préferé le premier que tout le monde sçavoit être entouré à deux lieuës à la ronde par les troupes du Roi de France: qu'il s'y étoit rendu avec un grand cortege de gens bien armés, & qu'il n'avoit donné avis de ses intentions que quinze jours auparavant, sans désigner en quel des deux endroits il falloit l'attendre, bien qu'ils soient éloignés l'un de l'autre de dix journées de chemin, & qu'il fût par conséquent impossible de s'y transporter en même-tems: qu'après être resté trois jours dans la plaine, il s'étoit flatté d'avoir rempli avec exactitude ses engagemens: qu'ensuite feignant toujours de désirer la paix, il lui avoit proposé une entrevuë à Gironne, & que pendant qu'Alfonse se pressoit de l'aller joindre,

Digitized by Google

NIC. IV. il étoit reparti brusquement sous de
1289. vains prétextes : qu'enfin ses Plenipotentiaires à Gironne venoient de faire aux siens des propositions plus propres à rompre l'accommodement général qu'à le conclure : sçavoir, que Jacques renonçât à la Sicile sans aucune réserve : qu'Alfonse tînt celui d'Arragon de l'Eglise Romaine, à titre de Fief, & lui payât tous les ans un tribut : & qu'il restituât au Roi de Majorque ses Etats. Il finissoit en priant Edouard de porter Charles à éxécuter les traités, & déclaroit qu'il ne se désisteroit d'aucune des conventions.

1290. Ces propositions qui choquoient alors Alfonse lui parurent bien-tôt supportables : & il rendit justice à la droiture de Charles, lorsqu'il apprit qu'il se dépouilloit lui-même pour lever la difficulté essentielle. En effet, dès que
16. Août. le mariage du Comte de Valois avec Marguerite eut été conclu, l'Arragonnois entierement rassuré de ce côté-là, se prêta sincerement à la paix, afin de n'avoir plus d'autres ennemis à craindre que Sanche Roi de Castille, qui réconcilié avec la France, menaçoit d'entrer en Arragon pour venger une querelle particuliere. Il consentit donc

à donner quelque satisfaction à la Cour de Rome, & n'hesita plus à sacrifier les interêts de Jacques d'Arragon son frere à sa propre tranquillité : tout le menagement qu'il eut pour ce Prince, ce fut de l'engager à joindre ses Plenipotentiaires à ceux que toutes les Puissances interessées convinrent d'envoyer au commencement de l'année suivante à Tarascon.

Nic. IV. 1290. Act. pub. p. 504. Od. Ray. 1290. n. 18. 19.

Le Pape qui devoit intervenir au traité chargea de ses pouvoirs, à la priere de Charles, les Légats qu'il envoyoit en France, à l'occasion des démêlés prêts à éclater entre Philippe le Bel & Edouard.

Gependant il échut à Charles une importante succession qui le dédommagea de la cession des Comtés d'Anjou & du Maine. Ladislas III. Roi de Hongrie étant mort sans enfans le 17. de Juillet, Marie de Hongrie sa soeur épouse de Charles prétendit à la Couronne par droit héréditaire, comme descendant au même dégré d'aînesse que Ladislas, du Roi André II. leur Bisayeul, & elle la destina à Charles Martel son fils aîné alors âgé de 18. ans.

J. Thurocz. Cron. cap. 81. Annal. Ranz. Ind. 15. 16.

Quelque incontestable que parût le droit de Marie, le jeune Prince son fils

Digitized by Google

Nic. IV. eut des concurrens. D'un côté l'Em-
1290. pereur Rodolphe réputa la Hongrie Fief de l'Empire, & en investit son fils Albert Duc d'Autriche. De l'autre André, surnommé le Venitien, s'en empara comme héritier mâle du Sang. Il étoit fils d'Etienne fils posthume d'André II. Etienne exclus naturellement du Trône par Bela IV. son aîné, dont la posterité masculine finit en Ladislas, s'établit à Venise, où il épousa une Morosini dont il eut André, qui pour cette raison, fut appellé le Venitien. André voyant Ladislas sans posterité pensa à s'assurer sa succession, & de son vivant passa en Hongrie, où à l'aide des Morosini ses parens maternels Nobles Venitiens extrêmement riches, il s'y fit un parti puissant qui le couronna à la mort de Ladislas.

Nicolas IV. suivant les idées de Gregoire VII. s'imagina aussi que la Hongrie relevoit de l'Eglise Romaine, & qu'il en pouvoit disposer à son gré. Il favorisa les droits de Marie à l'exclusion des autres; & de son consentement Charles, de retour à Naples après les nôces de sa fille avec le Comte de
G. Vill. Valois, fit couronner Charles Martel
lib. 7.
cap. 134. Roi de Hongrie par le Légat du Pape,

Digitized by Google

en présence de plusieurs Prélats. Au Nic. IV.
moyen du mariage conclu l'année sui- 1290.
vante entre Clemence fille de Rodol- 8. Septembre.
phe & Charles Martel, conformément
aux propositions faites en 1280. par
Innocent IV. Rodolphe abandonna
ses vuës sur la Hongrie : mais André
le Venitien s'affermit dans une partie
de ce Royaume qu'il conserva jusqu'à
sa mort. Les Partisans que la Cour de
Rome gagna à la maison d'Anjou par
le moyen de ses Légats, ne firent que
perpetuer les guerres civiles, & Charles
Martel ne vêcut point assez pour se
mettre en possession de la Couronne,
quoiqu'il soit compté avec raison pour
le premier Roi de la branche d'Anjou-Hongrie.

Le tems venu de s'assembler à Tarascon, 1291.
Charles s'y trouva en personne Act. pub.
avec les deux Légats, les Ambassadeurs, p. 501.
& Députés du Roi de France,
& du Comte de Valois, du Roi d'Arragon,
& de Dom Jacques son frere,
& les Commissaires du Roi d'Angleterre.
Après de longues contestations,
on regla le 19. de Fevrier les articles
d'un quatriéme traité qui peu de jours
après se conclut à Brignoles.

» Il portoit que pour l'honneur du S.

Digitized by Google

Nic. IV. »Siege, Alfonſe envoyeroit en Cour de
1291. »Rome ſes Députés qui jureroient en »ſon nom d'obſerver les ordres du Pa»pe, & de l'Egliſe : On convint des »termes qu'ils employeroient, & à peu »près ce que le Pontife ſeroit tenu de »leur répondre, afin de ménager la ré»putation, & les droits des Parties.

»Qu'au moyen de cette ſoumiſſion »le Pape par une Bulle expreſſe leveroit »les cenſures prononcées contre ce Prin»ce, & ſes Etats.

»Que la paix ſeroit entierement réta»blie entre le Roi de France, Charles »Comte de Valois ſon frere, & Char»les Roi de Sicile d'une part, & le Roi »d'Arragon d'autre.

»Qu'auſſi tôt que la France & le Com»te de Valois auroient ratifié le traité, »condition ſans laquelle il demeureroit »nul, Alfonſe délivreroit à Charles ſes »fils, & ſes ôtages, caſſeroit & annule»roit tous les actes par leſquels le Roi »d'Angleterre & ſes Vaſſaux s'étoient »engagés au nom de Charles, & ren»droit les 30000. marcs d'argent remis »entre ſes mains.

»Qu'après l'éxécution de ces articles, »& avant les Fêtes de Noël, Alfonſe ſe »tranſporteroit en perſonne en Cour de

Digitized by Google

»Rome pour réiterer de vive voix au Nic. IV.
»Pape & aux Cardinaux, l'Acte de sou- 1291.
»mission prononcée en son nom par ses
»Députés.

»Qu'à l'égard de la Sicile, Dom Jac-
»ques d'Arragon se soumettroit aux or-
»dres du Pontife : qu'en cas de refus de
»la part de ce Prince, Alfonse ne lui
»donneroit ni aux Siciliens aucun aide
»ni conseil, à quoi il s'engageroit sous
»les peines qui lui seroient prescrites par
»la Cour de Rome.

»On stipula aussi pour les interêts du
»Roi de Majorque, allié de la France,
»que par un traité particulier dont Char-
»les s'obligea de poursuivre la conclu-
»sion, on regleroit à quelles conditions il
»rentreroit en possession de son Royau-
»me.

Les Legats ayant accepté le traité, *Act. pub. p. 523.* Charles & Alfonse se disposerent à envoyer leurs Ministres à Rome & en France pour le faire ratifier ; mais Jacques d'Arragon dont les Plenipotentiaires ne furent point écoutés dans les Conferences de Tarascon, outré de dépit de se voir sacrifié, fit des pré- *Bart. de Neoc. cap. 115.* paratifs de Guerre, & il étoit prêt de se jetter sur la Calabre, lorsqu'il apprit la mort d'Alfonse son Frere, qui ne lais- 18. Juin.

Digitized by Google

sant point d'enfans l'avoit par son Testament nommé son heritier en ses Etats d'Espagne, & leurs dépendances, sous condition de ceder à Frideric leur Frere le Royaume de Sicile, à moins que Jacques ne preferât cette derniere Couronne à celle d'Arragon; auquel cas il appelloit Frideric, & à son defaut Pierre le plus jeune de ses Freres. Cette nouvelle suspendit les hostilités de Jacques, qui sans renoncer à la Sicile, se prépara à recueillir la Succession d'Alfonse.

Testam. Alf. in Cod. mss. Bib. Reg. n. 10217. p. 309.

Ce fut en vain que Nicolas IV. par un bref exprès lui commanda de se soumettre aux ordres du Saint Siege, & d'abandonner entierement un païs usurpé par le Roi son Pere: qu'il lui defendit comme excommunié de se charger de l'administration d'aucun Royaume, particulierement de celui d'Arragon, sous peine de nouvelles censures: qu'il défendit à tous les ordres du Clergé d'Arragon de le réconnoître pour leur Souverain. Ce Prince aussi peu touché des défenses que des menaces s'embarqua le 23. de Juillet, & alla prendre possession de ses nouveaux Etats, laissant Frideric son Frere en Sicile avec qualité de Viceroi.

Bulla Nic. ap. Od. Raynr 1291. n. 53.

Barth. de Neoc. cap. 117. Special. cap. 17.

La paix parut plus éloignée que ja-

mais

mais après tant de traités. Charles n'avoit point encore retiré ses ôtages: Philippe le Bel, & le Comte de Valois autorisés par la mort d'Alfonse, & par les dispositions de la Cour de Rome, faisoient revivre leurs prétentions sur les Royaumes d'Arragon & de Valence. Philippe fit demander au Pape par ses Ambassadeurs qu'il publiât une Croisade contre les Arragonnois, & qu'il accordât une décime pendant six ans pour les frais de la guerre; mais le Pontife étoit déterminé à faire un dernier effort auprès des Princes Chrétiens, en les excitant à reconquerir la Terre-Sainte entierement perdüe par la prise recente de la Ville d'Acre que le Sultan Calil venoit d'emporter: ainsi sans perdre de vûe l'affaire de Sicile, il vouloit garder quelque ménagement avec Jacques. Dans ces sentimens il répondit au Roi de France qu'il croyoit à propos de remettre la Croisade qu'il proposoit à un tems plus favorable, & l'exhorta à reserver son zele, & ses forces pour ramener les Siciliens à l'obéissance de leur Roi legitime, ce qui faciliteroit l'expedition de la Palestine.

Nic. IV. 1291. Epist. Nic. IV. ap. Od. Rayn. n. 56. 57. 58.

Charles reprit donc les negociations à la Cour de France, & auprès du

Digitized by Google

Nic. IV. nouveau Roi d'Arragon: Tandis que
1292. ses Generaux étoient aux mains avec
ceux de Frideric, Viceroi de Sicile. Une
Treve interrompit quelque tems les
hostilités sur Mer, elles continuerent
par terre sans aucune action décisive de
part ni d'autre.

Vacance du S. Siege. Le Pape Nicolas IV. mourut le 4. d'Avril, long-tems avant la paix, & la longue Vacance du Saint Siege contribua peut-être à la differer. Charles ne parvint qu'au commencement de l'an-
1294. née 1294. à conclure à Jonquieres un cinquieme traité avec le Roi d'Arragon dont voici les principaux Articles.

Vid. Bul. Cælest. V. ap. Od. Rayn. tom. 15. in contin. ad ann. 1294.

» Que Charles procureroit la reconci-
» liation des Princes Arragonnois avec
» le Saint Siege, & feroit lever les ex-
» communications fulminées contre
» eux.

» Que de sa part Jacques d'Arragon
» rendroit au Roi Charles ses trois fils,
» Louis, Robert, & Raymond Berenger,
» & les autres ôtages, avec toutes les pla-
» ces qu'il tenoit en deça du Phare.

» Que dans trois ans à compter de
» la Toussaint suivante, il remettroit
» la Sicile à l'Eglise Romaine qui en
» demeureroit dépositaire pendant un
» an, & ne s'en dessaisiroit que du con-
» sentement de Jacques.

Digitized by Google

Pour l'execution de ce traité, Charles avoit besoin d'un Pape qui prît à coeur ses interêts, & le Saint Siege vaquoit encore. Il repassa en Italie, & s'arrêta à Perouse, où les Cardinaux assemblés étoient toujours embarassés sur le choix d'un souverain Pontife. Son fils aîné Charles Martel, Roi Titulaire de Hongrie vint au devant de lui, & les Cardinaux envoyerent deux d'entreux les recevoir avec un nombreux Clergé. Les deux Rois resterent quelques jours à Perouse, d'où Charles se rendit à Naples, après de vives instances pour engager le Sacré College à donner au plutôt un Chef à l'Eglise.

VACANCE DU S SIEGE. 1294. Od. Rayn 1293. n. 2.

Ce ne fut neanmoins que le 5. de Juillet que les Cardinaux se déterminerent, comme par inspiration, à élire Frere Pierre, Fondateur de l'Ordre des Celestins, qui confiné dans son hermitage de Mouron au haut d'une Montagne escarpée près Sulmone, n'aspiroit point à cette haute dignité. On lui notifia aussitôt son élection, & il y consentit, quoiqu'avec peine, dans la crainte de s'oposer à la volonté de Dieu. Tout le monde à cette nouvelle accourut pour voir le nouveau Pape que ses vertus rendoient celebre. Le Roi

Vit. Cœl. lest. V. in contin. Bollandi cap. 3. n. 19.

Digitized by Google

CELEST. V. Charles alla lui rendre visite à l'Abbaye du Saint Esprit, Chef-lieu de l'Ordre
1294. qu'il avoit institué ; & le connoissant homme d'une simplicité digne des premiers tems de l'Eglise, mais peu instruit des affaires du Siecle, il lui persuada de fixer sa résidence dans ses Etats. Pierre manda aux Cardinaux de le venir joindre: ils obéirent avec répugnance, & se rendirent de Perouse à Aquila Ville de l'Abruzze où le Pape fut sacré & prit le nom de Celestin V. Peu de jours après, à la priere de Charles, il fit une promotion de douze Cardinaux, sept François, trois Napolitains, & deux
Bull. cit. sup. autres Italiens, & par sa Bulle du premier Octobre confirma le traité que ce Prince venoit de conclure avec le Roi d'Arragon, pourvû toutefois que le Roi de France & son frere le Comte de Valois y consentissent.

Vit. Cel. c. 20. Cl. Fleury, hist. Eccl. Ceux qui entouroient le nouveau Pontife profiterent comme Charles de sa facilité, & de son peu d'experience, pour obtenir des graces. Le desordre & la confusion se mirent bientôt dans les affaires, Celestin décidant sans consulter les Cardinaux. Ils en furent indignés, & craignant que l'Eglise & la Ville de Rome ne fussent en danger sous son

Gouvernement, quelques-uns d'entre eux, pendant qu'il étoit en chemin pour se rendre à Naples, lui insinuerent qu'il devoit renoncer à sa dignité, & qu'il ne pouvoit la conserver en sureté de Conscience. Il se sentit touché de cette representation, & deja fatigué du poids de sa dignité qu'il avoüoit n'être pas en état de soutenir, il consulta ses plus intimes confidens, pour sçavoir s'il lui étoit permis de se démettre du Pontificat. Ils lui répondirent qu'il le pouvoit, s'il avoit des motifs suffisans, & cette décision l'affermit dans la résolution d'abdiquer.

CELESTIN. V.

1294.

Les Moines de sa nouvelle congregation qui l'obsedoient sans cesse, mirent tout en usage pour l'en détourner; ils lui representerent que s'il les abandonnoit, ils ne pourroient se soutenir longtems, & qu'il auroit à se reprocher la ruine d'une sainte institution dont lui-même étoit l'auteur. Ils exciterent même le peuple de Naples qui courut en tumulte au Palais du Roi où logeoit le Pape, en força l'entrée, penetra jusqu'à la cellule de bois qu'il s'y etoit fait faire, pour gouter à la derobée les douceurs de la solitude, & quelques Nobles mêlés avec la populace en enfoncerent la porte, demandant

CELEST. V. à le voir. Celestin parut, les appaisa, & les congedia avec de belles paroles con-
1294. formes à leur desir. Peu de jours s'étant écoulés, il assembla les Cardinaux, leur exposa sa vie passeé, leur fit un aveu sincere de son incapacité, & leur demanda conseil sur le parti qu'il devoit prendre. Les Cardinaux après quelques Reflexions, lui conseillerent de s'éprouver encore, & d'ordonner des prieres publiques, pour demander à Dieu qu'il lui plût de faire connoitre ce qui seroit le plus utile à son Eglise.

Après une procession solemnelle faite à ce sujet au commencement de Décembre, un Evêque au nom du Roi, de tout le Royaume, du Clergé, & du peuple, le supplia de ne se point laisser entraîner au conseil de ceux qui le portoient à déposer la Tiarre. Un des Evêques de la Cour du Pape répondit par son ordre, que ce n'étoit pas son intention; en sorte que chacun retourna chez soi, joyeux & convaincu, comme le Roi lui-même, que Céleştin ne pensoit plus à se démettre. Cependant le 13. du même mois il assembla les Cardinaux en Consistoire, & s'étant assis revêtu des Ornemens pontificaux, leur lut à haute voix l'acte de son abdication,

Digitized by Google

quitta toutes les marques de sa dignité, CELEST. V.
& reprit l'habit de Moine avec joye.
Il n'avoit tenu le Saint Siége que cinq 1294.
mois & quelques jours, à compter depuis son election.

Les Cardinaux, dix jours après, s'assemblerent en Conclave dans le Palais du Roi, où le 24. de Décembre ils élurent tous d'une voix le Cardinal Benoist Caïetan qui prit le nom de
Boniface VIII. * Il resta peu de jours à BONIF. VIII.
Naples, & nonobstant la rigueur de 1295.
la Saison, se hâta d'aller à Rome, où Charles & son fils Roi de Hongrie l'acompagnerent, tinrent la bride de son Cheval, lorsqu'il marcha en cavalcade à Saint Jean de Latran, & le servirent à Table au festin solemnel la Couronne en tête. Boniface depuis son Election veilloit avec soin à la conduite de Pierre de Mouron son prédecesseur, dans la crainte qu'abusant de sa simplicité on ne l'excitât à reprendre la Papauté & à faire schisme: résolu de le conduire à Rome il lui fit

* Je sçai que tous les Historiens ne racontent point ainsi ni l'abdication de Celestin V. ni l'élection de Boniface VIII. mais je m'en tiendrai au récit de M. l'Abbé Fleury, jusqu'à ce que j'aye trouvé un meilleur guide.

Digitized by Google

BONIF. VIII. 1295. prendre les devants sous la garde de gens attentifs à l'observer: Mais à son départ de Naples, il aprit que Pierre s'étoit dérobé de nuit pour retourner à sa Cellule près Sulmone. Boniface fit courir promptement après lui: on le joignit près de Viesti, Ville Maritime de la Capitanate, d'où sçachant qu'on le poursuivoit il vouloit passer en Grece pour se mettre en sûreté. On l'arrêta par ordre du Pape & du Roi Charles, mais avec beaucoup de respect, & on le fit consentir à demeurer au Château de Fumone en Campanie, où il fut gardé très étroitement, & mourut le 13. de Mai de l'année suivante.

Od. Rayn. 1295. n. 16. 27 Févr. Charles resta quelques mois à Rome, & preta serment de fidelité au nouveau Pontife, qui l'investit du Royaume des deux Siciles, dans les mêmes termes que Nicolas IV. & le combla d'ailleurs de graces. A la priere de ce Prince, il lui donna l'Absolution de toutes les censures qu'il pouvoit avoir encouruës lui, ou le Roi son Pere, faute d'execution dequelques-unes des conditions portées par l'inféodation de Clement IV. Il nomma le Cardinal Landulfe Légat dans le Royaume de Poüille, pour en assurer la tranquillité, & à l'exemple de

Bull ibid. n. 17.

Alia n. 18.

Digitized by Google

Celestin V. confirmant par sa Bulle du 21 de Juin le Traitté conclu entre Charles & Jacques, il rétablit ce dernier dans tous ses droits sur le Royaume d'Arragon & de Valence, & le Comté de Barcelonne, révoquant à cet effet du consentement du Comte de Valois, la concession de Martin IV.

BONIFACE VIII. 1295. Alias 21.

C'etoit un acheminement à la paix, & Charles plein d'espérance reprit de nouveau le chemin de France, pour y mettre la derniere main. En partant il nomma son fils Charles Martel Vicaire du Royaume, mais peu de jours après, la mort enleva ce jeune Prince à l'age de 23 ans *. Boniface donna la Ré-

* Les auteurs varient beaucoup sur la derniere année de Charles Martel. Les uns placent sa mort en 1297. en 1301. ou 1302. d'autres en 1308. quelques uns la reculent jusqu'en 1342, & tous se trompent. Il est certain que Charles Martel mourut en 1295. ce qui se prouve, premierement, par une lettre de Boniface VIII. datée de la premiere année de son Pontificat, c'est-à-dire en 1295. puisqu'il fut élû le 24 de Décembre 1294. Dans cette lettre il console la Reine Marie de Hongrie Femme de Charles II. sur la mort récente de Charles Martel leur fils. 2°. par une Bulle du même Boniface VIII. de l'an 1297. qui déclare Robert Duc de Calabre héritier de la Couronne de Naples, à l'exclusion, non de Charles Mar-

Digitized by Google

BONIF. VIII. 1295. gence au Légat Landulfe & à Philippe Prince de Tarente autre fils de Charles; ensuite par le conseil même du Légat & du jeune Prince de Tarente, il la remit à la Reine Marie, en la consolant de la perte de son fils aîné. Le chagrin que Charles en ressentit fut compensé par la joye de recüeillir en partie le fruit de ses longues & penibles Négociations. La Cour de France ratifia le traité, & le Roi d'Arragon l'executa fide-

Alia n. 29.

Gesta Rom.

tel, mais de son fils Charles Robert, ou Charobert. Ce fait assûré, c'est-à-dire la mort de Charles Martel en 1295. il en résultera qu'il ne s'établit point en Hongrie, comme on le prétend: car depuis l'année 1290. que le trône vacqua par la mort de Ladislas III. jusqu'en 1295. on a des preuves qu'il demeura toûjours dans le Royaume de Naples. En 1291. ses nôces avec Clemence de Habsbourg y furent célebrées. En 1294. au mois de Septembre, il fut au-devant de son Pere qui revenoit de France, il se trouva au Sacre de Celestin V. à Aquila, & à Rome à l'entrée de Boniface VIII. Peu de tems après on le voit nommé Vicaire du Royaume par Charles II. prêt à repasser en France. Ainsi il est visible que tout ce qu'on attribue à Charles Martel, posterieurement à l'année 1295. doit être attribué a Charobert son fils, avec lequel les historiens l'ont dautant plus aisément confondu, que même dans les actes, ils sont l'un & l'autre nommés Charles seulement, sans aucune distinction.

Digitized by Google

lement, en donnant sa cession à la Sicile. Il élargit après plus de sept années de captivité, les trois jeunes Princes ses otages : pour cimenter l'union des deux Rois, on arrêta le mariage de Jacques avec Blanche seconde fille de Charles, & il fut célébré au mois d'Octobre à Villebertran dans les Pyrenées, avec dispense du Pape à cause du degré de parenté. La Ceremonie des Noces achevée, Charles presque toujours absent de ses Etats depuis son avenement à la Couronne, retourna à Naples, où il esperoit gouter enfin les douceurs d'une paix qui lui coutoit tant de soins.

Boniface VIII.
1295.
Barcin. p. 577. 578.
Marian. lib. 13. sub fine.
Sainte Marthe, Hist. geneal. liv. 18.

Jacques I. Roi de Majorque ne fut pas compris dans la pacification generale ; on trouve un Acte du 10. de Septembre de cette année, par lequel il fait ses protestations contre l'induë possession de ses Etats, où Jacques II. Roi d'Arragon son neveu se maintenoit ; & contre l'hommage qu'il s'étoit vû forcé de rendre à Pierre III. Ce differend ne se termina qu'en 1298. par un traité du 3. de Juillet dont les conditions furent, que le Roi de Majorque rentreroit en possession de son Royaume en reconnoissant le tenir en fief hono-

Diplom. in Cod. mss. sup. cit. n. 10217. p. 92. & seq.
Aliud dip. ibid. p. 98.

BONIF. VIII. 1295. Geneal. in eod. Cod.

rable de la Couronne d'Arragon. Jacques I. Roi de Majorque eut quatre fils, Jacques, Sanche, Ferdinand, & Philippe. Sanche lui succeda, & etant mort sans enfans, de même que Philippe, la Couronne passa à la ligne de Ferdinand en la personne de Jacques II. son fils. Ce Prince epousa Constance, fille d'Alfonse IV. Roi d'Arragon dont il eut Jacques III. du nom, & Isabeau mariée à Jean Paleologue Marquis de Montferrat. On verra dans la suite que ce détail étoit nécessaire.

Le Roi de Naples fut trompé dans les esperances dont il se flattoit. Apeine se réconcilioit-il avec un ennemi qu'il en reparoissoit un autre, & il rencontra dans Frideric un nouveau Competiteur dautant plus à craindre, que ses grandes qualités le rendoient digne du Trône. La valeur jointe à la prudence, & à l'experience de la guerre, l'activité, la vigilance, une fermeté que les perils ni les disgraces ne pouvoient ébranler, un talent merveilleux pour trouver des ressources dans tous ses malheurs, & pour s'attacher le coeur des peuples malgré l'épuisement & la misere où ils se virent réduits dans les premiers tems de sa domination: c'eût été un Prince

accompli, si plus scrupuleux à garder sa parole, il eût respecté la foi des traités. Pendant le séjour de Charles en France, les Siciliens dans l'apprehension de retomber sous la puissance de la maison d'Anjou voulurent engager Frideric à se faire declarer Roi, en lui représentant que la Sicile lui étoit devoluë par la renonciation de Jacques & suivant les dispositions testamentaires d'Alfonse.

Bonif. VIII. 1295. Gesta Com. loc. cit.

Boniface instruit de cette démarche des Siciliens, essaya de faire consentir Frideric à l'execution du traité par des voyes de douceur, & par l'espérance d'un avantage plus considérable, que celui qu'il retireroit de la Sicile. Il lui proposa une entrevüe dans une Ville Maritime de la Campanie, où ce Prince s'etant rendu, il promit de lui faire épouser la Princesse Catherine, fille unique de Philippe de Courtenay gendre de Charles I. heritiere depuis la mort de son pere de tous les biens de cette branche Royale de France, & du titre d'Imperatrice de Constantinople. Il ajouta à cette promesse, celle de l'aider de troupes pour enlever cet Empire à Andronic Paleologue depuis long-tems déclaré Schismatique. En

Mss. & Epist. Bonif. VIII. ap. Od. Rayn. 1295. n. 28. 29. 31. Special. lib. 2. cap. 21. Gesta Comit. p. 578. 579.

Digitized by Google

BONIF. VIII. 1295. effet le Pontife écrivit en France à la Princesse Catherine pour lui faire gouter ce mariage, comme un moyen de rentrer dans l'héritage de ses peres. Il chargea de cette négociation Jean abbé de Saint Germain des Prez, & pria Philippe le Bel d'interposer son crédit dans cette affaire importante.

Special. loc. cit. Frideric ébloui par l'éclat de la Couronne Impériale agréa la proposition, & aux conditions qu'on lui offroit, promit de signer le Traité de Jonquieres. Mais le Pape fut bien-tôt informé qu'on cherchoit à lui débaucher ce Prince par de mauvais conseils depuis son retour en Sicile, & à rompre tout projet d'union. Afin de le retenir dans ses premieres dispositions, il envoya un Nonce exprès en France pour, de concert avec l'Abbé de S. Germain des Prez, déterminer la Princesse Catherine à venir en Italie conclure son mariage, & il instruisit Frideric de ses diligences. En même tems il publia une Bulle qui *Bull. ap. Od.Rayn. n.32.35.* déclarant excommuniées toutes personnes de quelque rang ou dignité qu'elles fussent, qui s'opposeroient à la paix, accordoit aucontraire cent jours d'indulgences à ceux qui la procureroient par

Digitized by Google

quelque moyen, & pour essayer de ramener les Siciliens par l'espoir d'un pardon prochain, donna commission à l'Archevêque de Messine de lever, lorsqu'il en seroit tems, toutes les censures prononcées contr'eux, & leurs Villes depuis la révolte de la Sicile.

BONIF. VIII. 1295.

Boniface ne s'en tint point à ces premieres précautions : il deputa encore vers la Reine Constance, un Frere Prêcheur, pour disposer favorablement l'esprit de cette Princesse, & le recommanda avec beaucoup de confiance & des marques particulieres de distinction à Procide & à Roger de Lauria, tous deux fort en crédit à la Cour. Ces démarches ne réussirent pas au gré du Pontife. La Princesse Catherine répondit prudemment à ses Nonces, qu'il ne conviendroit pas à des Princes tels que Frideric d'Arragon, & elle, de contracter un mariage avant que d'être en possession de quelque Souveraineté pour y fixer leur Cour, jusqu'à la conquête de l'Empire d'Orient; & que lorsque l'époux qu'on lui destinoit seroit pourvû d'Etats convenables, elle déféreroit volontiers aux ordres du Pape. A l'égard des Siciliens, que Procide étoit soupçonné d'entretenir dans leur

Od. Rayn. n. 36. Bull. ib. n. 37.

Epist. Bonif. ib. an. 1296. n. 8.

Digitized by Google

Bonif. VIII. révolte, ils travaillerent par leurs Députés auprès de Jacques Roy d'Arragon, à obtenir ou la révocation de l'article du Traité qui ordonnoit le séquestre de la Sicile entre les mains du Pape, ou du moins la liberté de se donner un Roi. Jacques à ce qu'on prétend leur permit de couronner son frere, & au retour des Députés les Etats du Royaume assemblés à Palerme, proclamérent Fridéric pour leur Souverain.

1295.

Sur. an. lib. 5. n. 13.

FRIDERIC II. ROI DE SICILE.

1296. Janvier.

Epist. Bonif. ap. Od. Rayn n. 7. an. 1296 & ib. n. 10.

Boniface ne se rebuta point encore: il manda aux Siciliens par des lettres pleines d'affection que le Traité des deux Rois remettoit en son pouvoir la Sicile qui appartenoit à l'Eglise Romaine: qu'il ne désiroit en prendre l'administration, que pour les délivrer des maux qui les accabloient: qu'ils pouvoient lui indiquer le Légat qui leur seroit le plus agréable, & qu'ils croiroient le plus zélé pour leurs intérêts, qu'aussi-tôt il lui donneroit pouvoir d'aller les absoudre, & de réformer le Gouvernement. Il rassura en même tems Fridéric sur les difficultés que l'Impératrice de Constantinople opposoit à leur mariage; quelques grandes qu'elles fussent, il n'hésita point

à

Digitized by Google

à lui promettre, que les nouveaux Nonces qu'il alloit envoyer vers cette Princesse viendroient aisément à bout de les lever, & l'exhorta fortement par motif de reconnoissance des soins qu'il prenoit pour son agrandissement, à se refuser aux suggestions des gens mal-intentionnés, & à demeurer ferme dans ses bonnes dispositions à la paix. Il écrivit du même stile à la Reine Constance & dépêcha l'Evêque d'Urgel & Boniface de Calamandrano, Frere Hospitalier de S. Jean de Jerusalem, en qualité de Légats pour essayer de fléchir l'opiniâtreté des Siciliens.

BONIF. VIII. 1296.

Les Légats arrivés à Messine, mirent tout en usage, exhortations, caresses, complaisances, jusqu'à leur présenter, dit-on, des parchemins en blanc munis du sceau Apostolique, avec liberté de les remplir eux-mêmes à discrétion & d'y transcrire les actes qu'ils jugeroient les plus forts pour se procurer des absolutions, des franchises, des privileges & des droits. Un Messinois au nom de toute la nation, leur répondit comme autrefois ce sage Troyen, *qu'il craignoit les Grecs lors même qu'ils offroient des présens*, que c'étoit à la pointe de l'épée, & non par des Bulles que ses

Special. cap. 14. Surit. lib. 5. cap. 16.

Digitized by Google

BONIF. VIII. 1296. compatriotes vouloient obtenir la paix; & leur ordonna de sortir au plutôt de l'Isle où un plus long séjour mettroit leur vie en danger.

Cette fermeté annonçoit une guerre prochaine, & les Siciliens s'y portoient en déterminés. Non contens de se tenir sur la défensive, ils chercherent à soulever la Pouille par des émissaires secrets qu'ils y envoyerent, à dessein de sonder la disposition des esprits. Epist. ap. Od. Rayn. n. 13. Le Pape aux premiers avis de ces pratiques sourdes, donna ordre au Légat Landulfe de faire une exacte perquisition des Espions, & n'espérant plus rien par les voyes de douceur, promit des Indulgences plenieres à ceux qui prendroient les Armes pour défendre les Terres en deça du Phare, ou pour attaquer la Sicile.

Special. lib. 3. cap. 1. Frideric de son côté, persuadé de la difficulté de conclure son mariage avec la Princesse de Courtenay, & plus encore de celle d'ajouter à sa dot l'Empire de Constantinople, préféra à un titre incertain un Royaume offert d'un consentement unanime, & le vingt-cinq de Mars se fit couronner à Bull. ibid. n. 14. Palerme; nouveau sujet de procedures pour le Pape, qui, traitant ce

Couronnement de crime horrible, & d'usurpation punissable, le déclara nul, de même que l'élection qui l'avoit précédé : lui défendit de prendre le nom de Roi, d'en faire les fonctions, & lui ordonna de retourner à l'obéissance du Saint Siége, sous peine de proceder contre lui spirituellement & temporellement.

Bonif. VIII. 1296.

Le Roi Charles après tant de travaux pour procurer la tranquilité de ses Etats, fut obligé de se préparer encore à la Guerre. Ses Finances se trouvoient épuisées, & il n'étoit parvenu qu'à force d'argent, à conclure le Traité de Jonquieres. Boniface vint à son secours : il lui accorda un délai pour le payement des Cens arrierés qu'il devoit à l'Eglise Romaine, lui prêta 5000. onces d'or, & l'excepta de la loi générale qu'il avoit prétendu imposer à tous les Souverains par sa fameuse Constitution, *Clericis Laïcos*, en lui permettant d'employer quelques décimes levées en Provence à l'Armement d'une Flotte. Mais Frideric qui en tenoit une toute prête dans ses Ports, passa avec Roger de Lauria en Calabre, où il possedoit déja quelques Places Maritimes, s'em-

Epist. ibid. n. 15.

BONIF. VIII. 1296. para de Squillace, de Catanzaro, reprises dans la derniere Guerre, & de plusieurs autres Villes; en sorte que le Pape & Charles hors d'état de les secourir, chercherent de l'appui à la Cour d'Arragon.

Special. lib. 4. cap. 4. 5. 6. 7. 8. & seq. Ils députerent auprès du Roi Jacques, pour l'engager à faire restituer la Sicile par toutes les voyes possibles, conformément au Traité de Jonquieres, dont ils lui firent représenter que l'execution, dans les circonstances présentes, intéressoit particulierement son honneur, parce qu'on pourroit le soupçonner d'intelligence avec Frideric. Jacques, qui dès l'année précédente se disposoit à faire un voyage à Rome par motif d'intérêt, manda au Pontife, qu'il iroit en personne se laver de pareils reproches si nuisibles à sa gloire, & donna des ordres pour la levée d'une Armée, à dessein de l'employer à réduire son frere par la force, s'il étoit obligé d'en venir à cette étrange extrêmité.

Marian. lib. 14. cap. 7. Costanzo. Il alla en effet trouver Boniface, & lui protesta avec serment que ce n'avoit été ni par son conseil, ni de son aveu, que Frideric s'étoit fait couronner Roi de Sicile, & offrit de

Digitized by Google

se justifier à la face de toute l'Europe, en marchant contre lui à la tête d'une Armée. Le Pape se contenta de ces témoignages de sincerité, & le combla de graces ; la plus considérable fut la donation des Isles de Sardaigne & de Corse, dont il l'investit, pour les posseder lui & sa postérité à titre de Fief, à charge d'une redevance au Saint Siége, & sous certaines conditions. Ce qui excitoit Boniface à chercher tous les moyens de s'attacher le Roi d'Arragon, c'est qu'il prétendoit faire usage de ses forces, pour réduire la Maison des Colonnes, avec qui il avoit de furieux différends, & cette même raison, le détermina à tenter encore sur l'affaire de Sicile la voye des négociations, quoiqu'infructueuses jusqu'alors.

Bon. VIII. 1297.

Bull. donat. ap. Od. Rayn. 1267. n. 2

Jacques par son conseil envoya un Frere Prêcheur nommé Pierre de Corbelles, pour tâcher d'engager Frideric à se soumettre au Saint Siége, ou à retirer du moins ses Troupes de la Calabre, sur laquelle ni ses prétentions, comme héritier de Pierre d'Arragon son pere, ou de son frere Alfonse, ni son Couronnement, ne

Special. lib. 3. c. 20. G. Vill. lib. 8. c. 18. Cronic. Sicil. cap. 56. Costanzo. Sur. lib. 5. Marian. loc. cit.

BONIF. VIII. 1297. pouvoient lui donner aucun droit. Frideric ne voulut point entendre parler de céder son Royaume ; il rappella seulement Lauria de la Calabre, & promit d'en évacuer les Places. Mais cette foible complaisance ne satisfit pas le Roi d'Arragon. Au retour de Pierre de Corbelles, il députa de nouveau l'Evêque de Valence, chargé de proposer au Prince son frere une entrevûë dans l'Isle d'Ischia. Cette seconde proposition fut encore rejettée par Frideric, sous prétexte que les Grands de sa Cour s'y opposoient ; ensorte que Jacques se réduisit à le faire prier par une troisiéme Ambassade de consentir que la Reine Constance leur mere, & l'Infante Yoland leur sœur, vinssent le trouver à Rome. Frideric voulut bien témoigner sur cet article quelque condescendance, & la Reine espérant contribuer par cette démarche à maintenir la paix entre les deux Rois ses fils, s'embarqua, & passa à Rome accompagnée de Procide & de Lauria.

Special. cap. 21. G. Vill. Costanzo. Marian. loc. cit. Jacques la reçut avec de grandes marques de tendresse & de respect, & dès les premiers entretiens, lui fit entendre qu'un des plus sûrs moyens de

Digitized by Google

concilier les esprits, étoit de multiplier les Alliances entre les deux Maisons, pour n'en faire à l'avenir qu'un même Sang; & que dans cette idée, on avoit par l'entremise du Pape projetté de marier l'Infante Yoland avec Robert Duc de Calabre, second fils du Roi Charles. Constance y donna les mains; & Charles étant arrivé accompagné du Duc de Calabre, de trois autres de ses fils, & d'un nombreux Cortege, on oublia de part & d'autre tous les sujets d'inimitié.

BONIF. VIII. *Rech. de du Tillet. Sainte Marthe, liv. 18.*

Il fallut que Constance éloignât jusqu'au souvenir de la mort de son pere tué à la Bataille de Benevent, de celle de Sibile sa mere, & du jeune Mainfroy son frere, qui avoient péri miserablement dans les prisons de Naples, & que Charles ne dédaignât pas d'entrer en conférence avec deux Sujets rebelles, Procide & Lauria, auteurs de tous les malheurs du Régne de son pere & du sien. Le mariage se conclut, & la célébration s'en fit à Rome, avec d'autant plus de magnificence, que le Pape voulut encherir sur celle des deux Rois.

Le Prince Robert étoit reconnu héritier présomptif des Etats & des droits

Digitized by Google

BONIF. VIII. du Roi son pere, qui à la persuasion du Roi d'Arragon, lui avoit fait en
1297. particulier donation de l'Isle de Sici-
Litt. Donat. in Cod. mss. Bib. Reg. n. 9979. p. 158. le, ou pour l'interesser à sa conquête, ou pour faciliter son mariage avec l'Infante Yoland. Suivant l'ordre de la naissance Robert n'étoit que le troisiéme fils de Charles. L'aîné qui prétendoit du chef de sa mere au Royaume de Hongrie mourut en 1295. laissant un fils en bas âge nommé Charles-Robert, ou par contraction Charobert. Le second, nommé Louis, pendant sa prison à Barcelonne, commença à se dégoûter des grandeurs du Siécle, & à s'exercer dans les œuvres de la haute pieté, qui dans la suite le fit mettre au nombre des Saints. Il em-
Od. Rayn 1296. n. 16. brassa la Régle de saint François, & lorsqu'il prit l'habit renonça à la Couronne. Boniface le pourvut de l'Evêché de Toulouse, qu'il ne gouverna que peu de tems, étant mort le
Ibid. 19. d'Août de cette année 1297. jour auquel il est honoré par l'Eglise sous le nom de saint Louis de Marseille, parce que cette Ville fut le lieu de sa sépulture. Mais la renonciation de Louis ne suffisoit pas pour tranquiliser le Roi. Il craignit qu'après sa mort Charobert,

bert, comme issu de son fils aîné, ne disputât la Couronne à Robert, ce qui n'étoit pas sans exemple dans d'autres Royaumes, & formoit déja dans le sien une question qui partageoit les sentimens. Dans ce doute il consulta le Pape Boniface, qui décida par sa Constitution du 24. de Fevrier, que la Couronne appartiendroit à l'aîné des fils ou des filles, que Charles laisseroit en mourant. Nonobstant ce Réglement, nous verrons sous le Régne suivant la question revivre, & faire la matiere d'un grand différend.

Bonif. VIII. 1297.

Constit. ibid. 1297. n. 53.

Comme la nouvelle alliance entre les Maisons d'Anjou & d'Arragon ne terminoit point l'affaire de Sicile, les deux Rois avant que de se séparer, convinrent d'unir leurs forces pour faire la guerre à Frideric, & formerent le projet de leurs expéditions. Jacques trouva le moyen de détacher Procide & Lauria du service de ce Prince. Le premier déja fort âgé y consentit, tenté par les grandes Terres qu'on lui donna en Arragon, où il se retira, & laissa une postérité nombreuse : le second indisposé contre Frideric par quelques démêlés, fit

Special. lib. 3. cap. 19. 21. Costanz. summ.

Digitized by Google

BONIF. VIII. 1297. agréer ſes ſervices au Roi Charles; qui, profitant des fautes du Roi ſon pere, reçut Lauria avec bonté, lui rendit les biens qu'il avoit autrefois poſſedés en deça du Phare., y en ajoûta de nouveaux, & lui confia le commandement général de ſes Troupes.

Special. lib.4.c.1. 1298. Frideric paroiſſoit à la veille de ſa perte. Quelle apparence qu'il pût tenir contre les forces de l'Arragon & de Naples, ſur-tout après la déſertion de Procide & de Lauria, deux hommes également habiles, l'un dans l'art de conſeiller, l'autre dans celui de vaincre ? Son courage lui tint lieu de tout: il ſe crut aſſez fort pour réſiſter ſeul à ſes ennemis. Il raſſembla au plûtôt ſes troupes de terre, & de mer, réſolu de défendre juſqu'à l'extremité la Sicile, & les Places de la Calabre dont il étoit maître, & même d'étendre ſes Conquêtes. Lauria le prévint, & à ſon arrivée à Naples, marcha par ordre de Charles du côté de Catanzaro pour occuper la valeur des troupes juſqu'à ce que le Roi d'Arragon fût arrivé avec ſa flotte dans le Port de Naples où étoit le rendez-vous. Catanzaro ne tint pas long-tems, & la Garniſon du Château reçûë à capituler, promit de

se rendre si dans trente jours elle ne re- Boniv.
cevoit du secours. Frideric envoya fort VIII.
à propos 200. hommes qui passerent 1298.
le Phare, & ayant pris terre la veille de la reddition du Château, attaquerent les ennemis qui ne s'y attendoient pas, & après une action très-opiniâtre, les forcerent à prendre la fuite, parce que leur courage les abandonna dès que Lauria blessé, & mis hors de combat, ne se trouva plus à leur tête.

Ce Général ne se consola de ce leger Cap. 5.
échec, que lorsqu'il vit la flotte d'Ar- Costanz.
ragon conduite par le Roi Jacques entrer dans le Golphe, & se joindre à celle de Charles. Les deux Rois ayant for-
mé le Plan de la Campagne, Jacques 24. Août.
prit le commandement des deux flottes, qu'on fait monter à près de 200. Vaisseaux de différentes grandeurs, s'embarqua avec le Duc de Calabre, Philippe Prince de Tarente son frere, & Roger de Lauria, fit voile vers les Côtes Septentrionales de la Sicile & entra dans la rade de Patti. La Ville ouvrit aussi-tôt ses portes: à son exemple, Milazzo, Nucara, Monteforte, & plusieurs autres Places intimidées se rendirent sans attendre qu'on vînt les assieger. Frideric sans s'allarmer de ces

BONIF. VIII. 1298. premiers succès mit en défense les Postes les plus importans, & d'intelligence avec Conrad Doria Noble Genois à qui il donna le commandement de sa flotte, ferma les passages pour empêcher le transport des vivres à l'armée ennemie. Ces précautions mirent le Roi d'Arragon hors d'état de rien entreprendre. Comme la saison avançoit, il craignit que l'hyver ne le surprît dans la Rade de Patti mal assurée, & exposée au vent du Nord: il se détermina donc à remettre à la voile, & à ranger la Côte pour aller à Syracuse qui lui offroit un Port spacieux, & commode où sa flotte pourroit hyverner en sureté.

Special. cap. 5. 6. Costanzo. lib. 4. A la fin d'Octobre il débarqua ses troupes devant Siracuse, & en forma le siege que soutint Jean de Clermont. Ce brave Officier loin d'entendre à diverses propositions capables de tenter sa fidelité, punit severement quelques Ecclésiastiques, qui gagnés apparemment par des offres avantageuses, firent complot de livrer aux assiegeans une tour de la Ville. Ainsi le siege traînoit en longueur: Jacques ne se dédommageoit du tems qu'il perdoit, que par la reddition volontaire de quel-

Digitized by Google

ques Places voiſines de peu d'impor- tance. Frideric ne le laiſſa pas même joüir long-tems de ces foibles avantages ; il vint camper à Catane, d'où il envoyoit ſans ceſſe des détachemens de Cavalerie faire le dégât dans leur territoire, pour empêcher que l'ennemi n'en tirât des proviſions.

BONIF. VIII. 1298.

Ces mauvais ſuccès firent tort à la réputation des armes Arragonnoiſes : les Habitans de Patti retournerent à l'obéiſſance, & arborerent la banniere de Frideric, qui leur envoya des troupes pour aſſieger le Château où la Garniſon s'étoit retirée. Lauria qui courut à ſon ſecours, ayant eu du déſavantage dans différens petits combats, le Roi d'Arragon rebuté de tant de difficultés, leva le ſiege, & remit à la voile avec une armée plus fatiguée qu'honorée de ſes travaux militaires. Pour comble de diſgraces, il eſſuya à la hauteur de l'Iſle de Lipari, une violente tempête, qui diſperſa une partie de ſa flotte : ce ne fut que par une eſpece de miracle, qu'il rentra avec le reſte dans le Port de Naples.

Special. cap. 7. 10. Coſtanzo. Marian. lib. 15. cap. 2.

Charles le reçut avec autant de reconnoiſſance, que s'il fût revenu vainqueur : il voulut ſçavoir à quoi mon-

Summ. ex Arch. Neap.

Digitized by Google

BONIF. VIII. 1298.
toit la dépense de cette guerre, lui engagea pour sureté du payement les revenus de la Sicile, & en cas qu'elle ne revînt pas sous son pouvoir, tous les autres biens qu'il possedoit, & lui offrit de payer les frais d'une seconde expédition.

Lit. Car. II. in Cod. mss. Bib. Reg. n. 9979. f. 52.
Il étendit ses bienfaits jusques sur les sujets du Roi son allié, en accordant aux Catalans qui s'établissoient dans son Royaume différens privileges: comme d'avoir un Consul de leur Nation qui connût de leurs différends en matiere civile, à l'exclusion de tous autres Juges, à qui il en interdisoit la connoissance: avec permission à ce Consul, à son Greffier, & à son Sergent de porter les armes, nonobstant les loix du Royaume qui le défendoient. Il les exempta de tous droits d'Avarie quand ils feroient naufrage sur les Côtes de Naples, & par un témoignage particulier de sa confiance, voulut que lorsque leurs Vaisseaux entreroient dans quelques-uns de ses Ports, ils ne fussent tenus d'aucune autre formalité que de donner leur Consul ou un autre de leur compatriote pour caution, que ces bâtimens n'étoient point destinés au secours des ennemis de l'E-

Digitized by Google

tat. La reconnoissance & la bonne foi font des alliés fidéles : Jacques retourna en Catalogne y passer le quartier d'Hyver, & revint au Printems suivant à Naples, avec trente Galeres qu'il joignit à quarante que Charles avoit fait armer. Cette nouvelle flotte jetta l'allarme en Sicile sans étonner Frideric qui ne craignit point de commettre sa couronne au hazard d'une journée. Avec quarante Galeres tirées de ses Ports, il résolut de livrer combat à la flotte ennemie, dès qu'elle paroîtroit en mer.

BONIF. VIII.

1299.

G. Vill. lib. 8. cap. 29. Costanzo.

Robert Duc de Calabre, & Philippe de Tarente son frere, jeunes Princes pleins d'ardeur, s'embarquerent encore avec le Roi d'Arragon : Roger de Lauria, obtint d'un consentement unanime le commandement des deux flottes. Frideric appareilla, & vint à leur rencontre. Les deux armées se trouverent en présence vers le Cap d'Orlando, & le 4. de Juillet se livrerent un sanglant combat, dont l'habileté de Lauria rendit l'issuë favorable aux Alliés. Les Siciliens aveuglés par trop de confiance en leur bravoure, furent battus, & perdirent six mille hommes tant tués que prisonniers, & vingt-deux

Special. c. 13. G. Vill. ibid. Costanzo. Marian. lib. 15. cap. 2.

Digitized by Google

BONIF. VIII. Galeres prises ou coulées à fond. Frideric se sauva avec les autres, & l'on
1299. prétend qu'il n'eût pû échapper si les Arragonois, peut-être, par ordre de leur Roi, n'eussent favorisé sa retraite.
Special. cap. 5. Cron. Sicil. cap. 62. Alii aut. sup. cit. Il est toujours certain que Jacques content de cette victoire, négligea d'en recueillir le fruit : il crut en avoir assez fait pour se justifier aux yeux de toute la terre, & satisfaire à ses engagemens avec les Cours de Rome & de Naples. Il se persuada même que Frideric ne pourroit se relever d'une perte aussi considerable. Dans cette confiance, il reprit le chemin de la Catalogne, sous prétexte des affaires indispensables, & pressantes, qui l'appelloient dans ses Etats.

Special. c. 14. En effet, on regarda la Sicile comme une Conquête assurée. Frideric lui-même pour se dérober aux premiers progrès de l'ennemi, crut devoir se réfugier dans une Place forte au centre de l'Isle, d'où il pût être également à portée de secourir ses Places Maritimes de quelque côté que les Napolitains tentassent la descente. Le Pape Boniface profitant de la consternation des
Epist. Bonif. ap. Od. Siciliens, leur fit offrir par son Légat des Pardons fort étendus, s'ils se sou-

Digitized by Google

mettoient, les menaça de nouveaux Anathêmes s'ils persistoient dans leur révolte, & exhorta Charles à faire poursuivre vivement la victoire, sans donner à son concurrent le tems de respirer. Mais informé que le Duc de Calabre après la prise de Clermont, de Catane & de quelques autres Villes dans les vallées de Demona, & de Noto, n'étoit pas en état de pousser plus loin ses Conquêtes, & que le Prince de Tarente avoit regagné Naples pour en tirer de nouvelles troupes, il crut que le Roi abandonné de son Allié ne feroit pas assez fort pour conquerir la Sicile, & dans la crainte qu'il ne reçût quelque échec qui rendît Frideric plus fier & plus obstiné, il pria Charles de retenir le Prince près de lui, ou de le rappeller s'il étoit déja parti, & manda à l'Archevêque de Naples d'en venir jusqu'à menacer le Roi de censures, s'il refusoit de déferer à ces dernieres représentations.

Bonif. VIII 1299.

Rayn. 1299. n. 4.

1. Novembre.

Soit que l'avis parût hors de saison, soit qu'il arrivât trop tard, le Prince de Tarente conduisit son secours, & se jetta dans la Vallée de Mazara, où son expédition échoüa, comme Boniface sembloit l'avoir prévû. Frideric revenu de sa premiere frayeur, tenoit alors

G. Vill. cap. 34. Special. lib. 5. cap. 10.

Digitized by Google

Bonif. VIII. 1299. la campagne, il vint au-devant du Prince, avant sa jonction au Duc de Calabre & à Roger de Lauria qui marchoient à grandes journées, lui livra bataille à Falconara le premier de Decembre, le battit, & le fit prisonnier, avec la meilleure partie de ses troupes.

Special. c. 11. Cronic. Si.il. cap. 67. A cette fâcheuse nouvelle, le Duc revint sur ses pas, & la saison n'étant plus favorable pour continuer la guerre, il établit ses quartiers d'Hyver en Sicile, d'où il envoya Lauria à Naples travailler à un nouvel armement.

1300. Le Pape en apprenant la disgrace du Prince de Tarente, fut informé en même-tems que Frideric pour mettre à profit les circonstances venoit d'envoyer ses Ambassadeurs à la Cour de Naples faire quelques ouvertures de paix. Le Pontife offensé que Charles les eût reçus sans lui en faire part, écrivit à ce Prince une Lettre très-vive, où après des reproches sur son extrême facilité, & sur le peu de déférence qu'il marquoit pour ses conseils, il lui représentoit par les exemples du passé, que les Traités faits avec la maison d'Arragon, sans le consentement des Papes, lui avoient toujours été désavantageux, à la difference du der-

Epist. Bonif. ap. Od. Rayn. ad an. 1300. n. 15.

Digitized by Google

nier qui avoit été conclu par l'entremise du S. Siege. Que la captivité du Prince de Tarente, étoit encore une suite de son peu de soumission aux sages remontrances de la Cour de Rome. Tombant ensuite sur la députation récente de Frideric, il faisoit à Charles d'expresses défenses, sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, de conclure, sans sa permission par écrit, aucun Traité avec ce Prince, ou ses Députés, ni avec les Siciliens : & l'avertissoit que s'il continuoit de lui désobéir, il abandonneroit entierement ses interêts, pour ne chercher que les moyens de faire en particulier la paix, afin que la Terre-Sainte ne demeurât pas plus long-tems sans secours.

Bonif. VIII. 1300.

Ce fut apparemment à l'occasion de ces menaces, que Charles accompagné de Lauria vint à Rome s'expliquer avec Boniface. Leur entrevuë ranima le zele du Pontife, qui fit les derniers efforts pour procurer au Roi de puissans secours. Il s'adressa au Roi d'Arragon, à qui il fit entendre, mais en termes fort ménagés, qu'il couroit dans le monde un bruit funeste à sa réputation; qu'on publioit que s'il eût

Epist. ibid. n. 17.

Digitized by Google

BONIF. VIII. 1300. voulu poursuivre sa victoire, la Sicile rentroit sous l'obéissance du S. Siege ; qu'il étoit de sa gloire de détruire ces nouveaux soupçons de connivence avec les Siciliens, de rappeller pour cet effet du service de Frideric, tous ses sujets Catalans, ou Arragonois, d'envoyer une flotte au secours du Roi Charles, & il lui accorda une décime pendant deux ans pour les frais de cet armement. D'un autre côté il enjoignit aux Villes dévouées au S. Siege, de tenir sur pied à proportion de leurs forces des corps d'Infanterie & de Cavalerie, qu'il destinoit tant à assurer le repos de l'Italie, qu'à marcher au besoin contre Frideric, & il intimida la République de Genes par de terribles censures, qui tendoient à la détacher du parti de ce Prince avec qui elle venoit de faire alliance.

Alia Epist. ibid. n. 12.

Le Roi d'Arragon docile aux avis du Pape, donna ordre à ses sujets de sortir au plûtôt de la Sicile, sous peine de perdre les biens qu'ils possedoient dans ses Etats, & envoya une flotte au secours de Charles. Elle arriva fort à propos pour s'opposer aux ennemis, qui avec trente-deux Vaisseaux Siciliens, & Genois, commandés par Con-

Surit. an. lib. 15. c. 42.

Special. cap. 14. Surit. loc. cit.

Digitized by Google

rad Doria faisoient impunément des courses jusques dans le Golphe de Naples. Roger de Lauria fort de quarante voiles les joignit près de la petite Isle de Ponza, les attaqua & remporta une victoire d'autant plus complette, qu'après leur avoir pris vingt-cinq Vaisseaux, il fit Conrad lui-même son prisonnier, avec Jean de Clermont, & beaucoup d'autres Gentilshommes Siciliens. Mais cet avantage ne faisoit que compenser la défaite d'une partie des troupes du Duc de Calabre, battuë près du Château de Gallerano. Lauria remit ses prisonniers à Naples & passa en Sicile pour rétablir les affaires du Duc, à qui les provisions commençoient à manquer. Catane en étoit épuisée comme tout le reste de l'Isle, & quoique par intervalle on gagnât quelques Places, ou par force ou par adresse, ces legers succès ne pouvoient rien décider, ni ébranler la fermeté de Frideric & des Siciliens.

Bonif. VIII.

1300.

Special. c. 12.

Lib. 5. cap. 1. 2. 3. 4. 5.

Le Duc de Calabre prit donc la résolution d'attaquer un poste d'importance. Il jetta les yeux sur Messine dont les Habitans souffroient extrêmement de la disette des vivres, & assiegea la Ville par terre & par mer. Malgré les

Bonif. VIII. 1300. secours que Frideric eut soin d'y jetter; la Place extrêmement resserrée étoit réduite aux abois, lorsque la Princesse Yoland Duchesse de Calabre & soeur de Frideric, s'entremit pour porter les esprits à la paix. Le Duc dont les troupes manquoient de vivres comme les assiegés, consentit de s'aboucher avec Frideric à Siracuse. Dans leur entrevuë les deux Princes convinrent d'une suspension d'armes pendant six mois, qu'on employeroit à chercher des Cap. 6. moyens de pacification. La Tréve signée, le Duc de Calabre laissa la Princesse son épouse à Catane avec le Légat Gerard de Parme, & retourna à Naples.

Special. lib. 6. cap. 7. G. Vill. lib. 8. cap. 42. Sainte Marthe. hist. genealog. liv. 8. c. 18. Epist. Bonif. ap. Od. Rayn n. 20. 21. Cependant Boniface par ses négociations dans les Cours Etrangeres cherchoit à susciter de nouveaux ennemis à Frideric, & travailloit d'un autre côté à pacifier les troubles de Florence déchirée par les nouvelles factions des Noirs & des Blancs, unies à celles des Guelphes & des Gibelins. Le Comte de Valois frere de Philippe le Bel & veuf de Marguerite fille de Charles, venoit d'épouser en secondes nôces cette Princesse Catherine de Courtenay que Boniface avoit offerte à Fri-

Digitized by Google

deric au commencement de son Pontificat. Les droits de Catherine sur l'Empire de Constantinople parurent au Pape un appas assez séduisant pour attirer le Comte de Valois en Italie, où il pourroit l'employer successivement, à la pacification des troubles de Florence, & à la Conquête de la Sicile. Il lui proposa ces deux expéditions, & lui promit de l'aider ensuite avec toutes les forces de l'Eglise, à s'assurer la possession de la Couronne Imperiale. Il lui faisoit encore esperer l'Empire d'Occident qu'il réputoit vacant parce qu'il ne reconnoissoit point Albert d'Autriche élû après la déposition d'Adolphe de Nassau, quoique par la mort de ce dernier tué à la bataille de Spire en 1298. Albert restât sans concurrent.

BONIF. VIII. 1300.

Du Cange, hist. de Const. p. 205.

Od. Ray. 1301. n. 2.

Le Comte de Valois naturellement brave, & entreprenant, & qui venoit d'avoir à la Cour de France quelque sujet de mécontentement, accepta sans trop de réfléxion les offres magnifiques de Boniface, obtint de la Princesse Catherine sa nouvelle épouse une donnation de tous ses droits sur l'Empire de Constantinople, par Lettres données à S. Cloud près de Paris, le 28.

1301.

Litt. Donat. in Cod. MSS. Bib. Reg. n. 8848. 2. A.

Bon:f. VIII. 1301. Septembre. de Janvier 1301. & vint trouver le Pape à Anagni escorté de plusieurs Seigneurs, & de cinq cens Chevaliers François. Il fut reçu avec de grandes marques d'affection par le Pontife, qui le nomma Capitaine général des troupes de l'Eglise, Comte de la Romagne, & Paciaire de la Toscane, qualité qui ne devoit avoir lieu que dans la vacance de l'Empire: mais tous ces titres aussi vains que pompeux ne coutoient rien à prodiguer. Le Roi Charles & ses fils vinrent en même-tems à Anagni, & reglerent avec le Pape & le Comte de Valois les projets de la Campagne prochaine, ensuite le Comte prit la route de Florence, où il ne put ramener la paix après plusieurs mois de séjour, qu'en chassant de la Ville la faction des Blancs. Dante, & la famille de Petrarque qui s'y trouverent engagés, eurent part à ses disgraces, & Dante en conçut contre le Comte de Valois une haine qu'il a immortalisée par ses ouvrages.

Bull. Bonif. ap. Od. Rayn. n. 14.

G. Vill. c. 48.

1302. *G. Vill. loc. cit. Mach. hist. Fior. lib. 1. p. 84. Vit. di Petrarc.*

Avril. Au Printems le Comte de Valois joignit ses troupes à celles du Roi Charles, & fit voile en Sicile avec le Duc de Calabre à la tête d'une armée formidable, en comparaison des forces

que

que l'ennemi pouvoit lui opposer. Frideric aussi prudent que brave se douta bien que cette armée se ruineroit d'elle-même, par son séjour dans une Isle dépourvuë de toutes provisions. Content d'avoir mis en sureté les postes les plus considerables, il s'enferma dans une Place forte, ne laissant en campagne que quelques corps de Cavalerie épars, pour enlever les convois de vivres. Le Comte ne put en venir à aucune action décisive, & vit bien-tôt son Camp attaqué par la famine & par les maladies. La Duchesse de Calabre profita de l'occasion pour renouveller les propositions de paix qui furent écoutées enfin avec un plaisir égal par les deux partis. D'un côté Frideric étoit épuisé, & réduit ainsi que la Sicile dans une misere extrême; les Genois pour mériter l'absolution des censures venoient de l'abandonner & de traiter avec le Roi Charles. De l'autre le Comte de Valois sur qui rouloient les plus grandes esperances de la Cour de Naples, voyoit périr ses troupes & consumer dans un service étranger, des forces qu'il destinoit à la Conquête de l'Empire d'Orient: on convint donc aisément d'entrer en conference.

BONIF. VIII.

1302.

Bull. Bonif. ap. Od. Rayn n. 16.

Special. lib. 6. cap. 10.

BONIF. VIII. 1302. Il ne fut pas si facile de regler les conditions de la paix: la restitution de la Sicile, motif perpetuel de la guerre, faisoit aussi la grande difficulté dans les négociations. La maison d'Anjou prétendoit y rentrer, & Frideric quoique réduit à la nécessité d'entendre à quelque accommodement, vouloit conserver un Royaume dont il étoit en possession. Après de longues discussions, on trouva un milieu qui sembloit accorder des prétentions si contraires, & le 19. d'Août on conclut un sixiéme Traité à Castronovo, petite Ville dans la Vallée de Mazara. Il portoit que Frideric posséderoit sa vie durant avec la qualité de Roi, la Sicile, les Isles adjacentes, & ses autres dépendances, sans être obligé à aucune redevance, ni à aucun service personnel: qu'après sa mort elle retourneroit au Roi Charles, ou à ses héritiers. Qu'il épouseroit la Princesse Eleonor, l'une des filles de Charles, évacueroit toutes les Places de la Calabre dont il étoit maître, & délivreroit le Prince de Tarente & les autres prisonniers de guerre. Que Charles de sa part abandonneroit tout ce qu'il possedoit en Sicile, & procureroit la ratification du

Capit. Pacis ap. Od. Rayn. 1302. n. 3. Special. lib. 6. c. 10. & G. Vill. pag. 49.

»Traité par la Cour de Rome. BONIF. VIII. 1302.

Comme il restoit quelques modifications à apporter à ces articles, Frideric consentit à une entrevuë avec le Comte de Valois, & le Duc de Calabre. Elle se fit peu de jours après en rase campagne entre Sacca, & Calatabelota, à quelques lieuës de Castronovo vers la Côte Maritime. On y confirma le Traité, sans autre changement, sinon que »Frideric prendroit au »choix du Roi Charles le titre de Roi »de Sicile, ou de Trinacrie, ancien nom »que les Grecs donnerent à cette Isle à »cause de ses trois Promontoires, & que »de son vivant même, il remettroit à »Charles, ou à ses héritiers la Sicile, si le »Pape vouloit l'en dédommager, en le »mettant en possession réelle du Roïau»me de Sardaigne, dont les Pisans jouis»soient encore, nonobstant la dona»tion de Boniface en faveur du Roi »d'Arragon: ou de celui de Chypre, »ou de quelques autres Etats équivalens.

Special. loc. cit. Cron. Sicil. cap. 70.

Une amitié sincere parut alors succeder à la haine des deux Partis, qui communiquerent ensemble avec toutes les démonstrations de tendresse & de confiance. La Duchesse Yoland Auteur de cette réunion, mourut à la

BONIF. VIII. 1302. fleur de son âge, avant que d'avoir entierement consommé son ouvrage: & la perte de cette grande Princesse universellement regrettée mêla le deüil à la joie publique. Frideric & le Duc de Calabre députerent aussi-tôt en Cour de Rome & à Naples, pour obtenir les ratifications nécessaires. Le Roi Charles étoit porté à la paix par une inclination naturelle : sa condescendance pour la Cour de Rome, & le goût de ses propres fils pour la gloire militaire perpetuoient contre son gré les hostilitez : mais des adversitez continuelles depuis vingt ans, son âge déja avancé, & sa tendresse pour ses peuples le ramenerent à son penchant, & le disposerent à sacrifier beaucoup à ses interêts lorsqu'on entama les négociations, & il ratifia le Traité avec d'autant moins de peine, qu'en ne cedant que l'usufruit de la Sicile, il en assuroit à sa maison la proprieté ; comme Frideric se flattoit de se la conserver à lui-même, au moyen de la possession où il se maintenoit. Les conditions qui regardoient la délivrance des prisonniers, & le mariage d'Eleonor eurent leur pleine éxécution: les autres articles ne furent pas si fidélement remplis. On amena la

Costanzo.

Digitized by Google

Princesse en Sicile, où se fit l'année suivante la célébration des nôces. Bonif. VIII.

Le Comte de Valois de retour à Naples, trouva le Roi disposé à l'aider de toutes ses troupes pour la Conquête de Constantinople, suivant leurs conventions : mais son frere Philippe le Bel menacé d'une guerre prochaine avec l'Angleterre l'ayant rappellé en France, il fut contraint d'abandonner son entreprise, & dans la suite ne retrouva plus une occasion si favorable de faire valoir ses droits. Il ne lui resta que le vain titre d'Empereur d'Orient, sans ressource du côté de l'Empire d'Occident, parce que Boniface reconnut peu après Albert d'Autriche pour Roi des Romains. 1302. Special. c. 18. 20. Sainte Marthe, liv. 18. Du Cange, hist. de Const.

La ratification de la paix traîna plus long-tems à la Cour de Rome qu'elle n'avoit fait à Naples. Boniface voulut y faire réformer l'article par lequel Frideric prétendoit s'affranchir de toute redevance. Cependant comme ce Pontife uniquement occupé de ses fameux différends avec le Roi de France Philippe le Bel, cherchoit à se concilier les autres Puissances de l'Europe, il fit absoudre Frideric de toutes censures, accorda des dispenses pour son maria- Epist. ap. Od. Rayn. n. 5. 6. 6. Decemb.

Bonif. VIII. ge, & leva l'interdit sur la Sicile. Frideric consentit à son tour de donner
1303. quelque satisfaction au Pape, & lui envoya ses Ambassadeurs avec pouvoir
6. Mai. de réformer l'article qui le blessoit. Le
Bull. ap. Od. Rayn. 1303. n. 24. Traité fut donc ratifié en ajoutant les clauses, » que ce Prince tiendroit l'Isle »de Sicile, en qualité de Vassal du S. »Siege, qu'il lui payeroit tous les ans »3000. onces d'or de cens, & lui fourniroit cent Chevaliers armés pour servir pendant trois mois lorsqu'il en auroit besoin. Que les Eglises seroient »renduës à ceux qui en étoient pourvus »avant la révolte de la Sicile,& le Clergé maintenu dans tous ses privileges. Charles ayant déclaré au Pape par ses Députés qu'il vouloit retenir le nom de Roi de Sicile, il fut encore ajouté »que Frideric prendroit celui de Roi de
N°. 28. »Trinacrie. Par une convention particuliere, Boniface décida que sur les 8000. onces d'or & les trois cens hommes de service que Charles devoit au S. Siege pour le Royaume des deux Siciles, on déduiroit à l'avenir les cent Chevaliers, & les 3000. onces d'or qui seroient fournis par Frideric à cause de la Trinacrie.

Telle fut la fin de la guerre sous le

Digitized by Google

Regne de Charles II. Vingt-une années d'hostilités, & de négociations, ne purent rendre la Sicile à la Maison d'Anjou : elles lui laisserent seulement l'esperance de la reversion, & changerent le nom de l'Isle pendant fort peu de tems. Les Princes Angevins pour conserver leur droit retinrent le titre de Rois de Sicile, & les Arragonois méprisant la dénomination de Trinacrie se firent appeller de même Rois de Sicile. Toute la différence ne consista qu'en ce que les premiers y joignirent la qualité de Rois de Jerusalem, ce que les autres ne firent point. Dès-lors les Etats en deça du Phare commencerent à être regardés plus particulierement comme un Royaume séparé, & prirent le nom de Royaume de Naples, à cause de sa Ville Capitale qui l'avoit été de toute la Monarchie. Aussi pour éviter la confusion, & me conformer à l'exemple de tous les Historiens, j'appellerai désormais les Princes de la Maison d'Anjou Rois de Naples, & ceux de la Maison d'Arragon Rois de Sicile.

BONIF. VIII. 1303.

Cette grande affaire ainsi terminée, Boniface qui s'étoit réservé le droit de donner un Souverain à la Hongrie,

Digitized by Google

BONIF. VIII. décida entre les différens concurrens. André le Venitien étant mort en 1301,
1303. les Seigneurs Hongrois de son parti députerent vers Venceslas V. Roi de Bohême, qui par les femmes descendoit de Bela IV. Roi de Hongrie, & lui offrirent la Couronne, dans la crainte, disoient-ils, de perdre leur liberté en recevant un Roi de la main du Pape. Venceslas fort âgé, ceda tous ses droits sur ce Royaume à son fils nommé comme lui Venceslas. Les Hongrois accepterent la cession, emmenerent le jeune Prince à qui ils firent prendre le nom de Ladislas, & le couronnerent à Albe Royale. Boniface s'en plaignit au Roi de Bohême comme d'une entreprise contre le S. Siege, à qui la Hongrie appartenoit, & lui promit de conserver les droits que son fils & lui pouvoient y prétendre, s'il vouloit les soumettre à son jugement. Le pere soutint l'Election de son fils, légitime, ensorte que le Pape pour discuter ces droits & ceux de Marie Reine de Sicile, c'est-à-dire, de Naples, résolut de faire appeller les Parties interessées devant lui.

Thurocz. Cron. c. 83. 84. Ranzan. Ind. 17.

Epist. Bonif. ap. Od. Rayn 1301. n. 7. 10.

Epist. Vencesl. ibid. 1302. n. 20.

Alia Epist. Bonif. ibid. n. 21.

En effet, elles furent citées par l'Evêque d'Ostie, alors Légat en Hongrie.

grie. La Reine Marie & ſon petit-fils comparurent par leurs Commiſſaires à Anagni, où étoit le Pape. Venceſlas ni ſon fils ne s'y préſenterent point: ils envoyerent ſeulement des Députés qui loin de produire ni titres, ni raiſons valables, à l'appui de leurs droits, déclarerent que le Roi leur maître ne prétendoit point plaider pour raiſon du Royaume de Hongrie. Boniface ne laiſſa pas que de juger. Par une Bulle du 30. de Mai, il décida que le Royaume étoit ſucceſſif, & non électif: & l'adjugea à Marie plus prochaine héritiere, & à Charobert ſon petit-fils. Cette Sentence demeura pour lors ſans éxécution: la guerre civile continua entre les deux Partis, qui ne ſe réunirent que cinq ans après en faveur de Charobert. Boniface ne ſurvêcut que quatre mois & quelques jours à ce jugement. Le chagrin qu'il conçut de s'être vû priſonnier des François conduits par Guillaume de Nogaret, & Sciarra-Colonne lui cauſa une maladie dont il mourut le 11. d'Octobre à Rome, où il méditoit les moyens de ſe venger hautement de Philippe le Bel. Les Cardinaux après onze jours de vacance, lui donnerent pour Succeſſeur

BONIF. VIII. 1303.

Bull. ibid. 1303. n. 17. & ſeq.

BENOÎT XI. 1303. le Cardinal Evêque d'Ostie, qui étoit de retour de sa légation de Hongrie, & il prit le nom de Benoît XI.

Le reste du Regne de Charles fournit peu de matiere à l'Histoire, mais cette sterilité est le caractere des tems heureux d'un Etat. Ce Prince dès qu'il eut fait sa paix avec Frideric, se livra tout entier à son zele pour la Religion, & à son amour pour ses peuples.

Ugh. Ital. Sacr. tô. 8. p. 602. La Ville de Lucera étoit peuplée d'un grand nombre de Sarrazins, issus de ceux que Frideric II. y avoit transplantés de Sicile, & ils y faisoient une profession ouverte du Mahometisme. Le Siege Episcopal en souffroit beaucoup, l'Eglise Cathedrale tomboit en ruine, & l'Evêque pouvoit à peine subsister des revenus modiques qui lui restoient. Le Roi pour retrancher le scandale, bannit de Lucera tous les Sarrazins qui ne voulurent point recevoir le Baptême, changea le nom de cette Ville en celui de sainte Marie de la Victoire, & en vûë de la repeupler y transporta plusieurs familles de la Calabre, qu'il exempta de tout genre d'impositions pendant dix ans. Il y fit construire une Eglise Cathedrale à la place de l'ancienne, située hors de la Ville,

Litt. Car. II. in Cod. Mss. Bib. Reg. n. 9979. p. 60.

& lui assigna sur son Domaine un revenu de 300. onces d'or, destinées à la création de quelques Dignités, & à l'entretien de l'Evêque & des Ministres de l'Eglise. Dans la suite il en augmenta le patrimoine par de grandes donations, & rétablit ainsi l'Evêché de Lucera, Suffragant de l'Archevêché de Benevent. Benoît XI. à son avénement donna de grands éloges au zele de Charles, & lui accorda, & à ses Successeurs la faculté de présenter à l'Evêque des sujets capables pour le Doyenné, l'Archidiaconé, la Chantrerie & la moitié des Prébendes : ce qui n'étoit qu'une confirmation du droit de Patronage que ce Prince venoit d'acquerir sur cette Eglise, comme il le possedoit déja sur la plûpart de celles de son Royaume, fondées par les Rois ses prédécesseurs.

BENOÎT XI. 1303.

Bull. Bened. XI. ap. Od. Rayn n. 55.

Ce Monarque échappé aux divers dangers qu'il courut pendant sa détention en Sicile, crut devoir sa délivrance à l'intercession de S. Nicolas pour qui il avoit beaucoup de dévotion. Il donna une preuve éclatante de sa reconnoissance en comblant de richesses & de prérogatives une Eglise dédiée à ce Saint dans la Ville de Bari. Dès sa

Beatillo hist. di Bari.

Digitized by Google

fondation antérieure au regne des Princes Normands, elle étoit exempte de
1303. la Jurisdiction de l'Ordinaire. Il la maintint dans son indépendance confirmée depuis par plusieurs Papes, fit réunir à cette Eglise des Bénéfices considé-
1304. rables, la dotta de plusieurs grandes terres, & en forma un Chapitre sur le modele de la Sainte Chapelle de Paris: réservant à sa personne, & à celle des Rois ses Successeurs, la Tréforerie avec la Prébende qui y étoit attachée. Lorsqu'il se trouvoit à Bari, il prenoit place dans le Choeur, & assistoit à l'Office revêtu des habits propres à la Dignité de Trésorier. Il voulut aussi que le Service Divin y fût célébré avec les cérémonies pratiquées en France, & y introduisit l'usage du Breviaire de Paris; ce qui a duré jusqu'en l'année 1603. que Philippe III. Roi d'Espagne & des deux Siciles y substitua celui du Breviaire Romain. Cette Eglise nonobstant diverses entreprises des Archevêques de Bari, jouit toujours des Privileges communs aux autres Eglises de collation Royale, qui sont en grand nombre dans le Royaume.

Ce ne furent pas les seuls monumens de la pieté de Charles. On comp-

Digitized by Google

te jusqu'à vingt Eglises ou Monasteres qu'il fit bâtir en Italie, en Provence, & même en Catalogne, lieu de sa captivité. BENOÎT XI. 1304

La Ville de Naples se ressentit en particulier de sa liberalité. Il en augmenta l'enceinte, & ce fut le huitiéme accroissement de cette Ville depuis Roger premier du nom. Quoique déja extrêmement peuplée, Charles pour y attirer encore de nouveaux Habitans, l'affranchit de toutes impositions, à la réserve de celle appellée, *di buon dinaro*, que le peuple demanda lui-même, & qui lui fut d'autant plus agréable, qu'étant destinée à la réparation des chemins & des autres ouvrages publics, il en conçut une esperance flatteuse pour l'agrandissement de son commerce de terre. Afin de faciliter en même-tems le commerce Maritime, le Roi éleva le Mole qu'on nomme aujourd'hui le petit Mole, à cause d'un plus grand construit depuis sous les Rois de la Maison d'Autriche. Il bâtit encore le Château saint Elme, & Robert son fils à qui quelques Auteurs attribuent cet ouvrage ne fit que l'achever. *Collenuc. Summ. Celano. Sarnelli.*

La *Gran-Corte* se trouvant plus par-

BENOIT XI.

1304.

ticulierement fixée à Naples depuis la séparation de la Sicile, il fit faire près le Château-neuf, un Palais fort vaste pour servir d'auditoire à ce Tribunal suprême, & à tous les autres chargés d'administrer la justice. Dans ce nombre se trouva compris le nouveau Tribunal appellé la Cour du Vicaire, ou de la Vicairie qu'il venoit d'ériger, mais qui prit son origine sous le regne précédent. Nous avons vû que lorsque Charles I. partit pour se rendre à Bordeaux, il laissa à son fils alors Prince de Salerne, le Gouvernement du Royaume avec la qualité de Vicaire, & un Conseil formé d'un certain nombre d'Officiers tous honorés des premieres charges de l'Etat. Charles II. eut si fort à se louer des sages avis de ces Conseillers, qu'après la mort de son pere & sa délivrance, il laissa subsister ce Conseil pour partager le poids des affaires avec ses fils, Charles Martel, & Robert, qu'il nomma successivement ses Vicaires, quand ses négociations l'obligerent à s'absenter de ses Etats. Enfin en 1295. il en fit un Tribunal stable, & regla ses fonctions. Le Vicaire en étoit le Chef, & si quelque affaire importante l'appelloit lui-même

Summ. Tutini Mag. Giustiz. Toppi de orig. Tribun. Giann. lib. 20.

Digitized by Google

hors du Royaume, il nommoit à sa place un Lieutenant qu'on appelloit Regent de la Vicairie. Ce Tribunal diminua l'autorité de celui de la *Gran-Corte*, parce que l'un des fils du Roi étant toujours nommé Vicaire & souvent même Regent de la Vicairie, il demeuroit en possession de la puissance souveraine. Par succession de tems, ces deux Tribunaux réunis, n'en formerent plus qu'un, sous le nom de la *Gran-Corte della Vicaria.* BENOÎT XI. 1304.

Les Napolitains mettent au rang des plus grands bienfaits de Charles II. la rédaction de leurs Coutumes par écrit. Avant son regne elles ne subsistoient que dans l'usage qui les faisoit passer comme par tradition des peres aux enfans. Pour être en état de décider les contestations, on admettoit les Parties à prouver par témoins que telle & telle Coutume qu'elles alleguoient avoient eu lieu de tout tems. Mais rien n'étant si infidéle que la mémoire des hommes, il arrivoit que ces preuves testimoniales établissoient souvent des faits opposés entre-eux, ce qui causoit une contrarieté dans les jugemens. Pour remedier à ce désordre, le Roi chargea l'Université de choisir douze person- *Gian. lib.* 21.

Digitized by Google

BENOÎT XI. 1304. nes de probité & instruites des Coutumes qui travailleroient sous la direction de Philippe Minutulo Archevêque de Naples, à la compilation de celles qui se trouvoient les plus équitables & les plus autorisées. Ils s'y employerent avec beaucoup de soin, & l'ouvrage achevé, le Roi en commit la révision à Barthelemy de Capoüe grand Protonotaire du Royaume qui y mit la derniere main, en ajoutant ou retranchant tout ce qu'il crut nécessaire. Charles ensuite les autorisa par ses Lettres Patentes du 20. de Mars 1306. & abrogea l'usage de toutes les Coutumes qui ne s'y trouveroient point comprises. Les plus habiles Jurisconsultes de Naples, ont enrichi depuis cette compilation par de Sçavans Commentaires.

Od. Rayn 1304. n. 32. 1305. n. 6. G. Vill. lib. 8. c. 80. Pendant que Charles s'occupoit de ces soins, l'Eglise changea de Chef. Benoît XI. mourut le 6. de Juillet 1304. & le siege après onze mois de vacance fut rempli le 5. de Juin 1305. par Bertrand de Got Archevêque de Bordeaux, qui se fit nommer Clement V.

Ce Pape qui se crut redevable de son élévation aux Cardinaux de la fac-

Digitized by Google

tion Françoise, consentit à la priere de Philippe le Bel de se faire couronner à Lyon. Philippe l'y vint trouver, & obtint aisément de lui suivant leurs conventions anterieures à son Election toutes les graces qu'il demanda, entre autres la révocation des fameuses Bulles de Boniface VIII. *Unam sanctam* & *Clericis Laicos*, qui tendoient l'une & l'autre à étendre la puissance spirituelle au-delà de ses justes bornes. Le Duc de Calabre étoit alors en Toscane, où les Florentins du parti Guelphe l'avoient nommé Général de leurs troupes dans la guerre qu'ils faisoient aux Gibelins de Pistoye. Il assiegeoit cette Ville, lorsque Clement V. à la sollicitation des Gibelins intervint pour pacifier leurs différends, & ordonna de lever le siege. Les hostilités ainsi suspenduës, le Duc de Calabre alla trouver le Pape à Lyon, où il lui prêta au nom du Roi son pere le serment de fidélité, & en donna ses Lettres que Charles ratifia par sa Bulle d'or du 15. d'Avril.

CLEM. V. 1306.

Ibid. 1306. *n.* 1. 1307. *n.* 11.

Ibid. 1306. *n.* 6. 7. 8.

G. Vill. lib. 8. *cap.* 82.

Le Pape & le Roi de France, depuis leur séparation convinrent par Lettres d'une seconde conférence, & choisirent la Ville de Poitiers. Ils s'y

G. Vill. cap. 91. *Vit. Papar. Aunion. Baluz.* 16.

Digitized by Google

CLEM. V rendirent, & l'on y traita de plusieurs
1307. affaires importantes : du secours de la
1. p. 65. Terre-Sainte, du Procès que Philippe
Od. Rayn le Bel vouloit intenter à la mémoire
1307. de Boniface VIII, de la suppression
de l'Ordre des Templiers, enfin d'un
Traité de paix déja entamé entre la
France & l'Angleterre. Il n'y eut d'éxécuté que ces deux derniers articles : la paix se fit entre les deux Couronnes, & l'on poursuivit les Templiers jusqu'a leur entiere destruction. Mais Clement éluda adroitement ce qui regardoit le Procès à la mémoire de Boniface, sous prétexte de prendre des résolutions sur cette grande affaire dans un Concile qu'il indiqua à Vienne, & le grand Schisme qui partagea dans la suite l'Eglise, détruisit tous les projets de la Croisade. Charles invité à la conference nomma Jean de Joinville Regent de la Vicairie, à cause de l'absence du Duc de Calabre, prit la route de Provence où il séjourna quelque tems, & de là se rendit à Poitiers.
Od. Rayn Il y obtint diverses graces de Cle-
1307. ment V. qui lui remit le tiers de
n. 24. Baluz. 366000. onces d'or qu'il devoit d'em-
Vit. P. P. prunt à la Chambre Apostolique à
to. 2. p. 358. l'occasion de la guerre de Sicile : cette

remise fut sous condition que pour CLEM.V
tenir lieu du payement des deux autres 1307.
tiers, ce Prince en cas d'un armement general pour la Terre-Sainte, y passeroit en personne, ou y envoyeroit un de ses fils avec 300. Chevaliers, sinon qu'il défendroit les terres de l'Eglise avec un certain nombre de troupes lorsqu'elles seroient attaquées.

Comme Charobert Roi Titulaire de *Thurocz.*
Hongrie se trouvoit encore un con- *cap. 87.*
current en la personne d'Othon Duc *Ranzan. Ind. 17.*
de Baviere, que les Hongrois après la mort du jeune Venceslas, avoient élu & couronné à Albe Royale en 1305. le Pape à la priere de Charles confirma dans une Bulle du 10. d'Août *Bull.*
le Jugement prononcé par Boniface *ap. Od. Rayn. n.*
VIII. qui adjugeoit à la Reine Marie, *19. 20.*
& à son petit-fils Charobert le Royaume de Hongrie comme successif, défendit aux Hongrois sous peine des plus terribles censures de reconnoître Othon pour leur Roi, & à ce Prince d'en prendre la qualité. Par une autre *Alia*
Bulle, il commit Guy Evêque de Sain- *n. 22.*
ctes, & Raymond Evêque de Leictoure pour informer de la vie & des miracles de Louis de Sicile Evêque de Toulouse, dont la Canonisation pro-

Digitized by Google

CLEM. V jettée sous Boniface VIII. avoit été
1307. suspenduë par la mort de ce Pontife.

Selon les apparences, cette entrevuë ne se passa point sans mettre sur le tapis l'affaire de Sicile. Frideric donnoit journellement atteinte au Traité de Castronovo, en prenant dans les actes publics la qualité de Roi de Sicile, & en comptant les années de son Regne du jour de son couronnement. Benoît XI. à son avénement, c'est-à-dire, environ un an après la conclu-
Od.Rayn. sion de ce Traité, s'en étoit plaint à
1303. Frideric, lui marquant que cette con-
n. 49. duite donnoit à penser qu'il n'enten-
n. 50. doit point tenir son Royaume de l'E-
1304. glise Romaine. Pour faire cesser ces
n. 18. reproches, Frideric lui prêta serment de fidélité par Conrad Doria son Procureur, entra en payement du cens de 3000. onces d'or, & à l'élévation de Clement V. sur la Chaire Pontificale, envoya ses Ambassadeurs lui faire soumission, & solliciter un délai pour ce qui restoit à payer. Mais ces déférences envers le S. Siege, ne levoient pas les soupçons de Charles, qui commençoit à craindre que ce Prince ne regardât la Sicile comme un bien propre, & acquis de plein droit à sa pos-

Digitized by Google

terité. Charles dans la vuë de fortifier les Rois de Naples contre les héritiers de Frideric, négocia un Traité d'alliance avec les Genois, autrefois Partisans de la maison d'Arragon, mais qui changerent de disposition dès que le Roi d'Arragon prétendit leur enlever l'Isle de Corse, en vertu de la donation de Boniface VIII. confirmée par Clement V. Le Traité fut donc conclu le 6. de Novembre aux conditions que Charles & ses Successeurs d'une part, & la République de l'autre, se prêteroient un secours mutuel envers & contre tous : il paroît par deux articles, que cette alliance eut pour objet principal le recouvrement de la Sicile. CLEM.V 1307.

Tract. ap. Baluz. in vit. P.P. to. 2. p. 195. art. 44. & 45.

Od. Rayn 1305. n. 10.

Le Roi de Naples de retour dans ses Etats eut part à l'affaire des Templiers, qu'il fit poursuivre avec les mêmes formalités que dans les autres Royaumes de l'Europe. Il n'est pas nécessaire de donner pour motif à ces poursuites, comme quelques Auteurs l'ont fait, le ressentiment que ce Prince conservoit contre eux, parce que pendant sa captivité à Barcelone, ils aiderent Henri II. alors Roi de Chypre à se remettre en possession du Royaume de 1308.

Digitized by Google

CLEM. V Jerusalem : Charles n'agit qu'en con-
1308. formité des intentions du Pape, & des
Concil. résolutions prises pour la suppression
Labb. to. entiere de cet Ordre.
XI. p. Cependant les troubles de Hongrie
1539. qui duroient depuis la mort de Ladis-
&c. las, c'est-à-dire, du jeune Venceslas,
Dupuis, furent enfin appaisés. Clement V. après
p. 186. avoir confirmé la succession de cette
Acta Couronne à Charobert, envoya Lé-
Proclam. gat en Hongrie le Cardinal Gentil de
Car-Rob. Montefiori, qui convoqua une assem-
ap. Od. blée générale de tous les Ordres de
Rayn. l'Etat, pour travailler à la réunion des
1308. n. Partis opposés. Elle se tint près de Bu-
23.
Thurocz,
cap. 89.
Ranzan.
Ind. 18.

de le 18. de Novembre. Le jeune Roi Charobert s'y trouva accompagné des Archevêques de Strigonie, & de Colocza, & de sept Evêques. Le Légat par un discours adressé à l'Assemblée essaya de faire comprendre aux Hongrois, que le Pape avoit droit de conferer le Royaume. Ils en furent choqués, & déclarerent qu'ils ne prétendoient point que l'Eglise Romaine, ni ses Légats, leur donnassent un Roi : qu'ils vouloient bien qu'elle approuvât celui qu'ils appelleroient à la Couronne, suivant l'ancienne coutume de la Nation : qu'à l'avenir les Papes élus

Digitized by Google

légitimement usassent de ce droit & de celui de couronner les Rois de Hongrie issus de la race Royale, & choisis par le concours de leurs suffrages. Sur cela le Légat du consentement des Seigneurs, & à leur priere, déclara Roi de Hongrie Charobert descendu des anciens Rois par la Reine Marie, & le confirma au nom de l'Eglise Romaine. Les deux Partis se réunirent aussi-tôt, le reconnurent pour Roi, lui prêterent serment de fidélité, & peu de de tems après, il fut couronné à Albe Royale. CLEM. V 1308.

Cet évenement mettoit le comble à la félicité de Charles: depuis qu'il jouissoit de la paix, il avoit par des acquisitions, ou des échanges, augmenté considerablement ses Domaines en Provence, & dans le Comté de Piedmont, dont il acquit l'entiere souveraineté. Il passoit heureusement ses jours dans l'abondance, au milieu de sa famille, & d'une Cour aussi nombreuse que brillante, d'autant plus cheri de ses sujets qu'ils admiroient en lui les qualités essentielles qui manquoient au Roi son pere. Peu de gout à la vérité, & peu de talens pour la guerre, & pour ces finesses qu'on honore du *Costanzo. Summ. Collenuc. Mazella. Riccius. Bouche.*

Digitized by Google

Clem. V nom de Politique : mais toutes les ver-
1308. tus pacifiques, la bonne foi, la reconnoissance, la liberalité, l'humeur bienfaisante, un zele sincere pour la Religion & pour la justice. Ils trouvoient en lui un Prince clement, toujours prêt à pardonner, & à récompenser le mérite même dans ses ennemis, & qui moins entêté de la grandeur souveraine que jaloux d'en remplir les devoirs, leur ouvroit un accès facile jusqu'aux pieds du Trône. Voilà les vertus qui mériterent à Charles le surnom de Sage, & qui font regarder encore aujourd'hui son regne comme le siecle d'or de la Monarchie.

1309. Il n'avoit que 63. ans, & il pouvoit se flatter de jouir encore quelque-tems de ses prosperités, lorsqu'une maladie qui le surprit à Casenove, maison de plaisance qu'il avoit fait bâtir près de Naples, l'enleva à ses sujets le 5. de Mai 1309. après 24. ans de regne. Par son Testament daté de Marseille le 16. de Mars de l'année précédente 1308. il avoit institué Robert Duc de Calabre son fils aîné, héritier des Royaumes de Jerusalem & des deux Siciles, & des Comtés de Provence, de Forcalquier, & de Piedmont, lui substituant,

Testam. Car. II. in Cod. dipl. Leibnitz. to. 1. p. 61.

tituant ; s'il mouroit sans enfans, celui de ses freres, ou sœurs, qui devoient lui succeder aux termes de l'inféodation faite à Charles I. & confirma à ses autres enfans les appanages qu'il leur avoit reglés. CLEM. V. 1309.

Son corps suivant ses dernieres volontés, fut d'abord mis en dépôt dans l'Eglise de S. Dominique qu'il avoit fondée à Naples : on le transporta ensuite à Aix dans le Chœur de l'Eglise de sainte Marie de Nazareth. Les peuples encore pleins de vénération pour la mémoire de ce Prince, lui attribuent des guérisons miraculeuses. Son cœur demeura dans l'Eglise de S. Dominique, renfermé dans une urne d'yvoire. *Tristam. p. 55. Collenuc. Costanzo. Summ. Bouche.*

Des neuf fils qu'il eut de Marie de Hongrie, il ne lui en restoit à sa mort que quatre : Robert son Successeur : Philippe Prince de Tarente, chef de la branche d'Anjou-Tarente, ou Anjou-Imperial, parce que ce Prince acquit des droits sur l'Empire de Constantinople, par son second mariage avec Catherine de Valois, cinquiéme fille de Charles Comte de Valois & de Catherine de Courtenay : Jean Duc de Duras, chef de la branche de Duras, ainsi nommée de Durazzo, ou Duras *Du Tillet. Ste Marthe, lib. 18.*

Digitized by Google

CLEM.V Ville Maritime d'Albanie, qui appar-
1309. tenoit à la Maison d'Anjou : & Pierre Comte de Gravine qui mourut sans posterité. Il eut aussi un fils naturel nommé Galeas; car on reproche à ce Prince de s'être, sur la fin de son regne, laissé emporter par une passion qu'il avoit surmontée dans ses premieres années. La Reine Marie de Hongrie lui survêcut quatorze ans, & mourut le 25. de Mars 1323. à Naples, où l'on voit encore son tombeau dans l'Eglise de Donna Regina, qu'elle avoit fait construire pour des Religieuses de l'Ordre de S. François. *

* La Reine Marie de Hongrie mourut dans une grande opinion de pieté : il y a environ dix ans que son corps & son tombeau de marbre furent transportez de l'ancienne Eglise de Donna Regina dans la nouvelle. On la trouva toute entiere, vêtue d'une robe bleue semée de Fleur-de-lys.

Digitized by Google

ROBERT

Surnommé LE SAGE, OU LE BON.

Rois de Sicile de la Maiſon d'Arragon.	FRIDERIC II. PIERRE II. LOUIS. I.

LA mort de Charles II. nonobſtant ſes diſpoſitions Teſtamentaires, & la Conſtitution du Pape Boniface VIII. renouvella la fameuſe queſtion ſur le droit de ſucceder au Royaume, déja agitée après la mort de Charles Martel. Charobert Roi de Hongrie ſe déclara concurrent de Robert ſon oncle, & ces deux Princes firent l'un & l'autre ſolliciter l'inveſtiture par des Ambaſſadeurs qu'ils envoyerent à Avignon, où Clement V. venoit de fixer ſa réſidence. La matiere fut diſcutée par les plus fameux Juriſconſultes, dont les opinions ſe partagerent, & l'affaire quoique déja décidée par le S. Siege en faveur de l'oncle, parut au Pape mériter un nouvel examen. Les Miniſtres des deux Princes rivaux la plaiderent en plein Conſiſtoire, & Robert

CLEM. V 1309. *Collenuc, Coſtanzo. Summ. Mazella.*

Digitized by Google

CLEM. V chargea de sa défense Barthelemi de
1309. Capoüe grand Protonotaire.

L'Histoire ne nous apprend pas les moyens que cet Ambassadeur employa dans la cause ; mais quelques Jurisconsultes au défaut des Historiens rapportent que cet habile Ministre aussi versé dans la Jurisprudence que dans la politique, s'attacha uniquement à prouver que le Testament de Charles II. étoit conforme aux Loix du Royaume, héréditaire de sa nature & dévolu au plus prochain héritier sans égard à la ligne : que conséquemment la succession, en cas de concurrence entre l'oncle & le neveu, appartenoit au premier comme au plus âgé & au plus prochain par le degré. A ces raisons de droit, il joignit des raisons d'Etat, & s'appliqua à convaincre le Pape & les Cardinaux, qu'il y alloit de l'interêt de l'Italie que Robert occupât le Trône de Naples : que la circonstance des affaires demandoit un Prince habile, & propre à calmer les mouvemens continuels qui agitoient cette partie de l'Europe : qu'on trouvoit en lui tous les talens nécessaires pour remplir dignement le Trône : que ce Prince souvent dépositaire de l'autorité Souveraine dans le cours du

Matt. de Affl. Decis. Neapol. Decis. 119 Grot. de Jure belli & pacis. lib. 2. cap. 7. n. 30.

Costanzo. Summ.

Digitized by Google

dernier regne, étoit rompu dans les maximes du Gouvernement : qu'à l'âge de vingt-huit ans, il avoit déja acquis une réputation de valeur, de sagesse, & de prudence, qui n'étoit pour l'ordinaire que le fruit de la vieillesse ; que Charobert au contraire, beaucoup plus jeune, uniquement occupé de ce qui se passoit en Hongrie, depuis qu'il y regnoit, sans expérience, sans aucune connoissance des moeurs, & des usages des Etats d'Italie, ne suffiroit pas en même-tems à deux Royaumes éloignés, dont l'un ne lui étoit point encore soumis, & l'autre, comme on le sçavoit assez par l'exemple du passé, ne pouvoit rester long-tems sans essuyer quelques révolutions : qu'enfin si on lui adjugeoit la Couronne de Naples, Robert à qui elle appartenoit légitimement, & les Princes de Tarente, & de Morée ses freres, se porteroient difficilement à obéir aux Ministres Hongrois que Charobert seroit obligé d'envoyer à Naples pour commander en son nom : qu'il étoit donc aisé de prévoir à quels troubles une autorité si peu respectée exposeroit ce Royaume. On ignore les répliques des Ministres du Roi de Hongrie, mais soit que les

CLEM. V. 1309.

Digitized by Google

CLEM. V moyens de l'oncle paruſſent inconteſ-
1309. tables, ſoit que le neveu fût mal défendu, le Pape jugea en faveur du premier, qu'il déclara Roi de Naples & de Sicile, & héritier des autres Etats que le Roi ſon pere lui laiſſoit par ſon Teſtament. Charobert encore mal affermi ſur le Trône de Hongrie, depuis occupé par des guerres preſque continuelles avec ſes voiſins, ne put faire valoir ſes droits par la voie des armes. La querelle ne fut néanmoins qu'aſſoupie: ſa poſterité hérita de ſes prétentions, & nous verrons la branche d'Anjou-Hongrie s'en autoriſer pour cauſer dans le Royaume d'étranges révolutions.

Cron. Thurocz. Ranzan. Bonfin.

Robert reconnu Roi de Naples, vint auſſi-tôt à Avignon, où il prêta ferment de fidélité & rendit hommage au Pape, qui lui donna l'inveſtiture aux conditions ſtipulées par l'inféodation de Charles I. lui remit toutes les ſommes qu'il devoit à l'Egliſe Romaine, & le jour de la Nativité de N. D. le couronna avec la Reine Sanche d'Arragon ſa ſeconde femme, couſine d'Yoland, dont il étoit veuf, & fille de Jacques Roi de Majorque. Leur mariage s'étoit fait en l'année 1305.

26. Août. *G. Vill. lib. 8. cap. 112. Od. Rayn n. 19. 22.*

8. Septembre.

Digitized by Google

Le nouveau Monarque comblé des CLEM. V.
bienfaits du Pape, parcourut ses Etats 1310.
de Provence, & de Piedmont, où il *Bouche.*
se remit en possession d'Ast, d'Albe, *Merul.*
de Mondovi, de Savigliano, & de *antiq. Vicecom.*
quelques autres Places dont le Mar- *lib. 7.*
quis de Montferrat s'étoit emparé: il y *Vit. PP. Baluz.*
reçut l'hommage des peuples, pour- *to. 1. p.*
vut au Gouvernement, & prit ensuite 38.
la route d'Italie. Il séjourna à Luques, où il fut reçu avec des honneurs infinis, y fit des Chevaliers, & le jour même de la cérémonie, les invita à un repas magnifique. On y remarqua entre 2000. conviés, deux cens Dames des plus qualifiées, qui eurent l'honneur de manger avec le Roi, & la Reine: l'un & l'autre parurent à table la
Couronne sur la tête. Il s'arrêta de mê- *Costanzo*
me dans toutes les Villes qui se trouve- *Summonte,*
rent sur sa route, accabla les Guelphes de caresses, & leur promit son secours contre tous les ennemis de l'Eglise, & contre l'Empereur Henri VII. qui se disposoit à passer en Italie. Il arriva enfin à Naples aux acclamations des peuples, & y fut complimenté par les Députés des grandes Villes du Royaume. Il séjourna peu dans cette Capitale, & voulant prendre connoissance

Digitized by Google

CLEM. V. par lui-même de ce qui se passoit dans
1310. l'intérieur de ses Provinces, il les visita comme il avoit fait la Provence. Attentif au bonheur de ses peuples rien n'échappe à ses soins, ni à sa pénétration. Il se fait rendre compte de la conduite de ses Officiers à l'égard de ses sujets, de celle des Barons envers leur Vassaux : ceux qu'il trouve dans le devoir, ont part à ses faveurs, il punit l'injustice sans égard pour le rang des coupables, & réduit tous les Ordres de l'Etat à l'observation des Loix, & des Constitutions du Royaume.

Etant revenu à Naples, il déclara Charles son fils aîné Duc de Calabre, & donna aux Seigneurs de sa Cour des marques de sa générosité, en les élevant à la dignité de Comtes. Dans la dispensation de ses graces, il n'oublia point les services, & le zele de Barthelemy de Capoüe : il le confirma dans l'Office de grand Protonotaire, & étendit sa reconnoissance sur la famille de cet habile Ministre. Ensuite à l'imitation de ses ancêtres, il profita de la paix profonde dont il jouissoit, pour continuer les ouvrages destinés à l'embellissement de Naples, & pour élever des monumens de

Digitized by Google

de sa pieté. Telle fut l'Eglise, & le Monastere de sainte Claire, dont il jetta pour lors les fondemens, & qu'il décora du Titre & des Privileges de Chapelle Royale. Il avoit goûté pendant deux années, la douceur de ces occupations pacifiques, lorsqu'une guerre vint les interrompre tout à coup. Il faut en développer les motifs.

CLEM. V
1311.

Après la mort de l'Empereur Albert d'Autriche, assassiné en 1308. par son neveu Jean Duc de Suaube, Henri VII. premier Empereur de la Maison de Luxembourg, fut élu à sa place par l'adresse du Pape Clement V. nonobstant les brigues de Philippe le Bel Roi de France, qui, selon quelques Auteurs, aspiroit lui-même à l'Empire, & selon d'autres le demandoit pour Charles de Valois son frere. Henri à peine couronné forma le dessein de faire reconnoître en Italie l'autorité Imperiale, presque ignorée par l'indolence des Empereurs, qui depuis Frideric II. avoient négligé de s'y faire voir. L'usurpation de différens Seigneurs qui s'érigeoient en Souverains, les factions des Guelphes & des Gibelins plus acharnés que jamais à s'entredétruire, y avoient presque anéanti les droits de

Alb. Mussat. in vit. Henr. VII. lib. 1. Heiss. Hist. de l'Emp. liv. 3.

CLEM. V l'Empire : Henry crut pouvoir les ré-
1311. tablir avec éclat. Il fondoit ses plus fermes espérances sur cette combustion générale, principalement sur les avances des Gibelins de la Toscane, qui ayant perdu la superiorité, invitoient ce Prince à passer en Italie, & offroient de l'aider puissamment de troupes & d'argent.

Od. Rayn. 1309. n. 9. 10. Vit. PP. to. 1. p. 34. 37. to. 2. p. 265. Dans ces dispositions, Henri par une célébre ambassade, fit demander à Clement V. la Couronne Imperiale. Le Pape le reconnut Roi des Romains, & promit de le couronner Empereur le jour de la Chandeleur de l'année 1312. s'excusant de cette remise sur la nécessité de se trouver au Concile, qu'il étoit sur le point de tenir à Vienne. Mussat. lib. 1. rub. 7. Henri s'appliqua à faire des alliances avec les Princes d'Allemagne, avec Amé V. Comte de Savoye, & quelques autres Puissances d'Italie, & ses Emissaires lui gagnerent des créatures dans les principales Villes. Pour y disposer les esprits, il offrit son secours à tous les Citoyens exilés de leur patrie par les factions qui y dominoient, il s'engagea à rétablir la paix, à conserver à chacun ses droits, & ses libertés : l'on ajoutoit de sa part à ces espéran-

Digitized by Google

ces flatteuses, l'idée magnifique de devenir sujets de l'Empire. CLEM. V 1311.

Malgré l'opposition d'une Diette extraordinaire qu'Henri convoqua pour y faire gouter ses projets, il se mit en marche dès qu'il vit son armée en état d'agir, & prit la route d'Italie, par les terres du Comte de Savoye. Il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie dans la Lombardie, qui se soumit presque entierement, à la réserve de Crémone, Creme, & Lodi, qu'il fallut réduire par la force, de même que Brixen Ville du Comté de Tirol : les autres Places reçurent volontairement Garnison Imperiale. Henri couronné à Milan marcha droit à Genes, où sa réception eut l'air d'un triomphe.

Heiss. liv. 3. Relat. itin. Henr VII. in vit. PP. to. 2. p. 1147. & seq. Conrad. Vecer. p. 69. 70. Mussat. lib. 5. rub. 1.

Il dut cet accueil aux sollicitations du Pape, qui, persuadé que le dessein d'Henri ne tendoit qu'à pacifier la Lombardie, & la Toscane, avoit l'année précedente engagé les Genois à favoriser son voyage. Mais l'arrivée du Prince changea ces dispositions : le Pontife craignit qu'Henri ne voulût fixer à Rome le siege de son Empire, & que trouvant le patrimoine de l'Eglise à sa bienséance, il ne s'en rendît maitre, à la faveur de la résidence des Papes à Avignon.

Epist. Clem. V. ap. Od. Rayn. 1310. n. 10. & seq.

Digitized by Google

CLEM. V 1311. *Od. Rayn n. 19. Heiss. liv. 3.* Pour prévenir ces malheurs, il résolut de lui oppoſer le Roi de Naples: il fit avec ce Prince un Traité ſecret, & le nomma ſon Vicaire dans la Romagne, & le Comté de Bertinoro qui en fait partie. Robert en reçut la commiſſion en Toſcane, où à la priere des *G. Vill. lib. 9. cap. 8. Od. Rayn n. 20.* Florentins, il eſſayoit de concilier les Guelphes & les Gibelins. Il fit marcher auſſi-tôt un corps de troupes vers la Romagne, pour contenir les Gibelins de Rimini, Faënza, & Forli, & dans le deſſein d'ôter à Henri tous ſoupçons, *Rel. cit. pag. 1169.* envoya l'Evêque d'Albe & un Archidiacre en qualité d'Ambaſſadeurs le trouver devant Brixen dont il faiſoit alors le ſiege, pour lui propoſer le mariage de la Princeſſe ſa fille avec Charles Duc de Calabre. Henri nomma de ſon côté les Evêques de Liege & de Baſle, & ces Miniſtres après avoir juré de part & d'autre d'agir de bonne foi, convinrent des conditions du mariage, & en arrêterent les articles.

G. Vill. lib. 9. cap. 8. Conrad. Vecer. p. 68. Mer. Antiq. lib. 7. Pendant que le Pape alloit à Vienne ouvrir le Concile, Robert qui avoit travaillé infructueuſement à la pacification des troubles de Florence, s'employa avec plus de ſuccès à faire une confederation entre cette Ville, celles

Digitized by Google

de Boulogne, de Luques, & quelques autres, dont le but étoit de s'oppoſer à Henri. De retour à Naples, en exécution de ſon Traité avec le Pape, il fit marcher vers Rome ſon frere le Prince de Morée à la tête de ſix cens hommes d'armes, & d'un corps d'Infanterie, pour en fermer l'entrée à l'Empereur lorſqu'il viendroit s'y faire couronner. Il envoya auſſi Richard de Montfort Comte de Gambateſa, avec de nouvelles troupes commander en ſon abſence dans Florence, dont les Habitans s'étoient ſoumis à ſon autorité pour cinq années.

CLEM. V 1311. Vit. PP. to. 1. p. 91. Mach. hiſt. Fior. lib. 2. Cron. Zantf.

Gambateſa eut ordre, après avoir reglé les affaires de ſon Gouvernement, d'aller trouver Henri à Genes, pour confirmer le traité de mariage conclu devant Brixen. Il s'acquitta de ſa Commiſſion : mais à peine fut-il arrivé à Genes, qu'Henri reçut par un courier, la nouvelle que Robert avoit fait entrer des troupes dans Rome, & en Toſcane. Il s'informe de Gambateſa à quel deſſein ſes troupes avoient été introduites dans Rome, & eſſaye de lui faire entendre qu'il paroiſſoit peu convenable que, pendant que le Roi de Naples cherchoit à contracter une al-

Relat. p. 1180. Muſſat, lib. 5. rub. 6. Vit. PP. loc. cit.

Digitized by Google

CLEM. V liance avec lui, il prêtât secours à ses
1311. ennemis. L'Ambassadeur répondit, que ses instructions ne contenoient rien qui le mît en état de le satisfaire sur cet article. L'Empereur insiste, lui représente que ce devoit être un oubli de la part du Roi son maitre, & lui propose de mander aux Napolitains d'évacuer la Toscane, l'assurant que dans les termes où il se trouvoit avec la Cour de Naples, Robert ne le désapprouveroit pas. Gambatesa refusa d'écrire, sous prétexte de n'oser exceder ses pouvoirs, & les Lettres dont il étoit porteur ayant été lûës, l'Empereur les trouva si remplies de protestations d'amitié de la part de Robert, & de promesses d'aller en personne le recevoir à Rome, qu'il se persuada que les troupes Napolitaines n'y avoient été envoyées que pour honorer son entrée.

L'Ambassadeur craignant pour sa personne, si l'intrigue venoit à se dévoiler, fit agréer son départ, sous promesse de donner de prompts éclaircissemens, & s'embarqua la nuit suivante pour Naples. Henri voulant être mieux informé, & veiller en même-tems à ce qui se passeroit à Rome, y envoya sur le champ Louis de Savoye qui ve-

Digitized by Google

noit d'en être nommé Sénateur. CLEM.V.

Jusqu'alors Frideric Roi de Sicile 1311. n'avoit paru prendre aucune part aux *Summ.* affaires d'Italie : il ne cherchoit néanmoins que l'occasion de susciter à Robert quelque nouvelle querelle dont il pût tirer avantage. Il le voyoit avec déplaisir regner à Naples, & auroit souhaité que Charobert eût obtenu la préférence, parce que ce jeune Prince retenu en Hongrie par des guerres presque inévitables dans son nouvel établissement, l'eût laissé plus tranquille sur le Trône de Sicile, & qu'à la faveur de son éloignement, il eût peut-être trouvé le moyen de monter aussi sur celui de Naples. Outre ces motifs d'ambition, il avoit divers sujets de ressentiment contre Robert. Un différend s'étoit élevé entre eux après la mort de Charles II. au sujet de la reddition mutuelle de quelques Places, conformément au Traité de Castronovo : Jacques Roi d'Arragon les avoit réconciliés. Frideric proposa depuis à Robert qu'il lui fît une entiere cession du Royaume de Jerusalem, offrant de le conquerir sur les Sarrazins qui n'en avoient plus laissé que le Titre au Roi de Chypre. Robert ne voulut y con-

Surit. ann. lib. 5. cap. 75. 76.

Digitized by Google

CLEM.V sentir qu'à condition que Frideric en
1311. échange lui abandonneroit la moitié de la Sicile, & l'en mettroit en possession, en lui permettant de tenir Garnison dans les Places fortes. Cette difficulté rompit la négociation, & indisposa le Roi de Sicile. On ajoute qu'un Envoyé de Frideric étant venu à Naples complimenter de sa part Ferdinand fils du Roi de Majorque, que le Prince de Tarente avoit fait prisonnier de guerre dans une expédition en Grece du vivant de Charles II. * Robert sur quelques soupçons avoit fait mettre ce Député en prison, où il étoit mort. Quoiqu'il en soit, Frideric par motif, ou d'ambition, ou de vengeance, prit occasion du voyage d'Henri en Italie pour rompre avec Robert.

Special. lib. 6. cap. 21.

1312. Il envoya ses Ambassadeurs demander à Henri sa fille en mariage pour son fils aîné, & lui proposer un Traité de conféderation. L'Empereur partit de Genes, pour s'avancer du côté de

Relat. p. 1192. 1193.

* Comme l'Histoire dit très-peu de chose de cette Expédition du Prince de Tarente, qu'elle ne touche en rien aux affaires de Naples, & que Charles II. n'y prit point de part, j'ai cru pouvoir me dispenser d'en parler sous son regne.

Digitized by Google

Rome, trouva ces Ambassadeurs à Pise où il demeura quelques jours. Il reçut avec joie leur double proposition, mais crut devoir dissimuler, & differer sa réponse aux Ministres Siciliens, parce que les nouvelles que Louis de Savoye, & les Colonnes ses Partisans venoient de lui donner de la disposition des affaires, l'obligeoient à ménager la Cour de Naples. Rome se trouvoit alors divisée en deux parts inégales par le Tybre qui la traverse: la moins considerable située vers le Midi au-delà du Tybre, étoit fermée de murs, & occupée par le Prince de Morée, & par les Ursins, qui cantonnés aussi dans une grande partie de la Ville en-deçà du fleuve, se voyoient maîtres des Ponts, à la réserve du Pont Mollé anciennement le Pont Milvius. Les Colonnes tenoient les autres quartiers, du côté du Nord, & pour favoriser l'entrée de l'Empereur, s'efforçoient de conserver le Pont Mollé, que les Ursins d'une tour voisine ne cessoient de battre avec leurs mangonneaux, & autres machines de guerre. Dans ces circonstances, il étoit à craindre, que si le Prince de Morée parvenoit à se saisir de ce Pont, l'entrée d'Henri à

CLEM. V 1312.

Horsem. lib. 1. cap. 31.

Luc. di Fauno Antich. di Roma. l b. 5. cap. 5.

Digitized by Google

Clem.V Rome ne devînt impraticable : ainsi ce
1312. Prince avant que de traiter avec le Roi de Sicile, voulut s'instruire au vrai des
Relat. p. 1194. sentimens du Roi de Naples. Il dépêcha sur le champ Jean de Venestringue Professeur en Droit, & un Moine Maître en Théologie nommé Jean de Clairmont, munis de pouvoirs nécessaires pour se transporter à Naples, & y conclure le mariage de la Princesse sa fille avec le Duc de Calabre : Il envoya en même-tems à Rome l'Evêque de Butrinto Ville d'Epire, & un nommé Pandolphe, travailler auprès du Prince de Morée, à lever les difficultés qui pourroient empêcher son couronnement.

Les quatre Ministres se rendirent tous ensemble à Rome, où les deux derniers présenterent leurs Lettres de Créance au Prince de Morée, qui les amusa longtems avant que de les admettre à l'audience. Comme ils esperoient qu'Henri les suivroit de près, ils commencerent par demander, que les troupes Napolitaines qui battoient le Pont Mollé, abandonnassent leur poste, & laissassent le passage libre à l'Empereur, & que, jusqu'à son arrivée, on tâchât de ménager une Tréve entre les Ursins,

Digitized by Google

& les Colonnes, qui partageoient la Ville. Le Prince répliqua qu'il avoit les mains liées, & ne pouvoit agir sans des ordres exprès du Roi son frere: il leur assigna cependant un jour pour leur donner une réponse plus précise, & fit escorter jusqu'à Naples Jean de Veneſtringue, & le Moine qui l'accompagnoit.

CLEM. V 1312.

Après bien des remises, & selon les apparences, en conséquence des nouvelles dépêches reçuës de Naples, Gentil des Ursins, & l'Evêque de Caserte allerent trouver de la part du Prince de Morée les Ministres Allemands, & pour les satisfaire sur leurs demandes, déclarerent que le Prince avoit été d'abord envoyé à Rome par le Roi son frere, pour faire à l'Empereur une réception plus honorable; que depuis, il avoit reçu ordre de s'opposer à son entrée & à son couronnement dans l'Eglise de S. Pierre, & d'y apporter, s'il étoit possible, des obstacles insurmontables: qu'obligé d'obéir, il les avoit chargé de leur apprendre cette nouvelle. Qu'à l'égard de la Tréve d'entre les Colonnes & les Ursins, les premiers étant ennemis du Roi de Naples, le Prince son frere ne vouloit point

Relat. p. 1195. 1196.

CLEM. V s'entremettre de leur accord : que pour
1312. les troupes qui battoient le Pont Mollé, il comptoit bien les tirer de leur poste, mais, moins par égard à leur priere, que dans la vuë de les employer plus utilement ailleurs.

2. Mai. Pag. 1198. 1199. Mussat. lib. 8. rub. 1. Cependant Henri parvenu jusqu'à Viterbe, sur les instances des Colonnes, partit de là pour Rome, & sur sa route rencontra l'Evêque de Butrinto & Pandolphe, qui lui rendirent compte du mauvais succès de leur Ambassade. Quoiqu'il eût peine à croire leur rapport, il continua sa marche avec plus de précaution, & se présenta en ordre de bataille au Pont Mollé, dont il attendoit qu'on lui disputeroit le passage. Le Prince de Morée avoit déja retiré ses troupes de la tour voisine, n'y laissant que quelques gens de trait, ensorte qu'Henri le traversa sans courir beaucoup de risque. Mussat. rub. 2. Relat. p. 1199. Arrivé dans la Ville, il députa vers le Prince pour essayer de le porter à la paix, & l'engager à abandonner la Basilique de S. Pierre, afin que suivant la coutume, il pût y recevoir la Couronne Impériale. Avec la même impatience, il fit de pareilles avances aux Ursins. D'un & d'autre côté, il reçut pour ré-

Digitized by Google

ponse, qu'il falloit s'adresser au Roi CLEM. V
de Naples, que pour eux, leurs pou- 1312.
voirs étoient bornés, & que tout dépendoit du bon plaisir de ce Monarque.

Quelques jours après Jean de Venestringue, & Jean de Clairmont ses Ambassadeurs revinrent de Naples, & lui rapporterent de la part de Robert, qu'il étoit prêt de conclure le mariage arrêté devant Brixen, mais qu'il demandoit en faveur de cette alliance le Vicariat de la Toscane pour le Duc de Calabre, pour lui-même celui de Lombardie, avec la qualité d'Amiral Général des Côtes, & beaucoup d'autres avantages dont jusqu'alors il n'avoit point été question. Henri jugeant sur ces nouvelles propositions, qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, tenta d'obtenir par force, ce qu'on refusoit à ses empressemens pour la paix. Aux premiers actes d'hostilité, le Prince de Morée, laissant une partie de son armée en deça du Tybre sous la conduite des Ursins qui se baricaderent dans leurs quartiers, se retira au-delà avec le reste, fit rompre tous les Ponts, à l'exception du Pont S. Pierre, que ses tours pouvoient défendre long-tems,

P. 1100. Mussat. rub. 3.

Digitized by Google

CLEM.V & s'enferma dans le Château S. Ange.
1312. Les deux Partis combattirent pendant deux mois entiers, pour s'arracher différens postes, & toujours au désavantage des Imperiaux. Henri apprenant d'ailleurs que Rainier de Grimaldi Amiral de Naples, venoit de lui enlever quelques Galeres qui apportoient des machines de guerre, il se vit obligé de recourir de nouveau à la négociation.

Il fit prier une seconde fois le Prince de Morée & les Ursins de ne point s'opposer aux constitutions Apostoliques, en l'empêchant de recevoir la Couronne Imperiale dans la Basilique du Prince des Apôtres. On le paya de la même réponse, que cette grace dépendoit uniquement du Roi. Il ne se rebuta point d'être le jouet des intrigues de Robert, & lui envoya de nouveaux Ambassadeurs à Naples. Robert les tint en suspens par l'espérance de son consentement : il promit d'aller lui-même à Rome donner satisfaction à l'Empereur, & de jours en jours sous différens prétextes, il éloignoit le terme de son départ. On s'ennuya de tous ces délais : ses Partisans mêmes en murmurerent ; les Guelphes, les Toscans, & les autres Italiens fatigués de leurs

Digitized by Google

travaux militaires, le nommoient par raillerie la Reine Berthe *, & taxoient d'indolence, & de lâcheté, une conduite politique dont le but étoit de fatiguer par des longueurs le parti d'Henri, & de ruiner peu à peu ses espérances. CLEM. V 1312.

Le Pape, avant que d'assister au Concile de Vienne, nomma des Cardinaux pour Couronner Henri. Dans le dessein de gagner du tems, on remit la cérémonie du jour de la Chandeleur où elle avoit été d'abord indiquée, à celui de la Pentecôte, ensuite à l'Assomption : elle devoit se faire dans l'Eglise de S. Pierre, & le Pontife avoit donné d'amples instructions sur tout ce qui se pratiqueroit en cette rencontre. Henri malheureux dans ses négociations de Naples, se tourna du côté de ces Cardinaux, qui l'avoient accompagné à Rome, & leur proposa de le couronner dans S. Jean de Latran. Ils le refuserent, alleguant que ce seroit un crime que de déroger aux ordres du Pape, & aux anciennes coutumes. Henri répliquoit que la nécessité forçoit la loi, que le Pontife ne

Od. Raym. 1311. n. 6. 7. & seq.

Relat. p. 1200. 1201. Mussat. rub. 7.

* Diminutif de Roberte par allusion au nom de Robert.

CLEM. V pourroit refuser son approbation, puisqu'une force majeure empêchoit de
1312. suivre l'usage : mais ceux-ci ne se rendirent point. Henri rebuté ayant convoqué la partie du peuple Romain qui lui étoit devouée, par une déliberation il leûr fut ordonné de proceder sans autres délais au Couronnement, avec menace de les y contraindre. Les Cardinaux se roidirent, ce qui mit le peuple en fureur. Alors, pour derniere ressource, ils demanderent permission d'envoyer un Courier à Vienne consulter le Pape, & en particulier firent esperer à Henri que la réponse arriveroit avant le mois de Juillet : ce Prince satisfait de leur démarche, appaisa le tumulte.

Relat. p. 1203. Au 29. de Juin jour de la S. Pierre on étoit encore à attendre le retour du Courier. L'impatient Henri ne voulut plus differer : il se rendit à S. Jean de Latran, accompagné des Princes de sa Cour, & d'un peuple innombrable, & fut couronné par les Cardinaux delegués qui craignoient une nouvelle émeute : ils se contenterent de protester contre la violence, & de déclarer qu'ils n'agissoient que malgré eux, par déference aux sollicitations tumultueuses du peuple,

Digitized by Google

peuple, & aux instances réiterées de l'Empereur. Ce Prince après la cérémonie, donna un repas somptueux, mais troublé par les troupes ennemies postées sur le Mont Aventin, d'où elles ne cesserent d'incommoder les Conviés à coup de frondes & de pierres. L'Empereur résolut alors de se venger du Roi de Naples. Il prêta l'oreille aux propositions des nouveaux Ambassadeurs de Frideric Roi de Sicile, & conclut un traité d'Alliance, qui portoit que l'Empereur, dès qu'il se seroit rendu maître de la Toscane, & auroit mis sur pied une Armée suffisante, entreroit par terre dans le Royaume de Naples, tandis que la Flotte de Sicile attaqueroit les Villes Maritimes. Non content de ces résolutions il consulta sur les voyes de Droit, dont il devoit se servir pour punir Robert, qu'il regardoit comme son vassal, soit en vertu des vieilles prétentions de Souveraineté, que les Empereurs conservoient sur toute l'Italie, en qualité d'Empereur d'Occident: soit à cause du Royaume d'Arles, ce qui paroît plus vrai-semblable; car quoique les Droits de ce Royaume fussent prescrits depuis long-tems, Charles I. les avoit fait revivre, par

CLEM. V 1312.

P. 1204. Summ.

Conrad. Veter. p. 72.

Digitized by Google

CLEM. V 1312. le traité conclu en 1280. avec l'Empereur Rodolphe au sujet de la Provence.

Le Pape pour prévenir les suites de cette Rupture, manda aux Cardinaux d'ordonner à ces deux Princes de faire la Paix, ou du moins de convenir d'une Treve. Henri douta de l'autorité du Pontife en cette matiere : il s'adressa aux plus celebres Jurisconsultes de Rome pour sçavoir si le Pape pouvoit ordonner une Treve entre un Empereur & son Vassal. Ils répondirent que dans les décisions du Droit Canonique & Civil, ils ne trouvoient rien qui lui donnât une telle autorité, parce ce que dans le cas d'un crime de Leze-Majesté dont l'Empereur voudroit punir son Vassal, si le Pape étoit en droit d'ordonner une Treve entr'eux, ce qu'il pourroit dans cette occasion, lui donneroit droit pour une autre : qu'ainsi le crime resteroit toûjours impuni, contre la disposition des Loix Naturelles & Divines. Que d'ailleurs l'Empereur, & le Roi de Naples n'étoient pas quant au temporel également soumis à l'Eglise ; que l'un n'en étoit que le defenseur & l'Avoué, au lieu que l'autre tenoit d'elle son Royaume. Qu'enfin si Henri

Relat. p. 1206. 1207. Od. Rayn. n. 14.

Digitized by Google

se laissoit conduire dans les affaires temporelles avec la soûmission d'un Vassal, il se déclareroit parjure, puisqu'il avoit fait serment au jour de son élection d'augmenter plutôt les prérogatives de l'Empire que de les diminuer. Sur cette décision ce Prince refusa la Treve, & protesta par un acte public qu'il n'entendoit en aucune façon s'abstenir de proceder contre Robert. Le Pape eut aussi des Jurisconsultes qui écrivirent en sa faveur, & qui suivant les maximes Ultramontaines essayerent de prouver, que comme Vicaire de Jesus-Christ il dominoit par la plenitude de sa puissance, sur tout le monde Chrétien: que l'Empereur devoit lui être soumis immédiatement, puisque c'étoit de lui qu'il recevoit la Couronne Imperiale, & qu'il pouvoit par conséquent lui ordonner de mettre bas les Armes, lorsqu'il attaquoit un Roi Vassal du Saint Siége. On trouve dans un Manuscrit de la Bibliotèque du Roi, un fragment considérable de la réponse d'un de ces Jurisconsultes, morceau curieux, par la singularité des Principes, & par celle des conséquences qu'on prétend en tirer.

CLEM V 1312.

N. 4814. 1.

L'Empereur après plusieurs tentati-

Mussat. lib. 9. rub. 1.

Digitized by Google

CLEM.V ves inutiles, pour devenir entierement
1312. Maître de Rome, en sortit, & marcha du côté de Florence, traversant l'Orvietan, & le Perusin. A son arrivée à Arezzo petite Ville sur la Frontiere de la Toscane, il fit citer le Roi de Naples, avec menaces de prononcer un jugement contre lui, s'il refusoit de comparoître, & se mit ensuite en campagne. Ses progrès furent peu considérables : après la prise de quelques Villes, il tenta le Siége de Florence, & perdit beaucoup de monde devant la place; sans pouvoir l'emporter : enfin son Ar-
1313. mée manquant de vivres, de paye, & de munitions, il se retira honteusement à Pise.

Relat. p. 1223. 1224. G. Vill. lib. 9. cap. 45. 46.

Les Florentins pour se précautionner contre une seconde tentative de la part des Imperiaux, qu'ils avoient en aversion, envoyerent à Naples offrir au Roi la Souveraineté de leur Territoire, pour cinq années, parce que les cinq premieres pendant lesquelles ils s'étoient soumis à son obéissance, alloient expirer. Le Roi assembla son Conseil pour déliberer sur ces offres, qui furent acceptés : il résolut d'y envoyer Pierre Comte de Gravine le plus jeune de ses freres, avec des forces suffisantes pour

Cap. 55. Mussat, lib. 11. rub. 7.

Digitized by Google

s'en assurer la possession, & jusqu'à ce que ce jeune Prince se mît en état d'y aller en personne, on en donna le Vicariat à Richard Gambatesa. A l'Imitation des Florentins, les Habitans de Luques, de Pistoie, & de Prato, se soûmirent à Robert, & ce Prince venant de recevoir de la liberalité du Pape le Gouvernement de Ferrare, dont le Saint Siége & les Vénitiens se disputoient depuis long-tems la proprieté, le parti des Guelphes se trouva fortifié considérablement.

CLEM. V 1313.

G. Vill. loc. cit. Merul. antiq. lib. 7. p. 196. A.

L'Empereur ne gardoit plus de mesures: outré de colere de ce que quelques Galeres Napolitaines étoient venues ravager à ses yeux les Isles de Gorgona, & de Capraia, & avoient attaqué ses Vaisseaux jusques dans le Port de Pise, il assembla son Conseil, où proposant avec vehemence comme autant de crimes, les efforts de Robert pour s'opposer à sa puissance en Italie, les outrages continuels de ce Prince, le mépris qu'il avoit fait de l'autorité Imperiale en refusant de comparoître à sa Citation, il prononça contre lui le 25. d'Avril une Sentence où l'on reconnoît l'esprit de vengeance qui la dictoit.

Mussat. lib. 11. rub. 3.

Sententia ap. Rebdorf. ann. 1309. in addit. ap. Mussat, lib. 13. rub. 5.

Par cet acte dont l'espece est unique

Digitized by Google

CLEM. V 1313. *In Cod. Reg. olim de Brienne, n. 14. p. 21.* dans l'Histoire, Henri après avoir reproché au Roi de Naples, qu'il traite d'enfant de perdition, de Vassal engraissé des bienfaits de l'Empire, les secours donnez aux Villes rebelles de la Toscane, & de la Lombardie, l'opposition apportée à son Couronnement dans la Basilique de S. Pierre, les intrigues menagées dans l'Italie, pour inspirer la sédition & la révolte, il condamne ce Prince comme Sujet rebelle, contumace, & Criminel de Leze-Majesté, le prive de ses Royaumes, Principautés, Terres, & Domaines qu'il confisque à son profit, le bannit à perpetuité des Terres de l'Empire, à peine de perdre la tête, défend sous des peines pécuniaires à toutes personnes de quelque condition quelles soient, à toutes Villes, & Communautés, de lui prêter secours contre lui Empereur, ou contre l'Empire, & délie ses Sujets du Serment de fidélité.

Comme les Procédures ne lui coutoient rien, & qu'il lui étoit plus facile de proscrire, que de conquerir, il rendit contre la Ville de Padouë une autre Sentence sur le seul motif de sa résistance à se soûmettre à la Majesté Imperiale, la priva de ses Privileges,

Alia sent. ap. Mussat. lib. 14. rub. 6.

Digitized by Google

Droits, & Prérogatives, mit ses Habitans au Ban de l'Empire, permit à toutes personnes de leur courir sus, & de les assassiner impunément. CLEM. V. 1313.

Cet Acte aussi furieux que le premier n'eut pas un effet plus heureux : il ne servit qu'à augmenter les dissentions intérieures de Padouë, en soulevant une partie de ses Citoyens contre l'autre. Les Villes de la Toscane, & de la Lombardie n'en furent point intimidées : uniquement occupées de leurs querelles particulieres, elles changeoient à chaque instant de Parti, pour épouser celui de l'Empereur, ou du Roi, suivant que la protection de l'un ou de l'autre leur paroissoit plus convenable, & qu'ils les jugeoient plus à portée d'entrer dans leur ressentiment ; ainsi les affaires d'Henri étant entiérement délabrées, sur-tout depuis la désertion d'une partie des Gibelins, il ne lui resta de ressources pour la Guerre de Naples qu'il méditoit, que dans l'Alliance du Roi de Sicile, dont il attendoit de grands secours, dans celles des Genois, & des Pisans, & dans quelques Troupes que Baudouin son frere Archevêque de Treves devoit lui amener d'Allemagne. Cette conduite d'Henri est un exem-

Massar. lib. 16. rub. 1.

Digitized by Google

CLEM. V ple bien instructif pour les Souverains ;
1313. qui loin de compromettre indiscrétement leur autorité, doivent être fort réservés à prononcer des peines, & à user de menaces, s'ils ne sont en état de se faire obéir.

Relat. p. 1228. 1230. Des gens aussi mal instruits, que mal intentionnés, qui ne cherchoient qu'à flatter la passion de l'Empereur, lui faisoient entendre que la conquête du Royaume de Naples lui deviendroit d'autant plus aisée, quand toutes ses forces seroient réunies, que les esprits étoient alienés du Gouvernement de Robert. On l'assuroit que dès qu'il se présenteroit sur les Frontieres, il arriveroit dans tous les corps de l'Etat, une révolution subite. Que les Peuples quitteroient en foule l'obéissance de leur Roi, haï, disoit-on, généralement & surtout des Grands du Royaume, dont la plûpart étoient originairement Sujets de l'Empire. Que la Noblesse des deux Factions qui partageoient la Ville de Rome, quoique toujours en opposition, eu égard à leurs interêts particuliers, se réunissoient sur un seul point, par leurs sentimens uniformes de haine, & de jalousie contre Robert. Si par des conseils plus sages, on lui répresentoit qu'en

Digitized by Google

qu'en se déclarant ennemi du Roi de CLEM. V
Naples Feudataire de l'Eglise, il alloit 1313.
s'exposer au ressentiment du Saint Siege, & s'engager comme Frideric II. dans un mauvais pas. Il répondoit avec confiance que si sa conduite n'offensoit point Dieu, le Pape ni l'Eglise même, ne pouvoient lui causer aucun dommage. Il prétendoit être bien assuré des bons sentimens du Pape à son égard, & que si par une suite naturelle de la condamnation du Roi Robert, il faisoit trancher la tête à ce Prince, le Pontife loin de s'en offenser, en seroit ravi, puisqu'il étoit dans la disposition de lui remettre, en ce cas, entre les mains toute la dépoüille du coupable, pour en disposer en faveur d'un de ses Parens, ou de tel autre qu'il jugeroit à propos, comme d'un bien, qui apartenoit à l'Eglise.

Henri plein d'esperances, mit en Mer une Flotte considérable, composée de 25. Galeres Genoises, de 12. autres que les Pisans lui fournirent, & de 28. que Frideric lui envoya. Le bruit de cet Armement se répandit bien-tôt dans toutes les Villes de l'Italie; on sçut par la voix publique jusqu'au-delà des Alpes qu'il étoit destiné à porter

Mussat lib. 16. rub. 2.

CLEM. V. la Guerre dans le Royaume de Naples ;
1313. le Prince de Morée en avoit aussi en particulier averti la Cour de France. Philipe le Bel étonné des entreprises de l'Empereur, prit l'avis des Grands de son Royaume sur le parti qu'il devoit suivre, dans cette conjoncture : ils lui conseillerent de s'opposer à Henri, avant qu'il pût faire aucun progrès, & de secourir le Roi de Naples Allié & issu de la Maison de France. Cependant, avant que de se déterminer à une Guerre ouverte, on conclut qu'il falloit engager le Pape à interposer son autorité pour prévenir les suites d'une rupture.

Epist. Phil. ibid. rub. 6. 12. Mai. Philippe le Bel se plaignit donc à Clement V. du procedé violent de l'Empereur : de ses projets qui tendoient à déposseder Robert du Patrimoine de ses Peres, à troubler la paix de l'Eglise ; & à empêcher les Princes de l'Europe de passer dans la Terre-Sainte, suivant ce qui venoit d'être résolu au Concile de Vienne. Pour fraper le Pape par l'endroit le plus sensible, il lui fit faire attention, que les Terres qu'Henri se proposoit d'envahir, apartenoient de plein droit à l'Eglise Romaine, & finit en le priant d'appli-

Digitized by Google

quer au mal tous les remedes que sa prudence pourroit lui suggerer. CLEM. V 1313.

Ses Ambassadeurs eurent ordre d'ailleurs de solliciter la cassation de la Sentence prononcée contre Robert. On les reçut avec tous les honneurs à la Cour d'Avignon : le Pape les ayant admis à l'Audience, leur promit d'avoir égard à la priere du Roi leur Maître, & pour préparer les voies, d'envoyer trois Légats *a Latere* vers l'Empereur. Les Ministres François mécontens de cette réponse vague, insisterent, & demanderent au Pontife que par un Instrument autentique, muni du Sceau Apostolique, il lui plût de satisfaire le Roi de France. *Mussat rub.* 3.

Clement V. fut embarassé de cette proposition : il vouloit ménager l'Empereur dont les Armes jusqu'alors malheureuses, pouvoient par un retour de fortune prévaloir dans l'Italie : il craignoit aussi qu'un refus n'offensât la France ; mais il se tira adroitement d'affaire par une Bulle en termes Generaux, datée du 2. de Juin, dans laquelle sur le bruit des Armemens qui se faisoient en divers Lieux de l'Italie, & sur le soupçon qu'ils étoient destinés contre le Royaume de Naples, il défen- *Bulla ibid.*

Digitized by Google

CLEM. V 1313. dit à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'elles fussent, indistinctement, sans en dénommer aucune, à peine d'excommunication encourue par le fait de s'emparer de ce Royaume, ni par Terre, ni par Mer, en totalité, ou en partie sous quelque prétexte que ce fût.

Les Ambassadeurs voulurent bien se contenter de cette Bulle, & on en répandit des copies en Italie pour la rendre publique. Elle donna à penser à l'Empereur, qui eut la prudence de dissimuler, pendant que ses partisans en murmuroient hautement. Les Ecclesiastiques mêmes de sa Cour chargeoient le Pape de reproches, & d'invectives: on interprétoit la Bulle d'une maniere favorable aux préjugés du Prince, & l'on essayoit de lui faire entendre, que suivant ses termes, il n'encourroit point l'excommunication, s'il marchoit contre le Roi de Naples, & non contre son Royaume. Peut-être l'équivoque suffisoit-elle pour tranquiliser la conscience d'Henri, mais il ne put se persuader qu'on se payât à la Cour de France de cette explication ridicule, ainsi il envoya à Philippe le Bel une célébre Ambassade, & après avoir

Vit. PP. to. 1. p. 53.

Mussat rub. 4.

Digitized by Google

donné tous ses soins à pacifier la Toscane, autant qu'il étoit possible, s'être ménagé par ses intelligences un parti dans la Pouille, & la Calabre, il se mit en marche par le territoire de Sienne, pour entrer dans les Etats de Robert, tandis que suivant le projet, sa flotte sous le commandement du Roi de Sicile, attaqueroit les Villes Maritimes de la Calabre, & qu'une autre armée feroit diversion du côté du Piedmont.

CLEM. V 1313.

Bonche.

Robert étoit menacé d'un danger évident : l'Empereur avoit assez bien concerté ses mesures, ses forces & celles de ses Alliés paroissoient suffisantes pour faire la guerre avec avantage, mais la mort de Henri arrêta cette armée au commencement de ses opérations. Ce Prince déja malade, lorsqu'il sortit de Pise, mourut le 24. d'Août à Bonconvento, Bourg du Comté de Sienne, d'un abcès qui lui vint sous le genou de la jambe droite, & d'autres maladies compliquées, & non pas de poison, comme quelques Auteurs l'ont avancé. . Avec lui s'évanouirent ses grandes idées pour le rétablissement de l'autorité Imperiale en Italie: projet vaste & trop au-dessus d'un Prince tel qu'Henri, qui entêté de la grandeur

Vit. PP. to. 1. p. 94. Vid. Baluz. Miscell. to. 1. p. 132. 162.

Digitized by Google

CLEM. V 1313. Imperiale, sans en connoître les véritables bornes, ne traversa l'Italie qu'il prétendoit assujettir que pour aller à Rome recevoir humblement la Couronne: qui, les armes à la main, descendit jusqu'à des prieres, pour parvenir à cette vaine cérémonie, & ne se reconnut indépendant, que lorsque le S. Siege lui eut comme imprimé le caractere de Vassalité. Jouet de la politique des Cours d'Avignon & de Naples, qui le trouverent docile & timide lorsqu'il pouvoit se rendre redoutable: furieux, & vindicatif, dès qu'il ne fut plus en état de se faire craindre, toute l'Italie attentive à ses démarches, le vit passer de la patience humiliée d'un négociateur, à la colere impuissante d'un Souverain réduit à ne pouvoir se venger que par des procedures.

Mussat, hist. post Henr. lib. 1. ru'. 1. Hist. Cortus. lib. 1. c. 21.

A peine eut-il les yeux fermés, que son armée se dissipa: les troupes de chaque Nation dont elle étoit composée, retournerent dans leur patrie, les Villes d'Italie qui avoient plié sous le joug, rentrerent dans leur liberté: & celles qui avoient cru la conserver en refusant opiniâtrément de se soumettre, se confirmerent dans l'espérance

Digitized by Google

d'être toujours indépendantes. Les Gibelins pleurerent la mort de ce Prince, les Guelphes pousserent l'inhumanité jusqu'à en faire des réjouissances publiques : dans quelques Villes l'esprit de parti emprunta le voile de la pieté : on fit des Processions solemnelles, & des Prieres pour en remercier Dieu, comme si ce Prince eût été un fleau de sa colere. CLEM. V 1313.

Frideric après avoir entamé la Campagne par la prise de Reggio, & de quelques autres Villes de la Calabre, prenoit avec sa flotte la route de Gayette, où il devoit joindre l'armée d'Henri, lorsqu'il apprit la mort de ce Prince par une barque d'avis qu'on lui dépêcha. Frappé de cette nouvelle, il se rendit en diligence à Pise, où trouvant les Impériaux dans la consternation & l'abattement, les Pisans irrésolus, les Généraux Allemands plus disposés à retourner en leur pays, qu'à entreprendre des Conquêtes, il revint précipitamment en Sicile, dans la crainte que Robert ne profitât de son absence pour y faire une descente. Mais la saison étoit avancée : Robert quoi qu'avide de gloire, & animé du désir de se venger du Roi de Sicile, qui après douze

Special. lib. 7. cap. 1. 2. 3. Fazell. 2. Dec. lib. 9.

Digitized by Google

CLEM.V ans de paix lui déclaroit le premier la
1313. guerre, fut obligé de désarmer, & de rentrer dans ses Ports. Le reste de l'année se passa en préparatifs de part & d'autre, & l'on attendit avec impatience, que le Printems ouvrît une nouvelle Campagne.

1314. Cependant la Sentence Imperiale prononcée contre Robert, fut cassée & déclarée nulle par une Constitution du Pape depuis inserée dans les Clementines, qui en diminuant trop l'autorité des Empereurs, étendoit aussi trop loin celle des Souverains Pontifes. L'Empire étant vacant, le Pape nomma Robert Vicaire général en Italie, à condition de se démettre de cette dignité, deux mois après que le Roi des Romains qui seroit élu, auroit été reconnu par le S. Siege. Ce fut le dernier bienfait de Clement V. qui mourut le 20. d'Avril, & laissa les Cardinaux en contestation pendant plus de deux ans, sur le choix de son Successeur.

Constit Pastoralis in Decret. lib. 7.

Bulla Clem. V. Rayn. 1314. n. 2.

Au Printems, Robert se vit à la tête d'une armée puissante, formée de nouvelles levées, & des vieilles troupes rassemblées pour opposer l'année précédente à Henri VII. On la fait monter

Mussat. hist. post Henr. lib. 5. rub. 2.

Digitized by Google

à quarante-deux mille hommes, tant d'Infanterie, que de Cavalerie, & l'on ajoute que sa flotte étoit de soixante-quinze Galeres, trois Gallions, trente Vaisseaux de transport, trente autres appellés Sagittaires, & cent soixante Barques couvertes: ce que je remarque à dessein de faire connoître quelle étoit alors la puissance des Rois de Naples, maîtres de la Provence, & du Piedmont: quelles étoient les forces que Frideric tiroit de la seule Sicile, & qui le mirent en état de résister aux efforts de Robert. Par là on peut juger quelle pourroit être aujourd'hui la puissance d'un Prince possesseur des deux Siciles. * Robert fit déployer dans la grande Place de Naples l'Etendard de la guerre, & ouvrit ses trésors pour fournir au payement de ses troupes, qu'il soudoya largement. On s'étonna, dit Mussatus Auteur du tems, que ce Prince, qui jusqu'alors avoit témoigné du

VACANCE DU S. SIEGE. 1314.

* Les choses ne sont plus dans l'état où elles se trouvoient du tems de Robert; alors les peuples étoient aguerris par de longues guerres; le Domaine & les revenus des deux Royaumes n'étoient point alienez. Aujourd'hui la Sicile ne produit rien, il faut au contraire y envoyer de l'argent de Naples pour payer les Garnisons.

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIEGE.

gout pour l'épargne, fût devenu tout à coup si prodigue.

1314. *Id. rub. 3. 4. G. Vill. lib. 9. c. 57. 59. 60. 61. Summ. Special. lib. 7. c. 4. 5.*

Avant que de s'embarquer pour la Sicile, il pourvut à la défense des Florentins. Uguccion de la Fagiole, homme adroit & courageux, avoit usurpé la Souveraineté de Pise, à l'aide des Gibelins, & incommodoit les Villes voisines par des courses continuelles. Pour se délivrer de ce nouvel ennemi, les Florentins prierent Robert de leur envoyer Pierre Comte de Gravine son frere, à qui ils destinoient le commandement de leurs troupes. Le Roi le fit partir avec trois cens hommes d'Infanterie, & lui-même accompagné de ses deux autres freres, se mit en mer le 28. de Juillet, laissant à Naples pour Vicaire son fils Charles Duc de Calabre. Il fit voile vers la partie Occidentale de la Sicile, s'empara de Castellamare dans la Vallée de Mazara, & ayant investi Trapani, somma les Habitans de se rendre, sous peine d'être passés au fil de l'épée. Ils demanderent un délai de trente jours, & promirent de livrer la Place, si pendant ce terme Frideric à qui ils alloient députer, ne leur envoyoit du secours. Robert trop facile, ou mal conseillé, le leur accor-

Digitized by Google

da, & fit cependant de gros détachemens pour battre la Campagne. Les Habitans des Villes voisines dans l'espérance de trouver un prompt débit de leurs denrées, apporterent de tous côtés des vivres dans son Camp, où ils mirent l'abondance. Le Soldat trop à son aise oublia bien-tôt la discipline, & le Roi ne veillant point à la maintenir, les troupes sans ordres, & sans Chef, se répandirent aux environs où ils ne penserent qu'à se gorger de butin, avec autant de sécurité que dans un pays déja conquis.

VACANCE DU S. SIEGE. 1314.

Frideric inférieur en forces, se tenoit, suivant sa maxime ordinaire, à couvert dans ses Places. Plus sçavant dans l'art de se défendre, que Robert dans celui d'attaquer, il passoit les jours & les nuits à augmenter les Garnisons, à soutenir le courage des Habitans, par l'espérance de les secourir dans le besoin. Dès qu'il eut appris par les Députés de Trapani l'état de cette Ville, il fit partir de Marsalia deux cens hommes de troupes auxiliaires, qui marcherent le long des Côtes par des chemins peu pratiqués, & à la faveur de la nuit, se jetterent dans la Place, sans que l'armée ennemie en eût

Digitized by Google

VACANCE DU S.SIEGE. 1314.

aucune connoissance. Les assiegés, à l'arrivée de ce secours, pousserent des cris de joie, se préparerent à une vigoureuse résistance, & du haut de leurs murailles, vinrent insulter l'armée Napolitaine par des railleries piquantes. Robert s'apperçut trop tard de sa faute, & y en ajouta une autre. Il s'obstina à continuer le siege au milieu des pluyes, résolu de tout hazarder plûtôt que d'échoüer dans une entreprise qui attiroit les yeux de toute l'Europe. Ses efforts devinrent inutiles : la Place se défendit avec tant de vigueur, qu'il perdit bientôt l'espérance de la réduire. Les provisions commencerent à manquer dans son Camp : le pays en étoit épuisé par le long séjour de son armée, & sa flotte qui fermoit l'entrée du Port de Trapani, l'entrepôt ordinaire d'une partie du commerce de la Sicile, empêchoit qu'il n'en vînt du dehors. Les maladies contagieuses, suites indispensables de la famine, acheverent de mettre son armée dans l'impuissance d'agir.

Mussat. rub. 3. Special. cap. 6. G. Vill. cap. 61.

Ce fut alors que Frideric se mit en mouvement : informé de la situation des ennemis, il vint camper au Mont S. Julien, pour les empêcher de s'é-

tendre, fit venir à Palerme soixante Galeres qu'il avoit dans le Port de Messine, y embarqua quelques troupes, & donna ordre à Jean de Clermont son Amiral de conduire la flotte à la hauteur de Trapani, dans le dessein d'attaquer Robert en même-tems par mer & par terre. Le Roi de Naples instruit de ces résolutions, tint sa flotte en état de combattre. Les deux armées se trouverent en présence : elles alloient en venir aux mains, lorsqu'il s'éleva un vent de Sud violent, qui les sépara, obligea les Siciliens à relâcher sur les Côtes de Palerme, sans aucun dommage, & fit périr plusieurs bâtimens Napolitains. Ce coup du hazard & la disette des vivres, devenuë commune aux deux Rois, leur firent prêter l'oreille aux propositions d'accommodement. Ils convinrent d'une Tréve de quatorze mois aux conditions seulement, que Robert retireroit ses troupes de la Sicile, & que Frideric n'entreprendroit rien sur le Royaume de Naples. Les articles signés, Robert conduisit son armée par terre jusqu'à Messine, s'y embarqua, & repassa le Phare.

VACANCE DU S. SIEGE. 1314. *Cronic. Sicil. cap. 81. Fazell. 2. Decad. lib. 9.*

1315. Fevrier.

Uguccion cependant s'agrandissoit en Toscane, & les Florentins trop foi-

Mussat. rub. 6.

VACANCE DU S. SIEGE. 1315. G. Vill. lib. 9. cap. 69.

bles pour lui résister, sollicitoient vivement à la Cour de Naples un nouveau secours. Le Roi se disposoit à leur envoyer avec de bonnes troupes le Duc de Calabre son fils, dont il connoissoit la sagesse, & l'habileté: mais les Florentins trop impatiens, s'ennuyerent d'attendre. Le Comte de Gravine fatigué de leurs reproches continuels, manda au Roi son frere, que si dans le mois suivant il ne l'assistoit de troupes, il seroit obligé d'aller presque seul avec une poignée de Soldats volontaires se faire tuer par ceux d'Uguccion, & lui certifia par un serment l'état dangereux où il se trouvoit. Robert ne pouvant plus différer dans une nécessité si pressante, & ne devant point exposer l'héritier de la Couronne sans un gros corps d'armée, consentit que Philippe Prince de Tarente son frere, & Charles fils du même Philippe, conduisissent en Toscane six cens hommes de troupes choisies. Ce fut avec répugnance; car il avoit remarqué dans le Prince de Tarente plus d'entêtement que de prudence, & plus de bravoure que de bonheur dans la guerre. La manoeuvre du nouveau Général, ne justifia que trop la crainte du Monarque.

Digitized by Google

Le Prince à son arrivée, quoique malade d'une fiévre quarte, marcha aux ennemis. Uguccion qui faisoit le siege de Montcatin, sortit de ses lignes, vint à sa rencontre, & ils se trouverent bien-tôt en présence. Uguccion campé dans un terrain désavantageux pouvoit être vaincu sans combat : les vivres lui manquoient, il suffisoit de s'assurer des passages pour l'affamer, & le contraindre à capituler. Mais le Prince de Tarente emporté par son ardeur, voulut en venir aux mains. Son imprudence lui coûta cher : Uguccion, en Capitaine expérimenté, profita de toutes les fautes de son ennemi. En vain le Prince par des efforts de valeur, essaya de rappeller la victoire à son parti, son armée mise en déroute, fut taillée en piece, le jeune Charles son fils tué, Pierre Comte de Gravine contraint de fuir, se noya, à ce qu'on prétend, dans un marais, où il s'engagea la nuit, du moins son corps ne se retrouva point, & Philippe abattu de douleur & de maladie, se sauva à Prato petite Ville située entre Florence, & Pistoie.

VACANCE DU S. SIEGE. 1315. Mussat. rub. 15. G. Vill. cap. 70. Hist. Cortus. lib. 1. c. 24. 29. Août

On raconte que le lendemain de l'action, Nerius fils de Boniface Com-

Mussat. rub. 16.

Digitized by Google

VACANCE DU S. SIEGE. te de Pise, trouvant sur le champ de bataille le corps de Charles de Tarente, le foula aux pieds, & avec de vives imprécations contre la mémoire de Charles I. l'offrit, comme une victime, aux Mânes de Gerard Comte de Pise son Ayeul, l'un des Compagnons du supplice de Conradin. Uguccion plus humain le fit ensevelir honorablement.

1315.

1316. A l'expiration de la Tréve Frideric mit le siege devant Castellamare, pris dans la derniere expédition par l'armée Napolitaine. Robert envoya au secours quelques vaisseaux, sous la conduite de Thomas de Marzau Comte de Squillace, mais avant son arrivée la Place déja ruinée jusqu'aux fondemens par les machines de guerre, fut obligée de se rendre. Marzan après des tentatives inutiles sur Marsalia, & sur d'autres postes qu'il trouva en état de défense, se dédommagea en ravageant la Vallée de Mazara, & repassa à Naples. On s'entremit pour prévenir les suites d'une guerre, qui se rallumoit avec tant de fureur. Le S. Siege n'étoit plus vacant : les Cardinaux venoient de donner pour Successeur à Clement V. Jacques d'Euse Cardinal Evêque de Porto, & le Roi d'Arragon fit aussi-tôt prier

Special. cap. 7. 8. Fazell. Summ.

Le 7. d'Août.

prier le nouveau Pape, nommé Jean XXII. de concilier les deux Rois. Le Pontife étoit attaché aux interêts de Robert : il avoit été en haute considération à la Cour de Charles II. qui le donna pour Précepteur à Louis son fils, depuis Evêque de Toulouse. Il embrassa donc avec zele, l'occasion qui s'offroit de témoigner à Robert sa reconnoissance, & députa à la Cour de Sicile en qualité de Nonces, Guillaume Evêque de Troyes, & Pierre Tessier Prieur de S. Antonin de Rodès son Chapelain, pour entamer l'affaire. Il les chargea d'engager Frideric à restituer avant toutes choses au Roi de Naples, Reggio, & les autres Places qu'il tenoit en Calabre, à conclure avec lui une Tréve plus longue que la premiere, & à se transporter en personne à la Cour d'Avignon, ou du moins de commettre à sa place des Plenipotentiaires pour chercher les moyens de la convertir en une paix durable. Le Pape autorisa même ses Nonces à ordonner la Tréve de leur Chef, si les deux Rois ne pouvoient en convenir à l'amiable, & de frapper Frideric de censures, s'il s'opiniâtroit à retenir les Places.

JEAN XXII.
1316.
Od. Rayn 1317. Vit. PP. to. 1. p. 690.
1317.
Od. Rayn. n. 17. 19.

Digitized by Google

Jean XXII. 1317. Special. cap. 9. G. Vill. cap. 82. Fazell. loc. cit.

La négociation ne réussit pas d'abord : Frideric sourd aux instances & aux menaces, refusa de rendre ses Conquêtes, ensorte que Robert perdant l'espérance de rien gagner par cette voie, envoya de nouveau en Sicile le Comte de Squillace, avec une flotte considérable. Ce fut moins une expédition militaire, qu'une course de Pirate. Le Comte fit sa descente près de Palerme, ravagea les Campagnes, brûla les moissons, abattit les arbres fruitiers, alla porter ensuite aux environs de Messine le fer & le feu, & lorsque Frideric qui s'étoit tenu à couvert, se mit en mouvement pour profiter apparamment de quelques circonstances favorables, il se rembarqua, & retourna à Naples. Une seconde Campagne aussi furieuse, auroit peut-être soumis la Sicile, qui sous les deux derniers Rois n'avoit point essuyé de dommages aussi considerables. Frideric en craignit les suites : déterminé d'ailleurs par les sollicitations des Ambassadeurs que lui avoient envoyés exprès le Roi d'Arragon son frere, & Elisabeth Reine de Portugal sa sœur, il se prêta aux propositions d'accommodement, & consentit au sequestre des Places entre les

Digitized by Google

mains du Pape. On en dreſſa un Acte, JEAN XXII.
& les Nonces après avoir ordonné une
Tréve de trois ans qui devoit finir à 1317.
Noël 1320. & preſcrit à Frideric de *Acta in Od.*
ſe rendre à Avignon, ou d'y faire trou- *Rayn.*
ver ſes Miniſtres pour traiter de la paix, 1320.
repaſſerent le Phare accompagnés de *n. 15.* *G. Vill.*
Damien Palizzi, & de Peregrin Evê- *loc. cit.*
que de Mazara, Commiſſaires chargés *Epiſt. Frider.*
de l'évacuation des Villes de Calabre. *Arrag.*

Le Roi de Sicile n'accepta la Tréve, *in Cron. Sicil.*
que pour donner le tems à ſes peuples *cap. 89.*
de ſe rétablir : mais il ne goûtoit point *Special. cap. 10.*
les propoſitions de paix, & ſe perſua- *11.*
doit difficilement, que le Pape pût ſur-
monter les obſtacles qui s'y oppoſoient.
Il mit en délibération, s'il ſe tranſpor-
teroit en perſonne à Avignon, &
comme le bruit couroit alors, que Ro-
bert n'iroit point, ce lui fut un pré-
texte pour s'excuſer d'entreprendre le
voyage. Ainſi déterminé par l'avis de
ſon conſeil à n'y paroître que par ſes
Députés, il chargea de ſes pleins pou-
voirs François Archevêque de Paler-
me, & François Comte de Vintimille,
perſonnages d'autorité, & de beau-
coup de prudence. Ces Ambaſſadeurs
ſe rendirent à la Cour du Pape, qui
leur marqua pour les Conférences un

Digitized by Google

JEAN XXII. 1317. terme dans lequel le Roi de Naples; ou ses Plenipotentiaires devoient se présenter. Cependant le Comte de Vintimille s'introduisit dans la familiarité du Pontife : ils eurent ensemble différens entretiens particuliers, où le sage négociateur s'employa avec beaucoup d'art à le prévenir en faveur du Roi son maître. Un jour il fit tomber si adroitement la conversation sur les droits de la Maison d'Arragon, & sur les travaux que la Conquête de la Sicile avoit coûtés à ses premiers Monarques, dont Frideric étoit issu par les femmes, que le Pontife n'eut rien à lui opposer, que l'autorité de l'Eglise qui avoit privé du Royaume de Sicile l'Empereur Frideric II. ce qui donnoit, selon lui, l'exclusion à toute sa posterité. Les Ministres Siciliens resterent à Avignon bien au-delà du jour marqué, & voyant que Robert, ni ses Ambassadeurs, n'arrivoient point, ils prirent leur congé, pour ne pas compromettre la dignité du Roi leur maître, & retournerent en Sicile sans espérance de conclure la paix.

Special. cap. 13. 14.

Le Roi de Naples avoit trop d'occupations en Italie, pour s'en absenter. Depuis la funeste journée de Montca-

Mussat. lib. 8.

tin, les Gibelins avoient repris le des- JEAN XXII.
sus dans la Toscane : les Ferrarois ré-
voltés par l'avarice de ses Officiers, re- 1317.
fusoient l'obéissance au S. Siege : Amé Od. Rayn 1317.
le Grand Comte de Savoye ravageoit Guichen.
le Piedmont, & les nouvelles divisions Pinzon.
que causoit en Italie la concurrence de Heiss.
Louis de Baviere & de Frideric d'Au-
triche, qui se disputoient l'Empire d'Al-
lemagne, étoient un sujet d'étude con-
tinuel pour sa politique. Le Pape à Od. Rayn
dessein de soutenir l'autorité du Roi, n. 29.
le nomma Sénateur de Rome, Géné-
ral des troupes de l'Eglise, & lui con-
firma le Vicariat de la Toscane, & du
Milanois que Clement V. lui avoit con-
feré peu de tems avant sa mort. Des
soins domestiques l'occupoient aussi :
pour assurer le Trône à sa posterité, il
pensa au mariage du Duc de Calabre
son fils unique âgé de dix-neuf ans, &
lui fit épouser Catherine, seconde fille Sainte
de l'Empereur Albert d'Autriche pre- Marthe, liv. 19.
mier du nom. La Princesse étoit sœur
de Frideric l'un des Prétendans à l'Em-
pire, & cette alliance fut en partie cau-
se d'une guerre que Robert eut à sou-
tenir peu de tems après. Ces grandes
affaires obligerent le Roi à différer de
jour en jour son voyage pour Avignon,

Digitized by Google

JEAN. XXII. nonobstant les instances & les reproches du Pape. Son expédition de Genes y apporta un nouvel obstacle.

Epist. Joan. XXII. in Od. Rayn.

Les Genois dès ce tems-là se donnoient des Souverains lorsqu'ils se croyoient à la veille de succomber sous les efforts de leurs ennemis, & le danger passé ne cherchoient qu'à secouer le joug. Leur Ville déchirée comme toutes celles d'Italie, par les factions des Guelphes, & des Gibelins, souffroit cruellement de leurs divisions, & des différens particuliers que l'envie ou quelque autre passion, faisoit naître entre les premieres maisons de la République. Celles de Doria, & de Spinola, quoique Gibelins, étoient désunies par l'ambition, leur mésintelligence, & la faveur du Roi de Naples, soigneux de fomenter ces dissentions dans Genes, fit prévaloir le parti des Guelphes, qui élurent pour Capitaines de la Ville Charles de Fiesque, & Gaspard Grimaldi. Les Doria, & les Spinola jaloux de voir toute l'autorité entre leurs mains, se réunirent contre ces ennemis communs, & se bannirent volontairement de leur patrie. Suivis des Gibelins leurs Partisans, ils engagerent dans leur querelle Matthieu Viscomti

G. Vill. lib. 9. cap. 85. 88. Cron. Sicil. cap. 93. Giustin. hist. di Genoa lib. 4. Sentin. hist. Genuens. lib. 5.

Digitized by Google

Podesta de Milan, qui leur fournit des troupes commandées par Marc Viscomti son fils, & formant une grosse armée de toutes ces forces ramassées, ils eurent l'assurance d'assieger Genes.

JEAN XXII. 1317.

Les Guelphes implorerent le secours du Roi de Naples, à qui ils offrirent par des Ambassadeurs la souveraineté de leur Ville. Ce Prince qui pouvoit en tirer un grand avantage, pour la guerre de Sicile, reçut leurs offres, leur envoya sur le champ douze cens hommes d'armes, & ayant nommé le Duc de Calabre Vicaire du Royaume, s'embarqua lui-même accompagné de la Reine Sanche sa femme, du Prince de Tarente, du Duc de Duras, & d'un grand cortege de Noblesse. Le 26. de Juillet, il entra dans le Port de Genes avec vingt-cinq Galeres, & plusieurs bâtimens chargés de vivres, ce qui redonna courage aux assiegés qui commençoient à en manquer. Le lendemain, le Podesta, & les Capitaines en présence du peuple assemblé sur la Place de S. Laurent, renoncerent à leur Dignité, remirent la souveraineté de la Ville & de son territoire au Pape Jean XXII, & au Roi Robert pour dix années, à condition que si le Pape

G. Vill. cap. 91. 92 & au. sup. cit. Od. Rayn. n. 32.

JEAN XXII. 1318. mouroit avant l'expiration du terme; ce Prince resteroit seul Souverain, & à son défaut le Duc de Calabre.

Epist. Joan. XXII. ep. Od. Rayn. 1318. n. 31. 26. Août. Le Pontife trouva mauvais ce Traité fait à son insçû, & renonça à l'autorité que les Genois lui déféroient: mais comme il souhaitoit avec passion de terminer leurs différens, il enjoignit au Roi de sortir de Genes, de crainte que sa puissance toujours odieuse aux Gibelins, ne leur servît de motifs pour perpetuer la guerre. Robert ne put au gré de Jean XXII. abandonner la partie; car les Gibelins peu touchés des remontrances & des prieres du Pape, tirerent de nouveaux secours de la Lombardie, firent des Traités d'alliance avec Frideric Roi de Sicile, le Marquis de Montferrat, Castruccio Castracani nouveau Tyran de Pise, & de Luques, dont il avoit dépossedé Uguccion, & continuérent le Siége avec tant d'obstination, que Robert fut contraint, pour mettre la Ville en défense, de faire venir des Troupes de Florence, de Boulogne, & de beaucoup d'autres Places de la Toscane, & de la Romagne.

Epist. Fred. Arrag. in Cron. Sicil. cap. 90. & ead. Cron. ibid. G. Vill. cap. 93. Special. cap. 15. Giustin.

Six mois se passerent sans que les attaques continuelles des Gibelins, ni

la

la résistance vigoureuse des Assiégez, que le Roi commandoit souvent en Personne, pussent rien décider, ni pour la prise, ni pour la délivrance de la Place. Robert s'apperçut qu'il ne remporteroit d'avantages sur les Ennemis, qu'en les attaquant dans leurs lignes. Il embarqua sur 60 Bâtimens 15000 hommes de pied, & 800 chevaux, & sortit du Port à dessein de prendre terre à portée d'une de leurs attaques. Les Ennemis disputérent la descente, il débarqua malgré tous leurs efforts, les battit, & leur tua beaucoup de monde. Le succès de cette action donna moyen aux Genois de recouvrer quelques postes au dehors de la Place, de ruiner les ouvrages des Assiégeans, & de forcer une partie de leurs Troupes auxiliaires, à reprendre le chemin de la Lombardie. Robert après avoir mis la Ville un peu plus au large, y laissa Richard de Montfort Comte de Gambatesa, avec un nombre de Troupes suffisant pour sa défense, & suivi de toute sa Cour, fit voile vers Marseille, d'où il se rendit à Avignon. Il n'y séjourna pas long-tems sans apprendre, que les Bannis de Genes reprenoient peu à peu les postes qui leur avoient été enlevés, &

JEAN XXII. 1319. *G. Vill. cap.* 95. *Cap.* 96. *Bouche. liv.* 9. *sect.* 3. 29 Avril. *Cap.* 101. 102. *Corio. hist. di Mil.* *Od. Rayn. n.* 22.

JEAN XXII. que depuis son départ ils poussoient les attaques avec plus de furie qu'auparavant, aidés par les fils de Mathieu Viscomti. Le Pape piqué que les Viscomti, au mépris de ses ordres, continuassent le Siége : offensé d'ailleurs que leur pere s'attribuât dans la Lombardie toute l'autorité des Vicaires de l'Empire, & que non content de la Dignité de Podesta de Milan, il s'en fit nommer Prince & Seigneur, ordonna à Bertrand de Poyet son Légat, de commencer contre lui des procedures qui eurent une longue suite. Mais comme elles n'empêcherent point Mathieu & ses fils de perpetuer leurs hostilités, Philippe le Long Roi de France, que le Pape & Robert interesserent dans ces démêlés, fit passer en Italie Philippe fils de Charles Comte de Valois. Voyage infructueux, parce que ce Prince, gagné par les caresses des Viscomti, & ses Lieutenans par l'argent des Gibelins, ramena ses Troupes en France sans avoir tiré l'épée.

1319.

1320. Epist. Rob. in Cron. Sicil. cap. 90. G. Vill. cap. 107. 108. Vezer.

Cependant le Siége de Genes duroit encore : Le Roi de Sicile, Castruccio, & les autres Puissances alliées des bannis se mirent en mouvement, sur la nouvelle que Philippe de Valois

G. Vill. cap. 110. Giustin. Od. Rayn. n. 15.

venoit en Lombardie. Frideric arma dans ses Ports, & envoya à Avignon déclarer la guerre à Robert, avant l'expiration de la Tréve. La Flotte de Sicile forte de 42 Bâtimens commandée par Conrad Doria se joignit à celle des Bannis : elles vinrent ensemble resserrer les Genois du côté de la Mer, jusqu'alors demeurée libre, & Castruccio conduisit ses Troupes par terre. JEAN XXII. 1320.

Le Roi instruit des préparatifs qui se faisoient en Sicile, tira de Naples, du Port de Genes, & des Côtes de Provence, tous les Vaisseaux qui s'y trouverent : le Pape lui prêta de plus dix Galeres qu'il avoit équipées pour favoriser le passage d'Outremer, & du tout il composa une Flotte d'environ 60 Navires, qu'il destina au secours de Genes sous le Commandement de Raymond de Cardone. Doria plus foible évita adroitement le combat, sortit de la Riviere de Genes, tira droit vers Naples, & hazarda une descente dans l'Isle d'Ischia qu'il ravagea. Cardone l'ayant suivi de près, y arriva à l'entrée de la nuit, & le lendemain apprit que les Siciliens s'étoient rembarqués à la faveur des ténébres ; il crut qu'ils faisoient route vers la Si- *G. Vill. cap. 111. Contin. Nang. an. 1319. Vit. PP. Baluz. to. 1. p. 125. Giustin.*

Digitized by Google

JEAN XXII. 1320. cile, comme ils en répandirent le bruit; mais tandis qu'il s'occupoit tranquillement à se pourvoir de quelques rafraîchissemens dans les Ports de cette Côte, Doria de retour à Genes y publia qu'il venoit de battre la Flotte Napolitaine, esperant que cette nouvelle décourageroit les Assiégez, & il les attaqua vigoureusement du côté du Port, tandis que les Troupes de terre faisoient de leur part des efforts extraordinaires.

G. Vill. cap. 112. Les Guelphes soutinrent vaillamment cette double attaque, secondés des Florentins qui firent une diversion dans le Comté de Luques, & le Val de Nievole. Alors Castruccio abandonna le Siége, & courut au secours de ses nouveaux Etats, en sorte que les Gibelins affoiblis par la désertion de leur Allié, & voyant l'hyver approcher tenterent un assaut pour emporter la Place. La Flotte Sicilienne s'efforçant inutilement d'entrer dans le Port que les Assiégez avoient comblé, débarqua ses Troupes qui jointes à l'armée de terre formerent plusieurs attaques: elles furent repoussées par-tout & eurent à soutenir de vigoureuses sorties. Derniers de Septembre. Ces differens combats ruinerent l'Armée Sicilienne, qui regagna ses

Digitized by Google

Vaisseaux, pour retourner en Sicile, & ils contraignirent enfin les Bannis à lever le Siege. JEAN XXII. 1320.

Robert délivré de ce soin, obsédoit le Pape, & l'occupoit de ses propres affaires, jusqu'à lui faire oublier les interêts du Saint Siége, ce qui causoit beaucoup de murmures : Frideric offroit alors la paix, aux conditions de pouvoir transmettre la Sicile à son fils ; & Jacques Roi d'Arragon qui ne cherchoit qu'à concilier les deux Maisons, envoya ses Ambassadeurs à Avignon pour intervenir dans les négociations. La proposition de Frideric étoit de nature à n'être point écoutée : le Pontife la fit échouer, sous prétexte que les Plénipotentiaires n'avoient pas de pouvoirs suffisans, & proposa une Tréve de trois ans. Frideric se rendit à son tour difficile, & demanda qu'on lui remît Rheggio & les autres Places de la Calabre sequestrées entre les mains du Pape : ce second projet de pacification tombé de lui-même, comme il l'avoit prévû, il fit couronner Roi de Sicile son fils Pierre d'Arragon. Jean se vengea par des Censures, excommunia Frideric, & la guerre ainsi rallumée, le Duc de Calabre alla brûler l'Isle de Lipari.

Vit. PP. to. 1. p. 126. Epist. Jacob. & Frider. in Cron. Sicil. cap. 91. Epist. Joann. XXII. ibid. Surit. lib. 6. cap. 38. G. Vill. cap. 131. 157. Special. cap. 16. Cron. Sicil. cap. 91. Collenuc. lib. 5. Surit. lib. 7. cap. 41.

Digitized by Google

JEAN XXII. Robert resta encore long-tems en
1320. Provence, où il affermit son autorité,
Bouche. augmenta ses Domaines par des acquisitions, fonda des Monasteres, & ramassa des forces pour la guerre de Sicile. Pendant son séjour il fit transférer en grande pompe de Brignoles à Marseille, le corps de S. Louis Evêque de Toulouse son frere que le Pape avoit canonisé en 1317.

1323. Il apprit en Provence, presque à la
Bouche. Summ. Sainte Marthe, liv. 19. fois, la mort de la Reine Marie de Hongrie sa mere, & celle de sa belle-fille Catherine d'Autriche Duchesse de Calabre, enlevée à la fleur de son âge, après cinq ans & quelques mois de mariage, sans avoir eu d'enfans : ce qui le détermina à dépêcher en France Elzear de Sabran Baron d'Ansoüis & Comte d'Ariano, canonisé depuis sous le nom de Saint Elzear, pour traiter du second mariage du Duc son fils avec Marie de Valois, fille de Charles Comte de Valois, & de Mahaud de Châtillon sa
1324. troisiéme femme : il fut arrêté l'année
Giustin. lib. 4. G. Vill. lib. 9. cap. 248. Summ. suivante, & la Princesse conduite en Provence, s'embarqua avec le Roi qui reprit la route de Naples. Il s'arrêta à Genes pour donner ordre aux affaires du Gouvernement. Les Genois

Digitized by Google

lui prorogerent la Souveraineté de leur Ville pour six années, au-delà des dix premieres, & étant retourné dans sa Capitale, les nôces du Duc de Calabre y furent célebrées avec beaucoup magnificence.

JEAN XXII.

1324.

La Cour passa bien-tôt des réjouissances aux allarmes : on découvrit une conspiration qui se tramoit à Naples. Quelques Toscans & Catalans gagnés, disent les Historiens, par le Roi de Sicile, & par Castruccio, Chef des Gibelins de la Toscane, formerent le détestable projet de tuer le Roi, & le Duc de Calabre, de mettre ensuite le feu dans les Arsenaux, & aux Vaisseaux qu'on armoit pour une expédition en Sicile. On arrêta les coupables qu'on punit, suivant l'atrocité de leur crime. Robert justement indigné, envoya le Duc de Calabre avec sa Flotte, faire une descente dans les Etats de Frideric. Le jeune Prince assiégea Paleme que le brave Jean de Clermont défendit avec beaucoup de valeur & d'habileté. Lorsqu'il vit ses greniers vuides, il fit ouvrir tous ceux de la Ville, & distribuer le bled au peuple, mais cette ressource manqua bien-tôt, la famine réduisit les assiégez aux dernieres ex-

G. Vill. cap. 280. Summ. Costo. sop. Collenuc. Bouche.

Special. lib. 7. cap. 18. Cron. Sicil. cap. 94. Surit. lib. 7. cap. 59.

Digitized by Google

JEAN XXII. 1325. trémitez. Ils écrivirent à Frideric pour l'informer de leur situation, & le conjurer de venir à leur secours, ou de permettre qu'une partie des Habitans sortît de la Place lorsque le peu de Vivres qui leur restoit seroit consommé ; que l'autre s'enfermât dans le Palais pour s'y défendre jusqu'au dernier soupir. Le Courier chargé de leurs Dépêches, quoique déguisé sous un habit de Mendiant, fut arrêté dans le Camp des Napolitains, & conduit au Duc de Calabre, qui ayant ouvert les paquets envoya en diligence à Naples en donner avis au Roi.

Aut. sup. cit. G. Vill. cap. 196. Fazell. Costo. Summ. Giustin.

Robert présuma de l'artifice sous cette démarche des Habitans de Palerme. La teneur de leurs Lettres, le lieu où l'on avoit saisi le Messager, lui donnerent du soupçon : il sçavoit que l'année précedente la Sicile avoit beaucoup souffert par une disette générale de toutes sortes de fruits, mais il ne pouvoit s'imaginer que la Capitale manquât absolument de provisions, que tant de Braves, tant de Troupes qui la défendoient se fussent de plein gré jetté dans cette Place, pour y périr de faim : il crut, que comme le tems de la moisson approchoit, on n'exageroit le besoin de

Digitized by Google

vivres, que pour donner plus d'envie aux autres Villes de remplir leurs Magasins. Dans cette prévention il manda au Duc de Calabre de lever le Siége, de parcourir tous les endroits de l'Isle, où la récolte promettoit davantage, & d'en détruire toutes les espérances, se flattant de réduire enfin par famine, un Peuple que les autres inconvéniens de la guerre ne pouvoient ébranler. Lourde faute, causée par un excès de finesse, ce qui arrive souvent aux politiques, dont l'esprit est trop subtil ou trop circonspect. Le Duc obéit, quoiqu'à regret, & conduisit son Armée au travers des campagnes. Rien n'échappa à la fureur du Soldat : les grains, les vignes, les arbres chargez de fruit, devinrent la proye du fer & du feu. Frideric spectateur de ces affreux ravages, & dans l'impuissance de s'y opposer, permit à la Reine Eleonor sa femme de sortir du Château où la Cour s'étoit renfermée, & d'aller au-devant du Duc de Calabre son Neveu, pour essayer par quelques négociations de l'arrêter dans sa course. Le jeune Prince, de crainte de déplaire au Roi son Pere, refusa de la voir : il se rembarqua, courut le long des Côtes, mit le feu dans Messine, 30. Août

JEAN XXII. 1325.

Digitized by Google

JEAN XXII. Siracuse, Trapani, Catane, & quelqu'autres Villes maritimes, & repassa
1325. le Phare pour se rendre à Naples.

Il ne put y demeurer long-tems dans
G. Vill. l'inaction. Les Florentins avoient re-
cap. 128. pris leur Gouvernement Républiquain,
146. lib. 10. & leurs divisions n'en étoient devenues
cap. 1. que plus cruelles. Castruccio qui en profitoit habilement, campoit aux portes de leur Ville avec une Armée qui les menaçoit d'une servitude prochaine. Dans cette extrémité, ils choisirent le Duc de Calabre pour leur Souverain pendant dix années, à condition que ce Prince résideroit en personne à Florence, tant que la guerre dureroit, que lui, ou ses Vicaires conserveroient les Loix & les Coutumes, & qu'au moyen de 200 mille florins d'or qu'on lui assigneroit par an, il entretiendroit au service de la République au moins mille Cavaliers. Le Duc de Calabre accepta la Souverai-
1326. neté, du consentement du Roi & des Princes du Sang; & comme il se préparoit à une nouvelle expédition en Sicile, il envoya à Florence pour son Vicaire Gauthier de Brienne Duc d'Athenes V. du nom, mari de la Princesse Marguerite de Tarente, fille

Digitized by Google

de Philippe frere du Roi Robert, & le fit escorter par 400 Cavaliers. Il y passa lui-même peu de tems après avec la Duchesse sa femme, son oncle le Prince de Morée, Thomas de Marzan Comte de Squillace, les Comtes de Saint-Severin & de Catanzaro, Guillaume l'Etendard, deuxiéme du nom, fils de celui qui suivit Charles Premier en Italie, Geoffroi de Joinville, & beaucoup d'autres Seigneurs Napolitains, François, Catalans, ou Provençaux.

Le Roi se privoit en faveur des Florentins, d'un Chef, & d'un corps d'Armée qu'il sembloit devoir réserver contre les Siciliens: sa Flotte commandée par Bertrand de Baux Comte de Novello, ne put rien entreprendre de considérable, ses Troupes ne prirent terre que pour perpetuer les dégats commencés par le Duc de Calabre, & cette campagne, & celle de l'année suivante fut aussi inutile que peu glorieuse. Mais un nouvel Ennemi commençoit à attirer son attention: Ce Prince songeoit plutôt à mettre le Royaume de Naples en état de défense, qu'à attaquer la Sicile, où il ne cherchoit qu'à occuper Frideric, pour

Special. cap. 19. 20. Cron. Sicil. cap. 95.

Digitized by Google

JEAN XXII. l'empêcher de se joindre à l'Empereur

1326. Louis de Baviere. Afin de développer les motifs de cette guerre, il faut reprendre de plus haut, ce que je n'ai touché que très-legerement.

Epist. Elect. ap. Od. Rayn. 1314. n. 18. & seq. Après la mort d'Henry VII. il y eut un interregne de 14 mois, pendant lequel Frideric Duc d'Autriche, & Louis Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere cousins germains, tous deux petits-fils de l'Empereur Rodolphe Premier, s'occuperent à briguer l'Empire, & à se faire des Partisans dans le College des Electeurs. Le 19. d'Octobre 1314. jour marqué pour l'élection, cinq d'entre eux, Pierre Archevêque de Mayence, Baudouin de Luxembourg Archevêque de Treves, Jean Roi de Boheme, Valdemar Marquis de Brandebourg, & Jean Duc de Saxe s'assemblerent à Francfort, & après y avoir attendu inutilement Henri Archevêque de Cologne, & Rodolphe Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere, qui étoient à Saxenhausen séparé de Francfort par la *G. Vill. lib. 9. cap. 66. 173. Heiss. liv. 2. ch. 26.* Riviere du Mein, ils élurent Louis Duc de Baviere, frere de Rodolphe. Louis se fit proclamer avec les cérémonies accoutumées, ce qui n'empêcha pas le Parti opposé d'élever à l'Empire Fride-

Digitized by Google

ric Duc d'Autriche. Les deux Princes reçurent la Couronne Imperiale, Louis à Aix-la-Chapelle des mains de l'Archevêque de Mayence, suivant l'usage, & Frideric à Bonn par celles de l'Archevêque de Cologne. Leur concurrence causa de furieux désordres en Allemagne, où chacun prit parti, suivant ses interêts, ou ses préjugés : La bataille de Muldorf donnée le 28 de Septembre 1322. décida la querelle. La victoire se déclara pour le Bavarois, Frideric fait prisonnier de guerre fut envoyé au Château de Transwitz, où il demeura trois ans.

JEAN XXII. 1326.

Louis victorieux tourna alors ses vûes du côté de l'Italie, où tout étoit en confusion, & prétendit comme Henry VII. y rétablir l'autorité Impériale. A la faveur du désordre, Mathieu Viscomti avoit étendu sa domination sur les Etats voisins de Milan : Après sa mort, Galeas son fils aîné suivit ses projets ambitieux. Passarin s'étoit rendu Maître de Mantouë, Can de l'Escale avoit usurpé le Veronois, & differens autres petits Tyrans s'érigeoient tous les jours en Souverains. Pour abattre ces Chefs du parti Gibelin, le Pape mit sur pied une Armée sous le commande-

Od. Rayn 1323. n. 25. Corio. hist. di Mil.

Jean XXII. 1326. ment de ſon Légat Bertrand de Poyet, & le Roi Robert y joignit des Troupes conduites par Raymond de Cardone. Ces forces unies à celles des Guelphes remporterent quelques avantages ſur les Gibelins, forcérent Paſſarin, & Can de l'Eſcale à ſe reconcilier avec le Pape, & à reconnoître tenir de lui, ce qu'auparavant ils prétendoient poſſeder comme Vicaires de l'Empire. Le Légat marcha enſuite du côté de Milan, en forma le Siége, & ſerra la Ville de fort près. Louis de Baviere par le moyen de ſes émiſſaires en Lombardie, relevoit les eſperances des Gibelins. Il étoit de ſon interêt de les ménager: d'ailleurs, quoique le Pape n'eût encore reconnu pour Roi des Romains, ni l'un, ni l'autre des Concurrens, il faiſoit entrevoir des diſpoſitions plus favorables pour Frideric. Les Princes de la Maiſon d'Autriche l'obſedoient ſans ceſſe, &, ſelon les apparences, Robert allié avec eux par le mariage du Duc de Calabre, joignoit ſes ſollicitations aux leurs. Ainſi Louis de Baviere par de puiſſans motifs croyoit devoir s'oppoſer aux progrès des Confédérés.

Od. Rayn. ibid. n. 28.

Allarmé du Siége de Milan, il envoya le Comte Bertold avec d'autres

Digitized by Google

Ambassadeurs en Lombardie, prier le Légat de ne point envahir les Terres qui appartenoient à l'Empire. Le Légat répondit qu'il ne prétendoit pas s'en emparer, mais seulement les conserver pendant la vacance du Trône Impérial, ajoutant qu'il étoit surpris qu'un Prince Catholique tel que leur Maître, voulût favoriser Galeas condamné comme hérétique; car le Pape pour donner plus de poids aux excommunications lancées contre Mathieu Viscomti & ses fils, les accusoit d'hérésie. Le Légat somma les Ambassadeurs de lui montrer leurs pouvoirs: soit qu'ils n'en eussent point, soit qu'ils voulussent les tenir secrets, ils refuserent de les lui communiquer, demanderent pardon, & se disperserent les uns à Luques & à Pistoie, les autres à Mantoue, & à Verone, où ils négocierent avec tant d'adresse, que les Gibelins de ces Villes & les autres, que les Milanois appelloient à leur secours, se rassemblerent tous auprès du Comte Bertold qui les mena devant Milan, dont ils firent lever le Siége.

JEAN XXII. 1326.

G. Vill. lib. 9. cap. 211. Cron. Alb. Argentin.

Le Pape offensé de cette démarche & imbu des maximes de Gregoire VII. qui prétendoit s'assujettir tous les Sou-

JEAN XXII. 1326. *Bull. Joan. XXII. ap. Od. Rayn. n. 30. & seq. Hervart. an. 1324. n. 34.* Dernier de Fevr. 1324. *Diplom. Lud. Bav. ap. Freh. in append. t. 1. Vit. PP. to. 2. p. 487. G. Vill. cap. 258. 261.* *Bull. ap. Od. Rayn n. 21.*

verains, cita Louis qui de son côté appella de ses procedures au futur Concile, & pour s'étayer des Princes d'Allemagne convoqua une Diette à Nuremberg. Sur ces entrefaites Raimond de Cardone perdit une bataille contre les Milanois, conduits par Galeas & Marc Viscomti, & demeura prisonnier de guerre. Ce mauvais succès aigrit le Pontife, qui, le 25. de Mars réitera ses Censures contre les Viscomti, & ordonna une Croisade: Son chagrin passa par contre-coup jusques sur Louis de Baviere qu'il accusoit d'être Protecteur des Ennemis de l'Eglise. Ce Prince ne garda plus de mesures, il établit ses Vicaires en Italie: Castruccio dans les Comtés de Luques & de Pistoie, Galeas Viscomti à Milan, Can de l'Escale à Verone & Vicence, Passarin à Mantoüe. Il s'attacha par des faveurs les Villes qui lui étoient fidelles, & par son secours les Gibelins remporterent différens avantages sur les Troupes de l'Eglise. Le Pape n'opposoit à de si grands succès que de violentes procedures, & l'Empereur qui n'ignoroit pas combien les Censures Ecclésiastiques faisoient alors d'impression sur les Peuples encore livrés

vrés aux anciens préjugés, & peu capables de distinguer entre le pouvoir légitime & l'abus qu'on en faisoit, renouvella son Appel au futur Concile dans une grande Diette assemblée à Saxenhausen, & se conduisant en politique habile, il travailla à réunir en sa faveur les Partisans de la Maison d'Autriche par une réconciliation sincere avec Frideric son Competiteur & son prisonnier. Ce Prince renonça à la Dignité Impériale pendant la vie de Louis, & après avoir été mis en liberté promit par un Acte autentique que la Maison d'Autriche ne prétendroit jamais à la Couronne Impériale quand celle de Bavierre y aspireroit.

JEAN XXII.

1326.

Heiss. liv. 2. ch. 26.

Depuis cette Paix, Louis sans Concurrent, & invité par des députations continuelles des Gibelins à passer en Italie, ne songea plus qu'à se venger du Pape & du Roi de Naples. Ce fut sur le bruit qui se répandit de ses préparatifs de guerre, que Robert pour garantir la Toscane envoya à Florence son fils le Duc de Calabre, & obtint du Pape que le Cardinal Jean Gaëtan des Ursins partageât la Légation d'Italie avec Bertrand de Poyet, assez occupé des seules affaires de la Lombar-

G. Vill. lib. 9 cap. 341.

Lib. 10. cap. 15.

JEAN XXII. 1326. die. L'arrivée du nouveau Légat & du Duc de Calabre à Florence releva le courage des Guelphes, & leur prêta de nouvelles forces. Les Gibelins virent avec inquiétude l'Armée de l'Eglise se grossir de jour en jour des Troupes auxiliaires que lui fournissoient à l'envi les Villes de Sienne, de Boulogne, de Perouse, d'Orviette & de Faënza : ils en furent allarmés, & envoyerent de nouveaux Ambassadeurs à l'Empereur pour le prier de hâter sa marche. Ce Prince vint aussi-tôt à Trente avec peu de suite: il y tint une Diette où se trouverent Can de l'Escale, Passarin, Marc Viscomti, Gui de Tarlat Evêque d'Arezzo qui en avoit usurpé la Seigneurie, les Ambassadeurs de Castruccio, des Pisans, des Bannis de Genes, ceux de Frideric Roi de Sicile, & de tous les autres Chefs du parti Gibelin.

Epist. Lud. Bav. in Cron. Sicil. cap. 96.

1327.

Dans cette Assemblée l'Empereur fit serment de passer en Italie, & de ne point retourner en Allemagne, qu'il ne fût allé jusqu'à Rome : il y proceda de nouveau contre le Pape, ensuite prit la route de Come, accompagné seulement de 600 Cavaliers, & se rendit à Milan, où il reçut la Couronne de fer avec l'Impératrice sa femme.

G. Vill. cap. 15. 18. Corio. p. 463. 469.

Digitized by Google

Son arrivée mit toute l'Italie en mouvement, & Rome s'en ressentit: Les Romains ôterent aux Nobles le Gouvernement de la Ville, & la garde des Forteresses, dans la crainte qu'ils ne les livrassent au Roi Robert leur Senateur. Ils élurent Capitaine du Peuple Sciarra Colonne, à qui ils donnerent un Conseil de 52 Citoyens, & par une députation à la Cour d'Avignon prierent le Pape de rétablir sa résidence à Rome, que le Chef des Apôtres avoit choisie pour le Siége de ses Successeurs, avec menace, en cas de refus, de recevoir l'Empereur comme leur Seigneur, afin que la Capitale du Monde ne fût pas privée plus long-tems de son ancien lustre. Leurs Députés à Naples & à Milan assuroient en même-tems Robert qu'ils ne se départiroient jamais de la fidélité qu'ils lui devoient, & protestoient à l'Empereur qu'ils étoient prêts de lui ouvrir leurs portes, & de reconnoître son autorité : démarche qu'ils ne tenoient point secrette, & qui ne tendoit qu'à déterminer le Pontife à presser son retour. Mais loin de répondre à leurs sollicitations, il ne les paya que de promesses vagues, de se rendre à Rome dans un tems plus fa-

JEAN XXII. 1327. *Cap. 19. Muss. in Lud. Bav. p. 2.*

Epist. Roman. in Cron. Sicil. cap. 96.

Digitized by Google

JEAN XXII. 1327. vorable, & se contenta de leur rafraîchir la mémoire des bienfaits accumulés sur eux par les Papes, afin qu'en les comparant avec les mauvais traitemens qu'ils avoient essuyés de la part des Princes Allemands, ils ne reçussent point un hérétique tel que Louis de Baviere.

Epist. Joann. XXII. in Od. Rayn 1327. n. 5. & seq. G. Vill. loc. cit. & cap. 18. Muss. p. 3 Special. lib. 8. cap. 1.

Cependant Robert veilloit à la sûreté de ses Etats. Instruit d'un Traité d'Alliance passé entre l'Empereur & Frideric, il envoya comme les années précédentes ravager la Sicile, & par son ordre le Prince de Morée marcha à la tête de mille Chevaux du côté d'Aquila, à dessein de s'assurer des Places frontieres de l'Abruzze. Le Prince jetta garnison dans Norcia, & Rieti, & descendit ensuite par la Campanie, dont il mit toutes les Places en état de défense, de concert avec le Gouverneur, que le Pape avoit dans la Province, & se présenta aux portes de Rome, où il esperoit entrer à l'appui des Nobles Romains. Le Peuple s'obstina à ne le point recevoir, & par de nouveaux Envoyez pressa le retour du Pape, avec injonction aux Députés de ne rester que trois jours à Avignon, si l'on usoit des remises ordinaires. Ce Pontife mit

l'affaire en délibération, dont le résultat fut une Lettre qu'il écrivit aux Romains pour s'excuser sur la longueur des préparatifs qu'exigeoit son voyage, & sur le peu de sûreté qu'il trouveroit dans sa route, & dans Rome même, puisqu'on venoit d'en refuser l'entrée aux Troupes du Roi de Naples : Il finissoit par de longues exhortations, & des commandemens exprès, de résister à Louis de Baviere.

JEAN XXII. 1327. Epist. Joan. ap. Od. Rayn n. 10. & seq.

Il ordonna cependant à son Légat en Toscane de se montrer à Rome, ou aux environs, pour maintenir la Paix ; mais le Légat ne put arriver à tems, car le Prince de Morée piqué du refus qu'il venoit d'essuyer aux portes de cette Ville, fit le dégât dans le Territoire de Viterbe, & Robert ayant envoyé cinq Galeres Genoises fermer l'embouchure du Tibre, elles s'emparerent d'Ostie le cinq d'Aoust. Les Romains coururent en désordre pour reprendre ce poste important : ils furent repoussés avec perte, & leur mauvais succès achevant de les irriter, ils ne voulurent entendre à aucun accommodement avec le Roi de Naples. Ainsi le Légat hors d'espérance d'entrer dans Rome par voye de négociation, s'y in-

Digitized by Google

JEAN XXII. troduisit la nuit par surprise avec le Prince de Morée, qui se rendit maître
1327. de l'Eglise & du quartier de S. Pierre, & fit main-basse sur tout ce qui lui résista. Mais au point du jour, il se vit abandonné par ceux des Romains qui lui avoient promis du secours. Le Peuple court aux armes, sonne le tocsin au Capitole, se rassemble, & vient attaquer le Prince au poste qu'il occupoit: le combat fut sanglant, & si fort au désavantage des Napolitains, qu'après une perte considérable, ils sortirent en désordre de la Ville, & regagnerent Ostie.

Cap. 31. 32. 33. Ces dispositions étoient favorables aux vûes de Louis de Baviere, qui partit de Milan le 12. d'Aoust, vint tenir dans le Bressan une Diette au Château d'Orzi, où se trouverent tous les Chefs de son Parti: de là il s'avança vers la Toscane, & se présenta devant Pise, dont l'entrée lui fut refusée. Il forma le Siége de cette Ville, la prit à composition, & après y avoir séjourné plus de deux mois, continua sa marche le long des Côtes pour s'acheminer à Rome.

Robert le voyant traverser rapidement la Toscane sans s'arrêter au Siége

Digitized by Google

de Florence ni des autres Villes Guelphes, craignit qu'il n'eût dessein d'entrer au plutôt par terre dans le Royaume de Naples, pour agir de concert avec Pierre d'Arragon qui commandoit 40. Galeres, & qui en attendoit 30. autres armées par les Bannis de Genes, & il dépêcha un Courier au Duc de Calabre, avec ordre de le venir joindre. Ce jeune Prince assembla dans son Palais les Officiers du Gouvernement, leur représenta la nécessité indispensable qui l'obligeoit d'obéir au Roi son Pere, & leur fit agréer son départ. Il laissa à Florence pour son Lieutenant Philippe Sangineto, & s'étant mis en chemin par le Comté de Sienne, le Perusin, & l'Umbrie, arriva en peu de tems à Naples.

JEAN XXII. 1327.

Costanzo. lib. 5. Summ. Costo.

1328.

Ce ne fut qu'une fausse allarme : La Flotte de Sicile courut les Côtes depuis Naples jusqu'à Gayette sans rien tenter de considérable, & Louis de Baviere plus avide de la vaine gloire d'être couronné dans la Capitale du Monde que de celle de conquerir, arriva le 2. de Janvier à Viterbe sans aucun obstacle, & en partit le cinq, pour faire son Entrée dans Rome, où il sçavoit qu'on l'attendoit avec impatience. Il y

G. Vill. cap. 54. Muss. in Lud. pag. 3. Costanzo. Ugh. to. 5. pag. 1202.

Digitized by Google

JEAN XXII. 1328. fut en effet reçu le 17. de Janvier, comme un Envoyé du Ciel, & couronné dans la Basilique de S. Pierre, avec l'Impératrice, par Jacques Albertin pourvû par Clement V. de l'Evêché de Venise, mais déposé par Jean XXII. Tous les Prélats, & les Moines révoltés formoient à ce Prince une Cour séditieuse, qui l'entretenoit dans ses sentimens d'aversion contre le Pape. Le Peuple toujours extrême dans sa faveur ou dans sa haine prit les mêmes impressions : on s'exhaloit en invectives, on le traitoit hautement d'hérétique, d'intrus dans la Papauté ; enfin la fureur se porta jusqu'à demander qu'on en élût un autre.

Sententia in vit. PP. to. 2. p. 512. L'Empereur suivit la route que le Peuple Romain lui indiquoit : il fit faire le procès au Pape, sous le nom de Jacques de Cahors, le déposa de *G. Vill. cap. 71.* la Chaire de Rome, le soumit en con- *Vit. PP. to. 1. p. 141. 142. 168.* sequence à la puissance Séculiere, pour être puni comme hérétique, & le 12. de Mai jour de l'Ascension, il fit élire *Mussat. p. 4.* à sa place Pierre Rainallucci, natif de *Giacon. i Joan. XXII.* Corbiere, village de l'Abruzze, à qui il donna le nom de Nicolas V.

Cap. 96. Costanzo. Le tems que l'Empereur perdit à ce procès ridicule, garantit le Royaume de

de Naples du danger qui le menaçoit: Robert l'employa habilement à se mettre à couvert de toute insulte, & à se fortifier dans la Campanie. Les Impériaux tenterent inutilement de pénétrer dans la Terre de Labour, ils furent toujours battus. Les Napolitains déja Maîtres du cours du Tibre par la prise d'Ostie, s'étoient encore emparés d'Anagni, & fermoient ainsi les passages de tous côtés : Par ce moyen Rome resserrée manqua de vivres ; le Peuple alors se lassa de l'Empereur, qui, loin de lui apporter l'abondance, comme il s'en étoit flatté, l'exposoit à périr de faim, & l'épuisoit encore par des exactions continuelles pour fournir à ses dépenses & à celles de l'Antipape. On en vint à une rébellion ouverte, dont l'Empereur craignit les suites. Ce Prince qui sept mois auparavant étoit entré à Rome triomphant, en sortit le 4. d'Aoust au milieu des huées de la populace, qui poursuivit ses gens à coups de pierres, en criant : Meurent les hérétiques, & vive la Sainte Eglise, & il se retira à Todi. Aussi-tôt Bertold des Ursins neveu du Légat, & Etienne Colonne entrerent dans la Ville avec des Troupes. Le Légat s'y rendit lui-

JEAN XXII.

1328.

Digitized by Google

JEAN XXII. 1328. même peu de jours après, & Guillaume Comte d'Evoli y conduisit un détachement de Soldats Napolitains, qui remirent Rome sous l'obéissance du S. Siege, & du Roi Robert.

Cap. 102. Special. lib. 8. cap. 1. Costanzo. Pierre d'Arragon cependant croisoit avec la flotte de Sicile le long des Côtes de Naples, dans l'espérance que Barthelemy Siginulfe Comte de Caserte révolté contre le Roi, exciteroit dans la Capitale ou dans quelqu'autre Ville à sa dévotion, des mouvemens dont il pourroit tirer avantage. Cette ressource lui manquant, il s'avançoit vers l'embouchure du Tybre à dessein de joindre ses forces à celles de l'Empereur, lorsqu'il apprit sa sortie de Rome pour prendre la route de Toscane. Il députa vers ce Prince, & lui fit proposer une entrevuë dans quelques Places Maritimes. L'Empereur y consentit, & ils s'aboucherent à Corneto. Pierre d'Arragon le pria avec instance, de ne point abandonner l'entreprise projettée sur le Royaume de Naples, mais le Bavarois ne répondit qu'avec émotion, attribuant tous ses mauvais succès à la négligence de Frideric, qui ne lui avoit pas envoyé dans les tems convenus sa flotte & les 20000. onces

Digitized by Google

d'or qu'il s'étoit engagé de fournir par leur Traité : ensorte que Pierre d'Arragon le trouvant disposé à courir en Toscane au secours de Pise, dont Castruccio s'étoit emparé, remit à la voile pour retourner en Sicile : en chemin il essuya une violente tempête qui fracassa quinze de ses Galeres, & dispersa les autres, il ne rentra qu'avec quatre seulement dans le Port de Messine. JEAN XXII. 1328.

Robert se vit délivré de toute inquiétude par l'éloignement de Louis de Baviere, & par la perte de la flotte Sicilienne. Les forces qu'il tenoit sur pied, & son autorité dans l'Italie, soutenuë de celle du Pape, le rendirent formidable à ses ennemis. Pour mettre les Florentins en état de faire tête à l'Empereur, il les secourut de cinq cens chevaux commandés par Bertrand de Baux, dans l'espérance que s'il parvenoit à pacifier la Toscane, il pourroit tenter avec plus de succès une nouvelle expédition en Sicile. *G. Vill. cap.* 108. *Costanzo.*

Mais au milieu de sa prosperité & de ses hautes espérances, il essuya un revers aussi cruel qu'accablant. Charles Duc de Calabre son fils unique tomba malade d'une fiévre qu'il gagna en chassant dans des endroits marécageux.

Digitized by Google

Jean XXII. Robert qui s'étoit fait une étude particuliere des secrets de la Médecine,
1328. joignit inutilement tous les secours de son art à ceux de sa tendresse paternelle, la mort lui enleva ce jeune Prince le 9. de Novembre dixiéme jour de sa maladie, à l'âge de 31. ans. Il porta ce coup terrible avec une fermeté admirable, & fut le seul qui ne versa point de larmes : Il consoloit au contraire par ses discours les Grands de son Royaume & son peuple. Il laissa néanmoins échapper plusieurs fois ces paroles du Prophete ; *la Couronne est tombée de ma tête, malheur à vous, malheur à moi.* En effet, l'Etat faisoit une perte irréparable. Charles étoit véritablement digne du Trône, brave quoiqu'enclin à la paix, Religieux, clement, équitable, liberal : il mérita dès sa jeunesse la confiance du Roi son pere, qui lui remit souvent en main les Rênes du Gouvernement, & on admire encore aujourd'hui les sages loix qu'il publia en qualité de Vicaire.

Petrarc. rer. senil. lib. 10. Epist. 4.

Collenuc. Costanzo. Summ. Egizhe.

Son zele pour la justice lui fournissoit une occupation continuelle. Tous les jours il tenoit le Tribunal de la Vicairie, & pour empêcher que les Huissiers n'en refusassent l'entrée aux pau-

Digitized by Google

vrès, il fit mettre à la porte du Palais une cloche dont le son l'avertissoit qu'on lui demandoit audience. A cet exercice journalier qu'il consacroit au repos de la Capitale, il joignit une visite exacte qu'il faisoit tous les ans dans les Provinces : il ne fit aucune de ces visites sans donner quelques preuves nouvelles de sa sagesse & de son zele pour la justice : digne fruit de l'excellente éducation qu'il avoit reçuë d'Elzear de Sabran Baron d'Ansouis, que Robert lui donna pour Gouverneur. Parmi les ornemens de son tombeau dans l'Eglise de sainte Claire où il fut inhumé, on remarque encore aujourd'hui un Loup & un Agneau qui boivent dans le même vase, Symboles pacifiques plus honorables à la mémoire d'un Prince, que les emblêmes qui perpetuent le souvenir des triomphes & des Conquêtes.

JEAN XXII 1328.

Celano. Not. di Nap.

Charles Duc de Calabre n'eut point d'enfans de son premier mariage avec Catherine d'Autriche. Sa seconde femme Marie de Valois lui donna un fils nommé Charles Martel, qui ne vêcut que huit jours, & deux filles, Jeanne que nous verrons sur le Trône de Naples, & Marie qui mourut jeune. La

Trist. Caracc. in Geneal. Costanzo. Summ. Sainte Marthe, liv. 12.

Digitized by Google

JEAN XXII. 1328. Duchesse sa veuve restoit enceinte d'une troisiéme fille aussi nommée Marie, dont nous aurons occasion de parler.

Decemb. L'Empereur résidoit alors à Pise, Sententia in vit. PP. to. 2. p. 522. occupé à de nouvelles procedures contre Jean XXII. l'Anti-Pape s'y rendit peu de tems après, & y publia une Sen- 1329. 18. de Fevrier. tence d'excommunication contre le Pape, le Roi de Naples, les Floren- G. Vill. cap. 121. 128. 146. tins & leurs adherans. Ces censures acheverent d'aliener & de scandaliser les peuples, déja rebutés de la présence de l'Empereur en Italie, où il ne subsistoit avec son armée que des contributions forcées qu'il se faisoit payer dans tous les lieux de son passage; d'ailleurs comme ce Prince étoit continuellement harcelé par les troupes Napolitaines que commandoit Bertrand de 11. d'Avril Baux, il partit de Pise, & passa en Lombardie, d'où après quelques mois de séjour aussi infructueux qu'en Toscane, il retourna en Allemagne, sur la nouvelle des factions que Jean XXII. y suscitoit pour faire élire un Empe- Cap. 130. reur. L'autorité de l'Anti-Pape tomba Vit. PP. to. 1. p. 141. & seq. dès qu'il eut perdu son appui: les Pisans l'obligerent à sortir de leur Ville, Od. Rayn 1329. n. & se réconcilierent avec le S. Siege. A leur exemple plusieurs Villes d'Italie

Digitized by Google

& Rome même, rentrerent sous l'obéis- Jean
sance. Nicolas V. hors d'espérance de XXII.
soutenir plus long-tems le fantôme de 1329.
la Papauté, se soumit, fit abjuration 8. 18.
entre les mains de Jean XXII. dont il 1330. n.
reçut l'absolution, & rendit la paix à 22. 40.
l'Eglise, que le Schisme divisoit depuis 1330.
deux ans. 25 Août.

Il eût été facile au Pape de terminer
dans le même-tems tous ses différends
avec Louis de Baviere, & de pa-
cifier l'Allemagne & l'Italie. Ce *Vid.*
Prince fit les premieres démarches, *Epist.*
mais le Pontife ne voulut entendre à *Joan.*
aucune proposition d'accommode- *XXII. in*
ment. Robert ne prit part à leur que- *Od. Rayn*
relle, qu'autant qu'il s'y crut engagé 1330. n.
par sa déférence pour le Pape: son âge 28. 30. 31. 37. 38.
déja avancé fortifioit le goût naturel 1331.
qui le portoit à la vie paisible, à la re-
traite, & à l'étude qu'il cultiva tou-
jours au milieu du tumulte de sa Cour.
Ayant par la voie de la négociation
accommodé quelques différends qu'il
eut avec Richard Comte de Savoye,
& le Marquis de Montferrat au sujet du
Piedmont, il ne lui restoit d'ennemis
que Frideric Roi de Sicile, & il lais-
soit en paix ce Prince, qui fort âgé
lui-même ne pensoit plus à l'attaquer.

Digitized by Google

JEAN XXII. 1331. *Giustin. hist. Genuens. lib. 4. Costanzo. Summ. Costo.*

Les Genois entrerent dans ses inclinations pacifiques, & sa médiation réunit les factions des Guelphes & des Gibelins qui partageoient depuis longtems leur Ville. En reconnoissance les Genois lui prorogerent pendant cinq ans, la souveraineté dont il jouissoit sur eux & le droit de leur donner des Gouvernemens & des Magistrats. Pour cet effet, ils envoyerent à Naples une célébre Ambassade que le Roi reçut avec magnificence : & par une distinction marquée, il voulut lui-même armer Chevalier Cassano Doria, l'un des principaux membres de l'Ambassade.

Alors un soin plus particulier occupoit Robert. Il pensoit à assurer la succession de la Couronne à sa posterité, qui ne consistoit plus qu'aux Princesses ses petites-filles, Jeanne, & Marie, dont la derniere étoit posthume. Sur l'avis de son conseil, il les déclara ses héritieres au Royaume des deux Siciles, & aux Comtés de Provence, de Forcalquier, & de Piedmont qu'il unit inséparablement à la Couronne : donnant la préférence à Jeanne l'aînée, pour lors âgée d'environ 7. ans, avec substitution en faveur de Marie, si Jeanne mouroit sans enfans. En con-

Digitized by Google

séquence de ces dispositions, il leur fit prêter le serment de fidélité dans le Royaume, & envoya des Commissions à Sanginetto son Sénéchal en Provence pour faire fournir les aveux & dénombremens par les Vassaux du Domaine Comtal.

JEAN XXII. 1331. *Bouche.*

Ces précautions n'assuroient point à perpétuité le repos des peuples, ni celui des Princesses qui devoient succeder, & il craignoit la concurrence de Charobert Roi de Hongrie nommé Charles par les Historiens, qui avoit des droits sur le Royaume de Naples, comme héritier de Charles Martel son pere. Jean XXII. après la mort du Duc de Calabre, avoit proposé à Robert d'unir par un mariage les deux maisons, pour prévenir les guerres que pourroient occasionner leurs prétentions réciproques, & Robert gouta la proposition, soit, que par délicatesse de conscience, il crût devoir cette justice à la branche d'Anjou-Hongrie, soit uniquement dans la vûë de trancher le noeud de la discorde. Néanmoins l'affaire resta quelque tems sans éxécution. Dans cet intervalle, Charobert somma le Roi son oncle de le mettre en possession de la Principauté 1332.

Digitized by Google

JEAN XXII. 1332. de Salerne, & du Comté du Mont S. Ange, qui firent partie de l'appanage de Charles Martel, & qu'il regardoit par conséquent comme un bien de succession. Robert s'étant rendu difficile sur cette demande, Charobert s'adressa au Pape, qui conjectura que puisque le Roi de Hongrie étoit d'humeur à s'obstiner sur une restitution de si peu d'importance; il ne renonceroit pas à ses droits sur le Royaume entier, dès que la succession à la couronne seroit ouverte. Le Pontife écrivit donc à Robert pour l'exhorter à ne point refuser cette justice à son neveu.

Epist. Joann. XXII. in Od. Rayn. 1332. n. 26.

1333. Le Roi y donna les mains, & ses Ambassadeurs à la Cour de Hongrie eurent pouvoir de proposer à Charobert une double alliance, c'est-à-dire, le mariage de la Princesse Jeanne avec André son second fils, & celui de Louis son fils aîné héritier présomptif de la Couronne avec Marie soeur puînée de Jeanne. Le Monarque Hongrois reçut avec joie la proposition pour son second fils André, alors âgé de six ans, & voulut le conduire en personne à Naples. Il partit de Vissegrade au mois de Juillet suivi d'une Cour nombreuse, & vint s'embarquer dans un Port du

Alia ejusd. Epist. ibid. n. 19.

Thurocz. Cron. cap. 97. G. Vill.

Digitized by Google

Frioul. Robert envoya au-devant de lui le Prince de Morée son frere jusqu'au Port de Viesti où il débarqua, & alla lui-même le recevoir à Nole avec une joie d'autant plus sincere, qu'il esperoit retrouver dans le jeune André tout ce qu'il venoit de perdre à la mort de son fils unique.

JEAN XXII. 1333. cap. 224. Costanzo. Summ. Costo. Bonfin. Bouche. Bocc. de Cas. vir. ill. Od. Rayn. 1333. n. 27.

La Ville de Naples prit part à la satisfaction de son Souverain : quelques jours se passerent en Festins, en Jouxtes, en Tournois, & lorsque le Pape eut accordé la dispense à cause du dégré de parenté entre Jeanne & André, la cérémonie des nôces se fit le 26. de Septembre avec une magnificence qui surprit le Roi de Hongrie. Rien en effet n'étoit si brillant que la Cour de Naples. Robert, Louis, & Philippe, fils de Philippe Prince de Tarente mort l'année précédente ; Charles, Louis, & Robert fils du Prince de Morée, & Galeas frere naturel du Roi, tous habillés superbement avoient chacun une suite nombreuse de Gentilshommes richement vêtus, & les Ambassadeurs des puissances d'Italie accourus pour féliciter le Roi, augmentoient l'éclat de cette Fête.

Vers la fin d'Octobre Charobert sa-

Digitized by Google

JEAN XXII. 1333. tisfait de voir le Prince son fils assuré de la Couronne de Naples, s'en retourna dans ses Etats, laissant auprès d'André à qui l'on fit prendre le nom de Duc de Calabre, quelques Seigneurs Hongrois dont il composa sa maison, & un Moine de l'Ordre des Freres Prêcheurs, nommé Robert, pour l'instruire dans les Lettres, & lui servir d'homme de confiance. Robert vouloit dès-lors déclarer Roi le nouveau Duc de Calabre, renoncer à la Couronne, & au soin des affaires, pour ne plus consacrer ses jours qu'au repos & à l'étude: mais il se rendit aux conseils de ses confidens qui lui représenterent le danger d'abandonner à un Prince aussi jeune qu'André le Gouvernement, & il conserva jusqu'à sa mort l'autorité souveraine.

Tutini dell'. orig. de Seggi p. 83. 84. Ce fut vraisemblablement à l'occasion de ces fêtes, qui d'ordinaire sont suivies de graces, qu'un corps considérable de Citoyens Napolitains demanderent au Roi la permission de partager avec la Noblesse, les honneurs & les Charges de la Ville. Ils alleguerent, les uns qu'il vivoient noblement, & s'étoient alliés par mariage aux familles Nobles: les autres, que leurs an-

Digitized by Google

cêtres avoient été honorés du titre de Chevaliers, d'où ils inferoient que ces avantages les élevant au-dessus du peuple, il paroissoit convenable qu'ils participassent aux prérogatives de la Noblesse. Robert remit l'affaire à l'examen de la Cour de la Vicairie où elle fut long-tems discutée: pour le bien de la paix, ce Prince sur le rapport de ce Tribunal, jugea que ces Citoyens devoient jouir des privileges qu'ils ambitionnoient, sans préjudicier à ceux des anciens Nobles: ensorte qu'il se forma dans Naples trois Ordres, les anciens Nobles, les Nobles du second rang, & le peuple, ce qui ressembloit en quelque maniere aux trois Ordres qui distinguoient autrefois le peuple Romain.

JEAN XXII. 1333.

Il arriva dans le même-tems une avanture, qui renouvella la guerre entre Robert & le Roi de Sicile. Sous le Regne de Charles II. un François nommé Galeot de Floriac passa, on ne dit point à quel sujet, du parti de ce Prince à celui de Frideric, qui voulant engager les Sujets de Charles à de pareilles désertions, procura au transfuge un établissement considérable, & lui fit épouser une riche Sicilienne. Il en eut deux fils, dont l'un fut mis en

Special. lib. 8. cap. 4. Fazell. Decad. 2. lib. 9.

Digitized by Google

JEAN XXII. prison pour crime dans une Citadelle de Palerme : son frere abusa de la liber-
1333. té qu'on lui laissoit de le voir, & ils formerent ensemble le projet de livrer la Citadelle au Roi de Naples, dans l'idée peut-être de mériter par leur trahison le pardon de celle de leur pere. Ils gagnerent une partie de la Garnison, & donnerent avis du complot à Robert, qui leur envoya deux Galeres avec quelques troupes, pour les soutenir. Au jour marqué, les deux freres surprirent le Gouverneur de la Citadelle & son Lieutenant, les égorgerent, & appellerent au secours les Napolitains, en allumant des flambeaux au haut des murailles, signal dont on étoit convenu. Les Galeres qui se tenoient en embuscade, aborderent à propos, & éxécuterent heureusement l'entreprise. Le bruit s'en répandit bientôt dans la Ville, il parvint jusqu'à Frideric qui y dépêcha Pierre d'Antioche avec des troupes. Jean de Clermont y accourut aussi, & l'on forma sur le champ le siege de la Citadelle, à dessein de prévenir l'arrivée de huit Bâtimens de renfort. Les assiegés furent en peu de tems contraints à capituler, ils obtinrent la liberté de sortir de la

Place avec tous les honneurs de la guerre, & de s'en retourner à Naples. Dès qu'ils se furent rembarqués, ils coururent le long des Côtes Méridionales de la Sicile, firent une descente entre Alicata & Terranova, pénétrerent jusqu'à la Ville du Butera, & contens du pillage fait aux environs, remirent à la voile. C'est à quoi se termina cette conjuration, qui ne servit qu'à réveiller la querelle des deux Rois.

JEAN XXII.

1333.

Celle de Jean XXII. & de Louis de Baviere continuoit aussi, nonobstant les soumissions & les propositions d'accommodement que ce Prince faisoit à la Cour d'Avignon. Le Pape les rejettoit sur différens prétextes, & travailloit toujours à faire élire un Empereur. Outre ses pratiques secretes pour y disposer les Princes d'Allemagne, & soulever les peuples, il forma contre Louis une ligue puissante, dans laquelle entrerent le Roi de France Philippe de Valois, les Rois de Naples, de Pologne, & de Hongrie, les Princes de la maison de Luxembourg, les Guelphes d'Italie, & les Gibelins usurpateurs des biens de l'Empire. Le projet des alliés étoit de faire tomber l'Election sur Charles de Luxembourg

Epist. Joan. XXII. n. 28.

JEAN XXII. fils de Jean Roi de Bohême : mais Jean XXII. n'eut pas le tems de satisfaire sa
1334. vengeance & sa haine. Comme il se préparoit à tenir un Consistoire où l'on devoit traiter de l'Election de Charles, & de la Croisade générale indiquée pour l'année 1336. il tomba malade & mourut le 4. de Décembre 1334. laissant dans le Palais d'Avignon un trésor immense que lui produisirent les réserves de tous les Bénéfices des Eglises Collegiales.

Vit. PP. to. 1. p. 177. 178 219. 886 G. Vill. lib. 11. c. 19. 21.

Après les funérailles du Pape, les Cardinaux qui se trouvoient à la Cour au nombre de vingt-quatre furent enfermés en Conclave dans le Palais d'Avignon, & gardés étroitement par le Comte de Noailles, & le Sénéchal de Provence. Le 20. du même mois, ils élurent d'une voix unanime Jacques Fournier dit le Cardinal Blanc, parce qu'ayant été Moine de Cîteaux il en
1335. portoit encore l'habit. Frideric Roi de Sicile en apprit la nouvelle avec d'autant plus de joie, que Jean XXII. lui fut toujours contraire, & que son Successeur qui se nomma Benoît XII. lui avoit donné, n'étant encore que Cardinal, des témoignagnes singuliers de bienveillance. Ce Prince l'envoya complimenter

Special. lib. 8. cap. 5.

complimenter sur son Election par Ogier de Versol, Nicolas de Lauria, & l'Historien Nicolas Specialis. Ces Ambassadeurs eurent charge de lui demander entre autres graces, celle d'entendre à un accommodement, qui pût faire gouter au Roi leur maître les fruits d'une entiere réconciliation : mais un Cardinal élevé au Pontificat change de principes & de sentimens, en changeant d'état, ce n'est plus le même homme. Benoît XII. reçut les Ambassadeurs de Sicile avec bonté, les écouta familierement, sans leur rien accorder, & deux autres Ambassades envoyées coup sur coup à Avignon ne furent pas plus heureuses.

BENOIT XII. 1335.

Le Pontife entroit depuis son élévation dans les interêts du S. Siege, & regardoit de mauvais oeil un Souverain, qui content d'avoir au commencement de son regne prêté hommage à Benoît XI. à l'exemple de ses prédécesseurs dans le mauvais état de leurs affaires : d'être entré en payement du cens sous le Pontificat de Clement V. s'étoit affranchi de l'une & l'autre servitude sous celui de Jean XXII. & depuis son affermissement sur le Trône, se prétendoit possesseur indépendant

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1335. d'un Royaume qu'il croyoit lui appartenir par droit successif, & que les Princes Normands ses Auteurs s'étoient acquis, disoit-il, à la pointe de l'épée. Ces motifs suffisoient pour faire passer dans Benoît XII. les sentimens de Jean XXII. il ne paroît point qu'il lui ait adressé la Lettre Circulaire qu'il écrivit à tous les Princes Chrétiens, suivant l'usage, pour leur faire part de son avenement, & le Roi de Naples lui ayant rendu hommage, il voulut éxiger de Frideric le même devoir. Ce Prince le refusa, & fournit à Robert une occasion d'animer le ressentiment du Pontife : toutefois, Benoît voulant d'abord user de ménagement, se contenta de députer au Roi de Sicile l'Archevêque d'Embrun, avec une monition, par laquelle après de longs reproches sur tout ce qui s'étoit passé depuis les Vêpres Siciliennes, & sur d'autres crimes prétendus qu'il lui imputoit, comme de s'être emparé des biens Ecclésiastiques, d'avoir protegé les Fratricelles, il l'exhortoit à pénitence, & à se soumettre à l'Eglise. Ce fut tout ce que Robert obtint alors du Pape : mais la querelle particuliere de deux Seigneurs Siciliens lui donna une au-

Od. Rayn 1335. n. 49. & seq.

Ibid. n. 39. 43. 51.

Digitized by Google

tre occaſion d'inquieter Frideric. BENOÎT XII.

François de Vintimille Comte de Girace favori de ce Prince, ayant répudié la ſœur de Jean de Clermont Comte de Motica dont il ſe dégouta, parce qu'elle ne lui donnoit point d'enfans, épouſa une concubine qui s'étoit trouvée plus féconde, & il eut l'adreſſe de faire approuver ſon divorce à la Cour de Rome. Clermont reſſentit vivement l'affront fait à ſa ſœur; mais comme il ne lui paroiſſoit ni sûr ni facile d'attaquer un ennemi qui participoit aux faveurs du Roi, il différa ſa vengeance, abandonna la Sicile, s'attacha au ſervice de Louis de Baviere qu'il ſuivit dans ſon expédition d'Italie, & s'y acquit tant de gloire que l'Empereur le combla de titres & d'honneurs. Cependant l'Iſle ſe partageoit entre les deux maiſons: Frideric qui craignit les ſuites de cette méſintelligence mit tout en uſage pour les réconcilier. Il y travailloit à Palerme, lorſque Clermont paſſa en Sicile avec quelques Allemands, chercha ſon ennemi, l'attaqua, le bleſſa dangereuſement, & l'eût tué aiſément, parce que tous ceux qui l'accompagnoient l'abandonnerent au milieu du péril, ſi

1335. *Special. lib. 8. cap. 6. G. Vill. lib. 11. cap. 29. Coſto.*

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1335. le cheval de Jean de Clermont ayant bronché, Vintimille n'eût profité de cet instant pour se dérober par la fuite. Clermont se réfugia dans un Château de ses terres, où apprenant que le Roi menaçoit de l'assieger, il suivit le conseil de ses amis, se livra à la discrétion de ce Prince pour calmer sa colere, lui remit ses Places, & s'en retourna joindre l'Empereur, qui s'interessa pour lui jusqu'à demander sa grace à la Cour de Sicile. Comme on traitoit alors du mariage du fils de Louis avec une des filles de Frideric, il nomma Clermont pour aller épouser la Princesse au nom du Prince, dans l'espérance que cette occasion faciliteroit l'accommodement. A cette nouvelle, Vintimille agit si vivement auprès de Frideric, que ce Monarque refusa de recevoir son Vassal comme Ambassadeur, & lui fit défendre d'aborder en Sicile. L'Empereur choqué, permit à Clermont de choisir la voie qui lui paroîtroit la plus convenable pour rentrer en possession de ses terres, & ce Seigneur passa au service du Roi de Naples, qui depuis long-tems l'en sollicitoit, dans l'idée qu'au moyen de ses alliances avec les plus grandes maisons de l'Isle, il lui se-

Digitized by Google

roit d'un grand ſecours pour l'expédition qu'il y méditoit. BENOÎT XII.

Clermont trouva à Naples une flotte de cinquante Galeres prêtes à ſortir du Port. Il s'embarqua avec Robert de S. Severin qui la commandoit, & ils allerent faire une deſcente aux environs de Thermes, aujourd'hui Sacca. Leurs hoſtilités n'ébranlerent point les Partiſans de la maiſon de Clermont, comme ils l'avoient eſperé : perſonne ne remua ; enſorte qu'après quelques tentatives inutiles ſur la Citadelle de Brucata, & la petite Ville d'Alicata, ils allerent ravager les environs de Mazara, de Marſalia & de Trapani ; enſuite ſe rembarquerent précipitamment pour regagner Naples, à la vûë d'une flotte de Vaiſſeaux Catalans que le Roi de Majorque envoyoit contre les Genois avec qui il étoit en guerre, mais qu'ils crurent deſtinés au ſecours de la Sicile. Clermont piqué de ces mauvais ſuccès, n'aborda point à Naples, & retourna bruſquement vers l'Empereur, ſans prendre congé de Robert, dont il abandonna le parti, auſſi légerement qu'il l'avoit pris.

1335. *Special. loc. cit. Giuſt. hiſt. Sicil. lib. 4. Coſtanzo. lib. 6.*

Cependant le Pape qui travailloit à pacifier l'Italie, & l'Allemagne, ſe prê-

Alb. Argent. p. 125. 126.

Digitized by Google

BENOÎT XII. toit aux démarches humiliantes de Louis de Baviere, plus empressé à re-
1337. chercher la paix qu'il ne convenoit à sa dignité. Mais le Pontife traversé par les Cardinaux, par Robert, & par les autres Princes de la ligue, ne fut pas maître de parvenir jusqu'à un traité d'accommodement. Le différend subsista entre le Sacerdoce & l'Empire, & donna lieu à ce décret fameux du 8. d'Août 1338. par lequel les Princes Allemands fatigués de ces dissentions, déclarerent que la Dignité Impériale relevoit de Dieu immédiatement: que selon les maximes reçuës de tout tems, & suivant les Constitutions de l'Empire, un Prince élu Roi des Romains ou Empereur par le plus grand nombre des Electeurs, devoit être reconnu pour tel, sans qu'il fût besoin de recourir à l'approbation, confirmation ou autorité du Pape & du S. Siege. Ce décret a toujours eu force de loi, & les Papes perdirent ainsi le droit de couronner les Empereurs; Droit acquis par le seul usage, & par la complaisance des Princes élevés à l'Empire, qui depuis long-tems vouloient bien ne prendre que le titre de Rois des Romains, jusqu'à ce qu'ils eussent

Vit. PP. tom. 1. p. 221. 222 223. & alibi.

Decret. in Rebdorf. an. 1339.

Digitized by Google

reçu la Couronne Imperiale des mains du Pape. Louis de Baviere fut pourtant la victime de l'indépendance, comme Frideric II. l'avoit été des investitures. Clement VI. Successeur de Benoît XII. parvint à faire élire Empereur Charles de Luxembourg en l'année 1346. mais alors la France vivoit en paix avec Louis, & la maison d'Anjou-Sicile trop occupée de ses malheurs ne pouvoit prendre part aux troubles de l'Allemagne.

BENOÎT XII. 1337.

Les soins pacifiques de Benoît XII. eurent plus de succès en Italie. Les Légats qu'il avoit envoyés de tous côtés calmerent les esprits dans les Provinces du patrimoine de l'Eglise, & dans Rome même où ils réunirent les Colonnes & les Ursins, & conclurent une Tréve entre les Rois de Naples & de Sicile, qui ne put être de longue durée. Frideric mourut peu de tems après, le 24. ou 25. de Juin 1337. regreté de ses sujets, & véritablement digne de l'être par ses grandes qualités. Il étoit dans la soixante-cinquiéme année de son âge, & en avoit regné quarante, à compter du jour de son couronnement. Il laissa sur le Trône Pierre II. son fils aîné, d'un caractere bien

Vit. PP. tom. 1. p. 215. 234 Bzov. an. 1338. n. 16.

Special. cap. 8. Costanzo.

PIERRE II. ROI DE SICILE.

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1337. différent du sien, comme nous le verrons par quelques circonstances de son Regne. Robert à cette nouvelle pressa le Pape d'envoyer un Légat à Pierre d'Arragon, pour l'exhorter à restituer le Royaume de Sicile, en éxécution du Traité de Castronovo. Ses Ambassadeurs allerent aussi à la Cour de Palerme complimenter la Reine Eleonor sa sœur veuve de Frideric sur la perte du Roi son époux, & la prier de disposer favorablement l'esprit de son fils, à qui il offroit un puissant secours pour l'aider à la Conquête du Royaume de Sardaigne, comme Charles II. s'y étoit engagé. La Reine Doüairiere s'apperçut aisément que l'entreprise n'étoit pas praticable, puisqu'au tems du Traité de Castronovo, Boniface VIII. avoit déja donné la Sardaigne à titre de Fief à Jacques Roi d'Arragon, & qu'Alfonse son fils & son Successeur, venoit tout récemment d'en recevoir l'investiture de Benoît XII. Elle répondit donc que le Prince son fils étoit en âge d'agir par lui-même, & qu'elle ne pouvoit rien décider : qu'au reste elle invitoit le Roi son frere à regarder Pierre d'Arragon comme son propre fils, puisque n'ayant point de plus proche héritier

Od. Rayn 1335. n. 39.

tier mâle *, il paroissoit naturel qu'il l'appellât à la succession de ses Etats; & renvoya les Ambassadeurs sans autre réponse.

BENOIT XII. 1337.

Le Pape fit plus d'attention aux prieres de Robert : il lui promit non-seulement de ne pas souffrir qu'on entreprît rien à son préjudice, mais encore de l'assister de tout son pouvoir. Cette promesse vague ne suffisant point aux vûës du Monarque, il entreprit, à ce que prétendent quelques Historiens, le voyage d'Avignon, pour conférer lui-même avec le Pontife. Il insista vivement tant sur l'injure que Pierre faisoit au S. Siege, en usurpant un Royaume qui appartenoit à l'Eglise, sans en prendre l'investiture, sans en rendre hommage, ni payer le cens, que sur l'infraction du Traité de Castronovo, & ajouta à ses vives représentations, tout ce qui pouvoit le plus interesser le Pape à sa défense; ensuite il s'en retourna à

Epist. Bened. XII. in Od. Rayn 1337. n. 26.

* La Reine Eleonor disoit vrai à regarder seulement la proximité du degré, puisque Pierre son fils étoit neveu de Robert ; mais elle ne pouvoit ignorer le droit de Charobert Roi de Hongrie aussi neveu de ce Prince, & préférable comme venant du côté mâle : c'étoit un échapatoire pour opposer plainte à plainte.

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1337. Naples, pour mettre à profit dans ces premiers momens, les intelligences qu'il entretenoit en Sicile.

Fazell. decad. 2. lib. 9. cap. 4. Costanzo. Frideric avoit sçu par son autorité calmer les différens des maisons de Vintimille & de Clermont: mais après sa mort, leur haine se renouvella, & Jean de Clermont, de concert avec les Palizzi, qui épousoient sa querelle, conspira la perte de François de Vintimille Comte de Girace. Le nouveau Roi ayant indiqué à Catane une assemblée de la Noblesse, pour déliberer sur les affaires du Royaume, les deux freres Damien, & Matthieu Palizzi, dont l'un étoit Chancelier, & l'autre Maître Rational, y appellerent le Comte de Girace, dans l'esperance de profiter de l'occasion pour exercer leur vengeance. Le Comte averti par ses amis du complot des Palizzi, n'osa se présenter à Catane: il en fit faire ses excuses à Pierre par un messager secret, & promit de les lui réïterer en personne à la Motta où ce Prince devoit passer à son retour. Mais le Comte sur de nouveaux avis qu'il reçut au lieu du rendez-vous où il arriva le premier, en repartit brusquement, se retira à Girace prétextant une maladie survenuë à son fils, & ins-

Digitized by Google

truisit le Roi de ce qui se tramoit à son insçu. Ce Monarque, quoique choqué de sa retraite, reçut encore cette seconde excuse : il s'entremit même pour assoupir le différend, enjoignit au Comte de le venir trouver à Messine, & lui donna parole qu'il y seroit en sureté. Vintimille n'osa s'y fier, & se contenta d'y envoyer François de Vintimille son fils pour justifier sa désobéissance. Le Roi justement irrité, fit mettre en prison le jeune Vintimille, avec un nommé Romuald Ruffo Intendant de son pere.

Par ordre du Prince, à la persuasion des Palizzi, on mit l'Intendant à la question pour découvrir les véritables motifs de l'obstination du Comte de Girace, & les tourmens lui arracherent un secret qu'on ne cherchoit point à dévoiler. Romuald déclara que le Comte son Maître, & Frideric d'Antioche Comte de Capitio conjuroient contre l'Etat, d'intelligence avec le Roi de Naples : ce qu'il prouva par un détail circonstancié de ce que contenoient les lettres qu'ils avoient écrites à Robert, & les réponses de ce Prince, & par un précis de toutes les autres circonstances du complot. Les

BENOÎT XII. faits étoient certains, & cette confeſ-
fion fortuite fit éclater la conſpiration
1337. plutôt que les conjurés n'euſſent voulu. Vintimille, & Frideric d'Antioche informés de la découverte de leur révolte, & déſeſperant du pardon, conſommerent leur crime, en ſoulevant toutes les Places qui leur appartenoient dans les Comtés de Girace & de Capitio. Pierre à cette nouvelle les déclara criminels de leze-Majeſté, con-
1338. fiſqua leurs biens, & rendit à Jean de Clermont le Comté de Motica dont le feu Roi l'avoit dépouillé : enſuite il marcha à la tête de ſes Troupes du côté de Girace. Vintimille s'y étoit fortifié, mais les Habitans à l'approche du Roi voulurent ouvrir leurs portes, & comme il cherchoit à ſe ſauver, il fut tué par quelques ſoldats qui le reconnurent. Ses Places ſe rendirent à l'inſtant au Roi, qui s'avança du côté de celles que Frideric d'Antioche occupoit : elles céderent auſſi ſans réſiſtance, Frideric lui-même inſtruit du malheureux ſort de ſon ami, les remit, à condition qu'il pourroit ſortir de l'Iſle.

On lui en laiſſa la liberté, & il en profita pour ſe réfugier à Naples, où

Digitized by Google

Robert reconnut au premier entretien que c'étoit un homme de beaucoup de prudence & fort inſtruit des affaires de la Sicile. Il en conçut de grandes eſpérances, & leva une Armée formidable, dont il donna le Commandement à Galeas, ſon frere naturel, qui eut ſous lui pour Général de la Cavalerie Henri de Saint-Severin Comte de Marſico, pour Général de l'Infanterie Jean de Sanginetto Comte de Corigliano, & tous les trois reçurent ordre de s'en rapporter entierement aux conſeils de Frideric d'Antioche. Soixante Galeres & grand nombre d'autres Bâtimens de diverſes grandeurs débarquerent l'Armée aux environs de Melazzo.

BENOÎT XII.

1338.

Le Roi de Sicile n'avoit point de Troupes à lui oppoſer. Les impoſitions dont il ſurchargeoit ſes Peuples déja épuiſés par les guerres du Regne précédent, rendoient ſon Gouvernement odieux, & la Nobleſſe qui participoit au mécontentement paroiſſoit plus diſpoſée à la révolte qu'à l'obéiſſance. Dans ces triſtes conjonctures, il crut devoir tenter ſa réconciliation avec Benoît XII. & lui députa Nicolas de Lauria, & André de Joſſe qui, en

Procur. ap. Od. Rayn. 1338. n. 13.

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1338. vertu de leurs pouvoirs représenterent au Pontife & au College des Cardinaux, Que leur Maître plein d'amour & de vénération pour eux avoit un desir sincere de leur rendre en personne les devoirs d'un fils obéïssant, & de remplir à leur égard tout ce dont il étoit tenu de droit : mais que la guerre que lui déclaroit le Roi de Naples ne lui laissoit pas la liberté de s'absenter de ses Etats. Après ces complimens, motif le moins interessant de leur mission, ils prierent le Pontife & les Cardinaux d'accorder au Roi Pierre l'investiture du Royaume de Sicile & de ses dépendances, pour lui & ses Successeurs à perpétuité, à la charge de la reconnoissance, & du Tribut annuel, qu'il promettoit de payer avec exactitude. Ils offrirent d'en faire hommage, & de prêter le serment de fidélité, & demanderent en outre la remise des arrerages de Cens qui se trouvoient dûs, avec l'absolution de toutes les Censures prononcées contre Frideric & ses Sujets, de quelque condition qu'ils fussent.

Robert instruit de cette députation, dépêcha de sa part ses Ambassadeurs à Avignon, pour traverser les Ministres

Digitized by Google

Siciliens : il fit encore faire de vives représentations au Pape sur les dispositions précises du Traité de Castronovo, sur les atteintes que Frideric y avoit données, & remit l'affaire au jugement du Pontife, comme Souverain du Royaume. Benoît XII. qui trouvoit les demandes de Pierre injustes par elles-mêmes, déféra volontiers aux instances de Robert, congédia les Ambassadeurs Siciliens sans réponse, & résolut de lui envoyer ses Nonces pour le foudroyer par de nouvelles excommunications, s'il ne restituoit la Sicile.

BENOÎT XII.

1338.

Il chargea de cet emploi Gocio Patriarche Titulaire de Constantinople, & Ratier Evêque de Vaison. Par une Bulle du 4. de Juillet où il rappelloit fort au long ce qui s'étoit passé depuis l'usurpation de Pierre I. les conditions de la Paix de Castronovo, les infractions de Frideric, le refus de ce Prince de se reconnoître Feudataire de l'Eglise par la reddition de l'hommage, & le payement du Cens, il leur donnoit commission de se transporter en Sicile ou en quelque lieu voisin, de déclarer Pierre d'Arragon, & les autres enfans & héritiers de Frideric déchus de la possession de ce Royaume, qui de mê-

Od. Rayn. n. 35. & Bull. Bened. XII. n. 36. & seq.

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1338. me que ses dépendances, revenoit de droit à l'Eglise Romaine, & devoit par conséquent être reüni aux Etats en deçà du Phare, comme appartenant au Roi Robert, vrai Feudataire du Saint Siége. Il leur remettoit le pouvoir d'enjoindre tant à Pierre qu'à ses freres, sous les peines les plus rigoureuses, de restituer le tout dans les tems qu'ils leur prescrivoient, & d'annuller à cet effet le serment de fidélité des Siciliens qui leur auroient juré obéïssance.

Pour faciliter le succès de leur mission, le Pape les chargea encore de Lettres affectueuses adressées aux Habitans de Syracuse, d'Agrigente, de Palerme, & de Messine, à qui il donnoit parole que s'ils vouloient rentrer sous la Domination du Roi Robert, ce Prince leur feroit ressentir les effets de sa clémence, en leur rendant cette liberté précieuse qui avoit fait fleurir leur Patrie du tems de Guillaume II. Les Nonces revêtus de toute l'autorité convenable à la dignité de leurs fonctions, se transporterent à Reggio Ville de la Calabre, la plus voisine de Messine, & de là, le 25. de Septembre envoyerent par une barque quatre Freres Mineurs en Sicile, pour remettre aux

Digitized by Google

Communautés les Lettres du Pontife. Lorſque les Moines ſe préſenterent aux portes de Meſſine, on leur en refuſa l'entrée, & on les conduiſit au Comte Mathieu Palizzi, qui y commandoit. Sur l'expoſition du ſujet de leur meſſage, il ne voulut ni les recevoir ni leur permettre de rendre les Lettres, aſſurant qu'il en uſeroit de même avec le Pape, s'il s'y préſentoit en Perſonne. BENOIT XII. 1338.

Les Nonces, au retour de leurs députés, executerent ce que portoit la Bulle de Commiſſion ; ils déclarerent Pierre d'Arragon & ſes freres déchus de la poſſeſſion de la Sicile, & leur ordonnerent de la reſtituer au Roi Robert, ſous peine d'excommunication, ou du moins de comparoître devant eux dans deux mois pour propoſer leurs excuſes. Le terme expiré, ils les excommunierent, comme contumaces, leur accorderent encore d'autres délais, & enfin l'année ſuivante, faute de comparoître après les Monitions Canoniques, ils rendirent le 5. d'Avril leur Sentence définitive. Procedures ordinaires, mais toujours infructueuſes, & dont la Cour de Rome ne vouloit pas reconnoître l'abus. 4. Decembre. 1339. *Od. Rayn. 1339. n. 45. 46. & ſeq.*

Les ſuccès de la Campagne ne dé- *Coſtanzo. lib. 6.*

Benoît XII. 1339. dommagerent point Robert : l'Armée Napolitaine guidée par Audoüin de Vintimille fils aîné de François, entra dans le Comté de Girace, dont la plûpart des Villes se rendirent à Audoüin, comme à leur Seigneur. Elle tourna ensuite du côté de Melazzo qu'elle assiégea, dans l'espérance qu'en ruinant son Territoire, elle s'empareroit plus aisément de Messine, à qui il fournissoit la plus forte partie de ses provisions. La Place se défendit pendant plus de trois mois, & l'on étoit bien avant dans l'hyver, lorsqu'elle capitula. En attendant le retour d'une saison plus favorable, le gros de l'Armée vint reprendre ses quartiers en deçà du Phare; la Garnison qu'on laissa dans Melazzo ne s'occupa cependant qu'au pillage des Terres voisines : les Soldats qui croyoient ne devoir rien craindre, ni par terre ni par mer, oublierent la discipline, déserterent peu à peu, & laisserent ce poste d'autant plus en danger, que le Roi Pierre profitant de la négligence des Ennemis, se saisit des Places dont ils tiroient leur subsistance, & fit armer quelques Bâtimens pour empêcher qu'ils n'en reçussent de Naples. Comme il étoit important de

conserver Melazzo, Frideric d'Antioche se chargea de sa défense, & sollicita à Naples de prompts secours. Robert peu satisfait de la conduite de ses Généraux, qui depuis dix mois n'avoient fait que des progrès très-médiocres contre un Ennemi dépourvû de toutes ressources, équipa en diligence vingt-cinq Galeres, dont il confia le Commandement à Geoffroi de Marzan Comte de Squillace.

BENOIT XII.

1339.

Cette Flotte rencontra à la hauteur de l'Isle de Lipari celle de Pierre composée de trente Galeres, & commandée par le jeune Roland d'Arragon son frere naturel, ou plutôt par Jean de Clermont, qui lui servant de conseil, devoit régler toutes ses opérations. A la vûe de l'Ennemi, Roland plein d'ardeur proposa de livrer combat : Clermont plus prudent croyoit au contraire qu'on devoit temporiser, & chercher quelque occasion moins périlleuse d'employer tout ce qui restoit de forces à la Sicile : mais l'autorité du jeune Prince, les cris des Siciliens qui brûloient d'impatience d'en venir aux mains, l'emporterent sur ce conseil, dont l'événement justifia la sagesse. L'action engagée avec une valeur égale

G. Vill. lib. 11. cap. 106. ann. Surit. lib. 7. cap. 49. Epist. in Od. Rayn. n. 59.

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1339. de part & d'autre, eut une issue favorable aux Napolitains, qui remporterent une Victoire complette, firent prisonniers Roland d'Arragon, Jean de Clermont, avec un grand nombre d'Officiers de marque, se rendirent maîtres de Lipari, ravitaillerent Melazzo, & reprirent le chemin de Naples comme en triomphe, traînant à leur suite plusieurs Galeres Ennemies.

Cette perte achevoit de ruiner les espérances du Roi Pierre, & le laissoit sans ressource. Mais, je ne sçais par quelle fatalité, lorsque la Sicile ne pouvoit plus se défendre, les disgraces de la Maison d'Anjou sembloient venir à son secours, & lui prèter de nouvelles forces. *G. Vill. cap. 103.* Robert étoit accablé de mille soins : Le Marquis de Montferrat qui lui faisoit la guerre en Piedmont lui avoit déja enlevé la Ville d'Asti, & l'on prétend que la Garnison mal payée de sa solde, livra la Ville sans résistance. Un démêlé survenu entre les Nobles des différens Siéges *Summ. lib. 3. p. 400.* alors réduits au nombre de cinq, mettoient Naples dans l'agitation d'une guerre civile. Ceux des Sieges de Capuana & de Nido prétendoient être préférés à ceux des trois autres dans le

Gouvernement, & l'administration des affaires communes de la Ville. L'inimitié fut une suite de l'ambition, le Peuple y prit part, on en vint aux mains, & tous les jours il se donnoit quelque combat entre les Habitans des quartiers opposés, qui se massacroient impunément. Enfin les Nobles de Capuana & de Nido fatigués les premiers de ces troubles, prierent le Roi de rétablir la Paix, & s'en rapporterent entierement à ce qu'il décideroit, sans vouloir même que ce Prince eût recours à une Enquête juridique, pour constater les Privileges allegués par les deux Partis.

BENOÎT XII. 1339.

Le 28. de Juin le Roi convoqua la Noblesse, & le Peuple de tous les Siéges, & sur la connoissance qu'il prit des Causes du différend, rendit son jugement. Il décida qu'on se pardonneroit mutuellement le passé, qu'à l'avenir les Nobles & les habitans des Sieges de Capuana & de Nido, participeroient pour un tiers aux Charges & aux honneurs: Que les deux tiers restans appartiendroient aux autres Places: que pour éviter les divisions au tems de l'élection des Officiers, ou du reglement des affaires de la Ville, les Habitans des Places ne s'assembleroient

Sentent. in Summ. loc. cit. p. 401. & seq.

Digitized by Google

BENOÎT XII. point en commun, mais que tous en décideroient séparément chacun dans

1339. leur quartier, pour faire ensuite confirmer les délibérations par le concours de leurs Députés. Qu'à l'égard des Offices Royaux, ou Ducaux, les Habitans de toutes les Places pourroient également y prétendre. C'est ce qu'il y a d'essentiel dans cette décision, qui plus avantageuse aux Sieges de Capuana & de Nido, excita le murmure des autres, & occasionna une nouvelle contestation sous le Regne suivant.

G. Vill. cap. 79. Costanzo. Epist. in Od. Rayn 1339. n. 60.

Le même esprit de division infectoit les deux extrémités du Royaume, où les Nobles pour venger leurs querelles profitoient des occupations que donnoit au Roi la Guerre de Sicile. Les Villes de Sulmone, d'Aquila, de Gayette, & de Salerne en furent le Théatre, & Robert qui pouvoit terminer ces disputes dès leur origine par quelque coup d'autorité, n'employa que des voyes de douceur, qui loin d'arrêter le mal, laisserent croître la licence. Chaque parti courut aux Armes, fit des courses sur les Terres qu'il regardoit comme ennemies. Une foule prodigieuse de bandits, & de ces gens sans aveu, qui ne cherchent qu'à tirer

Digitized by Google

parti du malheur d'un Etat, inonda les Provinces, & servit de Troupes auxiliaires. Les Justiciers ou Gouverneurs employerent vainement leur pouvoir, parce que les Vassaux qu'on appelloit en Justice pour déposer de la violence des Barons, refusoient de porter témoignage contre leurs Seigneurs. Le désordre alla jusqu'à l'excès dans la Ville de Barlette, où il y avoit Guerre ouvertement déclarée entre les Nobles de la maison de la Marra & Jean Pipin Comte de Minorvino. Ce Pipin étoit petit-fils d'un simple Notaire de Barlette, employé dans le maniement des Finances sous le Regne de Charles I. où il fit une fortune rapide, qu'il augmenta par la dépouille des Sarrazins que Charles II. le chargea d'expulser de Lucera. On le vit tout à coup, au grand étonnement de ses Concitoyens, acquerir des Terres titrées, & s'unir par le mariage de ses enfans aux premieres maisons du Royaume. Il laissa de grands biens à Nicolas Pipin son fils unique qui de sa femme héritiere de Nicolas Comte d'Evoli eut plusieurs filles, par le moyen desquelles il prit de nouvelles Alliances avec la haute Noblesse, outre trois fils, Jean Comte de Mi-

Digitized by Google

BENOÎT XII. 1339. norvino dont nous parlons, Pierre Comte de Nocera & de Vico, & Louis Comte de Potenza. Il falloit faire connoître cette famille, qui jouera un rôle tragique sous le Regne suivant.

1340. *Od. Rayn loc. cit. & Costanzo. Tutini della Var. della fortuna.* Le Comte de Minorvino employa une partie de ses richesses à soudoyer un grand nombre de bandits, qui exercerent d'affreux ravages aux environs de Barlette. Ces mouvemens communs à tout le Royaume exciterent le zele de Benoît XII. Il en écrivit à Robert dont il blama l'excessive douceur, & essaya de les calmer en foudroyant des Censures contre les Auteurs des troubles, & contre ceux qui leur donnoient retraite, ou qui entretenoient leur animosité. Cette voye ne réussit point, on méprisa les excommunications, & le Roi fut contraint de mettre des Troupes en Campagne: elles réduisirent le Comte de Minorvino, Robert confisqua ses Terres & le condamna à une prison perpetuelle. Mais le mal avoit jetté de trop profondes racines pour être susceptible d'une prompte guérison: les Troupes ne purent faire face de tous cotés, & les coupables trouvoient le moyen d'échaper à leurs poursuites. Souvent la Noblesse favo-

risoit

nisoit leur évasion, ainsi cette Guerre intestine, qui ne put être calmée que difficilement & à la longue, empêcha Robert de penser à celle de Sicile, dans le tems que la conquête en paroissoit assurée.

BENOÎT XII. 1340.

Un chagrin particulier à sa maison achevoit de suspendre ses expeditions Militaires. Il s'étoit flatté d'assurer le repos de ses Etats, par le mariage de Jeanne sa petite fille avec André son petit neveu, persuadé qu'en les unissant dans l'enfance, une éducation commune, une fréquentation continuelle, les lieroit d'une amitié tendre & sincere, qui feroit dans la suite leur bonheur mutuel, & celui de leurs Sujets : mais il s'appercevoit au contraire qu'elle ne produisoit que de l'indifference, & de la froideur. Le jeune Prince, quoiqu'élevé depuis plus de six ans dans une des Cours le plus polies de l'Europe, conservoit toujours cette même rudesse de mœurs qu'il avoit contractée en Hongrie, & ne trouvoit de plaisir que dans le commerce des Hongrois qui formoient sa maison, ou qui arrivoient journellement à la Cour. Robert se repentoit d'autant plus de son choix, que Jeanne à l'âge d'environ douze ans,

Bocc. de Cas. vir. ill. cap. ult.

BENOÎT XII. 1340.

donnoit déja des preuves d'un genie superieur, d'une politesse exquise, & d'une délicatesse de sentimens peu commune. Il prévoyoit d'ailleurs qu'après sa mort, son Royaume seroit en proye à la discorde, que l'administration passeroit entre les mains des Hongrois, qui en gouvernant avec insolence, & ne traitant pas les Princes du Sang avec le ménagement dont il avoit lui-même donné l'exemple, les porteroient peut-être à prendre les Armes, pour s'affranchir d'un joug odieux.

Epist. Bened. XII. in Od. Rayn 1340. n. 66.

Cependant loin de ceder à ses infortunes & à ses inquiétudes, il ne cherchoit qu'à les diminuer. Il fit prier le Pape par ses Ambassadeurs de lui accorder les décimes de la Toscane, pour fournir à la dépense de divers Armemens que la nécessité l'obligeoit de faire; il le conjura d'ordonner au Marquis de Montferrat de lui restituer la Ville d'Asti, & de défendre aux l'Escales & aux Milanois d'aider le Marquis à continuer ses usurpations dans le Piedmont. Benoît XII. ne crut pas devoir lui prodiguer à la fois tant de graces, il répondit sur l'article des Décimes, qu'il avoit bien voulu lui aban-

Digitized by Google

donner une partie de celles de son Royaume, & des autres Terres de son obéissance, mais qu'il ne pouvoit disposer en sa faveur de ce qui se levoit dans un Pays hors de sa domination: que d'ailleurs les Décimes de la Toscane étoient destinées au secours de cette partie de l'Italie, contre les entreprises de Louis de Baviere: qu'il venoit d'écrire au Marquis de Montferrat, ainsi qu'il convenoit à la dignité du Saint Siege. Qu'à l'égard des Seigneurs de l'Escale, & des Milanois, il se trouvoit dans des circonstances qui l'empêchoient de leur adresser ses lettres, parce que n'étant point encore réconciliés avec l'Eglise, il seroit obligé de leur parler comme à des gens separés de sa Communion, ce qui aigriroit peut-être leurs esprits, & retarderoit l'accommodement qu'il négocioit avec eux.

BENOÎT XII. 1340.

Tout ce qui pouvoit donner quelque poids à ces excuses, c'étoit la passion extrême que témoigoit Benoît XII. de remettre sous l'obéissance du Saint Siege les Villes d'Italie. Il réussit 1341. à l'égard des plus considérables telles que Milan, Pavie, Luques, Boulogne & quelques autres, & s'entremit alors auprès de Jean, & Luquin Vis-

Digitized by Google

BENOIT XII. 1341. *Alia Epist. Bened. ibid. 1341. n. 7. Alia n. 35. 36.*

conti Seigneur de Milan, pour les détacher de l'Alliance du Marquis de Montferrat, en leur répresentant que la Ville d'Asti dont il s'étoit rendu maître, appartenoit au Roi Robert. Il essaya de même de ramener les Genois du parti de Pierre d'Arragon à celui de la Maison d'Anjou, à qui ils avoient toujours paru si attachés.

Fazell. decad. 2. lib. 9. cap. 4. sub fine.

Robert de son côté préparoit une nouvelle Flotte pour secourir Melazzo assiegée par le Roi de Sicile; mais Frideric d'Antioche qui la défendoit ayant été tué, la Ville capitula, avant que l'Armement fût prêt, & toutes les autres Places du parti Napolitain suivirent son exemple. Les Palizzi s'imaginerent que c'étoit à eux seuls que Pierre devoit ces grands avantages: ils en devinrent si arrogans, qu'ils résolurent de perdre les Grands de Sicile qui leur faisoient ombrage, & d'usurper l'autorité entiere. Pendant que Jean d'Arragon Duc de Randazzo étoit absent de la Cour, ils essayerent de le rendre suspect en l'accusant d'avoir trempé dans la conspiration de François de Vintimille & de Frideric d'Antioche, à dessein, disoient-ils, de s'emparer de la Couronne, & par toutes sortes d'ar-

tifices ils s'opposerent au retour du Duc à la Cour, où il se fût aisément justifié. Pierre prévenu ajoûta foi à ses impostures, jusqu'au tems que le Duc, après bien des difficultés trouva enfin moyen d'entrer en explication avec le Roi son frere, & de détruire ses soupçons. Les Palizzi qui ne purent parer le coup ne penserent plus qu'à se mettre en sureté, & se réfugierent dans un Château où ils se fortifierent. Leur retraite acheva la justification du Duc de Randazzo. Le Roi, & le peuple justement indignez, demandoient hautement leur tête : cependant la Reine Elisabeth femme de Pierre leur sauva la vie, & ils en furent quittes pour l'éxil. Embarqués sur un Vaisseau Genois qui se trouva par hazard dans le Port de Palerme, ils se retirerent à Pise, d'où ils continuerent d'être en relation avec la Cour de Naples, & les partisans qu'ils laissoient en Sicile.

BENOIT XII.

1341.

Les soins que donnoient à Robert ses projets de Conquête ne l'empêcherent point de vaquer en même-tems à une affaire purement litteraire. Les ouvrages du fameux Petrarque que ce Prince honoroit d'une bienveillance particuliere, faisoient du bruit dans le mon-

Digitized by Google

Benoît XII. 1341.

de qui sortoit à peine de l'ignorance des derniers siécles, & on ne parloit que d'un Poëme intitulé l'Affrique, que le Poëte consacroit à la gloire du grand Scipion. Le Chancelier de l'Université de Paris, & les Senateurs Romains l'inviterent à venir recevoir dans leurs Villes la Couronne de Laurier. Les lettres lui furent rendues le même jour, & par le Conseil de ses amis, il se détermina pour Rome autrefois, à ce qu'ils prétendoient, temoin de pareils triomphes. Pétrarque n'osoit néanmoins se croire digne de cette distinction, & résolu de subir l'examen de quelque sçavant capable d'en décider, il crut ne pouvoir mieux s'adresser qu'à Robert. Il se rendit dans le mois de Mars à la Cour de Naples, lut son Poëme de l'Affrique, dont le Roi parut si content, qu'il pria l'Auteur de le lui dédier. Ce Prince l'examina ensuite pendant trois jours, & le jugeant digne du triomphe Poëtique, lui offrit, & le pressa même de recevoir la Couronne dans sa Capitale ; mais l'amour de Rome l'emporta de nouveau. Le Monarque ne pouvant y assister à cause de son grand âge, chargea du soin de l'accompagner Jean Barrile un de

Petrarc. de orig. & vita sua. Epist. Consult. 3. 4. 5. Epist. Metr. lib. 2. Ep. 1. Africa lib. 1. in proemio. Costanzo. lib. 6.

Digitized by Google

ses Courtisans le plus cheri, & ami particulier de Petrarque, qui fut couronné le 13. d'Avril en présence de l'Ambassadeur Napolitain, par les Sénateurs Urson Comte d'Anguillara, & Jourdain des Ursins. BENOÎT XII. 1341.

Le 11. de Juin Robert fit partir sa Flotte commandé par Roger de S. Severin, qui alla une seconde fois assieger Melazzo. La forte Garnison que Pierre y avoit mise la défendit obstinément; mais les secours qui arrivoient continuellement pour rafraichir l'Armée des Assiegans, l'obligerent enfin à à capituler le 15. de Septembre. Saint Severin y laissa un Corps de Troupes considérable, de grosses provisions, & la mit hors de toute insulte. Robert en conçut d'autant plus d'esperance pour la reddition de la Sicile, que Melazzo étoit un Poste important, qui pouvoit faciliter la prise de Messine. Ce fut en partie ce qui lui fit négliger les offres des Florentins, qui depuis la mort du Duc de Calabre son fils, avoient repris la forme de leur Gouvernement républicain, sans en être plus tranquilles. G. Vill. lib. 11. cap. 126. 128. 129. 132. 134. 135.

Mastin de l'Escale Seigneur de Veronne s'étoit emparé de Parme & de

BENOÎT XII. 1341. Luques. La premiere de ces Villes qui lui ouvroit l'entrée de la Toscane, lui ayant depuis été enlevée par Azon de Correggio, il désespera de garder la seconde, & résolu de la vendre aux Pisans ou aux Florentins, il négocia à la fois des deux côtés. Les Pisans qui ne vouloient pas qu'une Place si voisine d'eux tombât au pouvoir des Florentins, leur offrirent d'en faire la Conquête en commun, mais loin que cet offre fût sincere, ils prétendoient au contraire s'en mettre seuls en possession. Cependant Luquin Visconti Seigneur de Milan, ennemi déclaré de Mastin de l'Escale, intervint, & proposa aux Florentins de les aider à enlever Luques. Ils le refuserent n'osant se fier à leur ancien ennemi, & préfererent de l'acquerir à prix d'argent. Les Pisans à cette nouvelle se liguerent avec Luquin, avec Azon de Corregio, & tous les autres ennemis de Mastin de l'Ecale, formerent un Corps d'Armée, & assiegerent Luques. Les Florentins de leur côté firent des Alliances, mirent des troupes sur pied. Dès le commencement de la Guerre ils reçurent un échec assez considerable au pied des Remparts de la Place qu'ils vou-

loient

Digitized by Google

voient secourir. Ils eurent alors recours à Robert : par des Messages consécutifs, ils le conjurerent de leur accorder pour Général un des Princes ses neveux. Le Roi qui n'avoit pas approuvé leur marché, ne se pressant pas de les satisfaire, ils prirent tous les Braves qu'ils crurent capables de faire prosperer leurs Armes. Ils appellerent d'abord Malatesta, Capitaine de réputation ; ensuite sur l'avis que Gauthier de Brienne Duc d'Athenes parti nouvellement de France étoit en chemin pour aller à Naples, ils lui firent proposer à son passage à Avignon d'entrer au service de leur république. Le Duc flatté des grandes esperances que ses amis lui donnoient, accepta l'offre, passa à la Cour de Robert, avec cent Gentilshommes à sa suite, & sans rien communiquer de ses desseins, se pourvut d'Armes & de Chevaux, sous pretexte d'une expedition qu'il méditoit sur le Duché d'Athenes dont il ne possedoit que le titre.

BENOIT XII.

1341.

Les Deputés de Florence à Naples ne cessoient cependant de solliciter du secours : mais le Roi pour toute réponse, envoya à Florence l'Evêque de Corfou, Jean Barrile, & Nicolas

Digitized by Google

Benoît XII. 1341. Acciacoli, qui déclarerent en plein Senat que le Roi leur maître prétendoit rentrer en possession de la Seigneurie de Luques, usurpée sur lui par Uguccion de la Fagiole : qu'a cette seule condition il promettoit d'armer puissamment par Mer & par Terre, pour contraindre les Pisans à lever le Siege.

Les Florentins y consentirent, & nommerent en effet des Commissaires, qui sous une Escorte, & apparemment munis du sauf-conduit des Pisans, se transporterent à Luques avec les Ambassadeurs Napolitains qu'ils en mirent en possession, dont il fut dressé Acte. Les Ministres de Robert passerent de là à Pise, & demanderent en son nom qu'on levât le Siege de la Place : mais les Pisans les amuserent par de belles paroles, persuadés que c'étoit un artifice des Florentins, & à leur départ resserrerent la Ville de plus près.

G. Vill. cap. 136. lib. 12. cap. 1. 4. 5. 16. 17. 1342. Ceux de Florence renouvellerent leurs instances auprès de Robert, reclamant l'éxécution de ses promesses, & demandant pour commander leurs Troupes un de ses neveux Prince du Sang, ou le Duc d'Athenes avec 600. Cavaliers dont la Solde seroit payée moitié par le Roi, moitié par la

Digitized by Google

République. Quel que fût son motif il refusa l'un & l'autre; de dépit les Florentins se tournerent du côté de Louis de Baviere, qui se trouvoit alors à Trente: ils en tirerent peu de secours, parce que les plus sages des Guelphes empêcherent qu'on accordât à ce Prince tout ce qu'il exigeoit pour prix de sa protection, de crainte que cette condescendance ne fît prévaloir le parti Gibelin. Sur ces entrefaites les Pisans se rendirent maîtres de Luques, & les Florentins par cette raison mécontens des services de Malatesta, choisirent à sa place pour leur Gouverneur Gauthier de Brienne, auquel ensuite ils accorderent une entiere Souveraineté, sa vie durant. Gauthier loin de suivre les sages conseils que lui donna le Roi Robert son oncle pour se maintenir dans sa nouvelle dignité, traita ce peuple avec tant de hauteur, qu'il fut chassé bien-tôt après; il devint depuis Connestable de France, & perit à la funeste bataille de Poitiers.

Benoît XII. 1342.

Sainte Marthe, liv. 19. ch. 4.
Marcel. to. 3. p. 70.

Pendant le cours de cette intrigue, il se préparoit une révolution en Sicile. Le Roi Pierre mourut le 8. d'Août au commencement de la sixiéme année de son Regne, laissant trois fils en bas

Fazell. decad. 2. lib. 9. cap. 5.

Digitized by Google

Benoît XII. 1342. Louis I Roi de Sicile.

âge, Louis, Jean, & Frideric. Il déclara Louis, son Successeur, sous la Regence de Jean Duc de Randazzo oncle du Jeune Prince. Quoique les Partisans des Palizzi s'efforçassent de rendre le Regent suspect à la Reine Elisabeth, il prit l'administration des affaires, en vertu des dispositions du feu Roi, & du consentement unanime des Grands du Royaume, qu'il gouverna avec beaucoup de prudence. Les amis des Palizzi qui cherchoient les moyens de les rappeller en Sicile, n'ayant pû exclurre le Duc de la Regence, profiterent d'une maladie dont il fut attaqué à Syracuse, pour exciter quelques mouvemens. Ils font publier sa mort à Messine: ceux de leur faction se soulevent à l'instant, courent au Palais du Gouverneur, l'égorgent, mettent à sa place un homme à leur disposition, arborent par-tout la Banniere du Roi Robert, & après s'être emparé de la Citadelle de San-salvatore, y laissent Garnison de Soldats François & Napolitans. Le Regent en convalescence, monta à Cheval à la tête de quelques troupes, marcha vers Messine, y entra sans trouver d'obstacles, & assiegea la Citadelle, qu'il reprit après quelques jours d'attaque, ce qui rétablit le calme

Digitized by Google

dans la Ville. Ce soulevement, la minorité de Louis, les dispositions de la Noblesse Sicilienne, alors aussi dégoutée de la domination Arragonoise, qu'autrefois de celle des Princes Angevins, offroient à Robert une occasion favorable de regagner la Sicile: il tenoit une flotte toute prête pour cette expédition; Mais la même raison qui l'empêcha de tenir parole aux Florentins sur l'article de Luques, lui fit aussi négliger ces avantages.

BENOÎT XII. 1342.

Il se sentoit affoiblir insensiblement par des maladies qui s'accumuloient: sa chaleur naturelle commençoit à l'abandonner, & il prévoyoit qu'il ne pourroit supporter long-tems le poids de tant de maux. Ses inquiétudes redoubloient à mesure que ses forces diminuoient; il se voyoit à la veille de laisser le Royaume à des héritiers sans expérience, & d'un âge exposé d'ailleurs à mille dangers. Les Princes ses freres ne vivoient plus: Philippe de Tarente mourut en 1332. Jean Duc de Duras en 1335. Leurs enfans étoient encore jeunes, & plus occupés de leur ambition que du bien commun de l'Etat. Il ne s'offroit enfin à son esprit que de funestes présages sur les troubles

Petrarc. rer. memor. lib. 3. sub fine.

BENOIT XII. 1342. prochains de sa Cour, partagée entre ses Sujets naturels, & les Hongrois de la maison d'André. La Reine Sancia sa femme pouvoit, à la vérité, prendre à son défaut les rênes du Gouvernement jusqu'à la majorité de Jeanne, mais il n'osoit compter sur cette seule ressource. Il sçavoit que cette Princesse, auroit depuis long-tems renoncé au monde, pour s'ensevelir dans un Monastere, si le Pape Jean XXII. ne lui eût représenté que les devoirs de son état ne lui permettoient pas de se séparer du Roi son époux : & qu'il n'y avoit pas d'apparence que dans le veuvage, elle ne suivît bien-tôt le penchant qui l'entraînoit du côté de la vie privée.

Ep. Joan. XXII. in Od. Rayn.

Petrarc. loc. cit.

La Philosophie Chrétienne dont Robert fit toujours son étude, l'affermissoit contre ces assauts violens : il ne laissa échapper aucunes plaintes, ni couler aucunes larmes : il consoloit ses Courtisans qui partageoient ses inquiétudes, il les reprenoit même avec douceur, s'ils portoient la sensibilité jusqu'à le plaindre de l'état où ses infirmités le réduisoient, & essayoit de leur faire comprendre que sa situation n'avoit rien d'affligeant, puisque la mort est

Digitized by Google

une chose commune à tous les hommes. Benoît XII.

Lorsqu'il se sentit près de sa fin, il assembla dans son Palais les principaux Seigneurs de sa Cour, & le 16. de Janvier 1343. dicta en leur présence son Testament, par lequel conformément aux résolutions prises précédemment dans son conseil, il institua Jeanne l'aînée de ses petites filles son héritiere au Royaume des deux Siciles, & aux Comtés de Provence, de Forcalquier, & de Piedmont, qu'il unissoit à perpetuité à la Couronne : en cas que cette Princesse mourût sans enfans, il lui substituoit Marie sa soeur puînée, & ordonnoit qu'André retiendroit pour son appanage, la Principauté de Tarente, avec un revenu de deux cens onces d'or : que Marie épouseroit Louis héritier par droit d'aînesse du Roi d'Hongrie : à son défaut le plus âgé des enfans mâles de Jean Duc de Normandie héritier présomptif du Roi de France Philippe de Valois, ou enfin le second fils du même Philippe. Que l'argent qui se trouvoit en réserve au Château-neuf, seroit employé aux besoins de l'Etat, sur-tout au recouvrement de la Sicile, & il recommandoit

1342.

1343.

Testam. Rob. in Cod. Reg. n. 9800. Recueil des Traitez de paix in-fol. to. 1. p. 237.

Digitized by Google

BENOIT XII. 1343.

à Jeanne & à ses Successeurs, de ne conclure avec la maison d'Arragon aucun Traité qui ne tendît à la réunion de cette Isle au Royaume de Naples. Il nomma pour Exécuteurs de son Testament, la Reine Sancia, Philippe de Cabassoles Evêque de Cavaillon, Philippe Sanginetto Sénéchal de Provence, Geoffroy de Marzan Comte de Squillace Grand Amiral du Royaume, & Charles Artus. Il leur confia encore l'administration des affaires, & la Tutelle d'André, & des jeunes Princesses Jeanne & Marie jusqu'à l'âge de 25. ans * accomplis, cassant, & annullant d'avance tout ce qui seroit fait par l'un ou l'autre, sans leur participation, ou leur consentement. Il recommanda la Reine, ses deux petites filles, & André au Pape & au College des Cardinaux, avec ses Royaumes, Terres & Seigneuries, & après avoir pourvû par d'autres dispositions à des Fondations, & à l'entretien de ses domestiques, il prit l'habit du Tiers-Ordre de S. François, dans lequel il eut la dévotion de mourir, suivant un pieux usage assez commun alors.

Summ. Bouche.

* L'usage avoit cependant fixé la majorité des Rois à 18. ans.

Digitized by Google

Il passa le peu de jours qui lui restoient à donner des conseils à ses héritiers, sur la maniere de vivre avec leurs Sujets, leurs amis, & leurs ennemis, & expira entre leurs bras le 19. de Janvier âgé d'environ 64. ans, après un regne de 33. & quelques mois. Il fut enseveli à Naples dans l'Eglise de sainte Claire.

BENOIT XII. 1343. Petrar. loc. cit. suprà. G. Vill. lib. 12. cap. 10. Collenuc. Costanzo. Summ. Sainte Marthe, liv. 19. ch. 10.

Il est peu de Princes à qui l'Histoire ait donné de plus grands éloges, & il n'en est point qui en ayent mérité davantage. Il fut Religieux, généreux, affable, bienfaisant, toujours égal dans le bonheur & dans l'adversité, sage, prudent, zelé pour la justice, il interrompoit ses plaisirs pour la rendre à ses Sujets, & ses occupations les plus sérieuses pour leur donner audience. C'est ce qui le fit appeller le Salomon de son siécle. On lui reproche cependant avec raison, d'avoir été trop lent & trop mou à punir le crime : l'excès de douceur est un défaut dans un Souverain comme l'excès de sévérité.

Il étoit né avec beaucoup de valeur : on le vit payer de sa personne en différentes occasions, n'étant encore que Duc de Calabre, & à la défense de Genes depuis son avénement au Trône.

Digitized by Google

Son inclination pour la vie paisible l'empêcha d'acquerir les autres talens militaires, & il fut peu curieux de les chercher dans ses Généraux : de là, tant d'entreprises sur la Sicile, qui n'aboutirent qu'à des hostilités inutiles, & peu glorieuses. Son attachement pour la Cour de Rome regla souvent sa politique : il semble qu'il sorte de son caractere, lorsqu'il employe la ruse & la finesse pour s'opposer aux desseins de l'Empereur Henri VII. sous le Pontificat de Clement V. & qu'il empêche par toute sorte de moyens la réconciliation de Louis de Baviere avec Jean XXII. & Benoît XII.

G. Vill. loc. cit. Mussat. in Henr. VII. lib. 2. rub. 2. Capit. Exercere volentes, &c. in Const. Reg. Sic. p. 368.

Quelques Auteurs l'ont accusé d'avarice, parce qu'il commua en peines pécuniaires, dans certains cas, celles de mort que prononçoient les Loix du Royaume contre les malfaiteurs, & qu'en mourant il laissa beaucoup d'argent en dépôt au Château-neuf. Cette accusation ne paroît pas fondée : le penchant de ce Prince le portoit toujours du côté de la douceur, & vraisemblablement ce ne fut que dans l'idée d'adoucir la rigueur des loix, qu'il substitua des amendes à des peines plus séveres. Elles ont été d'usage dans les

Digitized by Google

Etats le mieux policés, & pouvoient lui servir en particulier de ressource pour les grandes dépenses qu'il eut à soutenir au commencement de son regne. On ne voit point qu'il ait foulé ses peuples par des impositions extraordinaires: prodigue de ses bienfaits, il récompensa largement les services & le mérite de ses Courtisans, il continua les ouvrages publics commencés sous ses prédécesseurs, en fit de nouveaux à Naples, bâtit un grand nombre d'Eglises dans cette Ville, en Provence, & à Jerusalem même, où il fonda sur le Mont de Sion un Monastere pour des Religieux de Saint François. Si il épargna dans ses dernieres années, jamais oeconomie ne parut mieux placée: l'argent bien administré pouvant être pour ses héritiers une merveilleuse ressource dans les malheurs qu'il prévoyoit après sa mort.

Costanzo. Summ. Bouche. Ep. Clem. VI. ap. Od. Rayn. 1342. n. 23.

Robert au milieu de sa Cour menoit une vie reglée, comme il eût fait dans un Cloître. Il récitoit tous les jours les Heures Canoniales, assistoit au service Divin, & consacroit quelques momens à la méditation. Il vacquoit ensuite aux affaires, & le reste du tems étoit destiné à des exercices

Ep. Joan. XXII. ibid. an. 1325. n. 1.

Digitized by Google

honnêtes, convenables à son âge, ou à l'étude des Belles Lettres pour lesquelles il se sentoit tant de goût, qu'il avoüoit que s'il lui falloit renoncer au pouvoir souverain, ou à l'étude, il abandonneroit plus volontiers la couronne. Dans la paix, à la guerre, le jour, la nuit, assis, à la promenade, on le voyoit toujours avec des Livres: il devint par ce moyen très-éloquent Orateur, sçavant dans l'Ecriture Sainte, & dans les matieres de Theologie, dans la Jurisprudence, la Philosophie, les Mathematiques, la Physique, & la Médecine qui en est la partie la plus essentielle.

Petrarc. rer. memorab. lib. 1. cap. 1.

On ajoute que comme il étoit aussi fort versé dans l'Astrologie, même dans celle que l'on nomme judiciaire, il reconnut par le cours des Astres, qu'en quelque lieu que le Roi de France Philippe de Valois son cousin combattît contre Edouard III. Roi d'Angleterre, il seroit battu, & qu'il essaya de l'engager à éviter le combat: que le Monarque François déféra une fois à cet avis, mais qu'ayant livré bataille aux Anglois dans les plaines de Creci, sa défaite justifia le pronostic. Cette connoissance prétenduë de l'avenir,

Froissard, vol. 1. ch. 44. Mezerai. Sainte Marthe, liv. 19. ch. 1.

Digitized by Google

n'étoit dûë ſans doute qu'à la pruden-ce de Robert, qui inſtruit des forces de Philippe, de celles de ſon ennemi, de la différence de leur génie, de leur caractere, & des autres circonſtances qui décident d'ordinaire ou des ſuccès ou des revers, tira des conjectures dont l'évenement prouva la juſteſſe.

Il étoit déja âgé qu'il n'avoit aucun goût pour la Poëſie, il en faiſoit même peu de cas, & traitoit de Fables les Ouvrages des plus grands Poëtes. Un entretien qu'il eut avec Petrarque le déſabuſa, il ſe repentit de n'avoir pas cultivé plûtôt cette partie de la litterature, raſſembla depuis dans ſa Bibliotheque les Ouvrages des plus célébres Poëtes, & eſſaya ſes forces par quelques Poëſies Toſcanes ſur les vertus morales. Elles ont été miſes au jour par les ſoins du Marquis Frideric Ubaldini, qui les fit imprimer à Rome en 1642. avec quelques rimes de Petrarque, de Brunetto Latini, & de Brunetto Bonichi, Poëtes Toſcans à peu près du même âge. *Bouche. Vbaldini loc. cit. infrà. Vbald. in præf. edit.*

On peut ajoûter aux ouvrages de Robert, une Lettre qu'il écrivit à Petrarque ſur l'immortalité de l'ame, & dont l'éloge qu'on en trouve dans la *Epiſt. ri. Lib. 4. Epi famil. Petrarc.*

réponse du Poëte, nous fait regreter la perte : Une autre adressée aux Florentins pour les consoler par des réfléxions chrétiennes des dommages inestimables que leur causa en l'année 1333. un orage affreux, suivi d'une espece de déluge : Celle par laquelle il donna à Gauthier de Brienne des conseils pour se maintenir dans la Souveraineté de Florence : Jean Villani a conservé ces deux dernieres traduites du Latin en son Idiome Toscan : Enfin, l'Office qu'il composa pour saint Louis Evêque de Toulouse son frere, & qui a été en usage jusqu'au Concile de Trente.

G. Vill. lib. 2. c. 3 lib. 12. c. 4.

Gian. hist. Civ. di Nap.

Cet amour des belles Lettres le rendit le Protecteur des Sçavans : il se plaisoit à les entretenir, il les écoutoit volontiers, à dessein de favoriser leurs nouvelles découvertes. Outre Petrarque, il reçut à sa Cour avec bonté le fameux Jean Bocace, qui y devint amoureux de Marie de Sicile fille naturelle de ce Prince ; car Robert ne fut point exempt de la foiblesse commune à tous les hommes. C'est pour cette Marie de Sicile que Bocace composa deux de ses Ouvrages, le Philocope, & la Flammette.

Vid. Bocc. nel proëm. di Filoc.

La Ville de Naples devint florissante sous son Regne : il y appella tout ce qui se trouvoit de gens habiles pour y enseigner la Theologie, le Droit Civil & Canonique, la Médecine, & la Philosophie. En faveur de ces Sciences, il fit traduire de Grec en Latin les Ouvrages de Galien & d'Aristote. il confirma les Privileges de l'Université, & à l'exemple de ses prédécesseurs défendit par un Capitulaire exprès qu'on enseignât dans les autres Villes de son Royaume.

Costanzo. Summ.

Cap. Inter virtutum &c. & Grandefuit, &c. in Const. Regn. Sicil. p. 393. 394

Ses Sujets lui furent aussi redevables de leurs Conservateurs Royaux. Sous le Regne de Charles I. & de Charles II. le Clergé par ses immunités multipliées jusqu'à l'excès, n'étoit plus soumis à la Jurisdiction des Officiers Royaux, tant en matiere civile, que criminelle, & ce Privilege le rassurant contre la sévérité du Juge Lai, tous les Ordres qui le composoient, les Prélats, les Hospitaliers, les Moines, les moindres Clercs, vexoient les Laïques : souvent même le haut Clergé enlevoit à ses inférieurs leurs biens, & leur causoit sans scrupule tous les torts dont il s'avisoit. Robert fatigué des plaintes continuel-

Digitized by Google

les des opprimés, crut devoir réformer cet abus : il y pourvut en effet par un fameux Capitulaire, mais avec une extrême prudence & des ménagemens infinis.

Cap. Ad regale fastigium &c. Const. p. 364.

Les termes qu'il employe font voir sa modération & son respect pour les immunités du Clergé. Il déclare d'abord, que quoique sa puissance ne s'étende pas sur les personnes Ecclésiastiques, néanmoins comme Protecteur & Défenseur de ses peuples, il se croit obligé de leur prêter le secours de son bras pour les garantir de l'oppression : mais qu'il entend que ses Officiers ne suivent contre le Clergé que la voie extrajudiciaire, encore avoue-t-il que ce n'est que l'amour qu'il a pour ses Sujets, la compassion qu'il ressent de leur misere, qui le force de recourir à ce reméde. Il cite pour s'autoriser, l'exemple de David qui secouroit les Israëlites opprimés, & celui de Moïse qui tua un Egyptien pour sauver un Hébreu, comme si ce bon Roi n'eût osé reconnoître qu'il est du Droit commun de tous les Souverains de réformer les abus, de quelque part qu'ils viennent.

Non content de ces précautions, il ne

Digitized by Google

ne donne point à ce Capitulaire le caractere de loi, tel que l'auroit une Constitution qui autoriseroit ses Officiers à procéder d'eux-mêmes comme dans les autres cas en qualité d'Exécuteurs des Loix, sans qu'il fût besoin que le Prince les commît specialement : il lui donne seulement le titre de Lettres Royaux, & ordonne qu'en cas de trouble de la part du Clergé, les Justiciers des Provinces s'adresseront au Roi, pour obtenir des Lettres particulieres qui leur communiquent son autorité. Il prescrit ensuite la forme extrajudiciaire de procéder, qui devoit consister en une information sommaire, fondée sur la notorieté, l'évidence, ou toute autre indication des griefs ; pour établir la certitude des faits & des temoignages, le Justicier ou autre Officier commis, devoit proposer par son Ordonnance, sans désigner nommément les perturbateurs, que ceux qui seroient interessés à se défendre se présentassent devant lui, à l'effet de prendre communication des dépositions des témoins produits contre eux, & y opposer telle défense que demanderoit la nature de l'affaire ; qu'enfin la preuve ainsi constatée, ils feroient promptement réparer le tort,

On ne voit point par les Annales Ecclésiastiques, que ce reglement de Robert ait été désapprouvé sous le Regne de ce Prince, ni par les Papes, ni par les Nonces qu'ils avoient toujours dans le Royaume de Naples : ce qui fait présumer qu'ils en reconnurent la justice. Il a été néanmoins attaqué dans la suite, comme un attentat aux Droits du Clergé, mais il subsiste encore aujourd'hui dans toute sa vigueur, & avec les mêmes réserves : c'est-à-dire, qu'aucun Tribunal ne peut procéder contre une personne Ecclésiastique, sans une commission particuliere du Prince. Ce Capitulaire du Roi Robert, est ce qu'il y a de plus considérable dans les Loix dont il fut l'Auteur.

Fin du premier Tome.

Digitized by Google



TABLE DES MATIERES

Contenues en ce Volume.

A

Digitized by Google

B

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

C

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Chevrieres

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D

E

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

G

Digitized by Google

H

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

N

Digitized by Google

G

P

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

R

il

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

T

V

Digitized by Google

Fin de la Table des Matieres.



Digitized by Google

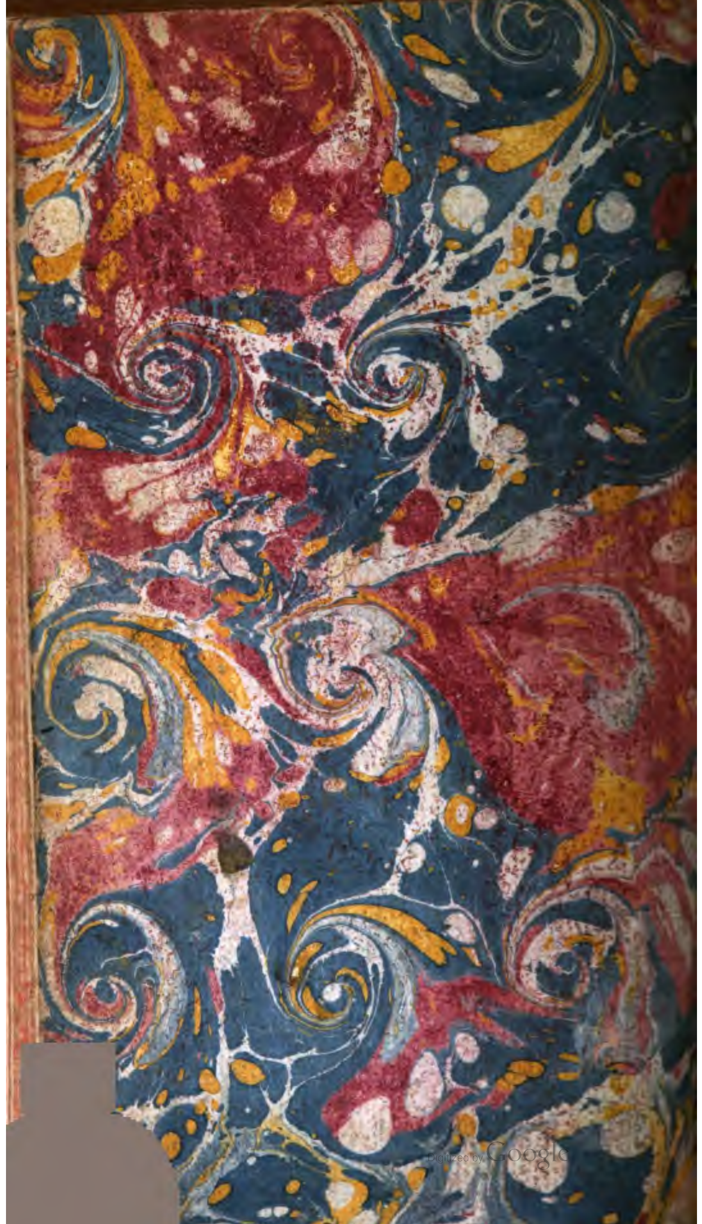


Digitized by Google

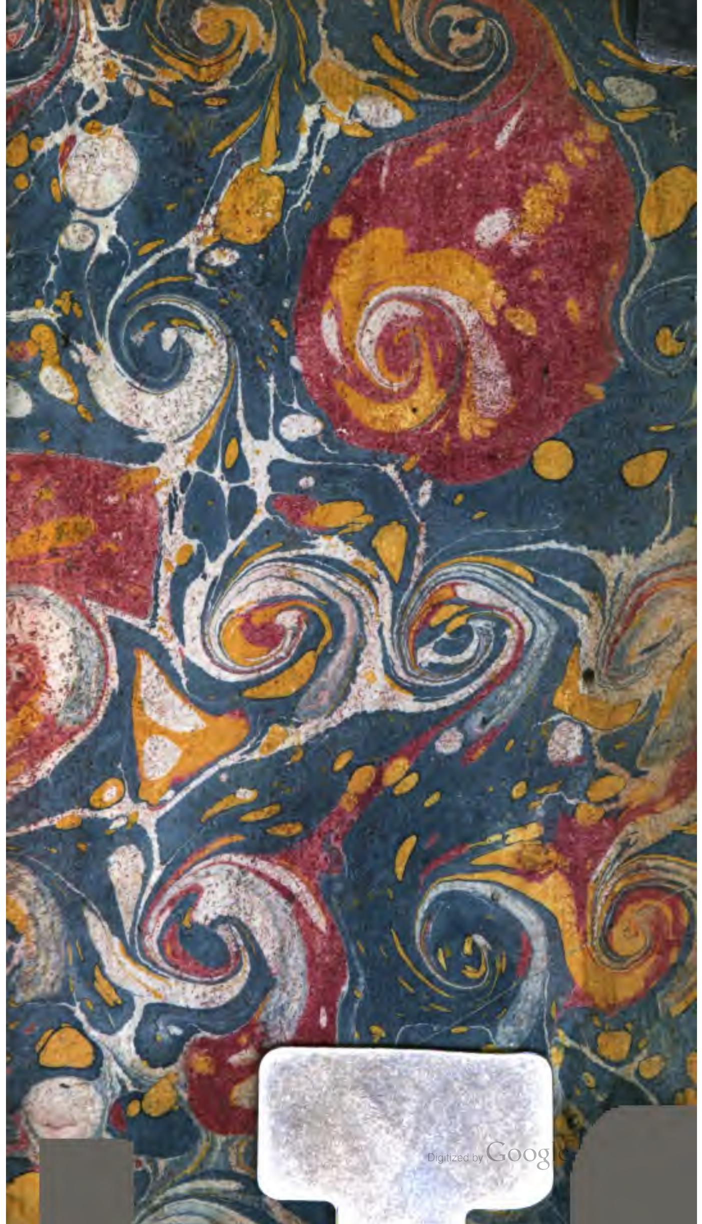
Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google